

**DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSURENT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE
L'EXERCICE 2011**

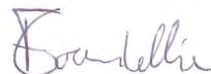
Les soussignés, Bruno Fyot, Directeur général et Fabrice Gourdellier, Directeur général délégué, certifient qu'à leur connaissance les comptes 2011 d'Électricité de Strasbourg SA et les comptes consolidés 2011 du groupe Électricité de Strasbourg sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Électricité de Strasbourg et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation d'Électricité de Strasbourg SA.

Ils certifient également que le rapport de gestion d'Électricité de Strasbourg SA et celui sur la gestion du groupe Électricité de Strasbourg reflètent fidèlement l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et qu'enfin le rapport de gestion comprend une description des principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté.

Bruno Fyot
Directeur général



Fabrice Gourdellier
Directeur général délégué





Rapport d'activité 2011

Sommaire

Message du Président	2
I. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social 2011	5
1. Activité de la Société en 2011	7
2. Aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la Société	13
3. Évaluation des risques de l'entreprise	20
4. Tendances pour 2012	21
5. Dirigeants et administrateurs	22
6. Actionnariat	26
7. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat	28
II. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	31
1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration	32
2. Procédures de contrôle interne	35
3. Pouvoirs du Directeur général	42
III. Rapport du Conseil d'administration sur la situation consolidée	43
1. Les sociétés du Groupe ÉS	44
2. Données financières Groupe ÉS - Comptes consolidés 2011	50
3. Tendances pour 2012	54
IV. Rapport développement durable du Groupe ÉS	55
1. Le Groupe ÉS	56
2. Ressources humaines	60
3. Protection de l'environnement	64
4. Impact économique, relations avec les tiers et loyauté des pratiques	69
V. Rapport des commissaires aux comptes	75
1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	76
2. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	77
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	78
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	80
VI. Assemblée générale du 20 avril 2012	81
1. Ordre du jour	82
2. Résolutions soumises au vote des actionnaires	82
VII. États financiers 2011	85
1. Comptes sociaux	86
2. Comptes consolidés	113

Message de Jean-Louis MATHIAS

Président d'Électricité de Strasbourg



« L'acquisition d'Énerest permettrait au Groupe ÉS d'accélérer sa croissance dans le secteur gazier dans le Grand Est de la France, en capitalisant sur des expertises complémentaires en matière d'achat et de vente de gaz naturel ».

Chers actionnaires,

C'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que je préside depuis le 22/09/2010 le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg. Tout au long de l'année 2011 et en particulier à l'occasion de la convention interne qui réunit chaque année l'ensemble du personnel, j'ai pu mesurer l'engagement fort des salariés, du management et de la direction, à la réussite et au développement du Groupe ÉS.

L'année 2011 a été particulièrement riche en événements d'importance pour le Groupe ÉS.

Je pense tout d'abord à la conclusion début novembre d'un accord de négociations exclusives avec Réseau GDS en vue de l'acquisition à 100 % d'Énerest, filiale commerciale de Réseau Gaz de Strasbourg. Cette acquisition permettrait au Groupe ÉS d'accélérer sa croissance dans le secteur gazier dans la zone géographique du Grand Est de la France, notamment en capitalisant sur des expertises complémentaires en matière d'achat et de vente de gaz naturel.

Par ailleurs, le Groupe ÉS a poursuivi son développement dans plusieurs de ses secteurs d'activité. Ainsi, le Groupe a lancé un projet de centrale de production d'énergie thermique issue de la géothermie profonde et à destination industrielle. Ce projet sera conduit par la société Écogi (Exploitation de la Chaleur d'Origine Géothermique pour l'industrie), créée en mai 2011 par le Groupe ÉS, la Caisse des dépôts et la société Roquette.

En outre, le Groupe ÉS a réalisé en 2011, au travers de sa filiale de commercialisation ÉS Énergies Strasbourg, ses premiers investissements dans la petite hydraulique et proposé des offres de commercialisation de l'énergie pour des installations en fin d'obligation d'achat. Pour ce faire, ÉS Énergies Strasbourg a créé une société commune avec la société SHEMA (groupe EDF) et pris une participation au capital de la société SERHY, acteur reconnu dans le domaine de l'ingénierie et de l'exploitation de petites centrales hydroélectriques.

Concernant la partie distribution, le distributeur du Groupe ÉS, ÉS Réseaux, a obtenu d'excellents résultats en termes de qualité et de continuité de fourniture d'électricité. Ainsi, le temps moyen annuel de coupure des clients particuliers raccordés au réseau est de l'ordre de 7 mm et se situe parmi les meilleurs en Europe. Cette performance est principalement liée à la politique continue d'investissements de maintenance et de renouvellement des réseaux électriques et à la réactivité des équipes d'ÉS Réseaux.

Concernant la commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg a consolidé ses positions dans le nouveau contexte instauré par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) votée en 2010, malgré une contraction de la consommation d'électricité du fait de conditions climatiques historiquement clémentes et un recul des ventes aux clients grands comptes dans le secteur industriel. ÉS Énergies Strasbourg a par ailleurs poursuivi son développement dans ses autres activités et en particulier dans les services éco-énergétiques et la maîtrise de l'énergie. Elle continue avec succès ses actions de collecte des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans le cadre de la nouvelle période triennale (2011/2013), au cours de laquelle l'obligation d'économies d'énergies est multipliée par trois par rapport à la période précédente.

Concernant les activités de service énergétique, la filiale Écotral a vu son activité impactée en 2011 par la crise économique qui a entraîné un report de nombreux investissements et dépenses parmi les clients entreprises et collectivités locales, et généré une concurrence exacerbée sur les prix.

Pour autant Écotral a conclu en 2011 des affaires importantes qui assoient sa notoriété dans des domaines à fort enjeu avec la réalisation d'une chaufferie biomasse pour la fondation du Sonnenhof à Bischwiller, la réhabilitation aux normes BBC d'un bâtiment tertiaire au cœur de Strasbourg en offre clé en mains pour le compte du Groupe ÉS et la signature d'un contrat de concession en vue de la réalisation d'une chaufferie et de l'exploitation d'un réseau de chaleur pour l'éco-quartier Brasserie à Strasbourg.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaire consolidé du Groupe s'établit à 562,1 M€ en baisse de 2,6 % par rapport à 2010, à mettre en regard de la hausse de 6,1 % du résultat net, qui ressort à 60,1 M€

Globalement le Groupe ÉS, fort de la robustesse et de la pertinence de son modèle d'entreprise, a réalisé une bonne performance économique. Il a poursuivi en 2011 une politique exigeante en matière de maîtrise des coûts qui lui a permis d'accroître encore son résultat opérationnel consolidé.

En 2012, la contribution des différentes filiales aux résultats du Groupe ÉS continuera d'être marquée par le poids de la filiale de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg. L'activité de commercialisation sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi. L'impact de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) sur les conditions de concurrence et sur les besoins de sourcing d'ÉS Énergies Strasbourg constituera l'un des éléments clefs de 2012.

L'aboutissement des négociations exclusives engagées avec Réseau GDS en vue de l'acquisition à 100 % d'Énerest ajouterait une seconde filiale d'importance au Groupe ÉS. L'intégration de cette société au sein du Groupe ÉS serait alors une priorité de l'année 2012.

S'agissant des énergies renouvelables, l'année 2012 verra, en particulier, la poursuite du développement volontariste du Groupe ÉS dans la géothermie au travers de sa filiale ÉS Géothermie et avec la mise en œuvre du projet ambitieux de géothermie porté par la société Écogi.

Écotral concrétisera par ailleurs de nouvelles ambitions dans la production d'énergies associée à des réseaux de chaleur. Cette filiale jouera un rôle novateur dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique et du bâti-vert en développant des compétences d'ensemblier dans des projets de rénovation BBC de bâtiments à vocation tertiaire. Elle continuera de démontrer par ailleurs son savoir-faire en matière de construction et gestion d'installations énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Le Groupe ÉS a donc devant lui, plus que jamais, de réelles perspectives de développement et d'avenir qui permettent d'aborder avec confiance l'année 2012.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social 2011

1. Activité de la Société en 2011	7
1.1. Exposé sur l'activité de la Société en 2011	7
1.2. L'activité du Distributeur ÉS Réseaux (ESR) en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution	7
1.2.1. L'activité réglementaire	7
1.2.2. L'activité contractuelle	9
1.2.3. Les raccordements	10
1.2.4. L'activité technique en 2011	10
1.2.5. Les prestations aux ELD et autres Gestionnaires de Réseaux de Distribution	11
1.2.6. Un nouveau site Internet pour Électricité de Strasbourg	11
1.2.7. Des résultats très satisfaisants pour le distributeur ESR	11
2. Aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la Société	13
2.1. Aspects sociaux	13
2.1.1. Les effectifs	13
2.1.2. L'organisation du temps de travail et l'absentéisme	13
2.1.3. Les rémunérations et les charges sociales 2011	14
2.1.4. Les relations professionnelles et les accords collectifs	14
2.1.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité	14
2.1.6. La formation	15
2.1.7. Les travailleurs handicapés	15
2.1.8. Les œuvres sociales	15
2.1.9. Responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants et fournisseurs	15
2.2. Aspects environnementaux	16
2.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières, énergie et déchets	16
2.2.2. Mesures pour limiter les atteintes aux milieux naturels et espèces animales	16
2.2.3. Mesures de conformité réglementaire et actions volontaristes	17
2.2.4. Total des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	17
2.2.5. Services internes de gestion de l'environnement	17
2.2.6. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	18
2.2.7. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	18
2.2.8. Actions en faveur des énergies renouvelables et de l'éco-efficacité	18
2.2.9. Projets externes	18

3. Évaluation des risques de l'entreprise	20
3.1. Risques financiers	20
3.2. Risques industriels	20
3.2.1. Construction et exploitation de lignes, câbles et postes électriques	20
3.2.2. Activité technique de soutien	20
3.3. Risques juridiques	20
4. Tendances pour 2012	21
5. Dirigeants et administrateurs	22
6. Actionnariat	26
6.1. Actionnariat 2011	26
6.2. État des délégations en cours en vue d'opérer des augmentations de capital social	27
7. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat	28
7.1. Évolution des consommations	28
7.2. Commentaires sur le compte de résultat	28
7.3. Affectation du résultat	29
7.4. Endettement et dettes fournisseurs	29
7.5. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	30

1. Activité de la Société en 2011

1.1. Exposé sur l'activité de la Société en 2011

Électricité de Strasbourg a poursuivi en 2011 l'exercice de sa mission de distributeur d'énergie électrique, son activité de commercialisateur d'énergies ayant été transférée en 2009 à sa filiale ÉS Énergies Strasbourg dans le cadre des directives européennes en faveur de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie.

Cette évolution n'a en rien modifié depuis 2009 les bases économiques du Groupe Électricité de Strasbourg (Groupe ÉS) puisque le périmètre de consolidation a continué d'intégrer les mêmes actifs créateurs de valeur qu'avant ce transfert.

Électricité de Strasbourg demeure par ailleurs entité-support au profit d'ÉS Énergies Strasbourg dans les domaines tertiaire (comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, etc.), logistique et informatique, pour un montant total de prestations de près de 6 M€ par an.

L'année 2011 a été marquée pour Électricité de Strasbourg par l'important projet de partenariat stratégique avec la société Énerest.

La société d'économie mixte de distribution de gaz naturel Réseau GDS, avait annoncé, début 2011, vouloir renforcer sa filiale Énerest au travers d'un partenariat stratégique et d'une ouverture de son capital.

À l'issue d'une procédure de consultation qui s'est déroulée sur plusieurs mois, le Groupe ÉS a été retenu par Réseau GDS pour engager avec elle une négociation exclusive en vue de la prise de contrôle d'Énerest.

L'opération envisagée prévoit l'acquisition de 100 % des actions et des droits de vote d'Énerest ce qui permettrait ainsi au Groupe ÉS, de devenir, au travers du partenariat entre sa filiale actuelle de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg, et Énerest, le premier commercialisateur d'énergies du Bas-Rhin, avec plus de 450 000 clients particuliers et professionnels et un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 750 M€.

Résolument ambitieux, le projet industriel du Groupe ÉS prévoit de fédérer l'ensemble des équipes et de capitaliser sur leurs expertises complémentaires en matière d'achat et de vente de gaz naturel et d'électricité pour accélérer sa croissance, notamment dans le secteur du gaz, dans la zone géographique du Grand Est de la France.

Ce projet nécessite l'avis des instances représentatives du personnel concerné, la décision des Conseils d'administration des sociétés concernées ainsi que l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence.

1.2. L'activité du Distributeur ÉS Réseaux (ESR) en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution

Électricité de Strasbourg exerce les activités de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité au travers de l'entité ÉS Réseaux (ESR) depuis le 01/06/2009.

ESR exploite, entretient, développe et renouvelle un réseau électrique de plus de 14 000 km dans les 409 communes alsaciennes qui ont concédé leur réseau de distribution d'électricité à Électricité de Strasbourg S.A. Le territoire desservi couvre les $\frac{3}{4}$ du département du Bas-Rhin et compte près de 500 000 points de livraison en Basse, Moyenne et Haute Tension, ainsi qu'en aval les zones de distribution de deux autres gestionnaires de réseaux (régies d'Erstein et de Niederbronn-Reichshoffen) et des connexions avec le réseau d'ERDF.

ESR assure le raccordement et l'accès à ce réseau, pour les clients consommateurs d'électricité ainsi que pour les producteurs d'énergie qui injectent de l'électricité sur ce réseau.

ESR assure la mission de comptage-relève, qui permet d'établir les bilans de l'énergie électrique transitant sur le réseau et d'affecter ces volumes à chaque fournisseur ou responsable d'équilibre. Ces données sont transmises chaque semaine à RTE (Réseau de Transport Électricité) qui gère l'équilibre offre-demande au niveau national.

1.2.1. L'activité réglementaire

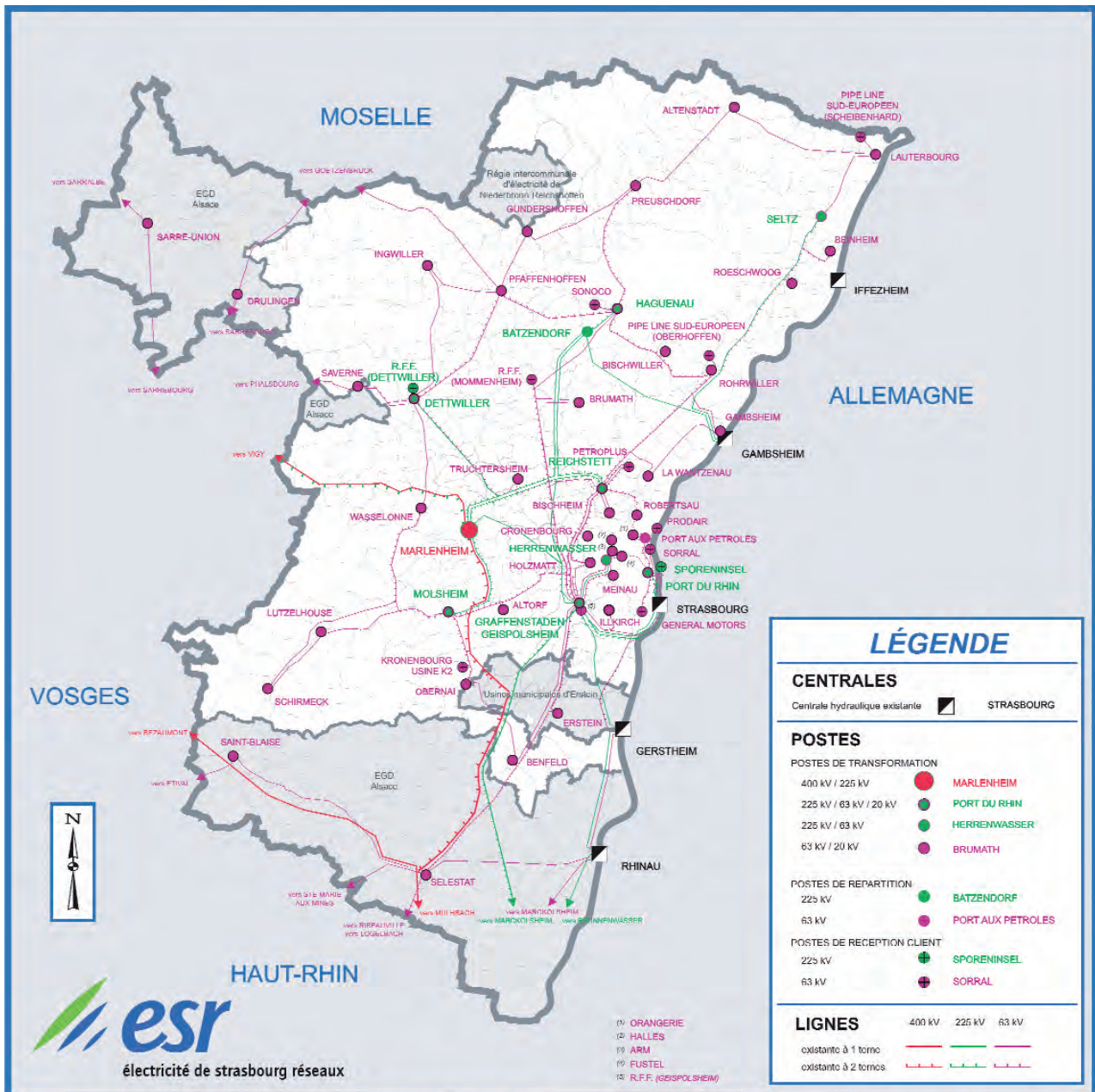
Dans le cadre de son adhésion à l'UNELEG (Union Nationale des Entreprises Locales d'Électricité et de Gaz), association qui rassemble de nombreuses Entreprises Locales de Distribution, Électricité de Strasbourg participe activement aux groupes de travail organisés sous l'autorité de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ou du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Cette participation, depuis la consultation initiale d'un projet jusqu'à la finalisation des textes, permet à Électricité de Strasbourg d'être associée aux discussions qui sont à la source des réglementations et d'anticiper l'application de ces textes au niveau de l'entreprise.

Parmi les domaines abordés en 2011, les chantiers ci-dessous ont nécessité une forte implication de la part des responsables d'ESR :

Échanges avec la CRE sur l'approvisionnement des pertes à l'ARENH

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) a instauré la possibilité pour ESR d'approvisionner ses pertes au tarif de cession jusqu'à fin 2013 et partiellement à l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) à partir du 01/01/2014. Différents échanges ont eu lieu avec la CRE pour en déterminer les modalités opérationnelles.



Réseau d'Électricité de Strasbourg et Réseau d'alimentation générale du Bas-Rhin janvier 2009

Travaux du CURTE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport)

ESR a participé, dans le cadre du CURTE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport), aux négociations concernant l'évolution des règles de facturation de l'accès au réseau de RTE et à l'élaboration des nouvelles règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre permettant de mettre en œuvre l'ARENH.

Travaux du CURDE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Distribution) et du GTE (Groupe de Travail Électricité)

ESR a participé aux discussions concernant la sortie du contrat intégré d'obligation d'achat avec un contrat CARD, l'évolution des procédures de raccordement publiées dans la Documentation Technique de Référence et les évolutions de flux et de services à destination des responsables d'équilibre.

Nouveau cadre réglementaire pour la production photovoltaïque

L'accélération des demandes de raccordement d'installations photovoltaïques de 2010 a conduit le gouvernement à instaurer un moratoire pour le raccordement des installations photovoltaïques de plus de 3 kWc entre le 02/12/2010 et le 09/03/2011 et à instituer à l'issue de ce moratoire un nouveau cadre réglementaire pour maîtriser le développement de la filière.

Ainsi, les installations de puissance supérieure à 100 kWc ne bénéficient plus de l'obligation d'achat, mais doivent concourir à des appels d'offres organisés par la CRE. Les installations de puissance inférieure à 100 kWc continuent à bénéficier de l'obligation d'achat, mais avec des prix d'achat qui sont ajustés tous les trimestres en fonction du volume des projets déposés le trimestre précédent (régulation par les volumes).

Ce nouveau cadre réglementaire rend nécessaire la communication par ESR à la CRE des volumes trimestriels de demandes de raccordement déposées par les producteurs concernés.

Loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité)

Les premières dispositions de la loi NOME ont été mises en œuvre fin 2010 : la suppression de la réfaction (c'est-à-dire la part restant à charge du distributeur) pour le raccordement des producteurs et l'approvisionnement des pertes au tarif de cession.

Les dispositions restant à mettre en œuvre concernent les conférences départementales qui feront le bilan, sous l'égide du préfet, de la mise en œuvre des investissements sur le réseau de distribution, les modalités de transmission des informations de consommation des clients fournis à l'ARENH et les modalités d'approvisionnement à l'ARENH pour les pertes à partir de 2014.

Transposition de la 3^e directive

La 3^e directive européenne électricité 2009/72/CE a été transposée en droit français dans le Code de l'énergie. Parmi les sujets qui intéressent les distributeurs figure notamment l'apparition d'un responsable de la conformité, dont la mission sera de garantir l'indépendance du distributeur et le respect du Code de bonne conduite de ce dernier.

Autres textes

Parmi les nombreux textes réglementaires suivis par ESR qui ont été publiés en 2011, avec dans certains cas un impact économique, peut notamment être cité le décret du 01/12/2011 modifiant les autorisations administratives à entreprendre avant de réaliser les réseaux et les contrôles périodiques à réaliser.

Décisions de justice

Par son arrêt du 29/09/2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours d'ERDF contre la décision du CORDIS sur le différend qui l'oppose à Direct Énergie relatif aux impayés des contrats GRD-F : ERDF est donc tenu de proposer un contrat GRD-F à Direct Énergie qui prévoit la prise en charge par ERDF de la part acheminement des impayés. ESR a contribué au sein de l'UNELEG à définir sur cette question la position des gestionnaires de réseau de distribution, communiquée à la CRE fin 2011.

Le CORDIS et le Conseil d'État ont rendu en 2011 plusieurs décisions sur des contentieux liés au moratoire sur le photovoltaïque. Celles-ci ne retiennent pas les retards dans l'instruction des dossiers de raccordement allégués par les producteurs à l'origine des litiges en cause, comme étant de nature à engager la responsabilité des distributeurs.

1.2.2. L'activité contractuelle

Respect du « Code de bonne conduite »

Électricité de Strasbourg garantit un accès transparent et non discriminatoire au réseau de distribution d'électricité, dans le respect des dispositions définies dans son « Code de bonne conduite », élaboré conformément à la directive européenne du 26/06/2003 et à la loi française du 09/08/2004.

Un audit annuel du fonctionnement d'ESR est réalisé par le délégué à l'audit et transmis à la Commission de Régulation de l'Énergie ; son objectif est de s'assurer du respect de ce Code de bonne conduite au sein de l'entreprise. Cet audit a été transmis à la CRE en fin d'année 2011.

Par ailleurs, la transcription en droit français de la 3^e directive prévoit l'obligation pour les gestionnaires de réseaux de distribution desservant plus de 100 000 clients de mettre en place un responsable de la conformité, qui soit garant de l'indépendance du distributeur et du respect du Code de bonne conduite précité. ESR a entrepris les analyses nécessaires pour proposer en début d'année 2012 à la CRE le nom de son responsable de la conformité.

Libre choix du fournisseur d'électricité

Dans le cadre du contrat unique, le fournisseur d'électricité est l'interlocuteur unique de son client pour la fourniture et l'utilisation du réseau. Pour proposer cette offre à ses clients, le fournisseur doit signer au préalable un contrat GRD-F avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution.

En 2011, ESR n'a pas signé de nouveau contrat GRD-F, le nombre total de contrats GRD-F signés restant à 11. Un nouveau contrat GRD-RE (GRD « Responsable d'Équilibre ») a par ailleurs été signé en 2011.

Pour faciliter au client le libre choix de son fournisseur d'électricité dans le respect des règles définies suite à l'ouverture du marché de l'électricité, ÉS Réseaux a mis en place les outils informatiques adéquats permettant de traiter de manière efficace un grand nombre de demandes simultanées.

- **Facturation des péages aux clients ayant un contrat d'accès au réseau de distribution (CARD)**

ESR facture les frais d'utilisation de son réseau aux clients ayant un contrat d'accès au réseau de distribution.

- **Automatisation du portail pour les fournisseurs**

Cet outil permet aux fournisseurs ayant signé un contrat GRD-F avec ESR de gérer directement en ligne les aspects administratifs et techniques de leurs contrats uniques (mise en service, résiliation, changement de fournisseur...). En constante évolution depuis sa mise en service en 2009, l'outil permet à tous les fournisseurs de gérer également les interventions techniques d'ESR auprès de leurs clients. Des automatismes ont été développés en 2011, qui permettent de proposer aux fournisseurs une meilleure réactivité.

- **Facturation directe des péages aux fournisseurs de clients à contrat unique**

ESR facture directement les frais d'utilisation de son réseau aux fournisseurs de ses clients ayant un contrat unique, et principalement à ÉS Énergies Strasbourg, y compris pour les clients aux tarifs réglementés, garantissant ainsi la transparence voulue dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité.

Mise à jour de la Documentation Technique de Référence (DTR)

Le nom de l'ancien Référentiel Technique publié sur le site d'Électricité de Strasbourg depuis 2004/2005 a évolué avec la réglementation, pour devenir la DTR.

Le travail de mise à jour des documents publiés sur le site ESR débuté en 2009 s'est poursuivi de manière intensive en 2011, avec la publication de nombreux documents, notamment dans le domaine du raccordement.

1.2.3. Les raccordements

Les investissements correspondant à cette activité ont globalement été stables par rapport à 2010, restant à un niveau élevé, qui semble montrer qu'à ce jour le marché immobilier en Alsace a été relativement épargné par la crise.

Application de la Loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain)

Le raccordement des utilisateurs du réseau est dorénavant régi par les modalités issues de la loi SRU. ESR applique le barème de raccordement que la CRE a approuvé le 04/02/2010, ainsi que les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12/07/2010 visant à limiter la contribution financière des collectivités en charge de l'urbanisme au financement des extensions du réseau électrique.

Stabilisation du cadre réglementaire pour le raccordement d'installations photovoltaïques

Le cadre réglementaire s'est stabilisé depuis la sortie du moratoire le 10/03/2011 : si le nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau en 2011 (un millier pour une puissance d'environ 15 MW) est resté du même ordre de grandeur que celui de 2010, on constate une baisse de l'ordre de 20 % des demandes de raccordement de nouvelles installations.

1.2.4. L'activité technique en 2011

Après le remplacement en 2011 d'un des transformateurs 225/63 kV de 100 MVA par une unité de 170 MVA et le renouvellement de la partie 63 kV en technique blindée, le grand chantier du poste 225/63 kV de Reichstett visant à conforter l'alimentation du secteur nord de Strasbourg se terminera en 2012 par le remplacement du dernier transformateur 225/63 kV de 100 MVA.

L'année 2011 a été marquée par les études et concertations pour le renouvellement de la ligne 63 kV Brumath – Haguenau et d'une ligne 225 kV Batzendorf – Haguenau, et la poursuite du traitement des dossiers d'autorisations administratives préalables à la réalisation de ces deux chantiers nécessaires à la sécurisation de l'alimentation de l'agglomération de Brumath.

Électricité de Strasbourg a également poursuivi les démarches administratives pour la création et le raccordement du futur poste 63/20 kV de Bernolsheim destiné à alimenter la plate forme départementale d'activités de Brumath (120 ha).

En 2011, ESR a également poursuivi son programme de renouvellement d'ouvrages :

- fin du chantier de renouvellement des disjoncteurs HTA du poste 63/20 kV de Roeschwoog ;
- démarrage du renouvellement des disjoncteurs 63 kV du poste de Rohrwiler par la mise en place d'un poste blindé ;
- démarrage du renouvellement du poste 63/20 kV de Gamsheim et du renouvellement de la partie HTA du poste 63/20 kV d'Altenstadt ;
- mise en souterrain d'environ 25 km de lignes aériennes HTA

en zone boisée et/ou de faible section dans le cadre des actions de sécurisation du réseau décidées par ESR après la tempête de 1999 ;

- remplacement du matériel électrique dans une vingtaine de postes vétustes pour mise en conformité et de sécurité ;
- poursuite du remplacement des entrées de lignes BT vétustes et démarrage d'un programme de renouvellement des poteaux bois vétustes présentant des anomalies après contrôle.

1.2.5. Les prestations aux ELD (Entreprises Locales de Distribution) et autres Gestionnaires de Réseaux de Distribution

Les prestations assurées par ESR sont définies dans le cadre de contrats avec les ELD d'Alsace, notamment avec les régies d'Erstein, de Niederbronn, de Neuf-Brisach et de Huningue (Hunélec). Elles marquent la forte implication d'Électricité de Strasbourg au niveau régional.

ESR apporte ainsi son soutien aux ELD pour l'exercice des missions relevant des Gestionnaires de Réseaux de Distribution, telles que :

- rédaction de modèles de contrats d'accès au réseau ;
- facturation du péage pour l'utilisation des réseaux par les clients ayant signé un contrat d'accès au réseau ;
- dépannages divers sur leur réseau de distribution ;
- diagnostics techniques sur les postes de transformation ;
- et bien sûr toute l'information autour de l'application des textes SRU pour les raccordements ou augmentations de puissance...

L'arrivée à échéance des contrats fin 2011 a conduit ES Réseaux à rencontrer l'ensemble des ELD bénéficiant de ces prestations pour déterminer avec elles les compléments à y apporter, qui seront mis en œuvre à partir de 2012.

Électricité de Strasbourg entretient des relations de confiance particulièrement constructives avec la ville de Colmar à travers VIALIS, société d'économie mixte (SEM) de la ville de Colmar dans laquelle elle détient une participation de 12,5 %. Au-delà du simple lien en capital, se conforte année après année la coopération entre ces deux entreprises régionales dans de nombreux domaines.

La collaboration avec RTE et ERDF va aussi en s'amplifiant, à travers des interventions opérationnelles sur le terrain, dans un périmètre essentiellement alsacien, mais qui peuvent ponctuellement mobiliser les équipes ESR sur le grand est de la France.

Une équipe TST (travaux sous tension) HTA d'ESR est ainsi intervenue pendant plusieurs semaines en 2011 sur le secteur de distribution d'ERDF, notamment dans le département des Vosges. Après le soutien apporté à ERDF en 2010 pour faire face à la tempête Xynthia, ESR a de nouveau prêté main forte en décembre 2011 aux équipes d'ERDF dans l'Est dans le cadre de la tempête Joachim. Le professionnalisme et la polyvalence des équipes d'ESR, qui permet notamment à chaque membre de celles-ci d'être chargé de travaux et agent de manœuvre, ont été particulièrement appréciés par ERDF.

1.2.6. Un nouveau site Internet pour Électricité de Strasbourg

Électricité de Strasbourg a mis en ligne fin 2010 un site Internet complètement renouvelé qui offre un accès beaucoup plus facile et convivial à l'information et aux services d'ESR pour les clients du réseau.

ESR a par ailleurs refondu la plaquette de communication du distributeur, en scindant la partie pérenne de la partie contenant les chiffres annuels. Cette plaquette de présentation a été envoyée aux différents interlocuteurs institutionnels ainsi qu'aux communes, conjointement au compte-rendu annuel de concession.

1.2.7. Des résultats très satisfaisants pour le distributeur ESR

Qualité de fourniture

Électricité de Strasbourg garantit une qualité et une continuité de fourniture d'électricité parmi les meilleures en Europe.

Le « critère B » (temps moyen annuel de coupure de tous les clients particuliers raccordés au réseau ESR) a connu un résultat exceptionnel en 2011 : il se chiffre à 6mn 52s, en raison notamment de conditions météorologiques particulièrement favorables. 2011 n'a en effet connu que peu d'orages et très peu d'épisodes neigeux ou de forts vents, avec pour conséquence une baisse de presque 30 % du nombre d'incidents par rapport à 2010.

Par ailleurs, le taux de réalimentation des clients en moins de 30 mn après une coupure HTA est remonté à 77 %, traduisant la bonne réactivité des agents d'exploitation et de conduite.

	2011	2010	2009
Critère « B »	6'52"	9'17"	10'03"
% de clients réalimentés en moins de 30 mn suite à incident HTA	77 %	74 %	77 %

Enfin, ESR respecte les obligations réglementaires en matière de qualité d'alimentation, qui pour la première fois ont concerné également le nombre et la durée des coupures d'alimentation.

	SEUIL RÉGLEMENTAIRE	RÉSULTAT ESR	RÉSULTAT BAS-RHIN
% de clients mal alimentés en tension	3 %	1,1 %	1,1 %
% de clients mal alimentés en continuité de fourniture	5 %	0 %	1,3 %

Satisfaction des utilisateurs

Lors de tout nouveau raccordement, ESR fait parvenir au client une enquête de satisfaction ayant trait à la gestion et à la réalisation des travaux, afin de mesurer son niveau de satisfaction.

Pour tous les segments de clients, la note moyenne attribuée en 2011 pour la réalisation d'un raccordement, depuis la prise en compte de la demande jusqu'à la mise en service, a été supérieure à 8 sur 10, confirmant la satisfaction des demandeurs de raccordement dans un contexte de forte charge liée à l'activité photovoltaïque et à l'introduction de nouvelles règles.

D'une façon générale, le niveau de satisfaction est resté stable en 2011.

Investissements

L'entreprise a consacré en 2011 un budget de plus de 20 M€ pour sécuriser et renforcer la capacité du réseau de distribution. Cet effort financier soutenu confirme la volonté du distributeur de maintenir le réseau à un haut niveau de performance, selon les engagements pris dans le cadre des Orientations Réseaux pour la période 2010/2012.

Le distributeur a également réalisé pour plus de 16 M€ de travaux de raccordement, dans un contexte pourtant marqué par la crise économique.

L'ensemble de ces investissements témoigne de la volonté d'Électricité de Strasbourg d'être un acteur proactif, et de soutenir ainsi l'activité et l'emploi en Alsace.

La hausse du tarif d'utilisation des réseaux (TURPE) de 3,94 % en août 2011 a généré des recettes qui confortent et valident les engagements ci-dessus. La gestion du réseau est une activité à forte inertie, et nécessite par conséquent de l'anticipation dans le renouvellement des compétences, l'adaptation des organisations, l'appropriation de nouvelles technologies et bien entendu le développement d'outils informatiques. ESR a pris en compte tous ces éléments depuis des années, et poursuivra son engagement constant vers toujours plus de performance.

2. Aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la Société

2.1. Aspects sociaux

2.1.1. Les effectifs

Évolution et répartition des effectifs d'Électricité de Strasbourg

L'effectif de référence présenté comprend :

- les **agents statutaires** à temps plein et à temps partiel à l'exception des agents mis à disposition des filiales et de la CMCAS ;
- les **agents non statutaires** en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein et à temps partiel.

	ANNÉE	EFFECTIF TOTAL		DONT HOMMES		DONT FEMMES
Agents statutaires	2011	737	624	85,1 %	113	14,9 %
	2010	735	618	84,1 %	117	15,9 %
Agents non statutaires	2011	85	59	69,4 %	26	30,6 %
	2010	86	59	68,6 %	27	31,4 %
TOTAL	2011	822	683	83,1 %	139	16,9 %
	2010	821	677	82,5 %	144	17,5 %
Dont salariés en CDD	2011	53				
	2010	54				

L'effectif total de l'entreprise au 31/12/2011 est de 822 personnes dont 769 en contrat à durée indéterminée représentant 754,89 salariés en équivalent temps plein.

Parmi les 53 salariés en CDD, 35 sont sous contrat d'apprentissage.

Le nombre moyen de travailleurs intérimaires (calculé en faisant le rapport du nombre de jours travaillés dans l'année par des intérimaires avec le nombre total de jours travaillés) s'élève à **11,95** contre 15,81 en 2010.

12 386 heures supplémentaires ont par ailleurs été effectuées en 2011, montant équivalent à l'année précédente.

Absentéisme

Taux d'absentéisme 2011 hors congés annuels :

ANNÉE	NOMBRE DE JOURS THÉORIQUES TRAVAILLÉS	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	TAUX D'ABSENTÉISME GLOBAL	TAUX MALADIE (HORS LONGUE MALADIE)
2011	198 039	16 185	8,17 %	2,40 %
2010	200 376	15 869	7,92 %	2,58 %

2.1.2. L'organisation du temps de travail et l'absentéisme

Durée du temps de travail

La Direction d'Électricité de Strasbourg et l'ensemble des organisations syndicales ont signé le 17/06/1999 un accord sur l'aménagement du temps de travail pour le développement de l'emploi réduisant le temps hebdomadaire de travail à 34 heures et 12 minutes.

Organisation du temps de travail

En fonction du poste occupé, les agents sont soumis à 4 types d'horaires différents (horaire variable, horaire fixe, horaire des salariés non sédentaires et services continus).

Il est à noter que les cadres volontaires de l'entreprise pratiquent depuis 2004 une forme d'horaire variable, dit auto-déclaratif.

2.1.3. Les rémunérations et les charges sociales 2011

(hors refacturations intra-groupe)

Masse salariale brute et charges sociales

ANNÉE	MASSE SALARIALE	CHARGES SOCIALES
2011	38 254 240 €	17 056 556 €
2010	38 352 067 €	16 656 737 €

Intéressement et plans d'épargne

La Société n'est à ce jour pas soumise au régime de la participation des salariés.

Par contre, différents accords d'intéressement ont été conclus depuis 1986. Le dernier en date au profit des salariés d'Électricité de Strasbourg a été signé le 30/06/2010 pour les années 2010 à 2012.

Cet intéressement concerne aujourd'hui l'ensemble des sociétés du Groupe ÉS (Électricité de Strasbourg et ses filiales).

Les salariés bénéficient par ailleurs d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, conclu dans le cadre du Groupe ÉS.

Enfin, les salariés du Groupe ÉS ont pu bénéficier ces dernières années des opérations d'actionnariat du personnel initiées tant par Électricité de Strasbourg elle-même que par EDF.

2.1.4. Les relations professionnelles et les accords collectifs

Accords et avenants signés en 2011

- **Au périmètre de l'entreprise Électricité de Strasbourg :**

- accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (24/05/2011) ;
- avenant n° 3 à l'accord d'entreprise portant adhésion au plan d'épargne du groupe EDF (24/05/2011).

- **Au périmètre des entreprises au statut des IEG Électricité de Strasbourg S.A. et ÉS Énergies Strasbourg S.A. :**

- accord relatif aux avancements au choix au 01/01/2011 et aux reclassements de technicité au cours de l'année 2011 (08/02/2011).

- **Au périmètre du Groupe ÉS :**

- accord « mieux-vivre au travail » – Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies Strasbourg, Écotral, Prestélec (24/05/2011) ;
- avenant n° 1 à l'accord d'intéressement de groupe – Électricité de Strasbourg, Prestélec, ÉS Géothermie (24/05/2011) ;
- accord relatif au supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2010 du personnel des sociétés Électricité de Strasbourg, Prestélec, ÉS Géothermie (24/05/2011).

Fonctionnement des instances représentatives du personnel en 2011

- 12 réunions du Comité d'entreprise, portant sur des sujets comme les orientations stratégiques de l'entreprise, diverses réorganisations au sein des entités, la mise à jour du règlement intérieur de l'entreprise, l'actualisation de la réglementation des prêts accordés au personnel, le baromètre social, mais aussi les informations et consultations obligatoires (rapport d'activités, comptes annuels, informations trimestrielles sur le situation de l'emploi, bilan social, rapport de situation comparée des conditions générales des femmes et des hommes, emploi des personnes en situation de handicap, formation professionnelle, politique de mécénat...);
- 6 réunions avec les Délégués du personnel ;
- 6 réunions de la Commission secondaire du personnel ainsi que de sa délégation « cadres » ;
- 5 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- 4 réunions de l'Instance représentative du Groupe ÉS.

Cette instance, créée par accord le 18/06/2009, s'est réunie pour la première fois en 2010.

Elle a pour objet de fournir aux représentants des salariés d'Électricité de Strasbourg et de ses filiales détenues majoritairement des informations d'ordre social ou stratégiques. Sur ce dernier plan, l'objectif est de permettre à ces représentants d'exprimer un avis sur les sujets tels que les grandes orientations stratégiques, les prévisions globales d'effectifs, les transferts d'activités entre maison-mère et filiales ou entre filiales ainsi que les éventuelles modifications significatives des activités de la maison-mère et de ses filiales générant un impact sur l'emploi. Cette instance a aussi pour mission d'être le lieu privilégié en matière de suivi des accords pluri-entreprises et pour finir, elle exerce les fonctions de contrôle et de surveillance du Service de Santé au Travail des entreprises au statut des IEG.

2.1.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les accidents du travail : nombre d'accidents du travail (hors trajet domicile/travail)

ANNÉE	ACCIDENT SANS ARRÊT	ACCIDENT AVEC ARRÊT	TOTAL
2011	1	3	4
2010	2	2	4

On relève au cours de l'année 2011, un total de 4 accidents de travail, dont 3 avec arrêt.

Ce résultat 2011 en matière de sécurité reste au bon niveau des deux dernières années, ce qui constitue une grande satisfaction pour la santé et l'intégrité physique de chaque salarié. L'entreprise reste toutefois mobilisée pour confirmer, voire améliorer encore, ces résultats dans les années à venir.

Le taux de fréquence (rapport du nombre d'accidents du travail avec arrêt X10 puissance 6 sur le nombre d'heures travaillées) s'établit à 2,64.

2.1.6. La formation

ANNÉE	DÉPENSES DE FORMATION	DÉP. DE FORMATION MASSE SALARIALE
2011	1 859 665 €	6,02 %
2010	1 684 108 €	5,45 %

La hausse de 2011 témoigne d'un effort de formation de l'entreprise, qui se situe largement au-delà du minimum de 1,6 % imposé par le législateur.

2.1.7. Les travailleurs handicapés

Nombre de personnes handicapées

	2010	2011
Nombre de personnes	30	39

Nota : l'entreprise s'acquitte de ses obligations complémentaires en versant une contribution à l'AGEFIPH.

2.1.8. Les œuvres sociales

Les œuvres sociales des Industries Électriques et Gazières sont gérées par les organisations syndicales. L'organisme centralisateur est la Caisse Centrale d'Action Sociale. Une Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale fonctionne à Strasbourg pour le personnel statutaire du Groupe ÉS et de Gaz de Strasbourg, des unités locales d'EDF et de GDF-Suez et des autres distributeurs non nationalisés.

Notre Société soutient par ailleurs, sur le plan social, des activités sportives et culturelles.

Notre association sportive (ASÉS) comporte 12 sections dont certaines sont représentées dans des compétitions de niveau national, et compte plus de 1 200 adhérents. Elle intervient pour le loisir, dans les compétitions et a également une action sociale dans les quartiers sensibles de Strasbourg.

Notre orchestre d'harmonie (OHÉS), quant à lui, fort de ses 75 membres dont un tiers environ de salariés du Groupe ÉS, s'est forgé une solide réputation dépassant largement la frontière régionale. Il a fêté ses 100 ans en 2011 et s'est vu décerner un « Bretzel d'or ».

2.1.9. Responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis de ses sous-traitants et fournisseurs

En matière de politique d'achats, la démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les relations avec les 1 200 fournisseurs, prestataires et sous-traitants est intégrée dans nos processus d'achats depuis plusieurs années. Ainsi tous les contrats conclus par Électricité de Strasbourg comportent une « Charte de bonne conduite » qui définit les bonnes pratiques à respecter par les intervenants externes.

En vertu de la réglementation en vigueur, chaque nouveau fournisseur s'engage à prendre en compte la lutte contre tout travail obligatoire ou forcé et les discriminations.

Des exigences spécifiques sont intégrées dans nos règlements de consultations pour réduire les impacts et améliorer la performance environnementale des produits utilisés (produits chimiques). Le respect des pratiques est contrôlé lors des audits réalisés dans les entreprises.

Pour améliorer les relations avec nos fournisseurs, Électricité de Strasbourg a continué de mettre en place des marchés cadres. Le taux de marchés cadres est ainsi passé de moins de 30 % en 2009 à près de 45 % à fin 2011.

En plus de toutes ces actions, Électricité de Strasbourg a développé la dématérialisation des appels d'offres et a mis en place l'édition recto verso de ses commandes amenant une économie substantielle de papier (40 000 feuilles par an pour les seules commandes). Parallèlement, Électricité de Strasbourg a continué son action en faveur des Établissements de travail adaptés (ESAT) ; bien que le nombre d'entreprises sollicitées soit resté constant (18), le volume financier a progressé de plus de 10 % entre 2010 et 2011.

2.2. Aspects environnementaux

La préservation de l'environnement est, pour Électricité de Strasbourg et ses salariés, une préoccupation déjà ancienne qui se trouve renforcée dans le cadre d'une politique forte en faveur du développement durable.

Électricité de Strasbourg est certifiée ISO 14001 depuis 2003 dans le cadre d'une démarche de progrès QSE, (Qualité-Sécurité-Environnement et Management).

Le système de management environnemental mis en place dans ce cadre porte sur la distribution d'électricité et sur toutes les activités d'infrastructure et de soutien (par exemple la gestion ou l'élimination des surplus de chantier, la gestion des déchets, l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques, les économies d'énergie...).

2.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières, énergie et déchets

Consommations

Eau (puits + réseau eau potable)

2011 : env. 1 514 969 m³ (selon périmètre défini par la PRO-335)

2010 : env. 1 853 751 m³ (selon périmètre défini par la PRO-335)

Électricité

2011 : 8 919 519 kWh (selon périmètre défini par la PRO-335)

2010 : 8 845 000 kWh (selon périmètre défini par la PRO-335)

Papier

2011 : 5 154 625 feuilles

2010 : 5 525 000 feuilles

Graves

ÉS Réseaux poursuit sa politique environnementale en faveur de la maîtrise des consommations de ressources naturelles en réutilisant, à chaque fois que cela s'avère possible, les matériaux extraits des fouilles lors des travaux de réseaux. Elle sensibilise les communes sur les avantages de cette démarche lors des réunions d'ouverture de chantier.

Déchets 2011

NATURE	QUANTITÉ (en tonne)	COÛT DE L'ÉLIMINATION (en milliers d'euros)
Déchets industriels banals	338	- 23 (recette)
Déchets dangereux	159	+ 33
TOTAL	497	10
Variation/2010	- 30 %	

Grâce à une politique volontariste, l'entreprise a réduit de 30 % par rapport à 2010 le tonnage des déchets industriels banals et spéciaux et des déchets dangereux qu'elle produit.

Flotte des véhicules ÉS

Afin de contribuer à la lutte contre l'effet de serre par la limitation de l'usage de produits pétroliers, Électricité de Strasbourg promeut le développement du véhicule électrique, moyen de transport urbain propre, silencieux et non polluant.

Elle possède en 2011 pour ses propres besoins 39 véhicules électriques (véhicules de tourisme et petits utilitaires) contre 41 en 2010, sur un parc de 313 véhicules comparables, soit 12,46 %. Cette baisse du nombre de véhicules s'explique en 2011 par l'impossibilité d'acquérir des véhicules électriques neufs. Cette problématique devrait s'améliorer en 2012 avec l'apparition de nouvelles offres dans ce domaine.

2.2.2. Mesures pour limiter les atteintes aux milieux naturels et espèces animales

L'impact sur l'environnement de toute nouvelle ligne 63 kV ou 225 kV est systématiquement et réglementairement évalué dans le cadre des enquêtes d'utilité publique, une étude d'impact étant notamment réalisée par un bureau d'études spécialisé. Le volet environnemental de cette étude examine les impacts potentiels du nouvel ouvrage sur la faune, la flore, le paysage, le patrimoine culturel et touristique et mentionne les mesures prises par le maître d'ouvrage afin de les réduire.

À cette étude « chapeau » s'ajoutent d'autres études plus ponctuelles selon les contraintes locales rencontrées (grand hamster et autres espèces protégées, zone humide remarquable, défrichement à réaliser, zone inondable..).

Les principales affaires en cours d'instruction sont :

- renouvellement du poste 63 / 20 kV de Gamsheim et de ses lignes de raccordement 63 kV (dossier « loi sur l'eau » et dossier demande d'autorisation de défrichement) ;
- renouvellement de la ligne 63 kV Brumath-Haguenau et sécurisation 225 kV de Haguenau (procédure de consultation de l'Autorité Environnementale ministérielle et préfectorale avant enquête publique) ;
- modifications de lignes 63 kV dans le cadre du projet de liaison routière Rocade Sud-A35 à Geispolsheim (validation de l'étude d'impact par la DREAL et consultation de l'Autorité Environnementale).

Il convient de noter que suite au Grenelle 2 de l'environnement, la législation s'est très sensiblement renforcée dans le domaine de la protection de l'environnement, imposant aux maîtres d'ouvrages d'être de plus en plus précis dans l'analyse des risques possibles que font courir la construction de nouveaux ouvrages et les mesures prévues pour les réduire et les compenser. Les études à remettre aux autorités représentant l'État comme la DREAL, la DDT, l'ARS allongent la durée des procédures d'autorisation administratives qui est prise en compte dans l'établissement des plannings prévisionnels de réalisation ainsi que dans le budget des projets.

Dans le cadre de la protection de l'avifaune, ÉS Réseaux poursuit des actions dans le prolongement de celles entreprises depuis de nombreuses années :

- suite à des signatures de conventions de partenariat avec les associations SOS Cigognes et APRECIAL (Association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace Lorraine), mise à disposition durant la période de marquage des cigogneaux par baguage d'une nacelle avec deux opérateurs habilités : ainsi en 2011, ce sont plus de 80 cigogneaux dans des nids sur des supports électriques répartis sur 23 communes qui ont été bagués durant 2,5 jours ;
- analyse et traitement systématique des problèmes particuliers (nids de cigognes sur des supports de distribution, etc.) qui sont remontés par des associations, des collectivités locales, voire des particuliers ;
- renouvellement en 2011 de la convention de partenariat avec le GORNA (Groupement ornithologique du refuge Nord-Alsace) et EDF en Alsace. Cette convention prévoit la mise en place de mesures spécifiques pour protéger l'avifaune et un soutien financier, mais également la réalisation d'actions organisées autour de 3 axes : la connaissance, la préservation et la sensibilisation à la biodiversité.

2.2.3. Mesures de conformité réglementaire et actions volontaristes

Actions de mise en conformité des ouvrages de réseau

- remplacement des disjoncteurs à huile du poste HTA à Altenstadt ;
- première phase du remplacement des disjoncteurs 63 kV à huile du poste de Reichstett par un poste sous enveloppe métallique d'emprise réduite ;
- études de bruits et d'impacts paysagers, systèmes de récupération d'huile pour le futur poste de Gamsheim ;
- mise en place de transformateurs HTA/BT à pertes et à bruits réduits.

Des actions de mise en conformité des installations et des équipements ont par ailleurs été conduites, notamment pour la mise en conformité et l'étanchéité du local cuves huiles transformateur, la réfection des conduites d'assainissement séparateur de graisse et l'isolation thermique de bâtiments.

Insertion des ouvrages électriques

L'engagement d'ÉS Réseaux est d'enfouir les nouveaux réseaux ou réseaux renouvelés, en totalité en Moyenne Tension, et pour les trois quarts en Basse Tension. En 2011, le taux d'enfouissement réalisé est de 100 % pour les réseaux HTA, et de 85 % pour les réseaux BT neufs.

L'engagement d'ÉS Réseaux d'enfouir les lignes électriques existantes en Moyenne Tension dans les zones boisées (suite au retour d'expérience de la tempête de décembre 1999) s'est traduit en 2011 par des chantiers dans les communes de La petite Pierre, Boersch-Klingenthal, La Broque, Windstein-Nehwiller, Rosteig-Wingen s/Moder, Mietesheim et Lichtenberg.

Par ailleurs, plusieurs chantiers ont été menés afin de sécuriser les réseaux Moyenne et Basse Tension dans les communes de Gottenhouse-Haegen, Schoenenbourg-Hunspach, Weiterswiller, Kuhlendorf. Ces chantiers se sont souvent traduits par la mise en souterrain des réseaux électriques.

Plusieurs chantiers (communes de Hengwiller, Marmoutier...) concernant l'insertion des réseaux BT dans l'environnement ont été identifiés, réalisés et co-financés avec les collectivités locales dans le cadre de plusieurs conventions avec le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Association des maires du Bas-Rhin.

2.2.4. Total des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Le total des dépenses 2011 pour Électricité de Strasbourg correspondant aux mesures décrites aux articles 2 et 3 qui précèdent, s'élève à 5 005,9 k€.

2.2.5. Services internes de gestion de l'environnement

Le chargé de l'environnement au sein du pôle SEM (Sécurité, Environnement et Management) pilote le Système de Management Environnemental avec l'appui du Comité du développement durable dont le pilote est un membre de la Direction de l'entreprise.

Formation et information des salariés

Des brèves et des articles sur le thème de l'environnement sont diffusés régulièrement sur l'intranet et le magazine interne. Un guide des bonnes pratiques environnementales est à la disposition de tous les salariés.

La convention interne, destinée à tous les salariés du Groupe, et la réunion de l'encadrement avaient notamment pour objet, cette année, la présentation de la stratégie définissant 6 axes de développement pour l'entreprise au regard de l'évolution de son environnement avec la loi NOME, le Grenelle de l'environnement et les évolutions technologiques.

Des vidéos sont en ligne sur les pages environnement du site Internet du Groupe ÉS : on peut notamment citer des reportages sur la semaine du développement durable, le bâti-vert et la société Écogi.

Le Plan Déplacements Entreprise (PDE) du Groupe permet de promouvoir l'éco-mobilité auprès des salariés et d'améliorer l'accès à l'information sur les transports alternatifs.

Dans le cadre du projet VHR (Véhicules Hybrides Rechargeables), 7 VHR Toyota sont testés en situation d'utilisation quotidienne par 11 salariés du Groupe.

Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution

Des exercices périodiques de simulation et d'entraînement du personnel sont effectués et ont permis d'améliorer les procédures de maîtrise des situations d'urgence (pollution PCB, fuites et déversements de produits chimiques).

2.2.6. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au vu de l'analyse des risques, la Société n'a provisionné ou garanti aucun montant pour risques en matière d'environnement.

2.2.7. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Électricité de Strasbourg n'a versé au cours de l'exercice aucune somme au titre d'indemnités en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a mené aucune action en réparation de dommages causés à celui-ci.

2.2.8. Actions en faveur des énergies renouvelables et de l'éco-efficacité

Il convient de mentionner l'adhésion d'Électricité de Strasbourg au Cluster Alsace Énergievie et sa représentation au conseil d'administration par le Directeur général d'Électricité de Strasbourg.

Le Cluster Alsace Énergievie est un ensemble d'acteurs économiques et institutionnels (producteurs ou fournisseurs d'énergie, des entreprises industrielles, des installateurs, des chercheurs, des universités et centres de formation, des architectes, des promoteurs immobiliers ou opérateurs du logement social...) qui travaillent en réseau sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Alsace et qui sont soutenus par la Région Alsace et l'ADEME.

2.2.9. Projets externes

Est seulement indiqué ici le projet géothermique de Soultz-sous-Forêts, dans la mesure où cette structure n'est pas consolidée et ne figure en conséquence pas dans le rapport d'activité sur la gestion du Groupe ÉS.

Participation au GEIE « Exploitation Minière de la Chaleur »

Électricité de Strasbourg a poursuivi en 2011 son engagement au sein du GEIE Exploitation Minière de la Chaleur dans le projet innovant de géothermie profonde situé à Soultz-sous-Forêts, aux côtés de ses partenaires industriels (EDF, Pfalzwerke, EnBW, Steag et Bestec) et scientifiques (BRGM, KIT, etc.).

Comme prévu fin 2010, un contrat de vente d'électricité ayant été signé entre le GEIE et ÉS Énergies Strasbourg début janvier 2011, la phase de production industrielle a pu démarrer.

La production injectée sur le réseau d'Électricité de Strasbourg en 2011 a représenté 170 MWh pour un chiffre d'affaires de 35 k€. L'année a été caractérisée par l'intermittence de la production due à des problèmes techniques survenus au niveau de la production électrique (capteur de vitesse) et au niveau de la production géothermale (pompe, colonne de production, vibrations). Certains points d'ores et déjà réglés permettront d'améliorer la production en 2012.

Une nouvelle stratégie de réinjection a été utilisée en 2011 avec succès pour minimiser la micro-sismicité induite (seulement 5 événements sur l'année, de magnitude inférieure à 1,7) et optimiser le volet économique.

ÉS Géothermie s'est vue confier par le GEIE l'élaboration du dossier de demande de concession. La demande sera déposée début 2012 auprès de l'administration française pour instruction. Par ailleurs ÉS Géothermie continue de capitaliser sur l'expérience acquise à Soultz pour mener d'autres projets. Les recherches en cours et les améliorations prévues à Soultz-sous-Forêts trouveront leur application dans les futurs projets menés par le Groupe Électricité de Strasbourg dans le domaine de la géothermie profonde.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Électricité de Strasbourg a inscrit dans son plan stratégique le développement de la géothermie profonde avec pour cible l'ambition d'être un acteur majeur français dans le développement de cette filière. Pour cela, elle s'appuie sur l'expérience acquise sur le pilote scientifique de Soultz-sous-Forêts et sur l'expertise développée au sein de sa filiale ÉS Géothermie.

En avril et en octobre 2011, ont été déposées respectivement les demandes de permis exclusif de recherches (PER) dit d'Illkirch-Erstein et de Haguenau. Les zones concernées, la première d'une superficie de 190 km² et la deuxième de 214 km², sont des zones à fort potentiel thermique qui présentent l'avantage d'offrir en surface des possibilités de valorisation de chaleur résiduelle pour des industriels existants ou à venir. Ces deux demandes sont aujourd'hui en instruction auprès de la Direction générale Énergie Climat au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, et auprès de la DREAL Alsace.

Le 25/11/2011, Électricité de Strasbourg a obtenu par arrêté ministériel, les permis exclusifs de recherches de Wissembourg (150 km²) et de Lauterbourg (212 km²), ce dernier étant conjoint avec la société Géopetrol.

Pour cibler rapidement les meilleurs sites de forage, des travaux d'investigations sur les profils sismiques et des études de sous-sol ont été entrepris durant l'année 2011 pour le PER de Wissembourg.

Dans le domaine des réseaux, les équipes du distributeur anticipent les évolutions futures liées aux *smartgrids*, en particulier l'introduction de davantage de communication entre les équipements réseaux au bénéfice du système électrique dans son ensemble. Des travaux ont été menés sur les calculs de charges sur les réseaux Basse Tension, l'identification des clients équipés de chauffage électrique par des moyens statistiques, des outils de prévisions de consommations sur les réseaux HTA ou encore la modélisation de l'échauffement des câbles HTA et BT.

Le Groupe souhaite améliorer sa connaissance des comportements clients et du réseau dans un contexte de marché non stabilisé. L'enjeu pour ÉS Énergies porte sur l'élaboration d'offres d'effacement diffus et leur intérêt pour les clients résidentiels et tertiaires, et pour le distributeur, sur le bénéfice de ces effacements sur le dimensionnement des réseaux. Le Groupe s'est ainsi rapproché de l'institut EIFER et de l'École de Management de Strasbourg sur ces sujets. Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déposé auprès du Fonds Unique Interministériel, en vue d'obtenir un financement partiel.

Enfin, toujours dans le domaine de la R&D, on peut citer le lancement, en décembre, d'un partenariat avec l'unité mixte de recherche commune entre l'Université de Strasbourg et le CNRS, de l'École et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST). Ce partenariat qui s'appuiera sur la filiale ÉS Géothermie a pour ambition le développement d'une expertise R&D dans le domaine des sciences du sous-sol en géothermie profonde.

3. Évaluation des risques de l'entreprise

En application de l'ordonnance du 20/12/2004 relative à la comptabilité des entreprises, prise en application de directives communautaires, les risques de l'entreprise sont exposés ci-après.

3.1. Risques financiers

Le ruban de trésorerie placé auprès d'EDF est arrivé à échéance au le 31/10/2011 et n'a pas été renouvelé.

La Société ne présente pas de risque de liquidité, de risque marché ni de risque de change.

3.2. Risques industriels

L'entreprise exerce à la fois des activités de bureau et des activités de type industriel.

L'ensemble des activités est aujourd'hui suivi dans le cadre d'une triple certification ISO-9001 (Qualité), ISO-14001 (Environnement), OHSAS 18001 (Sécurité). Elles font, de ce fait, l'objet d'analyses de risques, d'audits internes et externes.

Par ailleurs, toutes les activités directement liées à nos obligations de concessionnaire s'exercent sous le contrôle de nos autorités de tutelle.

Pour les activités de bureau, le principal risque est le risque incendie, pris en compte au travers de dispositions techniques (détection voire extinction automatique dans certains locaux, notamment informatiques) et de dispositions organisationnelles en matière de prévention (expert incendie, procédures, exercices, etc.).

Les activités de type industriel sont de deux ordres :

3.2.1. Construction et exploitation de lignes, câbles et postes électriques

Des risques de différentes natures peuvent se présenter :

- risque de surcharge électrique ;
- risque de contraintes mécaniques exceptionnelles liées, notamment, à des conditions météorologiques extrêmes (tempêtes, orages, neige, givre...);
- risque d'interruption de la fourniture d'énergie électrique, en exploitation normale ;
- difficultés (administratives, techniques, environnementales) d'établir de nouveaux ouvrages pour répondre à la demande ;
- risque par rapport à la sécurité des tiers ;
- risque de dysfonctionnement des automatismes ;
- risque d'incendie ;
- risques environnementaux.

Les contraintes d'ordre électrique sont surveillées régulièrement, notamment lors de campagnes de mesure annuelles mais aussi grâce au système informatisé de

téléconduite qui donne accès, en permanence, à des valeurs de télémessure pour les réseaux HTA et HTB. Une attention particulière est portée au bon fonctionnement des automatismes et systèmes de protection, notamment par une maintenance des équipements de contrôle-commande et disjoncteurs. Des patrouillages d'ouvrages sont effectués tout au long de l'année pour en détecter les éventuels points faibles.

Une campagne de renforcement mécanique des ouvrages aériens, (prévue sur une quinzaine d'années), suite à la tempête de 1999, est toujours en cours. Le bureau central de conduite est équipé d'un dispositif de suivi des épisodes orageux permettant d'anticiper les événements pour limiter les effets des surtensions atmosphériques. Par ailleurs, des indicateurs permettent de réagir rapidement en cas de détection de situations non conformes aux dispositions contractuelles avec nos clients.

Les risques d'incendie sont pris en compte par un contrôle régulier des systèmes d'extinction mobile et l'existence de dispositifs d'extinction automatique sur les sites les plus exposés. Les aspects environnementaux, pris en compte dans le cadre de la certification ISO-14001, font l'objet de programmes d'amélioration, notamment pour éviter les risques de pollution de la nappe phréatique.

Les risques liés à la sécurité des tiers sont pris en compte, notamment au travers de campagnes d'information vers des populations particulièrement exposées telles les pêcheurs, les agriculteurs, les professions du BTP.

3.2.2. Activité technique de soutien

Le principal risque est ici d'ordre environnemental et se situe dans les activités de maintenance de transformateurs et de véhicules.

Ces activités, concentrées dans le bâtiment industriel du Centre Opérationnel de Mundolsheim, ont fait l'objet d'une autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont suivies et maîtrisées dans ce cadre.

3.3. Risques juridiques

Électricité de Strasbourg veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses contacts avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation. En particulier et en conformité avec la loi, Électricité de Strasbourg met tout en œuvre pour garantir que l'activité de son gestionnaire de réseau de distribution s'exerce dans des conditions non discriminatoires vis-à-vis des fournisseurs d'énergie.

L'activité de la Société repose en partie sur les contrats de concession accordés par les collectivités publiques pour assurer le service public de distribution d'énergie électrique. Les 409 communes du secteur de distribution d'Électricité de Strasbourg ont réaffirmé leur confiance à l'entreprise en renouvelant, entre 1993 et 2002, les 376 contrats de concession pour une durée de 40 ans.

S'agissant de la concession DSP (Distribution aux Services Publics) accordée par l'État, elle se poursuit jusqu'en 2029.

Sur un autre plan, le Groupe ÉS peut évidemment, de par son activité, être exposé à des litiges en matière de responsabilité civile mais a souscrit des contrats d'assurance à cette fin.

En date du 22/12/2008, Électricité de Strasbourg avait reçu une communication de griefs émanant de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne relatifs aux contrats à long terme conclus par le groupe EDF en France avec des consommateurs finals d'électricité, en particuliers industriels, qui seraient, selon la Commission, de nature à limiter l'accès au marché français de l'électricité et susceptibles de constituer un abus de position dominante.

Le groupe EDF a proposé en date du 04/11/2009, tout en contestant les arguments de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne, de prendre un certain nombre d'engagements de nature à répondre aux préoccupations de la Commission. Électricité de Strasbourg a expressément adhéré à cette position. La Commission a accepté ces engagements qui ont été mis en œuvre en 2010 et leur exécution s'est poursuivie en 2011.

4. Tendances pour 2012

L'année 2012 sera la quatrième année de fonctionnement du Groupe ÉS sous sa forme issue des dispositions de la loi du 07 /12/2006.

Le Groupe ÉS a engagé une révision de sa stratégie, qui a été présentée une première fois au Conseil d'administration en fin d'année 2011 et lui sera soumise pour validation dans les premiers mois de l'année 2012. Cette stratégie sera déclinée dans chacune des activités d'Électricité de Strasbourg.

En 2012, comme précédemment, Électricité de Strasbourg se caractérisera à la fois par sa mission de gestionnaire et d'opérateur de réseaux, son rôle de soutien à l'ensemble du Groupe ÉS et son activité de développement de nouveaux projets ou services.

Le gestionnaire continuera en 2012 de mettre en œuvre les mesures de fonctionnement en matière de raccordement qui ont été optimisées et consolidées au cours des années précédentes. Plus largement, la performance et les prestations cœur de métier seront au cœur des enjeux du distributeur.

Des efforts importants en matière d'investissement réseaux continueront par ailleurs d'être consentis pour maintenir nos ouvrages au niveau de performance remarquable qui est le leur aujourd'hui.

En 2012 également, les moyens internes d'Électricité de Strasbourg continueront de s'exercer au profit bien évidemment de l'exécution de ces missions réseaux mais aussi dans les domaines financiers, juridiques, informatiques etc. au profit de la filiale de commercialisation, aux termes de contrats de prestations, signés avec celle-ci, et plus largement de l'ensemble du Groupe ÉS.

Par ailleurs, l'année 2012 sera consacrée à des études préalables à la généralisation des nouveaux compteurs communicants, étape décisive sur la voie du développement des *smart grids*, appelés à révolutionner le mode de gestion traditionnel des réseaux électriques.

Sur le plan social, le dialogue et la concertation, qui caractérisent depuis toujours le Groupe ÉS, continueront de s'exprimer en 2012 dans le cadre renouvelé né en 2009 du processus de séparation juridique des activités de distributeur et fournisseur d'énergies.

Enfin comme cela a été mentionné au début de ce rapport, l'année 2012 verra se poursuivre le processus d'acquisition de la société Énerest.

Il est en outre précisé qu'entre le 01/01/2012 et la date d'établissement du présent rapport, un seul événement extérieur a eu une influence notable. Il s'agit de la levée des clauses suspensives à l'acquisition de 100 % de la société Énerest.

5. Dirigeants et administrateurs

Composition du Conseil d'administration au 31/12/2011

Jean-Louis MATHIAS

Président

Directeur exécutif du groupe EDF

Pierre ACKER

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Catherine CROS

Directrice politique industrielle et immobilier d'ERDF

Olivier FAUQUEUX

Directeur juridique corporate d'EDF

Robert HERRMANN

Représentant de la ville de Strasbourg

1^{er} Adjoint au Maire de la ville de Strasbourg

Henri LAFONTAINE

Directeur coordination commerce optimisation trading et Europe continentale EDF

Nicolas MITJAVILE

Directeur général d'EDEV

Olivier PETROS

Directeur des énergies renouvelables du groupe EDF

Bruno RIFF

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Jean-Marie SANDER

Président du Crédit Agricole

Daniel WAGNER

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Vincent WOLFF

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Composition du Comité de direction au 31/12/2011

Bruno FYOT

Directeur général

Fabrice GOURDELLIER

Directeur général délégué

Guillaume DUVAL

Directeur de l'innovation et des systèmes informatiques

Dominique GRUCHET

Directeur juridique et des affaires générales

Bernard HIRTH

Directeur financier

Bernard KERN

Directeur des Ressources Humaines

Jean-Claude MUTSCHLER

Directeur technique

Commissaires aux comptes

Cabinet MAZARS

Cabinet KPMG

Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS, qui avait été nommé pour la durée légale de 6 exercices, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Il en est de même de son suppléant, le cabinet FIBA.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat du cabinet MAZARS pour la durée prévue par la loi et de nommer comme suppléant, en remplacement du cabinet FIBA, M. Pierre LUTZ, professionnellement domicilié 20 avenue de la Paix à Strasbourg.

Mandats exercés en France au 31/12/2011 des administrateurs et rémunérations perçues au cours de l'exercice 2011 d'Électricité de Strasbourg et des sociétés contrôlantes

Jean-Louis MATHIAS

Président du Conseil d'administration

Autres mandats exercés :

- Directeur exécutif d'EDF
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès de Dalkia International
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès de Dalkia Holding
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès de EDF Énergies Nouvelles
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès d'Edison

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :

Salaire brut (fixe)	601 550 €
Rémunération variable	302 192 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	24 298 €
Total	928 040 €

Pierre ACKER

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 :

Salaire brut (fixe)	82 786 €
Rémunération variable	6 700 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	844 €
Total	90 330 € ⁽³⁾

Catherine CROS

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Administrateur de la société Sofilo

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :

Salaire brut (fixe)	183 600 €
Rémunération variable	80 733 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	14 310 €
Total	278 643 €

Olivier FAUQUEUX

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil de surveillance d'ERDF
- Administrateur d'EDEV

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :

Salaire brut (fixe)	161 990 €
Rémunération variable	57 619 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	3 384 €
Total	222 993 €

Robert HERRMANN

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil d'administration du Port Autonome de Strasbourg

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽²⁾

Henri LAFONTAINE

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil d'administration de SPE
- Membre du Conseil d'administration de SPEPCO
- Membre du Conseil d'administration d'EDF Belgium
- Membre du Conseil d'administration de Fenice

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :

Salaire brut (fixe)	234 750 €
Rémunération variable	95 177 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	12 487 €
Total	342 414 €

Nicolas MITJAVILE

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Président du Conseil d'administration d'HTMS
- Président du Conseil d'administration de Safidi
- Directeur général d'EDEV
- Administrateur de TIRU S.A.
- Administrateur de Dalkia International
- Administrateur de Dalkia Investissements
- Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Réparties
- Administrateur, représentant permanent d'EDEV, auprès de Socodei
- Membre du Conseil de surveillance de Dunkerque LNG
- Membre du Comité de direction d'Edenkia
- Membre du Comité de direction et représentant d'EDEV auprès d'EDF Optimal Solutions
- Membre du Comité de direction et représentant d'EDEV auprès de Nexcis S.A.S.
- Membre du Comité de direction et représentant d'EDEV auprès de Fahrenheit

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :

Salaire brut (fixe)	162 100 €
Rémunération variable	61 241 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	23 992 €
Total	247 333 €

Olivier PETROS

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles
- Administrateur d'Hypios

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :	
Salaire brut (fixe)	192 870 €
Rémunération variable	76 787 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	3 826 €
Total	273 483 €

Bruno RIFF

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Représentant permanent de Sofidal au Conseil d'administration de la SCAEB
- Représentant permanent de Sofidal au Conseil d'administration de la LOCUSEM (ex SAIEM CUS) en qualité de censeur.

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 :

Salaire brut (fixe)	44 246 €
Rémunération variable	2 500 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	845 €
Total	47 591 € ⁽³⁾

Jean-Marie SANDER

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Président du Crédit Agricole S.A.
- Président du Crédit Agricole Alsace-Vosges
- Président de la CICA
- Vice-Président de la fédération Nationale du Crédit Agricole
- Administrateur de la S.A.S. La Boétie

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : 12 188,86 € de jetons de présence.

Daniel WAGNER

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 :

Salaire brut (fixe)	77 524 €
Rémunération variable	8 300 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	1 139 €
Total	86 963 € ⁽³⁾

Vincent WOLFF

Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 :

Salaire brut (fixe)	53 752 €
Rémunération variable	2 000 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	951 €
Total	56 703 € ⁽³⁾

Remarques

Les jetons de présence des administrateurs dépendent en partie de leur présence effective et de leurs responsabilités exercées au sein du conseil ou des comités,

(1) Les jetons de présence des administrateurs du groupe EDF, représentant un montant total de 56 325 € ont été directement versés à EDF.

(2) Les jetons de présence de l'administrateur de la ville de Strasbourg, représentant un montant total de 3 688 €, ont été directement versés à la ville.

(3) Les administrateurs représentant les salariés ne perçoivent pas de jetons de présence en application de la loi de démocratisation du secteur public du 26/07/1983 ; le montant indiqué correspond à leur rémunération en tant que salarié d'Électricité de Strasbourg.

(4) La part variable de la rémunération correspond à l'exercice précédent l'année de leur versement. Cette part variable est fixée à la fois sur des critères de performance collectifs basés sur les réalisations du résultat net part du Groupe, du *free cash flow* et de l'EBITDA et sur un critère de performance individuelle fondé sur la réalisation des objectifs individuels.

(5) La part variable de la rémunération correspond à l'exercice précédent l'année de son versement. Elle est déterminée selon un critère de performance fondé sur la réalisation des objectifs individuels fixés lors des entretiens professionnels individuels.

Mandats des autres mandataires sociaux et rémunérations perçues au cours de l'exercice 2011

Bruno FYOT

Directeur général

Autres mandats exercés :

- Président Directeur général de Fipares
- Président du Conseil d'administration d'ÉS Énergies Strasbourg
- Administrateur d'Écotral
- Représentant permanent de Fipares S.A. au Conseil d'administration de VIALIS.

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant.

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :	
Salaire brut	160 200 €
Rémunération variable	57 424 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	60 343 €
Total	277 967 €

Fabrice GOURDELLIER

Directeur général délégué

Autres mandats exercés :

- Président du Conseil d'administration d'Écotral
- Président de Protires (jusqu'au 18/11/2011)
- Président de BET Huguet
- Président d'Écogi
- Président du Conseil de surveillance du GEIE « Exploitation Minière de la Chaleur »
- Représentant permanent d'Électricité de Strasbourg au Conseil d'administration d'ÉS Énergies Strasbourg
- Représentant permanent d'Électricité de Strasbourg au Conseil d'administration de Fipares
- Représentant permanent de Fipares au Conseil d'administration de Sofidal

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2011 : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2011 :	
Salaire brut	97 979 €
Rémunération variable	33 240 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	30 442 €
Total	161 661 €

Il est précisé qu'à ce jour aucune prime de départ n'a été prévue pour le Président, le Directeur général ou le Directeur général délégué de la Société.

Mouvements de titres d'Électricité de Strasbourg opérés en 2011 par certains administrateurs et dirigeants ; déontologie boursière

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, Électricité de Strasbourg déclare n'avoir eu connaissance, au cours de l'exercice 2011, d'aucun mouvement de titres entrant dans le champ d'application du texte susmentionné.

Par ailleurs, Électricité de Strasbourg, dont l'objectif est de respecter et de faire respecter les principes et règles en vigueur et les recommandations émises par les autorités boursières, a pris l'initiative d'élaborer en 2006 une Charte de déontologie boursière.

Cette Charte :

- dispose que tout salarié « initié » disposant d'une information privilégiée doit s'abstenir d'effectuer ou de faire effectuer des opérations sur les titres ÉS pendant des périodes d'abstention (*black out*) spécifiques.
- précise que l'initié est tenu à une totale obligation de confidentialité et de discrétion, et ne doit pas communiquer l'information privilégiée à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles il la détient.
- rappelle la nature des informations privilégiées, à savoir « une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours de la valeur concernée ».
- indique que le délit d'initié caractérisé est passible de sanctions pénales, ainsi que de sanctions initiées par l'AMF.

6. Actionnariat

6.1. Actionnariat 2011

La société est cotée sur Euronext, compartiment B.

La composition de son actionnariat au 31/12/2011 est la suivante : actionnaire détenant plus de 2/3 du capital : EDEV (EDF Développement Environnement S.A.) 88,82 %.

En application de la loi du 25/07/1994, il est à noter qu'au 31/12/2011, 853 membres du personnel en activité du Groupe ÉS détenaient individuellement 72 522 actions d'Électricité de Strasbourg, soit 1,01 % du capital, principalement dans des plans d'épargne salariale.

En outre 17 548 actions d'Électricité de Strasbourg (0,25 % du capital) sont gérées collectivement par l'organisme chargé de la gestion des fonds du Plan d'Épargne d'Entreprise, le CM-CIC *Asset Management*.

À noter que le nombre total d'actionnaires s'élève à 6 200 fin 2011, soit une baisse d'environ 300 actionnaires par rapport à 2010.

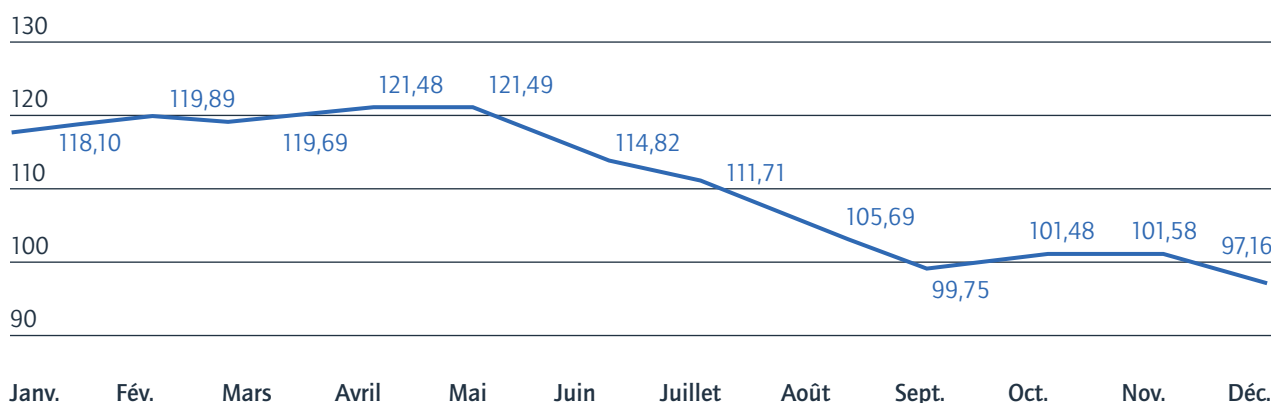
Évolution du titre Électricité de Strasbourg

Au cours de l'exercice 2011, l'action Électricité de Strasbourg a connu une évolution contrastée. Ainsi, après une période haussière (+ 10,6 %) qui s'est étalée de janvier à avril 2011, où le titre a atteint son point culminant de l'année 2011 à 125 €, l'action est entrée dans une phase baissière au diapason de l'ensemble des places financières européennes, sous l'effet de la crise des dettes souveraines.

Cette évolution défavorable a entraîné l'action Électricité de Strasbourg vers son point bas annuel en octobre à 94,5 €, avant d'entamer un redressement en fin d'année où elle clôture finalement au 31/12/2011 à 102 €, soit une variation par rapport au 31/12/2010 de - 9,7 %. Cette baisse est néanmoins sensiblement en deçà de celle de l'indice CAC 40, qui au 31/12/2011 s'affiche à - 17 % par rapport au 31/12/2010.

AU 31/12	2008	2009	2010	2011
Nombre d'actionnaires	6 535	6 576	6 497	6 200
Valeur boursière de l'action	83,50 €	115 €	113 €	102 €

Évolution du cours moyen de l'action Électricité de Strasbourg de janvier à décembre 2011 (en euros)



6.2. État des délégations en cours en vue d'opérer des augmentations de capital social

Forte du succès rencontré par les augmentations de capital réservées aux salariés initiées depuis 2002, l'assemblée générale du 23/04/2010 a décidé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions

nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation, adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE ou PEE du Groupe ÉS), le Conseil d'administration pouvant user de cette faculté en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de 26 mois à compter de sa décision, soit jusqu'au 22/06/2012.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2011.

Récapitulatif de l'utilisation de la délégation du 23/04/2010

DATE DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	CADRE JURIDIQUE	DATE DE LA DÉCISION DU CA	NOMBRE DE TITRES PROPOSÉS	NOMBRE DE TITRES ATTRIBUÉS	RELIQUAT DE TITRES PROPOSABLES	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL
23/04/2010					50 000	71 343 860 €
23/04/2010	PEE	23/04/2010	20 000	20 000	30 000	71 543 860 €

7. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat

7.1. Évolution des consommations

Les consommations totales d'électricité, à savoir l'énergie (en GWh) ayant transité par le réseau d'Électricité de Strasbourg, s'établissent en données brutes à 6 891 GWh en baisse de 4 % par rapport à l'année 2010. Cette évolution est liée essentiellement aux conditions climatiques exceptionnelles de 2011, année la plus douce de la dernière décennie, alors que 2010 correspondait à l'année la plus froide de cette même période. Après correction des aléas climatiques, la variation des consommations 2011/2010 ressort à +0,3 % grâce en particulier à la bonne tenue du secteur tertiaire en dépit de la crise économique. Il faut cependant noter la stagnation des consommations de la clientèle des particuliers.

7.2. Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 240,4 M€, comprenant principalement les prestations intra-groupe facturées à la filiale de commercialisation ÉS Énergies Strasbourg (acheminement de l'électricité sous forme de péages, divers services tertiaires ayant trait aux domaines informatique, financier, juridique et ressources humaines...), les participations des clients aux raccordements de leurs installations, la location de matériel et les ventes de négoce liées à la surcouverture des pertes réseaux. En effet, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) entrée en vigueur le 09/12/2010 autorise le gestionnaire de réseau (GRD) à compenser jusqu'à fin 2013 les pertes réseaux par un achat d'énergie auprès d'EDF à un tarif spécifique, dit « tarif de cession », en lieu et place des achats opérés antérieurement sur le marché de gros de l'électricité. Ces dernières transactions, effectuées avant la promulgation de la loi NOME, ne peuvent donc plus être considérées comme des opérations de couverture et ont fait l'objet de reventes en vue de déboucler les contrats à terme. La progression 2011/2010 du chiffre d'affaires, soit +6,3 %, s'explique essentiellement par un effet prix sur la facturation de l'acheminement malgré le recul en volume des consommations évoqué précédemment, par la croissance des prestations de raccordement et par les ventes de négoce liées à la surcouverture précitée des pertes réseaux.

La marge brute, après prise en compte des péages de transport versés à RTE (Réseau de Transport d'Électricité, filiale d'EDF) et l'achat des pertes réseaux, s'affiche à 152,7 M€, en hausse de +3,2 %, suite en particulier à

l'intégration des éléments explicités plus haut et à une diminution sensible du coût d'achat des pertes réseaux.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) se chiffre à 95,1 M€, en progression de 6,7 %.

Ce solde intermédiaire de gestion, reflet de la performance économique de la Société, intègre en particulier :

- une production immobilisée et stockée de 9,9 M€ liée aux travaux réalisés par le personnel sur le réseau et le système d'informations ;
- les achats et charges externes pour 20,8 M€, en légère baisse de - 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, malgré les surcoûts engendrés par la surveillance des postes sources suite à des vols de cuivre ;
- les impôts et taxes de 14,2 M€ comprenant la taxe foncière, la Contribution Économique Territoriale (ex. taxe professionnelle), le Fonds d'Amortissement des Charges de l'Électrification Rurale (FACE) en hausse par rapport à 2010, le Fonds de Péréquation de l'Électricité (FPE) et diverses taxes sur les rémunérations ;
- les charges de personnel s'établissent à 57,5 M€ en légère hausse par rapport à 2010 (+0,6 %) suite notamment à la croissance du salaire national de base des Industries Électriques et Gazières (IEG) et de diverses charges patronales, en dépit de l'absence d'une charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés qui avait impacté les comptes en 2010.

Le résultat d'exploitation atteint 54,4 M€, soit une hausse sensible de 17,8 % par rapport à 2010. Outre les éléments précités, ce solde intermédiaire de gestion est impacté par les dotations aux amortissements et provisions nettes (37,9 M€) en baisse significative par rapport à l'exercice précédent liée notamment à une reprise de provisions du domaine concédé (programme remplacement potelets de toiture) supérieure à l'exercice précédent et une reprise de provision corrélée à la valorisation de positions d'achats à termes couvrant initialement les pertes réseau pour les exercices 2011 à 2012. Ces dernières sont désormais compensées par des livraisons d'énergie EDF à un tarif régulé, dit « tarif de cession » suite à l'application de la loi NOME.

Le résultat financier ressort à 23,4 M€ en retrait par rapport à l'année écoulée suite à la baisse des dividendes versés par la filiale de commercialisation ÉS Énergies (16,3 M€ versus 20,1 M€) malgré la hausse de la rémunération de la trésorerie corrélée à l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Ce résultat financier intègre également l'impact de la fin du placement du ruban de trésorerie de 150 M€ (- 0,7 M€ en variation 2011/2010) sur des supports dynamisés auprès de notre maison mère EDF dans le cadre d'une convention liant Électricité de Strasbourg à sa maison mère.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 1 M€, après prise en compte d'une provision pour risque fiscal (0,7 M€) relative aux mécanismes de TVA mis en œuvre sur les immobilisations (absence de livraisons à soi-même dans certains cas de figure) suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009.

L'impôt sur les bénéfices est en forte hausse par rapport à 2010 (+ 3,1 M€) suite à :

- la progression du résultat avant impôts ;
- l'impact des mesures gouvernementales visant à maîtriser les déficits budgétaires (impôt exceptionnel de 5 %, soit une charge supplémentaire d'environ 1 M€).

L'ensemble de ces éléments conduit au final sur un résultat net social de 55 M€ pour Électricité de Strasbourg S.A., en hausse de 1 % par rapport à 2010.

7.3. Affectation du résultat

Dans ces conditions, votre conseil d'administration réuni le 15/02/2012, et qui a arrêté les comptes sociaux de l'exercice écoulé, propose d'affecter ce bénéfice de 55 026 291,92 € comme suit, compte-tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000 € :

Total à répartir :	60 026 291,92 €
- dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	0 €
- distribution d'un dividende de 6,10 € par action (7 154 386 actions)	43 641 754,60 €
- dotation à la réserve facultative	11 384 537,32 €
- report à nouveau 2011	5 000 000,00 €
Total réparti :	60 026 291,92 €

Le dividende versé s'élevait à 5,90 € au titre de l'exercice 2010, 6,20 € au titre de l'exercice 2009, et 5,90 € au titre de l'exercice 2008. Il sera versé à partir du 21/05/2012.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur (article 158-3-2° du Code général des impôts), ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement de 40 % sur la totalité de son montant, sous réserve d'absence d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire optionnel de 21 %, codifié à l'article 117 quater du CGI et modifié par l'article 20 de la loi de finances pour 2012 (dividendes perçus à compter du 01/01/2012)

Par ailleurs, pour ces mêmes actionnaires, ce dividende donnera obligatoirement lieu (sauf actions détenues sur un PEA) aux prélèvements sociaux de 13,5 % retenus à la source par l'établissement payeur (dividendes payés depuis le 01/10/2011).

7.4. Endettement et dettes fournisseurs

Conformément à l'ordonnance du 24/06/2004, il est rappelé que l'endettement net global de la Société est négatif. Dans ces conditions, la présentation de ratios d'endettement ne présente pas de caractère significatif.

Par ailleurs, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices (article D. 441-4 du Code de commerce) est la suivante :

(en euros)	SOLDE		ÉCHÉANCES					
	31/12/2010	10/01/2011	20/01/2011	31/01/2011	10/02/2011	20/02/2011	28/02/2011	10/03/2011
Fournisseurs d'exploitation	3 481 964	1 750 542	428 524	188 674	1 072 417	35 812	5 472	522
Fournisseurs d'immobilisations	6 711 503	3 261 258	0	131 742	3 318 503	0	0	0

Ce tableau ne tient pas compte des factures fournisseurs non parvenues.

(en euros)	SOLDE		ÉCHÉANCES					
	31/12/2011	10/01/2012	20/01/2012	31/01/2012	10/02/2012	20/02/2012	28/02/2012	10/03/2012
Fournisseurs d'exploitation	6 665 807	5 779 160	54 237	29 160	754 838	35 133	5 453	7 825
Fournisseurs d'immobilisations	9 429 772	5 310 553	11 153	-21 872	4 129 939	0	0	0

Ce tableau ne tient pas compte des factures fournisseurs non parvenues.

7.5. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	71 206 850	71 343 860	71 343 860	71 543 860	71 543 860
b) Nombre d'actions émises	7 120 685	7 134 386	7 134 386	7 154 386	7 154 386
II - OPÉRATION ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	514 818 101	522 304 922	210 706 026	226 137 371	240 366 946
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	103 536 339	130 556 170	77 220 902	108 794 559	108 050 656
c) Impôt sur les bénéfices	22 257 182	26 141 323	16 728 812	18 675 306	21 772 348
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	53 930 368	59 832 829	37 552 680	54 496 579	55 026 292
e) Résultat distribué	37 027 562	42 092 877	44 233 193	42 210 877	43 641 754,60 ⁽¹⁾
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	11,41	14,64	8,48	12,60	12,06
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	7,57	8,39	5,26	7,62	7,69
c) Dividende net attribué à chaque action	5,20	5,90	6,20	5,90	6,10 ⁽¹⁾
IV - PERSONNEL					
a) Effectif des salariés employés en fin d'exercice ⁽²⁾	1 023	1 033	820	821	822
b) Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽³⁾	41 439 632	42 419 558	37 609 888	38 352 067	38 254 240
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽²⁾	18 793 271	19 051 291	16 237 585	16 656 738	17 056 556

(1) Proposition.

(2) Non statutaires inclus.

(3) Après déduction des charges de personnel refacturées.

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration	32
1.1. Le Comité d'audit et des comptes	32
1.1.1. Composition	32
1.1.2. Mission	32
1.2. Le Comité d'éthique et des rémunérations	33
1.2.1. Composition	33
1.2.2. Mission	33
1.3. Le Comité de la stratégie	33
1.3.1. Composition	33
1.3.2. Mission	33
1.4. Fonctionnement et tenue des réunions	34
1.5. Information complémentaire : modalités de participation aux assemblées	34
2. Procédures de contrôle interne	35
2.1. Politique de contrôle	35
2.2. L'environnement de contrôle	35
2.2.1. La démarche de progrès	35
2.2.2. Les acteurs du contrôle interne	36
2.2.3. Délégations de pouvoir et domaines de responsabilité	37
2.2.4. Intégrité et éthique	37
2.2.5. Gestion des accès	37
2.2.6. Système d'information	37
2.2.7. Tutelle et contrôles externes	37
2.3. La politique de gestion des risques	38
2.4. Les activités de contrôle	38
2.4.1. Les procédures de contrôle relatives à la fiabilité des informations financières	38
2.4.2. Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux évolutions des lois et des règlements	40
2.4.3. Le contrôle des filiales	40
2.5. Communication et diffusion de l'information	41
2.6. Le pilotage	41
3. Pouvoirs du Directeur général	42

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, issu de la loi « de sécurité financière » du 01/08/2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport doit en outre indiquer les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Aux termes de la loi du 03/07/2008, ce rapport doit être approuvé par le Conseil d'administration.

Ce rapport a été élaboré par un groupe de travail animé par le pôle Audit qui a réuni des experts de la Direction juridique, de la Direction financière et du secrétariat du Conseil d'administration. Différents contributeurs tels que la Direction des ressources humaines, le département informatique et plus généralement les acteurs du contrôle interne ont également été sollicités.

1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration obéit aux règles communes du Code de commerce mais également aux règles particulières de la loi de démocratisation du secteur public du 26/07/1983 à laquelle Électricité de Strasbourg est soumise en tant qu'entreprise publique de « second rang », étant filiale d'EDF.

Le Conseil d'administration est composé de douze personnes physiques.

- six administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire EDF/EDEV, M^{me} CROS, MM. MATHIAS, FAUQUEUX, LAFONTAINE, MITJAVILE, PETROS;
- deux administrateurs indépendants, un désigné par la ville de Strasbourg et un issu du monde économique régional, MM. HERRMANN et SANDER;
- quatre administrateurs représentants le personnel, MM. ACKER, RIFF, WAGNER et WOLFF.

En sus des dispositions de droit commun telles qu'elles résultent du Code de commerce et de ses modifications induites par la loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques), le Conseil d'administration est soumis, quant à ses décisions, à l'article 7 de la loi de démocratisation du secteur public précitée qui dispose que : « Aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise, notamment sur le contrat de plan, ne peut intervenir sans que le Conseil d'administration ou de surveillance, selon le cas, en ait préalablement délibéré. »

Par ailleurs, en février 2009, le Conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur qui complète et/ou précise les

statuts en leur article 23 qui précise les pouvoirs du Conseil d'administration et qui se substitue à la Charte du Conseil d'administration qui avait été adoptée en décembre 2005. Il prend en compte les recommandations du Code de gouvernement des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010.

Le Règlement intérieur instaure également la possibilité de participer, à titre tout à fait exceptionnel et sans que cela ne remette en cause la tenue habituelle des séances à Strasbourg, par visioconférence ou par voies de télécommunication.

Le Règlement intérieur confirme l'intérêt de renforcer l'ampleur du travail du Conseil en s'appuyant sur des comités spécialisés tels que le « Comité d'audit et des comptes », le « Comité d'éthique et des rémunérations » et un nouveau « Comité de la stratégie » qui se substitue au « Comité du Conseil » qui existait auparavant.

1.1. Le Comité d'audit et des comptes

1.1.1. Composition

Le Comité d'audit est composé au 31/12/2011 de quatre membres administrateurs qui sont :

- le Président du Conseil, M. MATHIAS;
- un administrateur indépendant, M. SANDER;
- un administrateur d'EDF, M. MITJAVILE;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. WAGNER.

Le Comité d'audit et des comptes est présidé par l'administrateur indépendant, M. SANDER.

Y assistent le Directeur général, le Directeur général délégué, le Directeur financier et le secrétaire du Conseil. Les commissaires aux comptes y assistent systématiquement lors de l'examen des comptes semestriels et annuels et le cas échéant en fonction de l'ordre du jour des autres séances.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an, dont deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

1.1.2. Mission

Le Comité d'audit donne son avis au Conseil d'administration sur :

- la situation financière de la Société;
- le plan à moyen-terme et le budget;
- les projets de comptes préparés par la Direction financière, comptes sociaux d'Électricité de Strasbourg et comptes consolidés du Groupe ÉS.

Le Comité d'audit et des comptes examine notamment :

- le périmètre des sociétés consolidées, et le référentiel de consolidation des sociétés du Groupe;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et

- consolidés ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- les principaux projets de communication financière ;
 - le budget d'investissement prévisionnel du GRD ;
 - le suivi des risques de la Société ;
 - l'audit et le contrôle interne.

En particulier, le Comité :

- examine les procédures internes de collecte et de contrôle des informations et leur impact sur la fiabilité de celles-ci ;
- entend les responsables de l'audit interne et du contrôle, donne son avis sur l'organisation de cette activité et reçoit une synthèse de l'activité d'audit interne de la Société et du Groupe et s'assure du suivi de leurs recommandations ;
- entend régulièrement des rapports des commissaires aux comptes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux ;
- recommande le choix des commissaires aux comptes au Conseil et formule un avis sur le montant des honoraires des commissaires aux comptes.

D'une manière générale, le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

1.2. Le Comité d'éthique et des rémunérations

1.2.1. Composition

Le Comité est composé au 31/12/2011 de quatre membres administrateurs qui sont :

- deux administrateurs d'EDF, M. MITJAVILE et M. FAUQUEUX ;
- un administrateur indépendant, M. SANDER ;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. RIFF.

Le Comité d'éthique et des rémunérations est présidé par l'administrateur indépendant, M. SANDER.

Y assiste le Directeur des ressources humaines qui en assure le secrétariat.

1.2.2. Mission

Le Comité d'éthique et des rémunérations veille à la prise en compte de la réflexion éthique dans les travaux du Conseil d'administration et dans la gestion de la Société.

Le Comité d'éthique et des rémunérations fait des recommandations en matière d'éthique et de déontologie de la Société, propose au Conseil pour validation les rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les rémunérations fixes et variables du Délégué au GRD (Gestionnaire du Réseau de Distribution).

Le Comité d'éthique et des rémunérations se réunit en principe deux fois par an lors de l'examen des rémunérations précitées. Il peut être réuni en plus à la demande du Président du Conseil ou du Directeur général.

Le Comité d'éthique et des rémunérations suit l'application des recommandations du MEDEF et de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il informe le Conseil d'administration des évolutions et formule ses propositions en la matière.

1.3. Le Comité de la stratégie

1.3.1. Composition

Le Comité de la stratégie est composé au 31/12/2011 de quatre membres administrateurs qui sont les suivants :

- deux administrateurs EDF, proposés par le Président du Conseil, M^{me} CROS et M. LAFONTAINE ;
- un administrateur indépendant, M. SANDER ;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. ACKER.

Le Comité de la stratégie est présidé par l'un des administrateurs EDF, proposé par le Président, M. LAFONTAINE.

Y assistent le Directeur général, le Directeur général délégué et le secrétaire du Conseil d'administration.

1.3.2. Mission

La mission du Comité de la stratégie a été revue par le Conseil d'administration en date du 21/04/2011.

Le Comité de la stratégie a pour rôle propre de préparer les travaux du Conseil d'administration en matière stratégique en éclairant utilement ce dernier sur les enjeux en cause. Pour cette raison, le Comité de la stratégie se réunit (au besoin par visioconférence ou téléconférence) deux semaines avant le Conseil d'administration concerné et le compte-rendu de la réunion du Comité est adressé aux membres du Conseil avec leur convocation.

Le Comité de la stratégie se réunit *a minima* deux fois par an pour examiner les grandes orientations stratégiques du Groupe ÉS selon un planning calé sur le cycle de gestion, propre au PMT préparé par le management :

- au mois d'avril pour le calage stratégique des travaux du PMT ;
- au mois de décembre pour leur finalisation en matière de stratégie.

Le Comité de la stratégie peut par ailleurs être saisi par le Président du Conseil d'administration pour des projets de caractère stratégique *ad hoc* qui par leur importance justifient un examen spécifique.

1.4. Fonctionnement et tenue des réunions

Pour réaliser les missions susévoquées, mais dont le détail des travaux est confidentiel, le Conseil d'administration et les trois comités se sont réunis régulièrement, ainsi qu'il suit.

NOMBRE DE SÉANCES	2010	2011
Conseil d'administration	⁽¹⁾ 6	⁽²⁾ 7
Comité de la stratégie	2	3
Comité d'audit et des comptes	5	3
Comité d'éthique et des rémunérations	3	1

(1) Dont 2 séances le même jour.

(2) Dont un Conseil qui s'est tenu en deux séquences successives à des jours différents.

TAUX D'ASSIDUITÉ	2010	2011
	77%	79%

Il est également à relever que la nouvelle filiale de commercialisation d'énergies ES Énergies Strasbourg, qui dispose de l'autonomie juridique, est dotée de ses propres organes de gouvernance (Conseil d'administration, Comité d'audit et des risques, Directeur général).

De ce fait, les organes de gouvernance d'Électricité de Strasbourg n'abordent plus que les sujets et dossiers qui se rapportent à la maison-mère ou au Groupe dans leur dimension stratégique.

Ainsi, en termes de suivi des risques achats d'énergies, le Comité d'Audit et des comptes d'Électricité de Strasbourg suit les risques liés aux seuls achats des pertes du GRD et examine les mandats risques correspondants pour l'année à venir, avant de les faire approuver en CA d'Électricité de Strasbourg.

En 2006, le Conseil d'administration s'est doté d'une Charte de déontologie boursière qui formalise un certain nombre de règles en vue de préciser pour les membres du Conseil d'administration et une trentaine de personnes concernées les principes et règles pour les opérations sur les titres Électricité de Strasbourg ainsi qu'en matière d'informations privilégiées.

Fin 2008, le Conseil d'administration a en outre adhéré aux recommandations du MEDEF et de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Les rémunérations des mandataires sociaux et leurs modalités de calcul sont mentionnées dans le Rapport de gestion.

Parmi ces recommandations AFEP MEDEF figure la réalisation d'évaluations annuelles du mode de fonctionnement du CA; c'est dans ce cadre que la synthèse de l'autoévaluation, résultant d'un questionnaire adressé au préalable à chaque administrateur, a été présentée en CA le 16 /12 2010. Elle a montré globalement un satisfecit des administrateurs pour le mode de fonctionnement actuel du CA mais a motivé une révision des missions du Comité de la stratégie qui a été évoquée précédemment.

Par ailleurs, il est rappelé que la réforme des IRP (Institutions Représentatives du Personnel) intervenue en fin d'année 2007, qui instaure en particulier un Comité d'entreprise, entraîne, conformément à l'article L. 432-6 du Code du travail, une représentation du Comité d'entreprise au Conseil d'administration par son secrétaire. Celui-ci assiste, depuis début 2008, à toutes les séances avec voix consultative et reçoit les mêmes informations et documents que les administrateurs. Il est tenu, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

Enfin la Société, en application des dispositions édictées par la loi du 27/01 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle va s'employer dans le délai prescrit par ladite loi à faire en sorte que les proportions des administrateurs de chaque sexe respectent les minima prescrits.

1.5. Information complémentaire : modalités de participation aux assemblées

(extrait de l'article 34 des statuts d'Électricité de Strasbourg)

«Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans autre limitation que celles résultant de l'application des dispositions légales et statutaires afférentes aux assemblées constitutives et assemblées générales assimilées à ces dernières.

Le droit de vote attaché à l'action lié au droit d'assister à l'Assemblée générale appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de constitution de gage, le droit de vote continue d'appartenir au propriétaire des titres.

Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées par l'un d'eux ou par un mandataire commun. En cas de désaccord, ce mandataire est désigné par le président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance dans les conditions prévues par l'article L. 225-107 I du Code de commerce.»

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Politique de contrôle

Les orientations stratégiques de l'entreprise confortent les politiques de « pilotage / contrôle » et de « recherche continue de la performance ».

En 2011, Électricité de Strasbourg a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de contrôle interne, assise sur une cartographie des risques à deux niveaux, stratégique et opérationnel.

Le contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est construit selon la structure du référentiel international de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et obéit également aux principes généraux du cadre de référence en matière de contrôle interne recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ainsi, la description de l'organisation du contrôle interne comporte les cinq chapitres du COSO qui traitent des éléments relatifs à l'environnement de contrôle, à la politique de gestion des risques, à la communication et à la diffusion des informations, aux activités de pilotage et aux activités de contrôle. Ces dernières sont structurées selon les quatre axes préconisés par le cadre de référence de l'AMF, à savoir les procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et à l'optimisation des opérations, celles relatives à la fiabilité des informations financières, celles relatives à la conformité aux lois et règlements et celles relatives à l'application des instructions et des orientations de la Direction.

Le contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est conforme à la politique de contrôle interne du groupe EDF ; il est périodiquement mis à jour par le délégué à l'audit.

Cette approche permet de mettre en place un dispositif de contrôle interne adapté aux spécificités de l'entreprise et destiné à fournir une assurance « raisonnable et opposable » quant à l'atteinte des objectifs. Les objets de contrôle sont identifiés en regard des risques de dysfonctionnement ayant des conséquences significatives.

Les orientations retenues confortent d'une part le rôle du contrôle interne et de l'audit dans la gestion de l'entreprise, d'autre part le pilotage par la maîtrise des risques comme méthodologie d'aide à la décision. Ces orientations ont conduit à rattacher au délégué à l'audit la responsabilité de l'expertise du système de management, ainsi que les expertises sécurité et environnement.

Le système de management d'Électricité de Strasbourg est certifié QSE (Qualité, Santé Sécurité, Environnement) depuis 2005 pour l'ensemble de ses activités. Ces référentiels (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) conduisent d'une part à disposer d'un environnement de contrôle structuré, notamment pour les activités opérationnelles, et d'autre part à mettre en œuvre une boucle de retour basée sur la mesure, l'analyse et l'amélioration, concrétisée par des revues de Direction périodiques.

L'assurance de la mise en œuvre de ce dispositif est obtenue et par les audits externes (AFNOR Certification, audits d'EDF...), et par les audits internes. Ce système favorise l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ou le Conseil d'administration.

Un programme annuel d'audits stratégiques est réalisé sous le contrôle du délégué à l'audit. Les résultats de ces audits sont présentés au Comité des risques.

L'efficacité du processus de contrôle interne est régulièrement évaluée par le niveau central de l'entreprise, notamment par un audit stratégique portant spécifiquement sur les dispositifs de contrôle interne déployés au niveau des entités opérationnelles (analyses de risques et plans de maîtrise des risques). On peut également mentionner un audit d'autoévaluation effectué annuellement et portant sur l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Enfin, le délégué à l'audit présente régulièrement au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration un bilan complet du dispositif de contrôle interne intégrant les plans d'audit, les principaux enseignements tirés des audits ainsi que les plans d'actions en découlant, le suivi et la gestion des risques ainsi que le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

2.2. L'environnement de contrôle

2.2.1. La démarche de progrès

La démarche de progrès de l'entreprise a pour but de la doter des méthodes et des pratiques lui permettant, tant au niveau du management que de la réalisation des activités quotidiennes, de s'inscrire dans une logique de recherche permanente de la performance tout en donnant des repères durables aux actionnaires, aux salariés, à la collectivité et aux clients.

Elle doit permettre à l'entreprise de s'adapter, de conforter et de maintenir son professionnalisme, en particulier pour son cœur de métier.

Les principes retenus pour conduire cette démarche sont les suivants :

- la prise en compte, de façon équilibrée, de toutes les parties prenantes de l'entreprise : clients, personnel, actionnaires, collectivités, fournisseurs et partenaires ;
- la nécessité d'une maîtrise simultanée et reconnue de trois domaines essentiels : la Qualité des produits et des services, la Santé Sécurité, l'Environnement (dit QSE) ;
- la mesure des performances ;
- l'amélioration continue et l'innovation ;
- l'engagement de la Direction ;
- la responsabilité du management ;
- l'implication de chacun ;
- la conformité aux réglementations en vigueur et aux engagements auxquels l'entreprise a souscrit.

Ces principes sont précisés et complétés de façon spécifique dans le système de management axé sur les processus majeurs de l'entreprise, et couvrant les trois domaines Qualité, Santé-Sécurité et Environnement.

L'entreprise a obtenu :

- La Certification Environnementale (ISO 14001) pour toute l'entreprise en 2003 ;
- La Certification Santé Sécurité (OHSAS 18001) pour toute l'entreprise en 2003 ;
- La Certification Qualité (ISO 9001) pour les métiers et tous les sites d'Électricité de Strasbourg en 2005.

Cette triple certification atteste de la robustesse du système de management et de sa capacité à conduire les améliorations utiles. Elle a été maintenue depuis lors et notamment suite à l'audit de suivi qui a eu lieu en novembre 2011.

Ces certifications font l'objet d'audits réguliers garantissant ainsi la pérennité de la démarche de progrès.

2.2.2. Les acteurs du contrôle interne

L'organisation générale

La fonction audit et contrôle interne est rattachée au Directeur général délégué, qui préside le Comité des risques. Il lui incombe de proposer la politique générale de ce domaine, d'en assurer l'efficacité et l'efficience. Au titre du Comité de direction, il en rend compte aux organes de gouvernance et de contrôle de l'entreprise.

L'engagement de tous les acteurs et l'articulation des rôles

Pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle, l'implication de tous à tout niveau hiérarchique est nécessaire. L'engagement de tous les acteurs et l'articulation des rôles est la suivante :

• L'autocontrôle, de la responsabilité de chaque salarié

Chacun est tenu de l'appliquer dans sa fonction pour les tâches qui lui incombent. Il concerne tous les niveaux d'une procédure.

• Le responsable d'entité opérationnelle

Il met en œuvre pour son domaine d'activité, les dispositifs de contrôle et les intègre dans les procédures. Il doit s'assurer de la bonne réalisation des opérations, de leur sécurisation et de leur optimisation. Il appartient à la ligne hiérarchique de vérifier la réalisation des contrôles, la prise en compte des dysfonctionnements et la mise en œuvre effective des actions correctives. De plus, chaque entité doit construire une analyse des risques opérationnels et un plan de maîtrise des risques opérationnels, ainsi qu'un Plan d'Actions Prévention Entité (PAPE) faisant partie intégrante du contrat de gestion de l'entité.

• Le responsable « métier »

Il doit s'assurer de la maîtrise, de l'efficacité et de l'adaptabilité du macroprocessus « métier » dont il a la responsabilité, du fonctionnement des interfaces entre activités et de sa cohérence globale. Il doit identifier les dysfonctionnements, proposer les actions d'amélioration et s'assurer de la mise en œuvre des actions décidées.

• Les fonctions d'expertise

Une part des contrôles peut être déléguée à des spécialistes externes à l'entité ou à la Direction concernée. Dans ce cas, ces experts interviennent pour le compte des responsables demandeurs. Ils peuvent également être sollicités par le Comité de direction dans le cadre d'un contrôle du respect des procédures par les différentes entités.

• Les auditeurs internes de la démarche de progrès

Dans le cadre de la démarche de progrès, chaque macroprocessus « métier » doit être audité à minima annuellement. Ces audits sont essentiellement orientés vers l'analyse du pilotage du macroprocessus « métier » et la vérification de l'efficacité du système de management :

- obtention des résultats planifiés ;
- gestion des dysfonctionnements et des axes de progrès, fiches d'anomalies, réclamations clients et tiers ;
- analyse de la revue de macroprocessus et du plan d'amélioration.

Ces missions d'audit sont confiées à des salariés représentant tous les métiers de l'entreprise, qui interviennent en synergie avec le responsable du macroprocessus « métier » audité. Ces salariés, qui exercent leurs missions d'audits parallèlement à leur activité principale, ont bénéficié en 2011 d'une formation de « professionnalisation de la fonction d'auditeur interne ».

• Le délégué à l'audit

Il a en charge l'organisation et l'animation de la fonction de contrôle interne et d'audit. Dans un souci de cohérence et d'utilisation optimale des ressources, il pilote également l'expertise du système de management intégrant la démarche de certification, ainsi que les expertises santé sécurité et environnement au sein d'un pôle unique. Il est notamment chargé de la vérification régulière de la bonne mise en œuvre de la démarche, sa synthèse, son évaluation et son évolution. Il coordonne au sein de l'entreprise tous les acteurs de l'audit, internes ou externes mais hors commissaires aux comptes, ainsi que les différents programmes d'audit ou de contrôle interne.

• Le contrôleur de gestion

Il anime la fonction « contrôle de gestion » et assiste les niveaux de management à chaque étape du cycle de gestion dans la préparation et le pilotage des contrats de gestion. Sur le plan budgétaire et financier, il travaille en étroite collaboration avec le directeur financier, ainsi qu'avec l'entité « contrôle budgétaire » de la Direction financière.

Il tient à jour la liste des programmes et projets ainsi que le tableau de bord de pilotage du Comité de direction, qu'il présente mensuellement.

Enfin, il prend en charge certains dossiers qui lui sont confiés par le directeur général délégué ou le Comité de direction.

• Le Comité des risques

Il a en charge l'élaboration et le suivi de la politique de contrôle interne, l'élaboration et la mise à jour semestrielle de l'analyse des risques stratégiques, la synthèse de l'ensemble des analyses de risques de l'entreprise, l'élaboration du plan

d'audits stratégiques et le suivi de l'ensemble des audits internes et externes effectués au sein de l'entreprise, ainsi que des actions en découlant.

• **Le Comité de direction**

Il a en charge la validation de la politique de contrôle interne, la validation du plan de maîtrise risques stratégiques, la validation du plan d'audits stratégiques ainsi que des actions qui en découlent.

• **Le Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration**

Une évaluation du dispositif de contrôle interne et du dispositif de gestion des risques lui est régulièrement présentée. Il examine également l'analyse des risques stratégiques et le plan d'actions de maîtrise des risques en découlant, la politique de contrôle interne ainsi que les principaux audits effectués par des auditeurs internes et externes.

2.2.3. Délégations de pouvoir et domaines de responsabilité

À Électricité de Strasbourg, les délégations concernent de nombreux domaines : délégations en matière d'engagements financiers et vis-à-vis des tiers, en matière de gestion des ressources humaines ainsi que l'ensemble des délégations en matière d'hygiène et de sécurité qui revêtent un caractère de toute première importance au sein d'Électricité de Strasbourg.

Afin d'avoir une vision exhaustive des délégations et subdélégations accordées au sein de l'entreprise et pour permettre une mise à jour efficace en vue d'assurer la fiabilité des données, il existe depuis 2001 un système informatisé de gestion des délégations régulièrement audité depuis sa mise en œuvre.

Cet outil a été intégré dans l'intranet de la Société, « Sésame ». Il a une double vocation :

- il est d'abord un outil de gestion des délégations en permettant à chaque délégant d'accorder les délégations aux délégataires qui sont sous sa responsabilité hiérarchique. Un hyperlien avec la procédure de référence permet à chaque instant aux délégataires comme aux délégants de connaître leurs droits et obligations pour un type de délégation donné ;
- il est ensuite un outil de consultation. Ouvert en consultation à tous les salariés, il permet instantanément de connaître l'ensemble des délégations d'un salarié donné ou tous les salariés disposant d'une délégation donnée.

Les principes généraux des délégations de pouvoirs font également l'objet d'une procédure intégrée dans la base documentaire de l'entreprise, faisant partie du macroprocessus « management ». Cette procédure rappelle les règles générales en matière de délégation et explicite le fonctionnement de l'outil informatique dédié précité.

2.2.4. Intégrité et éthique

Électricité de Strasbourg a fixé pour son personnel un cadre général en matière d'intégrité et d'éthique qui se décline comme suit :

- les engagements et l'exemplarité des membres du Comité de direction dans les domaines de la prévention santé sécurité ;
- l'inscription du développement durable dans les valeurs fondamentales de l'entreprise avec ses trois composantes (environnement, développement local et sécurité/solidarité) ;
- l'engagement des managers qui est défini dans leur Charte ;
- la définition des droits et des obligations des salariés dans le règlement intérieur ;
- l'encadrement de l'usage des ressources informatiques et des services en ligne décliné dans la Charte informatique ;
- les obligations en matière de confidentialité décrites dans la Charte de confidentialité en ligne ;
- la lutte contre la fraude déclinée en actions de contrôle interne spécifiques menées par les entités opérationnelles.

2.2.5. Gestion des accès

La gestion des accès aux différentes ressources de l'entreprise est régie par une procédure qui précise les mesures à prendre par les entités opérationnelles lors des mouvements des collaborateurs (entrée, départ, mutation interne).

Sont suivis les accès aux infrastructures immobilières, téléphoniques et informatiques ainsi que les accès aux applications informatiques.

2.2.6. Système d'information

Électricité de Strasbourg dispose de son propre service informatique qui gère les outils et les données du système d'information.

La politique de sécurité des SI a été actualisée en 2007 en conformité avec la politique de sécurité du Groupe EDF. Une sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques en matière de SI a été menée en 2008 et a été reconduite en 2011.

Des tests d'intrusion sont réalisés régulièrement depuis 2005 par un prestataire externe à la demande du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) afin de valider la robustesse du SI de plus en plus ouvert sur l'extérieur.

Des actions de contrôle concernant la vérification des accès distants et des accès informatiques des prestataires externes ont été menées sans identifier de dysfonctionnement.

2.2.7. Tutelle et contrôles externes

Pour les modalités d'exercice de son métier de distributeur d'électricité, Électricité de Strasbourg est sous la tutelle au niveau national de la Direction de l'Énergie au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) qui est relayée régionalement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les compétences de contrôle des ouvrages sont du ressort de la DREAL.

La fonction d'inspection du travail est assurée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) est chargée de suivre l'application de la loi sur l'ouverture du marché de l'électricité, notamment la séparation entre le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) et le Commercialisateur. Le GRD élabore et présente à la CRE chaque année un audit sur l'application du Code de bonne conduite.

Dans le cadre du suivi de ses contrats de concession, Électricité de Strasbourg présente annuellement à chacun des concédants le compte-rendu d'activités de concession.

2.3. La politique de gestion des risques

Les objectifs de la politique de gestion des risques sont de :

- permettre l'identification et la hiérarchisation des risques en vue d'en assurer une maîtrise adaptée sous la responsabilité du management;
- permettre à la Direction d'avoir une vision des risques majeurs et de leur niveau de contrôle;
- informer les parties prenantes externes sur les risques de l'entreprise et le processus de management de ces risques.

Le périmètre de gestion des risques est celui d'Électricité de Strasbourg et de ses filiales à l'exception de la filiale de commercialisation ; celle-ci assure la gestion de ses risques spécifiques sous sa propre responsabilité.

La politique de gestion des risques est conforme à la politique de gestion des risques du groupe EDF. Notamment, la cartographie des risques majeurs d'Électricité de Strasbourg est intégrée à la cartographie des risques du groupe EDF.

Les risques sont classifiés selon un modèle de risques, dérivé du modèle des risques du groupe EDF adapté au contexte d'Électricité de Strasbourg. Il est fortement orienté sur les risques opérationnels sans négliger pour autant les risques liés à l'environnement externe ainsi que ceux liés à la stratégie et au pilotage.

L'évaluation d'un risque est à effectuer en considérant son impact, son occurrence et son niveau de contrôle. Leur hiérarchisation est effectuée après avoir réalisé la combinaison des trois critères précédents.

Les actions consécutives à cette analyse de risques (actions de contrôle, d'audit ou d'amélioration) sont intégrées dans le document d'analyse qui devient ainsi un plan de maîtrise des risques.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des dispositions prises pour satisfaire aux objectifs de l'entreprise, maîtriser les risques essentiels identifiés à chaque niveau et répondre aux exigences de la loi sur la sécurité financière (LSF 2003-706 août 2003).

Ce travail est effectué selon l'application du principe de subsidiarité par le niveau le plus approprié qui est en mesure

d'en apprécier les composantes, en l'occurrence par :

- les membres du Comité des risques pour les risques :
 - stratégiques et politiques,
 - opérationnels visions métier (macroprocessus/processus).

La cartographie des risques stratégiques est établie une fois par an et revue semestriellement. Le plan de maîtrise des risques qui en découle débouche notamment sur l'établissement du plan d'audit stratégique commandité par le Comité de direction. Ce document est également présenté au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

- la ligne managériale pour les risques opérationnels vision « procédures ».

Une cartographie des différents risques opérationnels, dont l'évaluation et les modalités de prises en compte sont par ailleurs exposées au chapitre 3 « Évaluation des risques » du rapport d'activité, est établie par chaque entité.

De cette analyse des risques sont extraits les risques les plus significatifs pour l'entité ; ces risques sont traités dans le plan de maîtrise des risques selon les modalités ci-dessous :

- actions de contrôle interne au niveau opérationnel ;
- actions d'amélioration destinées à augmenter la capacité à produire de meilleurs résultats et à mettre sous contrôle les risques dont le niveau de maîtrise est jugé insuffisant. Ces actions sont soit déclinées spécifiquement dans le plan de maîtrise des risques de l'entité, soit transverses à l'entreprise.

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité et la pertinence de certaines de ces actions, a été introduite la notion d'évaluation de ces actions, notamment par le biais des vérifications d'efficacité.

Ces plans de maîtrise des risques sont complétés pour le volet santé-sécurité par les Plans d'Actions Prévention d'Entité (PAPE).

Les plans de maîtrise des risques d'entités sont intégrés aux contrats de gestion des entités, et à ce titre sont suivis régulièrement dans le cadre du lien managérial entre responsable d'entité et Directeur. Ils sont également audités de manière ciblée par le pôle audit de l'entreprise.

2.4. Les activités de contrôle

Les procédures de contrôle relatives à la réalisation et à l'optimisation des opérations ainsi que les procédures de contrôle de l'application des instructions et des orientations de la Direction font partie intégrante de la démarche de progrès certifiée ISO 9001. Ne sont détaillées ci-dessous que les autres procédures de contrôle prévues par le cadre de référence de l'AMF ainsi que les modalités de contrôle des filiales.

2.4.1. Les procédures de contrôle relatives à la fiabilité des informations financières

L'entreprise Électricité de Strasbourg est une S.A. cotée en Bourse depuis 1927 et est, à ce titre, soumise au contrôle de deux commissaires aux comptes, KPMG et MAZARS, conformément à la réglementation en vigueur.

Électricité de Strasbourg assure elle-même sa comptabilité, tant pour la comptabilité centrale qui produit les comptes de résultat et de bilan qui sont publiés selon les normes en vigueur, que pour les comptabilités auxiliaires qui sont traitées au plus près de l'activité opérationnelle en cause.

Les procédures de contrôle relatives à la fiabilité des informations financières sont cohérentes avec le référentiel en vigueur dans le groupe EDF.

Organisation et rôle de la Direction financière

La Direction financière est rattachée à la Direction générale et se compose des quatre entités suivantes :

• Comptabilité et consolidation Groupe

Cette entité a en charge la comptabilité générale de l'entreprise y compris les travaux liés à la consolidation, la comptabilité fournisseurs, le suivi comptable des achats des pertes et la fiscalité (l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires).

• Gestion financière

Ce département est chargé de la facturation de toutes les prestations autres que l'acheminement, du contrôle des paiements des clients, des paiements aux fournisseurs (chèques, prélèvements, virements, bons pour paiement) et du traitement du contentieux en cas d'échec de la procédure normale de recouvrement. Il gère en outre la trésorerie de l'entreprise.

• Contrôle de gestion

Le contrôleur de gestion assiste les membres du Comité de direction et les chefs d'entité à chaque étape du cycle de gestion dans la préparation et le pilotage des contrats de gestion.

• Prévision et analyse budgétaire

Cette équipe a pour mission l'établissement des prévisions économiques ainsi que la préparation, le suivi et le contrôle budgétaire de l'entreprise. Elle réalise également des études pour le compte des Directions.

Les missions de la Direction financière sont :

- traiter et collecter l'information financière dans le respect des lois et règlements et des procédures de contrôle interne (telles que la séparation des fonctions par exemple) ;
- réaliser les comptes sociaux et consolidés dans le respect des délais ;
- préparer la communication financière.

Établissement de l'information financière

Électricité de Strasbourg est une société cotée à la Bourse de Paris (Eurolist - compartiment B) et est à ce titre soumise à diverses obligations légales de publication de ses résultats et de ses comptes :

- pour les 1^{er} et 3^e trimestre de chaque année, publication d'une note d'information financière au public et à l'AMF par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel comprenant le chiffre d'affaires social et consolidé suivant les normes IFRS avec comparatif N-1, et une description générale de la situation financière, des faits marquants et des résultats du Groupe ;

- publication semestrielle des comptes consolidés et annuelle des comptes sociaux et consolidés au BALO, toutes ces informations devant en outre être publiées et demeurer en ligne dans la rubrique dédiée « Information réglementée » de son site internet pendant une durée de 5 ans.

Les comptes sociaux (bilan et compte de résultat) sont établis mensuellement de janvier à décembre. Les comptes semestriels et annuels suivant les normes IFRS, sont arrêtés par le Conseil d'administration, ainsi que les comptes sociaux annuels. La Société s'est engagée dans la réduction des délais de production des différents états financiers pour permettre une information financière rapide.

Ces comptes sont établis en application des conventions générales du Code du commerce selon les principes comptables actuellement en vigueur en France.

Budgets et plans pluriannuels

Un plan à moyen terme (PMT) est élaboré pour les 3 prochaines années. Il fixe le cadre de référence des budgets annuels (exploitation et investissements) qui sont validés en Conseil d'administration.

Un suivi mensuel détaillé est réalisé pour :

- le budget initial ;
- le budget révisé ;
- le résultat probable fin d'année.

Le suivi de la réalisation des objectifs définis dans le cadre du plan stratégique est assuré au moyen des indicateurs correspondants. Ils sont intégrés dans le tableau de bord de la Société présenté mensuellement en Comité de direction par le contrôleur de gestion.

Contrôle de l'information financière

• Les contrôles internes

Le contrôle de la cohérence des imputations de comptabilité générale et analytique (charges externes et frais de personnel) est effectué mensuellement.

La Société procède également à la vérification de ses éléments d'actifs, notamment :

- au rapprochement depuis 2002, entre la cartographie informatisée et l'inventaire comptable ;
- à un inventaire tournant des stocks matière et matériel ;
- à la validation annuelle par les entités concernées de la mise à jour des immobilisations du domaine privé ;
- au suivi permanent et exhaustif des investissements du domaine concédé, de la mise en service et du retrait des biens.

Pour garantir une bonne gestion et pour maîtriser les risques, la Société mène également des actions dans le cadre :

- du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration ;
- du Comité de gestion des risques achats d'énergie pour compenser les pertes, présidé par le Directeur général délégué dans le dispositif de gouvernance validé par le Conseil d'administration ;
- d'une veille active dans le domaine fiscal (bases d'imposition en conformité avec la législation et la

- réglementation), et comptable (suivi de l'évolution des normes IFRS et des normes françaises ANC);
- des audits ciblés;
 - du contrôle du respect de la séparation des fonctions.

• Les contrôles externes

La production comptable et les informations financières font l'objet de contrôles externes :

- audits tournants (achats fournisseurs, personnel, paie, trésorerie, ventes, immobilisations, stocks) et revues de procédures par les deux commissaires aux comptes, au titre d'une procédure d'évaluation du contrôle interne inhérente au mandat de commissariat;
- audit par les commissaires aux comptes, des comptes semestriels et annuels;
- réunions de synthèse avec les commissaires aux comptes, deux fois par an;
- remontées mensuelles d'un sous-palier IFRS incluant ES S.A. et ES Énergies Strasbourg à EDF par l'intermédiaire d'un logiciel qui intègre de nombreux contrôles de cohérence;
- transmissions mensuelles à EDEV/EDF des résultats de gestion qui font l'objet d'analyses diverses.

La Société a fait l'objet de différents contrôles lors des derniers exercices (administration fiscale, URSSAF, inspection générale des finances, expertise comptable du Comité d'entreprise, audit EDF) qui n'ont pas amené d'observations ou redressements significatifs.

Objectifs à court et moyen terme

Le processus d'information financière continuera à évoluer et à ce titre ont été engagés d'importants chantiers qui seront poursuivis en 2012 :

- optimisation des délais de clôture en phase avec les objectifs EDF (avancement de la date du Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg arrêtant les comptes annuels 2011);
- consolidation mensuelle répondant aux besoins exprimés par EDF, en utilisant un nouveau logiciel (CEGID);
- mise en service d'un logiciel spécifique pour élaborer le budget prévisionnel et le Plan Moyen Terme (PMT).

2.4.2. Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux évolutions des lois et des règlements

Les exigences en la matière ont conduit Électricité de Strasbourg à mettre en place une expertise qui s'occupe de la veille et de l'information relative aux évolutions des lois et des règlements.

La veille juridique est centralisée et est chargée de détecter les nouveaux textes et de les transmettre aux différentes veilles métiers (technique, sécurité, environnementale, réglementaire ouverture du marché de l'électricité, immobilière, ressources humaines, stratégique) pour traitement. La procédure de veille fait partie intégrante du système de management certifié. Les liens avec les autres

entreprises locales de distribution (ELD) et avec le groupe EDF permettent également de maintenir la connaissance des évolutions prévisibles et de partager la vision avec les autres acteurs du système électrique.

2.4.3. Le contrôle des filiales

Électricité de Strasbourg, tout en faisant partie du groupe EDF, constitue elle-même un groupe avec ses propres filiales. En tant que société mère, Électricité de Strasbourg doit exercer un contrôle de ces sociétés et assurer une unité de décision en respectant toutefois leur autonomie juridique.

En 2009 a été créée la filiale de commercialisation ES Énergies Strasbourg en application de la loi du 07/12/2006 imposant la séparation juridique des activités de gestion du réseau et des activités de fourniture d'énergies.

Compte tenu du principe d'indépendance de gestion spécifique de la filiale de commercialisation, celle-ci déploie son propre dispositif de contrôle interne et en rend compte à travers ses organes de gouvernance.

En sus de la filiale de commercialisation, le périmètre du Groupe comprend aujourd'hui principalement les sociétés Fipares (holding financière du Groupe), Prestelec, Sofidal, ES Géothermie, Écotral et les nouvelles filiales de cette dernière, sociétés contrôlées par Électricité de Strasbourg au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les filiales hors ES Énergies Strasbourg sont intégrées au périmètre de contrôle interne d'Électricité de Strasbourg; dans ce cadre, le rôle d'Électricité de Strasbourg est, au travers de leurs organes de gouvernance respectifs :

- de proposer et contrôler les dirigeants de ces sociétés;
- d'étudier et de choisir les axes de développement;
- d'approuver les plans opérationnels et d'en contrôler l'exécution;
- d'approuver les budgets et d'en contrôler l'exécution;
- d'assurer le cas échéant des activités de soutien, notamment dans les domaines comptable et financier, juridique, des assurances etc.

Trois axes de contrôles s'en déduisent :

- le contrôle des dirigeants;
- le contrôle de l'activité;
- le contrôle financier.

Le contrôle des dirigeants

Les dirigeants des filiales hors ES Énergies Strasbourg (présidents, directeurs généraux et généraux délégués, gérants voire autres directeurs) sont tous salariés d'Électricité de Strasbourg, d'EDF ou de la filiale concernée. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences et de la mission qui leur est dévolue dans le respect des obligations légales de la loi NRE pour assurer la meilleure synergie possible entre les actions d'Électricité de Strasbourg et de ses filiales.

Le contrôle de l'activité

Le contrôle de l'activité des filiales hors ES Énergies Strasbourg (Fipares, Écotral, ES Géothermie, Sofidal et Prestelec) est tout d'abord, légalement, exercé par les organes de gouvernance respectifs de ces sociétés, étant précisé que Fipares, en tant que société holding, n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Ce contrôle est ensuite exercé, s'agissant des filiales opérationnelles :

- par le Comité de direction d'Électricité de Strasbourg (débat stratégiques, évolution des structures ou des périmètres, positionnement...);
- par le Conseil d'administration de Fipares. Ce dernier se réunit au minimum trois fois par an et lors de chaque réunion un point précis de la marche de ces sociétés est présenté : activité commerciale et technique, modifications de l'environnement, affaires importantes traitées, différends éventuels avec des tiers ou des administrations, perspectives, etc.

Cette connaissance précise de l'activité permet de définir, maîtriser et contrôler la stratégie de l'ensemble des sociétés constituant le Groupe et également de connaître et de maîtriser les risques.

Les filiales opérationnelles Prestelec, Écotral, ES Géothermie, et Sofidal appliquent l'essentiel du dispositif de contrôle interne en vigueur à Électricité de Strasbourg, à savoir l'analyse annuelle des risques spécifiques à chaque filiale ainsi que le plan annuel de contrôle interne. Ces plans annuels de contrôle interne sont audités systématiquement par le pôle audit d'Électricité de Strasbourg, qui effectue également des audits thématiques.

Le contrôle financier

À l'instar du contrôle de l'activité, le contrôle financier est exercé au premier chef au travers des organes de gouvernance des filiales. Il est également exercé par le Comité de direction d'Électricité de Strasbourg et par le Conseil d'administration de Fipares. Ce dernier examine systématiquement les budgets des filiales, leurs résultats probables et définitifs.

On peut également signaler que la comptabilité de l'ensemble de ces sociétés est confiée en interne au Groupe à la société Prestelec, ce qui facilite la rapidité de l'information, l'uniformité des restitutions et la cohérence des données, le tout contribuant à l'efficacité de la surveillance financière.

2.5. Communication et diffusion de l'information

En complément des actions de communication et de *reporting* évoquées tout au long du rapport, un accent particulier peut être porté sur les actions spécifiques suivantes :

La communication financière

L'entreprise a établi une liste d'initiés qui sont soumis à une Charte de déontologie boursière, ces initiés ont tous été sensibilisés par une information spécifique.

Ils sont soumis à des périodes de *black out* pour les opérations sur les actions d'Électricité de Strasbourg.

En ce qui concerne les informations financières, elles ne sont émises que sous le contrôle exclusif de la Direction générale ou du Directeur financier, notamment pour les informations spécifiques liées à la qualité des sociétés cotées en Bourse.

Par ailleurs, les informations financières sont remontées au groupe EDF selon les voies prescrites par EDEV, holding détenant 88 % du capital d'Électricité de Strasbourg.

Le Code de bonne conduite

Le respect du Code de bonne conduite par le Gestionnaire du Réseau de Distribution est chaque année vérifié par la Commission de Régulation de l'Énergie, qui publie les résultats de ce contrôle dans son rapport annuel.

2.6. Le pilotage

La politique de contrôle interne définit les responsabilités et les niveaux de contrôle (autocontrôle, responsable hiérarchique, responsable métier, délégué à l'audit, DGD, Codir, Comité d'audit et des comptes).

Elle précise notamment que le délégué à l'audit a en charge l'organisation et l'animation de la fonction contrôle interne. Il est notamment chargé de la vérification régulière de la bonne mise en œuvre de la démarche, sa synthèse, son évaluation et son évolution. Il coordonne au sein de l'entreprise tous les acteurs de l'audit, internes ou externes mais hors commissaires aux comptes, ainsi que les différents programmes d'audit ponctuels, stratégiques et internes, ou de contrôles internes. À ce titre, il réunit périodiquement les auditeurs internes de la démarche de progrès pour faire le point sur les audits effectués, pour évaluer ces audits et tirer profit du retour d'expérience pour les audits à venir.

Les plans annuels de contrôle interne des entités sont évalués régulièrement par le pôle d'expertise audit de l'entreprise ; la politique de contrôle interne elle-même est régulièrement revue et adaptée aux évolutions de l'entreprise.

En 2009, un modèle de risque adapté à Électricité de Strasbourg a été élaboré et utilisé pour la révision semestrielle du plan de maîtrise des risques stratégiques.

En 2010, le Comité des risques, mis en place au deuxième semestre 2009, a fonctionné tout au long de l'année en cadencant les travaux liés au contrôle interne, notamment en ce qui concerne les remontées au Comité d'audit et des comptes d'Électricité de Strasbourg.

En 2011, le nouveau dispositif de contrôle interne des entités opérationnelles prescrivant les analyses de risques et les plans de maîtrise des risques a été mis en œuvre. Pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif, toutes les entités opérationnelles ont été auditées sur cet aspect par le pôle audit de l'entreprise.

Enfin dans le cadre de la politique de contrôle interne du groupe EDF le dispositif de contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est soumis à une autoévaluation annuelle, ainsi qu'à un audit triennal externe mené par la Direction de l'audit d'EDF.

3. Pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration a estimé opportun d'opter pour la séparation des fonctions de Président et de Directeur général.

Au cours de l'exercice 2011 la fonction de Directeur général a été exercée par M. Bruno FYOT, conformément à l'article 25 des statuts et dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 16/12/2010 qui l'a nommé.

À ce titre, M. FYOT a disposé des pouvoirs les plus étendus, à l'exception de ceux exclus par la loi, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il a exercé ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Toutefois, ces pouvoirs du Directeur général étaient subordonnés, pour toutes décisions portant sur l'acquisition ou la cession d'immobilisations d'un montant supérieur à 3 M€ HT, à l'information préalable du Conseil d'administration.

Aucune autre restriction que celles prévues par la loi n'est apportée aux pouvoirs du Directeur général.

M. Fabrice GOURDELLIER est Directeur général délégué depuis le 01/10/2010 et dispose des mêmes pouvoirs de mandataire social.

Fait à Strasbourg, le 25 janvier 2012

Jean-Louis MATHIAS
Président du Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration

sur la situation consolidée

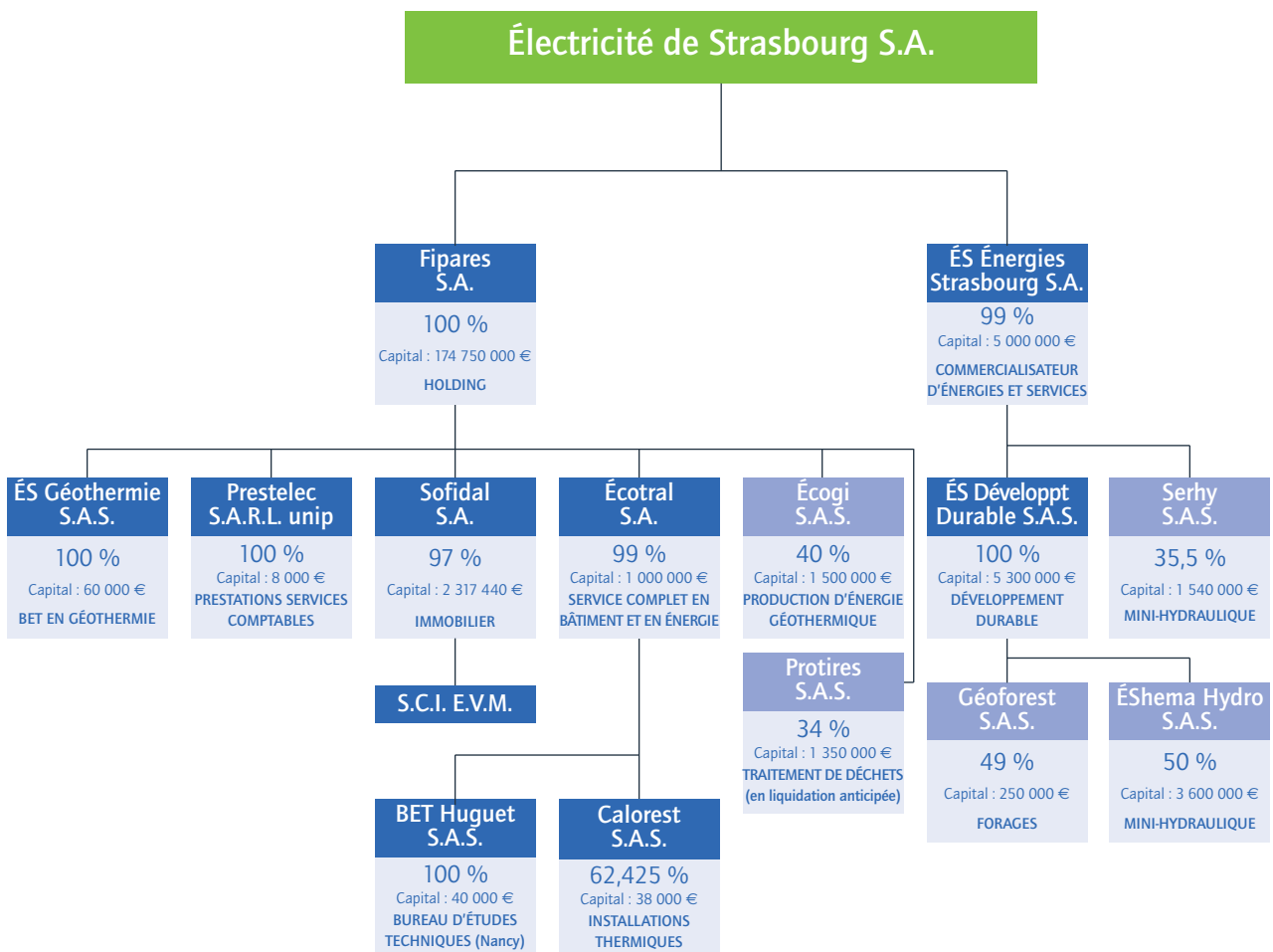
1. Les sociétés du Groupe ÉS	44
1.1. Organigramme des sociétés du périmètre de consolidation au 31/12/2011	44
1.2. Exposé sur l'activité et les résultats des sociétés consolidées en 2011	45
2. Données financières Groupe ÉS - Comptes consolidés 2011	50
2.1. Chiffre d'affaires consolidé	50
2.2. Résultat consolidéPart contributive de chaque société	51
2.3. Compte de résultat consolidé 31/12 2011	52
2.4. Comparaison des comptes de résultat consolidé 2011/2010	53
2.5. Analyse du compte de résultat consolidé 2011	53
3. Tendances pour 2012	54



1. Les sociétés du Groupe ES

Le périmètre du Groupe a évolué en 2011, avec la création des sociétés ÉCOGI et ÉSHEMA Hydro et la prise de participation dans la société Serhy.

1.1. Organigramme des sociétés du périmètre de consolidation au 31/12/2011 (sociétés consolidées, toutes méthodes confondues)



Sociétés détenues non majoritairement

1.2. Exposé sur l'activité et les résultats des sociétés consolidées en 2011

ÉS Énergies Strasbourg

S.A. au capital de 5 000 000 €, créée le 17/12/2007.

ÉS Énergies Strasbourg est le fournisseur d'énergies issu de la séparation avec les activités de distribution opérée par Électricité de Strasbourg S.A. en 2009 en application des directives européennes sur l'ouverture des marchés.

C'est aujourd'hui la plus importante filiale d'Électricité de Strasbourg, tant à travers ses résultats financiers que par le nombre de ses salariés. La Société s'est vue confirmer sa certification ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement.

Acteur de référence en Alsace sur le marché des énergies – électricité, gaz naturel et énergies renouvelables – ÉS est aujourd'hui l'expert de proximité en matière de performance énergétique pour les particuliers, les professionnels, le tertiaire, l'industrie et les collectivités.

En complément de la fourniture d'électricité et de gaz naturel, ÉS propose à ses clients des services associés. Plusieurs dizaines de milliers de clients d'ÉS ont ainsi souscrit à l'un des trois services d'assistance : Dépannage électricité, Dépannage électricité et plomberie et Dépannage électrodomestique.

Acteur du développement durable, ÉS promeut l'éco-efficacité énergétique : ÉS propose ainsi à ses clients une offre complète en matière d'éco-habitat et contribue activement à la réalisation d'installations énergétiques performantes en Alsace.

En 2011, ÉS a développé, pour ses clients particuliers, de nouveaux services d'accompagnement tant sur le marché de la rénovation (aide à la priorisation des travaux avec le Diagnostic éco-énergétique) que sur le marché de la construction (Accompagnement étude thermique et labellisation), initiés en 2010. Pour mener à bien leurs projets, les clients d'ÉS bénéficient du réseau des installateurs partenaires ÉS, ambassadeurs et installateurs des offres ÉSprit isolation, ÉSprit élec, ÉSprit gaz, ÉSprit bois et ÉSprit PAC. Pour les professionnels, ÉS a lancé le service Clim' pro.

À l'écoute de ses clients, ÉS est dans une démarche d'amélioration continue de ses services de gestion clientèle : performance des services en ligne, service « Relevé confiance », facture électronique, « Info EJP par SMS », conseillère virtuelle en ligne « Elsa » sont quelques unes des actions mises en œuvre pour la satisfaction des clients. ÉS met également l'accent sur la proximité en proposant à ses 440 000 clients un accueil personnalisé dans ses 3 agences commerciales d'Haguenau, Strasbourg et Molsheim, ainsi que 8 Points Services avec La Poste. ÉS se préoccupe également des clients les plus démunis, en recherchant pour eux des solutions spécifiques.

Ces actions se traduisent par un taux de satisfaction clientèle élevé. Les clients particuliers d'ÉS ont attribué en 2011 une note moyenne de satisfaction de 7,5/10, et 56 % d'entre eux ont accordé à ÉS une note supérieure ou égale à 8.

ÉS participe également à la diffusion du concept issu du Grenelle de l'environnement de Bâtiments Basse Consommation (BBC). Encouragés par l'expérience réussie des 50 chantiers pionniers, la Région Alsace, EDF, ÉS, l'ADEME et les organisations professionnelles du bâtiment, ont lancé le programme « *Je rénove BBC* » afin de développer significativement les opérations de rénovation BBC de l'habitat particulier.

Par ailleurs, depuis fin 2009, ÉS signe avec les bailleurs sociaux des conventions pour réhabiliter des logements sociaux au niveau BBC.

Acteur du développement des énergies renouvelables, ÉS a engagé en 2011 ses premiers investissements dans la petite hydraulique. D'une part elle a créé une société commune, ÉShema, avec la société Shema (groupe EDF) afin de favoriser le développement de mini-centrales hydrauliques. D'autre part elle a pris une participation au capital de la société Serhy (Société d'Études et de Réalisations Hydroélectriques), acteur reconnu dans le domaine de l'ingénierie et de l'exploitation de petites centrales hydroélectriques. En partenariat avec Serhy, ÉS étudie un ensemble de nouveaux projets d'aménagements de mini-hydraulique et propose une offre de valorisation des sites de production en fin d'obligation d'achat.

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) mis en place suite à la loi d'orientation sur l'énergie du 13/07/2005, en application du protocole de Kyoto, reste plus que jamais au cœur de la démarche de conseils et de promotion des installations énergétiquement performantes d'ÉS. Après avoir rempli son obligation pour la première période triennale, du 01/07/2006 au 30/06/2009, ÉS poursuit ses actions de collecte de CEE pour la deuxième période triennale s'étalant du 01/01/2011 au 31/12/2013.

La crise économique a perduré en 2011 et les ventes d'énergie aux clients industriels s'en sont ressenties. Par ailleurs, 2011 fut une des années les plus douces en Alsace depuis des décennies. Ceci a eu pour effet de baisser globalement la consommation d'énergies.

Les résultats financiers 2011 sont impactés défavorablement, d'une part par ces éléments conjoncturels, et d'autre part par la perte de gros clients industriels. Les ventes d'électricité d'ÉS affichent une baisse de 9 % à 5 855 GWh, représentant une baisse de 5,7 % en valeurs corrigées des variations climatiques.

Fipares

S.A. au capital de 174 750 000 €, créée le 12/12/1988.

Fipares, société holding, porte et gère une grande partie des titres de participations du Groupe ÉS. En 2011, elle a acquis une participation de 40 % dans la société ÉCOGI.

Les produits financiers en 2011 sont en recul et ressortent à 1 835 k€ contre 2 104 k€ en 2010. Ceci est dû essentiellement à la baisse des dividendes (notamment ceux de Sofidal), compensée partiellement par la progression de la rémunération des comptes-courants, conséquence de la hausse des taux d'intérêt du marché monétaire. Les produits financiers intègrent des reprises de provision à hauteur de 40 k€ (principalement sur les titres Siparex Midcap).



Les charges financières s'établissent à 6 k€ contre 19 k€ en 2010. Elles sont constituées par des dotations aux provisions sur titres et plus marginalement par des intérêts versés en contrepartie des comptes-courants.

Au final, le résultat financier s'établit à 1 828 k€ contre 2 084 k€ en 2010.

Le résultat exceptionnel ressort à 143 k€. Il est en amélioration par rapport à 2010.

En synthèse, l'année 2011 est caractérisée par un résultat net de 1 639 k€, en baisse de 17 % par rapport à l'année précédente.

Écotral

S.A. au capital de 1 000 000 €, créée le 16/10/1981.

Écotral est aujourd'hui le vecteur du troisième métier principal du Groupe : les prestations de services énergétiques et l'ingénierie qui y est associée.

Qu'il s'agisse de projets de construction ou de rénovation, les prestations d'assistance d'Écotral dans le domaine des énergies permettent une approche globale centrée sur la performance d'utilisation et l'optimisation des coûts, et cela, de la phase programme jusqu'à la phase réception. Cette société accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant toutes les compétences spécifiques en installations énergétiques, en gestion technique de bâtiments et en aménagements. Ses compétences s'appliquent au chauffage, à la climatisation, à la mise en œuvre des énergies renouvelables, à l'ingénierie électrique, à l'ingénierie de restauration, à l'éclairage, à la mise en lumière et aux téléservices. L'ensemble de ces domaines peuvent faire l'objet d'une prestation d'ensemblier intégrant toutes les phases du projet qui seront maîtrisées et suivies par ses experts pour le compte des clients. Ces prestations d'assistance à maître d'ouvrage ou d'ensemblier peuvent se prolonger par des prestations d'exploitation et de gestion déléguée d'installations.

L'activité de la société a été fortement impactée en 2011, d'une part par le moratoire sur les installations photovoltaïques entré en vigueur en décembre 2010, et d'autre part par la crise économique qui a entraîné un report des investissements parmi les clients entreprises et un gel ou un report des dépenses des collectivités locales.

La rareté des projets a eu pour conséquence une concurrence exacerbée sur les prix de la part des entreprises concurrentes.

Néanmoins, Écotral a conclu en 2011 des affaires à fort enjeu qui assoient sa notoriété dans le domaine des énergies renouvelables.

Plusieurs projets importants se sont finalisés en 2011 en positionnant la société comme un acteur de référence sur des créneaux promis à des fortes demandes dans les prochaines années. Il s'agit de la réalisation :

- d'une chaufferie biomasse, d'un réseau de chaleur et des sous-stations, en tiers investisseur, pour la fondation protestante du Sonnenhof à Bischwiller, avec la fourniture de chaleur et l'exploitation sur 25 ans ;

- d'une chaufferie centralisée avec une pompe à chaleur (PAC), des chaudières gaz et des sous-stations pour l'éco-quartier Kronenbourg à Strasbourg, avec une concession d'exploitation incluant la fourniture de chaleur sur 20 ans ;
- de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment tertiaire au cœur de Strasbourg en offre clé en mains pour le compte du Groupe ES.

Le chiffre d'affaires, 20 085 k€, est en baisse de 14,5 % par rapport à 2010 et le résultat net s'établit à 425 k€, en baisse de 33 % par rapport à 2010.

La société compte actuellement un effectif de 61 personnes.

BET Huguet

S.A.S. au capital de 40 000 €, créée le 18/05/1994.

Cette société, acquise par Écotral en juillet 2007, est spécialisée dans le domaine de l'ingénierie électrique et thermique. Elle compte actuellement 20 collaborateurs.

L'année 2011 est une année de transition marquée par une évolution du management consécutive à des mouvements d'effectifs.

L'activité a été marquée par un certain attentisme de la clientèle qui a provoqué des reports de décisions et a différé des affaires.

Néanmoins, il est à noter les effets positifs du bon développement de l'activité de l'agence de Lyon, la hausse du volume des contrats récurrents et la signature de contrats de maîtrise d'œuvre emblématiques tels que celui de la réhabilitation du bâtiment de l'École des Mines de Nancy pour le compte du rectorat ou celui du logipôle de l'hôpital de Toul.

Le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 2 080 k€ en baisse de 4 % par rapport à celui de 2010. Le résultat net, également en retrait, s'établit à 33 k€ contre 141 k€ en 2010.

Calorest

S.A.S. au capital de 38 000 €, créée le 26/01/1998.

Depuis novembre 2007, Écotral détient 62,5 % du capital de cette société dont l'activité principale est l'entretien, l'exploitation et la maintenance d'installations de chauffage et de climatisation. Cette société emploie actuellement 31 collaborateurs.

L'année 2011 a été marquée par un ralentissement des petits travaux liés aux contrats d'exploitation et de maintenance, qui ont été différés par les maîtres d'ouvrages pour des raisons budgétaires et une forte agressivité de la concurrence pour remporter les marchés.

Le rapprochement géographique de Calorest et d'Écotral a permis d'augmenter les synergies entre les deux sociétés.

Le chiffre d'affaires s'établit à 2739 k€ en hausse de 3 % par rapport à 2010.

Le résultat net 2011 s'élève à 14 k€ contre 108 k€ en 2010.

Sofidal

S.A. au capital de 2 317 440 €, créée le 25/03/1925.

Sofidal, filiale immobilière du Groupe ÉS, gère, avec l'équivalent de 2 personnes, environ 43 000 m² de locaux et parkings, à Strasbourg et dans sa périphérie.

Au 01/11/2011, un bail a été signé avec la société DHL pour la location de la partie de l'entrepôt neuf situé Port du Rhin (reconstruit après l'incendie survenu en 2005), l'autre partie de l'entrepôt étant déjà occupée par une filiale de la société DHL.

Fin décembre 2011, la société Sofidal a perçu le solde de l'indemnité d'assurance (127 k€) versée suite aux dégradations subies en 2010 dans l'entrepôt précédemment occupé par la société TFE.

Le taux d'occupation moyen de l'ensemble des biens immobiliers gérés par Sofidal (à l'exception de l'entrepôt précité) se maintient toujours à un niveau satisfaisant.

Le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 2 537 k€, dans la lignée de celui de 2010 (2 518 k€), et le résultat net 2011 (642 k€) est également comparable à celui de l'exercice précédent (614 k€).

Protires

S.A.S au capital de 1 300 500 €, créée le 17/02/1995.

Cette société était titulaire du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) ainsi que du contrat de concession de son unité de valorisation énergétique et de valorisation des mâchefers.

Ces contrats, conclus pour une durée de 15 ans, sont arrivés à échéance le 07/01/2010. La candidature pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine présentée par le groupe Tiru, le Groupe ÉS et Novergie n'a pas été retenue par la CUS.

Dès lors, devenue sans objet social, la société a été mise en liquidation amiable anticipée par décision des associés du 18/11/2011.

Ses résultats financiers 2011 ne sont donc pas significatifs.

Écogi

S.A.S. au capital de 1 500 000 €, créée le 06/05/2011.

Un projet initié de longue date a conduit à la création en 2011 de la société Écogi (Exploitation de la Chaleur d'Origine Géothermale pour l'Industrie), en partenariat avec la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts et Consignations, et avec le soutien et les garanties de l'ADEME, de la Région Alsace et de SAF Environnement.

En s'appuyant sur les techniques expérimentées à Soultz-sous-Forêts, cette société va construire et exploiter une centrale de géothermie et les réseaux d'alimentation y afférents pour alimenter en énergie thermique l'unité

industrielle de la société Roquette Frères située à Beinheim, dans le nord du département du Bas-Rhin.

Ainsi, l'Alsace devrait accueillir en 2014 la première centrale de production d'énergie thermique issue de la géothermie profonde et à destination industrielle.

Pour ce faire, Écogi prévoit à Rittershoffen la construction de la centrale de production, associée à un double forage de 2 500 m de profondeur, et reliée par une canalisation de 15 km à l'usine Roquette Frères. Sa production d'énergie renouvelable d'origine géothermique fournira 24 MW à l'usine sur un total de 90 MW de puissance énergétique nécessaire, soit une substitution de 16 000 TEP/an d'origine fossile entraînant une réduction de 39 000 t/an d'émissions de CO₂.

Ce projet ambitieux et inédit est né de la volonté des trois groupes associés, impliqués de longue date dans la recherche de solutions énergétiques vertes.

La société venant à peine de débiter sa phase de travaux, son chiffre d'affaires et son résultat net 2011, résultant desdits travaux, ne sont pas significatifs.

ÉS Géothermie

S.A.S. au capital de 60 000 €, créée le 09/01/2008.

Cette filiale du Groupe ÉS a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et à terme l'exploitation et la maintenance de projets et opérations géothermiques ainsi que tous travaux d'études, d'ingénierie et de conseils dans le domaine de la recherche de ressources géothermiques.

Par son entremise, Électricité de Strasbourg valorise le savoir-faire de haute technicité acquis depuis de nombreuses années sur le site expérimental de Soultz-sous-Forêts.

Pour la quatrième année consécutive, le chiffre d'affaires est en progression et se rapproche de 1 M€. La part la plus importante (48 %) est générée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet Écogi porté par Électricité de Strasbourg, la société Roquette Frères et la CDC et évoqué ci-dessus.

ÉS Géothermie possède une expertise reconnue dans le domaine très spécifique des dossiers des concessions et permis miniers. Elle a ainsi élaboré, pour le compte du GEIE Exploitation Minière de la Chaleur, le dossier de demande de concession d'exploitation à Soultz-sous-Forêts. Par ailleurs, deux demandes de permis exclusifs de recherche de gîtes géothermiques établies au cours des années précédentes ont abouti à l'obtention par arrêté ministériel du 25/11/2011 de deux permis exclusifs de recherches pour Électricité de Strasbourg, l'un pour la région de Wissembourg et l'autre pour celle de Lauterbourg. Ces deux permis sont essentiels pour la stratégie de développement visée par le Groupe ÉS en géothermie profonde. ÉS Géothermie a en outre déposé en 2011 deux nouvelles demandes de permis exclusif de recherches pour le compte d'Électricité de Strasbourg, l'une au sud de Strasbourg et la deuxième en Alsace du Nord.



Sont également à mettre au crédit de l'activité d'ES Géothermie en 2011, plusieurs études de faisabilité pour le compte d'industriels ou de collectivités, la plus importante ayant été produite pour le compte de l'usine sucrière Cristal Union à Erstein.

Enfin, on peut souligner une activité de conseil et d'expertise en fort développement pour le compte d'EDF SEI dans le cadre de deux projets majeurs d'investissements dans les Caraïbes.

Le résultat net est de 61 k€, en nette progression par rapport à 2010.

ES Développement Durable

S.A.S. au capital de 5 300 000 €, créée le 07/12/2007.

L'exercice 2011 est le cinquième exercice social de cette société, dont ES Énergies Strasbourg possède depuis 2009 l'intégralité du capital social en raison de son intégration dans l'apport partiel d'actif consenti par Électricité de Strasbourg.

L'exercice écoulé se solde par une absence de chiffre d'affaires du fait que la société n'a pas été opérationnelle en 2011, les offres « développement durable » ayant été commercialisées par ES Énergies Strasbourg et réalisées par des partenaires et des sous-traitants.

En 2011 le capital de la société a été augmenté de 5 000 000 € de manière à lui permettre de porter la participation du Groupe ES dans la société ÉSHEMA Hydro (cf. ci-dessous) et de financer l'acquisition d'actifs de production mini-hydraulique.

En 2011, ES Développement Durable a ainsi acquis, pour 1,8 M€, 50 % du capital de la société ÉSHEMA Hydro et apporté 2,3 M€ en compte courant d'associés à la même société.

Cette société porte également les parts du Groupe ES dans Géoforest (cf. ci-dessous) et a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune de sa créance en compte courant d'associé pour un montant de 196 k€ au profit de Géoforest.

Du fait de l'abandon de créance Géoforest en 2011, le résultat d'ES Développement Durable est une perte de 143 k€.

Géoforest

S.A.S. au capital de 250 000 €, créée le 20/12/2007.

ES Développement Durable est actionnaire à la hauteur de 49 % du capital de la société Géoforest, S.A.S. au capital de 250 000 €, spécialisée dans la réalisation d'installations de géothermie sur champs de sondes.

L'exercice 2011 est marqué pour Géoforest par la poursuite de la prospection commerciale sur les marchés du collectif et du tertiaire. Par ailleurs, des actions de communication ont

été mises en œuvre en direction des donneurs d'ordre afin de promouvoir la technologie des champs de sondes, au travers notamment de visites de chantiers de référence réalisés par la société.

La société a répondu en 2011 dans son domaine d'activité à de nombreux appels d'offres dont les décisions d'attribution ne seront connues qu'en 2012. Les marchés sur lesquels Géoforest est active présentent, en effet, un réel potentiel de développement mais sont caractérisés par des circuits de décision relativement longs.

L'essentiel de l'activité de la société en 2011 s'est ainsi concentré sur les six premiers mois de l'année, la société ayant réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 421 k€, en progression par rapport à 2010.

Dans le cadre de la remise à niveau des capitaux propres de la société, Géoforest a bénéficié d'abandons de créances de la part de ses deux actionnaires pour un montant total de 246 k€.

Dans ces conditions, le résultat net de la société s'établit en 2011 à 129 k€.

Serhy

S.A.S. au capital de 1 540 000 €, créée le 12/11/1990.

La société Serhy est spécialisée depuis plus de vingt ans dans la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales hydroélectriques. Serhy a également développé des services complémentaires afin de répondre aux attentes des producteurs d'hydroélectricité notamment dans le domaine des raccordements et des démarches environnementales (ISO 14001). Basé historiquement dans les Pyrénées, Serhy a implanté son bureau d'études dans les Alpes.

L'année 2011 a été marquée par la concrétisation d'un partenariat stratégique avec le Groupe ES, qui s'est traduit par la prise de participation d'ES Énergies Strasbourg à hauteur de 35,5 % dans le capital de Serhy. Les synergies dégagées par ce partenariat se déclinent à 2 niveaux :

- un premier niveau vise à saisir, à travers l'élaboration d'offres de commercialisation d'énergie, l'opportunité que représente l'extinction progressive des tarifs de rachat réglementés pour les installations de petite hydraulique;
- un second niveau qui s'articule autour de la stratégie du Groupe ES d'accéder à la production pour sécuriser le sourcing d'ES Énergies Strasbourg.

Aujourd'hui Serhy est un des leaders dans l'intégration des solutions pour le marché des centrales hydroélectriques de puissance inférieure à 10 MW.

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à près de 5 M€, équivalent à celui de l'année précédente sur le périmètre d'activités récurrentes malgré une hydraulité plus faible. Celle-ci a été compensée par le développement des prestations de maintenance et d'études.

Le résultat net de l'exercice clos au 31/10/2011 est légèrement supérieur à 1 M€.

ÉShema Hydro

S.A.S. au capital de 3 600 000 €, créée le 21/07/2011.

En 2011, Shema (filiale du groupe EDF spécialisée dans la mini-hydraulique) et le Groupe ÉS (via ÉS Développement Durable) ont souhaité unir leurs efforts dans le développement de la mini-hydraulique en formant un partenariat à 50/50 pour créer la société ÉShema Hydro.

La stratégie de développement d'ÉShema prévoit notamment d'acquérir et d'aménager des installations de mini-hydraulique existantes sur l'ensemble du territoire continental français. La société Shema en sera l'exploitant hydraulique (sauf sur le secteur historique d'ÉS) et ÉS Développement Durable le co-investisseur pouvant valoriser au mieux, via ÉS Énergies Strasbourg, l'énergie électrique produite hors contrats d'obligation d'achat.

Les deux premières sociétés acquises à 100 % le 30/05 et le 01/06/2011 sont propriétaires de 5 centrales :

- les 3 centrales de la « Société Hydro-Électrique de Frouard » (SHEF) de l'Écluse, de l'Île et du Moulin sur la Moselle, pour une puissance cumulée de 1 660 kW et une énergie produite de 7,5 GWh/an ;
- les 2 centrales de la société « Forces Motrices de Huningue » (FMH) de St Louis et de Rosenau sur le canal du Rhin pour une puissance cumulée de 400 kW et une production totale annuelle de 2,7 GWh.

Cette société ayant été créée mi-2011, ses premiers résultats financiers ne sont pas significatifs.

Prestelec

S.A.R.L. unipersonnelle au capital de 8 000 €, créée le 27/12/1988.

Cette petite structure assure la totalité de la comptabilité des filiales du Groupe ÉS, à l'exception de celle d'ÉS Énergies Strasbourg, dont elle assure néanmoins depuis 2010 quelques prestations de facturation.

Ces comptes ne sont pas significatifs, le résultat de cette société étant par construction proche de zéro en raison de la facturation des prestations aux différentes filiales à prix coûtant.

2. Données financières Groupe ÉS - Comptes consolidés 2011

Les principales caractéristiques des sociétés consolidées du Groupe sont résumées dans les tableaux ci-dessous, les règles de consolidation utilisées étant indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.1. Chiffre d'affaires consolidé

Les chiffres d'affaires des sociétés Fipares et ÉS Développement Durable ne sont pas significatifs.

Les chiffres d'affaires des sociétés Protires, Géoforest, ÉCOGI, ÉShema, Serhy, ne sont pas pris en considération, car elles font l'objet d'une consolidation par mise en équivalence.

(en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL		CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	
	2010	2011	2010	2011
Électricité de Strasbourg	226,14	240,37	32,49	36,87
ÉS Énergies Strasbourg	527,17	505,59	517,07	501,02
Prestelec	0,66	0,66	0,21	0,14
Écotral	23,48	20,08	21,41	17,58
Sofidal + SCI EVM	2,69	2,71	2,17	2,16
Fipares	0,00	0,00	0,00	0,00
BET Huguet	2,17	2,08	2,15	2,07
Calorest	2,66	2,74	1,38	1,59
ÉS Développement Durable	0,00	0,00	0,00	0,00
ÉS Géothermie	0,65	0,95	0,27	0,66
Sociétés mises en équivalence				
Protires	8,23	0,00	-	-
Géoforest	0,38	0,42	-	-
ÉCOGI	-	0,00	-	-
ÉShema	-	0,00	-	-
Serhy	-	2,12 ⁽¹⁾	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	-	-	577,15	562,09

(1) Chiffre d'affaires depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation à la date de clôture.

2.2. Résultat consolidé

Part contributive de chaque société

(au 31/12 en millions d'euros)	RÉSULTAT SOCIAL		CONTRIBUTION AU RÉSULTAT	
	2010	2011	2010	2011
Électricité de Strasbourg	54,50	55,03	32,23 ⁽¹⁾	36,58 ⁽¹⁾
ÉS Énergies Strasbourg	23,23	21,22	23,02 ⁽¹⁾	22,11 ⁽¹⁾
Prestelec	0,01	0,00	0,01	0,00
Écotral	0,63	0,43	0,41	0,26
Sofidal + SCI EVM	0,74	0,77	0,13	0,37
Fipares	1,98	1,64	0,57	0,86
BET Huguet	0,14	0,03	0,14	0,04
Calorest	0,11	0,01	0,07	0,01
ÉS Développement Durable	0,00	- 0,14	0,00	- 0,09
ÉS Géothermie	0,02	0,06	0,02	0,06
Sociétés mises en équivalence				
Protires	0,49	0,00	0,16	0,00
Géoforest	- 0,17	0,13	- 0,08	0,07
ÉCOGI	-	- 0,24	-	- 0,06
ÉShema	-	- 0,33	-	- 0,11
Serhy	-	0,23 ⁽²⁾	-	0,05 ⁽²⁾
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	56,68	60,15

(1) Neutralisation du retraitement IFRS au titre des consommations des agents d'Électricité de Strasbourg (livraison assurée par la filiale ÉS Énergies Strasbourg).

(2) Résultat depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation à la date de clôture.

2.3. Compte de résultat consolidé 31/12/2011

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2011
Chiffre d'affaires	577 147	562 094
Autres produits de l'activité	31 342	47 290
Produits des activités ordinaires	608 489	609 384
Achats et variations de stocks	- 356 173	- 348 061
Charges externes	- 27 122	- 27 940
Impôts, taxes et versements assimilés	- 16 052	- 18 318
Frais de personnel	- 76 330	- 77 914
Amortissements	- 37 520	- 37 871
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	- 1 655	- 1 031
Dépréciations nettes	- 134	- 895
Variation de stocks de produits encours et de produits finis	162	- 972
Autres produits et charges d'exploitation	- 7 089	- 5 972
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	86 576	90 410
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	- 1 810	1 451
Autres produits et charges opérationnels	- 68	- 321
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	84 698	91 540
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4 804	6 209
Coût de l'endettement financier brut	- 118	- 106
Coût de l'endettement financier net	4 686	6 103
Autres produits financiers	400	398
Autres charges financières	- 3 502	- 3 924
RÉSULTAT FINANCIER	1 584	2 577
Charge d'impôt sur le résultat	- 29 638	- 33 894
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	86	- 57
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	56 730	60 166
Dont résultat net part des minoritaires	48	18
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	56 682	60 148

2.4. Comparaison des comptes de résultat consolidé 2011/2010

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2011	VARIATION 2011/2010 EN %
Chiffres d'affaires	577,1	562,1	- 2,6
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	86,6	90,4	+ 4,4
Résultat opérationnel	84,7	91,5	+ 8,0
Résultat net part du Groupe	56,7	60,1	+ 6,0
Résultat net courant ⁽²⁾	57,9	59,4	+ 2,6

(1) Le résultat opérationnel courant est présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC) devenu ANC. Il n'inclut pas les autres produits et charges opérationnels visés au § 4.27 du cadre conceptuel IFRS, ni les variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés *own use* déqualifiés.

(2) Le résultat net courant correspond au résultat net part du Groupe, retraité des éléments visés au renvoi (1), nets d'impôts.

2.5. Analyse du compte de résultat consolidé 2011

Évolution des consommations et ventes

Les consommations totales d'électricité, à savoir l'énergie (en GWh) ayant transité par le réseau d'Électricité de Strasbourg, s'établissent en données brutes à 6 891 GWh, soit une baisse de - 4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution reflète :

- un impact climatique défavorable, dû aux conditions météorologiques particulièrement clémentes observées en 2011, année la plus douce de la dernière décennie qui suit 2010, année la plus froide de cette même période ;
- une conjoncture de crise monétaire et budgétaire qui a généré un ralentissement de la croissance économique, particulièrement sensible au 2^e semestre en dépit d'une bonne tenue récurrente du secteur d'activité tertiaire.

Les ventes proprement dites de notre filiale de commercialisation ÉS Énergies Strasbourg affichent en données brutes une diminution de - 9 % à 5 856 GWh.

Après correction des aléas climatiques, les variations retraitées des consommations et ventes ressortent respectivement à + 0,3 % et à - 4,2 %, ce dernier indicateur concrétisant, en plus des éléments explicités plus haut, l'ouverture progressive du marché de l'électricité marquée par le changement de fournisseur de quelques gros clients industriels. Cependant, le taux de fidélisation global de notre clientèle reste toujours à un niveau très élevé proche de 85 %, témoignant sa bonne réceptivité à nos diverses offres de services.

Il faut cependant noter une stagnation des consommations de la clientèle des particuliers, suite aux mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie issues du Grenelle de l'environnement.

L'activité gaz, continuant globalement à se développer notamment dans le secteur de la clientèle des particuliers, a généré un nombre de contrats actifs (plus de 3 500 au 31/12/2011) en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Commentaires sur le compte de résultat consolidé du Groupe ÉS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit en données brutes à 562,1 M€, en baisse de - 2,6 % par rapport à 2010. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs, en l'occurrence :

- un impact climatique défavorable (- 21,5 M€) dû, comme déjà évoqué précédemment, à des conditions météorologiques particulièrement clémentes qui classent l'année 2011 comme la plus douce de la dernière décennie
- la conjoncture économique morose marquée en particulier par le ralentissement ou l'arrêt de la production de certains sites industriels, ainsi que l'ouverture progressive du marché de l'électricité conduisant au changement de fournisseur de quelques gros clients industriels qui ont impacté les ventes de notre filiale de commercialisation d'électricité ÉS Énergies ;
- la baisse de la contribution de certaines autres filiales, en particulier celle d'Écotral en retrait de - 17,9 % ;
- le recul des ventes d'installations photovoltaïques suite à la nouvelle politique de prix de rachat pratiquée ;

en dépit des impacts positifs générés par l'effet prix/volume de la clientèle à tarif régulé, des ventes de négoce correspondant au débouclage des positions de sur-couverture de contrats à terme suite à l'application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), de la progression des ventes de gaz, du développement des prestations de raccordement des installations de nos clients et de la croissance notable de nos diverses offres de services.

Le résultat opérationnel s'affiche à 91,5 M€ soit + 8,1 % par rapport à l'année 2010.

Outre ceux déjà évoqués plus haut, plusieurs éléments contribuent de manière notable à l'évolution positive de ce solde intermédiaire de gestion, à savoir :

- la diminution sensible du coût d'achat des pertes réseaux (- 7,2 M€) suite à l'application de la loi NOME précitée, qui autorise le Gestionnaire de Réseau (GRD) à acquérir auprès

d'EDF, jusqu'à l'échéance de fin 2013, les volumes d'énergie pour compenser les pertes réseau à un tarif régulé spécifique dit « tarif de cession » ;

- la bonne maîtrise des charges externes du Groupe ;
- la diminution des dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations de concession, traduisant la mise en œuvre du programme de renouvellement des potelets de toiture vétustes ;
- un produit non récurrent correspondant au débouclage et à la variation de juste valeur (+ 1,4 M€) de positions d'achats à terme, couvrant initialement les pertes réseaux de 2011 à 2013. Ces dernières sont désormais compensées par des livraisons d'énergie d'EDF à un tarif régulé, dit « tarif de cession » suite à l'application de la loi NOME depuis le 09/12/2010.

Cette progression de résultat opérationnel a été atteinte malgré :

- une hausse des charges de personnel due aux évolutions salariales et à l'augmentation de diverses charges patronales, en dépit de la non-reconduction en 2011 de l'augmentation de capital réservée aux salariés proposée en 2010 ;
- un alourdissement des impôts et taxes lié en particulier à l'augmentation et à la régularisation de charges du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification Rurale), à la hausse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), l'une des composantes de la CET (Contribution Économique Territoriale) remplaçante de l'ancienne Taxe professionnelle, et à une provision pour risque fiscal (0,7 M€) relative aux mécanismes de TVA mis en œuvre sur les immobilisations (absence de livraisons à soi-même dans certains cas de figure) suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009 ;
- une charge non récurrente (0,4 M€) relative à l'offre d'acquisition de la société Énerest.

Le résultat financier s'établit à 2,6 M€, en progression de + 1 M€ par rapport à l'exercice précédent suite à la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, impactant favorablement la rémunération de notre trésorerie malgré la variation 2011/2010 (- 0,7 M€) générée par les impacts de la fin (31/10 2011) du placement auprès d'EDF du ruban de trésorerie dynamisé de 150 M€.

L'impôt sur les bénéfices est en hausse par rapport à 2010 suite à la progression du résultat avant impôts, à la variation 2011 /2010 des impôts différés actif et passif, et à l'impact complémentaire des mesures gouvernementales visant à maîtriser les déficits budgétaires (impôt exceptionnel de 5 %, soit une charge supplémentaire d'environ 1,6 M€).

Au final le résultat net part du Groupe ressort à **60,1 M€** en hausse de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

3. Tendances pour 2012

En 2012, la contribution des différentes filiales d'Électricité de Strasbourg aux résultats du Groupe continuera d'être marquée par le poids de la filiale de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg. L'aboutissement des négociations exclusives engagées avec Réseau GDS en vue de l'acquisition à 100 % d'Énerest ajouterait une seconde filiale d'importance au Groupe ÉS dont l'intégration serait alors une priorité de l'année 2012.

Le Groupe ÉS a engagé une révision de sa stratégie, qui a été présentée une première fois au Conseil d'administration en fin d'année 2011 et lui sera soumise pour validation dans les premiers mois de l'année 2012. Cette stratégie sera déclinée dans chacune des filiales du Groupe.

L'activité de fourniture d'électricité au sein d'ÉS Énergies Strasbourg sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi NOME, notamment l'impact de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) sur les conditions de concurrence sur le marché de l'électricité et sur les besoins de sourcing d'ÉS Énergies Strasbourg.

S'agissant des énergies renouvelables, l'année 2012 verra en particulier la poursuite du développement volontariste de la filiale du Groupe ÉS dédiée à la géothermie, ÉS Géothermie, et de la mise en œuvre du projet ambitieux de géothermie porté par la société ÉCOGI.

Écotral concrétisera par ailleurs de nouvelles ambitions dans la production d'énergies associée à des réseaux de chaleur. Écotral jouera un rôle novateur dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique et du bâti-vert en développant des compétences d'ensemblier dans des projets de rénovation BBC de bâtiments à vocation tertiaire. Écotral continuera de démontrer par ailleurs son savoir-faire en matière de construction et gestion d'installations énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Il est en outre précisé qu'entre le 01/01/2012 et la date d'établissement du présent rapport, un seul événement extérieur a eu une influence notable. Il s'agit de la levée des clauses suspensives à l'acquisition de 100 % de la société Énerest.

Rapport développement durable du Groupe ÉS

Le développement durable, c'est aussi penser
aux générations futures pour construire l'avenir

1. Le Groupe ÉS	56
1.1. Périmètre du rapport	56
1.2. Activités principales exercées	58
1.3. Les valeurs du Groupe ÉS	59
2. Ressources humaines	60
2.1. Emploi	60
2.2. Organisation du travail	61
2.3. Relations sociales	61
2.4. Santé et sécurité	62
2.5. Formation	63
2.6. Diversité et égalité des chances	63
3. Protection de l'environnement	64
3.1. Politique générale en matière environnementale	64
3.2. Pollution et gestion des déchets	66
3.3. Utilisation durable des ressources	66
3.4. Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	68
3.5. Protection de la biodiversité	69
4. Impact économique, relations avec les tiers et loyauté des pratiques	69
4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité	69
4.2. Relations avec les parties prenantes	70
4.3. Sous-traitance et fournisseurs	71
4.4. Loyauté des pratiques	72

1. Le Groupe ÉS

1.1. Périmètre du rapport

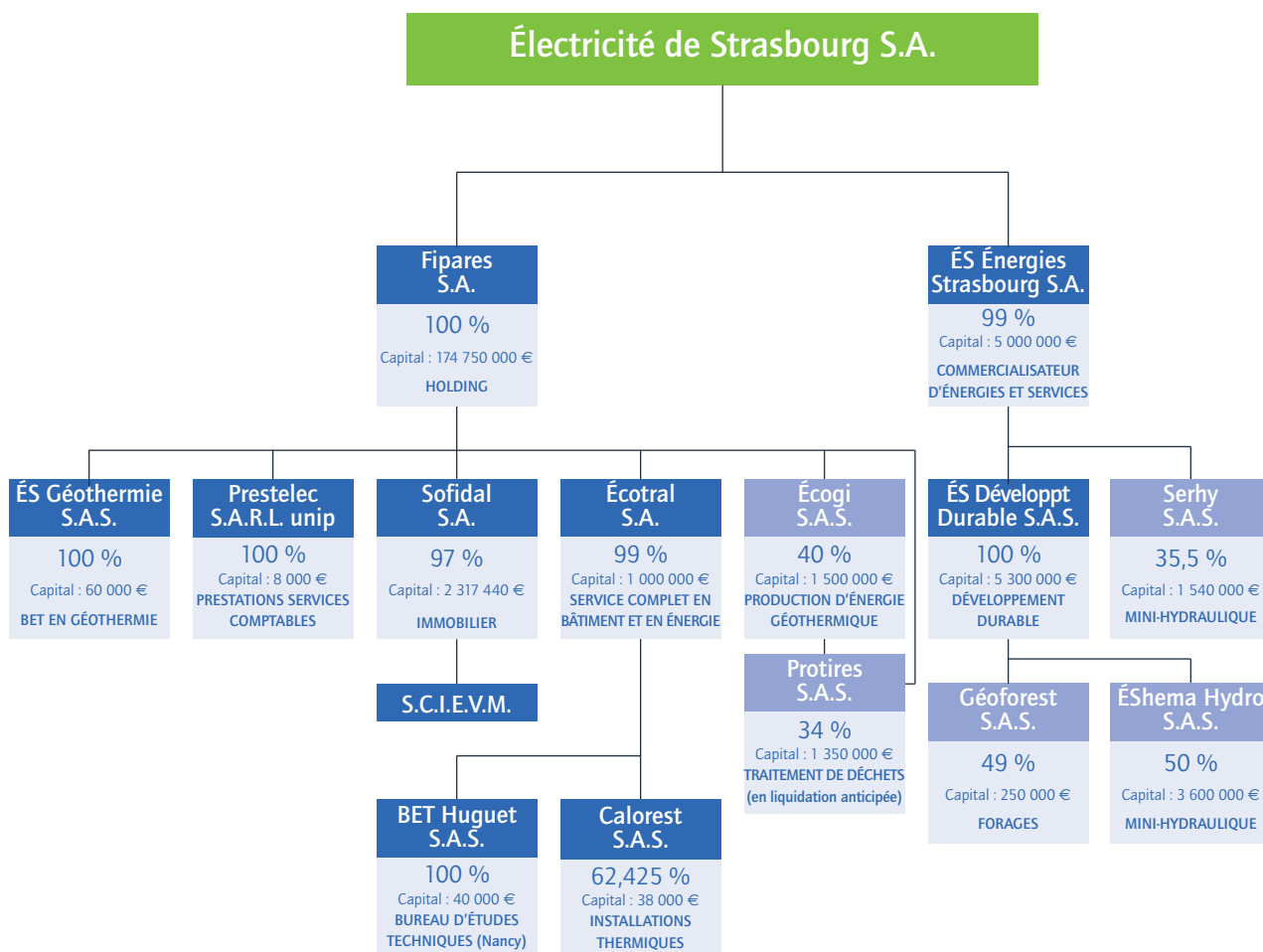
Le présent rapport a été établi en application de la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 de l'environnement » qui modifie comme suit l'article 225-102-1 du Code de commerce (extraits).

- Le cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce est remplacé par sept alinéas ainsi rédigés :
« Il comprend également des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. Un décret en Conseil d'État établit la liste de ces informations en cohérence avec les textes européens et internationaux, ainsi que les modalités de leur présentation de façon à permettre une comparaison des données. »
« Les institutions représentatives du personnel et les parties prenantes participant à des dialogues avec les entreprises peuvent présenter leur avis sur les démarches de responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises en complément des indicateurs présentés.»
- « Les trois alinéas précédents s'appliquent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi qu'aux sociétés dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État. Lorsque la Société établit des comptes consolidés, les informations fournies sont consolidées et portent sur la Société elle-même ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3.»

- « Les informations sociales et environnementales figurant ou devant figurer au regard des obligations légales et réglementaires font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État. Cette vérification donne lieu à un avis qui est transmis à l'Assemblée des actionnaires ou des associés en même temps que le rapport du Conseil d'administration ou du Directoire.» « L'alinéa précédent s'applique à partir de l'exercice clos au 31/12/2011 pour les entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il s'applique à partir de l'exercice clos au 31/12/2016 pour l'ensemble des entreprises concernées par le présent article.» « L'avis de l'organisme tiers indépendant comporte notamment une attestation sur la présence de toutes les informations devant figurer au regard des obligations légales ou réglementaires. Cette attestation est due à partir de l'exercice clos au 31/12/2011 pour l'ensemble des entreprises concernées par le présent article.»

Le Groupe consolidé Électricité de Strasbourg (Groupe ÉS) comprend les sociétés suivantes au 31/12/2011 :

Organigramme du Groupe Électricité de Strasbourg au 31/12/2011 (Groupe consolidé)



Sociétés détenues non majoritairement

Sont exclues du périmètre du présent rapport les sociétés mises en équivalence au sens du Code de commerce, à savoir Serhy, Géoforest, ÉShema Hydro, Protires et Écogi dans la mesure où dans ces sociétés, le Groupe ÉS, actionnaire non majoritaire, et assurant au mieux un contrôle conjoint, n'a pas la maîtrise et la responsabilité des actions en matière de développement durable.

Sont également exclues les sociétés Sofidal, SCI EVM, Fipares et ÉS Développement Durable dans la mesure où aucune de ces sociétés n'a de personnel propre et deux d'entre elles (Fipares et ÉS Développement Durable) n'ont pas d'activité distincte de celle des sociétés dont elles portent les titres.

1.2. Activités principales exercées

Un rappel succinct de l'activité des sociétés concernées est utile pour cerner, à priori, l'impact potentiel dans les différents volets du développement durable et en particulier l'environnement.

Électricité de Strasbourg

S.A. au capital de 71 543 860 € créée le 14/12/1899.

Électricité de Strasbourg, entreprise centenaire, est aujourd'hui le deuxième distributeur d'électricité en France, après ERDF.

Elle exerce les activités de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sous la marque ÉS Réseaux (ESR) depuis le 01/06/2009.

ESR exploite, entretient, développe et renouvelle un réseau électrique de plus de 14 000 km dans les 409 communes alsaciennes qui ont concédé leur réseau de distribution d'électricité à Électricité de Strasbourg S.A. Le territoire desservi couvre les ¾ du département du Bas-Rhin et compte près de 500 000 points de livraison en Basse, Moyenne et Haute Tension, ainsi que deux autres gestionnaires de réseaux en aval (régions d'Erstein et de Niederbronn-Reichshoffen) et des connexions avec le réseau d'ERDF.

ESR assure le raccordement et l'accès à ce réseau, de façon non-discriminatoire, pour les clients consommateurs d'électricité ainsi que pour les producteurs d'énergie qui injectent de l'électricité sur ce réseau.

Électricité de Strasbourg s'inscrit dans une longue tradition de partenariat avec les collectivités locales et les régions et sociétés d'économie mixte intervenant dans le domaine de l'énergie, en particulier à travers sa contribution au développement durable de l'Alsace.

ÉS Énergies Strasbourg (ÉS)

S.A. au capital de 5 000 000 € créée le 17/12/2007.

Cette société a été créée pour exercer l'activité de commercialisateur d'énergies et de services que lui a transférée Électricité de Strasbourg à effet du 01/01/2009 dans le cadre des dispositions légales relatives à l'ouverture du marché de l'énergie et à la dissociation des activités qu'elle a induite.

C'est aujourd'hui la plus importante filiale d'Électricité de Strasbourg, tant dans ses résultats financiers que par le nombre de ses salariés.

Aujourd'hui, ÉS est l'acteur de référence en Alsace sur le marché des énergies - électricité, gaz naturel et énergies renouvelables -, mais aussi l'expert de proximité en matière de performance énergétique du bâti pour les particuliers et les professionnels.

L'ouverture totale des marchés de l'énergie aux particuliers depuis le 01/07/2007 a permis à ÉS de compléter son activité historique de fourniture d'électricité par une offre de fourniture de gaz naturel.

En complément de cette activité « cœur de métier », ÉS a également développé depuis quelques années des services

d'assistance « Dépannage électricité » et « Dépannage électricité et plomberie », gamme enrichie plus récemment par le service « Dépannage électro-domestique ».

Mais c'est aussi dans le domaine du développement durable qu'ÉS souhaite être, sur le territoire alsacien et aux côtés de la société Écotral, autre société du Groupe ÉS, un leader en matière de promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies : avec sa gamme de services « ÉSprit », ÉS propose aujourd'hui à ses clients une offre complète en matière d'éco-habitat.

Écotral S.A.

S.A. au capital de 1 000 000 € créée le 16/10/1981.

Écotral est aujourd'hui le vecteur du troisième métier principal du Groupe : les prestations de services énergétiques et l'ingénierie qui y est associée.

Qu'il s'agisse de projets de construction ou de rénovation, les prestations d'assistance d'Écotral dans le domaine des énergies permettent une approche globale centrée sur la performance d'utilisation et l'optimisation des coûts, et cela, de la phase programme jusqu'à la phase réception. Cette société accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant toutes les compétences spécifiques en installations énergétiques, en gestion technique de bâtiments et en aménagements. Ses compétences s'appliquent au chauffage, à la climatisation, à la mise en œuvre des énergies renouvelables, à l'ingénierie électrique, à l'ingénierie de restauration, à l'éclairage, à la mise en lumière et aux télé-services.

L'ensemble de ces domaines peuvent faire l'objet d'une prestation d'ensemble intégrant toutes les phases du projet qui seront maîtrisées et suivies par ses experts pour le compte des clients. Ces prestations d'assistance à maître d'ouvrage ou d'ensemble peuvent également se prolonger par des prestations d'exploitation et de gestion déléguée d'installations.

BET Huguet S.A.S.

S.A.S. au capital de 40 000 € créée le 18/05/1994.

Cette société acquise par Écotral en juillet 2007, est un bureau d'études spécialisé dans le domaine de l'ingénierie électrique et thermique, dont le siège social est à Nancy.

Elle intervient très largement auprès des collectivités locales et des donneurs d'ordres publics pour les conseiller, entre autres, dans l'installation d'équipements économes en énergie.

Fort de son succès en Lorraine, elle s'est implantée en 2010 dans la région lyonnaise pour saisir des opportunités dans le développement de contrats de suivi d'exploitation.

Calorest S.A.S.

S.A.S. au capital de 38 000 € créée le 26/01/1998.

Depuis novembre 2007 Écotral détient 62,5 % du capital de cette société dont l'activité principale est l'entretien, l'exploitation et la maintenance d'installations de chauffage et de climatisation.

Elle exploite en particulier des installations dans le domaine des énergies renouvelables dont à ce titre les chaufferies biomasse de la Sibar à Strasbourg et de la ville de Haguenau, qui sont à l'heure actuelle les deux plus importantes du Bas-Rhin.

ÉS Géothermie S.A.S.

S.A.S. au capital de 60 000 € créée le 09/01/2008.

Cette jeune filiale du Groupe ÉS a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et à terme l'exploitation et la maintenance de projets et opérations géothermiques ainsi que tous travaux d'études, d'ingénierie et de conseils dans le domaine de la recherche de ressources géothermiques.

Par son entremise, Électricité de Strasbourg valorise le savoir-faire de haute technicité acquis depuis de nombreuses années sur le site expérimental de Soultz-sous-Forêts.

Prestelec

S.A.R.L. unipersonnelle au capital de 8 000 € créée le 27/12/1988.

Cette petite structure assure, avec une mutualisation des moyens, la totalité de la comptabilité des filiales du Groupe ÉS, à l'exception de celle d'ÉS Énergies Strasbourg, pour le compte de laquelle elle assure néanmoins depuis 2010 quelques prestations de facturation dans le cadre de l'obligation d'achat.

1.3. Les valeurs du Groupe ÉS

Des valeurs pérennes

Le Groupe ÉS et ses filiales partagent les mêmes valeurs de performance, de proximité, responsabilité et d'engagement pour l'environnement. Ces valeurs accompagnent la vie de l'entreprise, guident ses choix stratégiques et témoignent de son identité.

La performance

Depuis plus de 100 ans, le Groupe ÉS met son savoir-faire et ses compétences au service de ses près de 500 000 clients. Second distributeur en France après ERDF, Électricité de Strasbourg est présente sur les 3/4 du département du Bas-Rhin et dessert en électricité plus de 400 communes, ainsi que les régies d'Erstein et de Niederbronn-Reichshoffen. Avec un temps de coupure annuel parmi les meilleurs en Europe, les ouvrages gérés par ESR procurent aux clients une qualité de service et un confort d'utilisation exceptionnels.

Le Groupe ÉS est une des premières entreprises régionales en termes de chiffre d'affaires, d'investissements et d'effectifs, et met quotidiennement les compétences de ses salariés à disposition de ses clients. L'entreprise est fortement impliquée dans le développement économique de l'Alsace, tant par le niveau des investissements réalisés, que par les emplois directs et indirects générés et les impôts et taxes versés aux collectivités locales.

La proximité

Électricité de Strasbourg a été fondée en 1899. Héritier de plus de 100 ans d'histoire commune avec l'Alsace, le Groupe ÉS affirme chaque jour son ancrage local et sa volonté d'être acteur de proximité au service du développement économique, social et culturel de sa région. Il intervient en partenariat avec les collectivités locales, notamment pour la mise en valeur du patrimoine, la préservation de la biodiversité et la promotion de la culture régionale.

La proximité est aussi une réalité physique pour tous les clients de l'entreprise. Chaque année, les conseillers d'ÉS gèrent plus de 350 000 contacts téléphoniques et physiques dans les trois agences ÉS de Strasbourg, Haguenau et Molsheim.

La responsabilité

Engagé dans une politique volontariste en matière de diversité culturelle, ethnique et sociale, le Groupe ÉS facilite le développement des compétences internes en mettant pour ce faire l'accent sur la formation. Après avoir mis en place un accord en faveur de la diversité et contre les discriminations, et un accord sur la responsabilité sociale d'entreprise, le Groupe ÉS et les organisations sociales ont signé en 2010 un accord sur le handicap, une première en Alsace.

L'entreprise entretient d'autre part des relations de partenariat étroites avec les associations régionales qui agissent auprès des plus démunis et des personnes en situation de handicap, contribuant ainsi à améliorer leur sécurité et leur qualité de vie.

L'engagement pour l'environnement

Le Groupe ÉS est engagé dans la protection de l'environnement, notamment à travers le soutien aux énergies renouvelables. Il a ainsi mis en exploitation le 1^{er} site européen de production d'énergie géothermique profonde à Soultz-sous-Forêts, dans le cadre d'un GEIE dédié à cette expérimentation. En 2011, il a créé avec la société Roquette et la Caisse des Dépôts et Consignations, la société Écogi qui va exploiter la chaleur du sous-sol et substituer ainsi cette énergie renouvelable au gaz nécessaire au fonctionnement de l'usine Roquette de Beinheim (Bas-Rhin).

Avec ses filiales ÉS et Écotral, le Groupe ÉS met en œuvre des actions pour favoriser la diminution des consommations d'énergie et des émissions de CO₂. Le programme d'aide « *Je rénove BBC* », le déploiement du Plan de Déplacement d'Entreprise et la participation à l'expérimentation de Véhicules Hybrides Rechargeables sur la Communauté urbaine de Strasbourg en sont des exemples concrets.

Cet engagement se traduit aussi, pour le distributeur Électricité de Strasbourg, par la maîtrise des impacts des ouvrages électriques sur l'environnement avec l'enfouissement des lignes et la préservation de la biodiversité. Ainsi, le programme de protection de l'avifaune, en lien avec les associations de défense de l'environnement, a permis de contribuer au retour de la cigogne en Alsace.

2. Ressources humaines

Avec un effectif global de près de 1 200 salariés, le Groupe ÉS est un des premiers employeurs régionaux. Pour la plupart, ces salariés travaillent et demeurent dans la région Alsace.

Le Groupe attache une importance particulière aux ressources humaines qui constituent un des volets de sa responsabilité sociale. Ceci se traduit notamment par :

- le nombre élevé d'accords d'entreprises (17 en 2011) conclus année après année qui démontre toute la richesse du dialogue social ;
- la prévention en matière de santé et de sécurité ; l'intégrité physique des salariés étant la préoccupation continue du management, qui se traduit par un haut niveau des indicateurs de sécurité ;
- la formation des salariés, pour laquelle le Groupe investit des montants importants ;
- les actions exemplaires entreprises pour l'égalité professionnelle hommes/femmes et la promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

2.1. Emploi

Effectif total

L'effectif total du Groupe ÉS, tous statuts et conventions collectives confondus, est de 1 169 salariés au 31/12/2011.

70 % des salariés sont rattachés à la tête de Groupe, Électricité de Strasbourg, 19 % à la filiale de commercialisation ÉS Énergies Strasbourg, les autres étant répartis entre les filiales Écotral, BET Hugué, Calorest, Prestelec et ÉS Géothermie.

Répartition des salariés par sexe et par zone géographique

Globalement, au niveau du Groupe, l'effectif est de 881 hommes (75 %) et de 288 femmes (25 %). Si, au sein d'Électricité de Strasbourg, la répartition est de 683 hommes (83 %) pour 139 femmes (17 %), ce rapport s'inverse au sein de la filiale ÉS Énergies Strasbourg avec 102 hommes (45 %) pour 125 femmes (55 %).

Ceci s'explique par la nature des métiers proposés, plus techniques au sein d'Électricité de Strasbourg où les postulantes à l'embauche sont pour l'instant plus rares, et de nature commerciale au sein d'ÉS Énergies Strasbourg où les cursus de formation intègrent bien davantage de femmes.

Ce personnel est essentiellement réparti sur les 3 principaux sites du Groupe : le siège social au cœur de Strasbourg, le site ARM Xauban également à Strasbourg et le Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM) qui regroupe la majorité des effectifs.

Pour faciliter les interventions ou les relations avec la clientèle, dont il est rappelé qu'elle est essentiellement bas-rhinoise,

le Groupe ÉS dispose également d'agences à Haguenau (au Nord du département), à Pfaffenhoffen (à l'Ouest) et à Molsheim (au Sud).

Mais depuis quelques années, le Groupe ÉS, essentiellement par le biais d'Écotral et de ses filiales, propose de plus en plus régulièrement des prestations en dehors du territoire historique du Groupe et irrigue sur le Grand Est.

Historiquement présente en Alsace, Écotral est implantée à Besançon depuis 2007 et à Nancy depuis 2009. Elle couvre ainsi les régions Alsace, Franche Comté, Lorraine, Bourgogne, Champagne Ardenne.

Écotral a également acquis la société BET Hugué (20 salariés au 31/12/2011) dont le siège se situe également à Nancy et qui a ouvert il y a un an une agence à Lyon.

Le nombre de salariés en dehors du département du Bas-Rhin reste toutefois limité.

Embauches et licenciements

Toutes sociétés confondues, ce sont en tout 95 personnes qui ont intégré le Groupe ÉS en 2011 dont 27 % de CDD.

À ce chiffre il y a lieu de rajouter l'intégration de 27 apprentis et l'embauche en soutien durant la période estivale de 87 étudiants.

Aucun licenciement n'est par ailleurs à relever.

Il est important également de souligner que les valeurs de responsabilité du Groupe s'expriment à travers la diversité des contrats proposés à un public diversifié. À titre d'exemple, pour 2011, le Groupe totalise 81 contrats aidés (comprenant des contrats initiative emploi et des contrats d'insertion revenu minimum d'activité).

Rémunérations

La masse salariale annuelle (brute hors charges sociales) versée aux salariés du Groupe en 2011 s'élève à 51,3 M€. Ces salariés résidants essentiellement dans le département du Bas-Rhin, ce montant irrigue indirectement l'activité et l'économie régionale.

Le Groupe ÉS est soucieux de récompenser non seulement la compétence, mais aussi la performance de ses salariés au travers de plusieurs dispositifs. Avec la réalisation depuis 1984 d'opérations d'actionnariat réservées aux salariés, puis en 1986 la mise en place de l'intéressement, les bons résultats de l'entreprise ont un impact direct sur les salariés concernés qui sont ainsi davantage impliqués dans les évolutions et projets issus des orientations stratégiques du Groupe ÉS. Souhaitant aller plus loin, les principales entreprises du Groupe ont mis en place un système d'épargne salariale au travers de Plans d'Épargne attractifs complétés par le versement d'abondements par le Groupe. Enfin, en réponse aux différentes réformes impactant la branche des IEG, un dispositif de retraite supplémentaire ainsi qu'un plan d'épargne retraite (PERCO) abondés par l'entreprise ont été mis en place en 2009.

Accompagnement et implication des salariés

Le Groupe ÉS, conscient de la nécessité de développer ses ressources humaines, accompagne ses salariés tout le long de leur vie professionnelle.

Dès son entrée dans le Groupe, un nouvel embauché suit un parcours d'intégration qui lui permettra de découvrir son nouvel environnement de travail et facilitera sa réussite. Conformément à l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le salarié bénéficie d'une visibilité sur l'évolution de son métier à court et moyen terme, et sur les métiers en développement au sein du Groupe. Il peut ainsi être acteur de son parcours professionnel et suivre les formations adaptées pour atteindre ses objectifs personnels. Ces éléments contribuent à favoriser l'épanouissement de chacun au sein du Groupe et, de ce fait, permettent d'améliorer la performance de ce dernier.

Par ailleurs, depuis 2003, un baromètre social mesure à intervalles réguliers, l'évolution de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans les politiques et actions menées par l'entreprise. Véritables outils de dialogue et de progrès, les résultats de ce baromètre sont communiqués en toute transparence aux salariés. Lors du baromètre social effectué du 30/11/2009 au 18/12 2009, les indicateurs de satisfaction mesurés se situaient à des niveaux élevés qui traduisent la confiance que les salariés placent dans l'avenir de leur entreprise. Un nouveau baromètre social a été réalisé du 28/11/2011 au 16/12 2011 et ses résultats seront connus et analysés en 2012.

2.2. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le temps de travail est différencié selon les sociétés du Groupe, les statuts et conventions collectives applicables.

Un accord sur l'aménagement du temps de travail pour le développement de l'emploi, signé le 17/06/1999 prévoit la réduction du temps hebdomadaire de travail à 34 heures et 12 minutes.

En fonction du poste occupé les agents sont soumis à 4 types d'horaires différents (horaire variable, horaire fixe, horaire des salariés non sédentaires et services continus).

Il est à noter que les cadres volontaires de l'entreprise pratiquent depuis 2004 une forme d'horaire variable.

Cette organisation s'appliquait à la Société intégrée Électricité de Strasbourg avant la filialisation de son activité de commercialisation d'énergies et de services et a été dupliquée à la Société ÉS Énergies Strasbourg depuis 2009. Elle concerne donc aujourd'hui la plupart des salariés du Groupe ÉS.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme 2011 (nombre de jours d'absence congés annuels inclus/nombre de jours théoriques de travail) au niveau du Groupe est de 16,91 et de 2,33 pour maladie (hors longue maladie).

2.3. Relations sociales

Le dialogue social contribue de manière décisive à réaliser l'un des objectifs clefs de l'OIT qui consiste à promouvoir « les possibilités pour les hommes comme pour les femmes d'accéder à un travail décent et productif dans un climat de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ».

Organisation du dialogue social : règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel

Chaque société du Groupe ÉS applique les dispositions légales quant aux instances représentatives du personnel.

Par ailleurs, par accord signé le 18/06/2009, a été créée une *Instance Représentative du Groupe ÉS* qui a pour objet de fournir aux représentants des salariés d'Électricité de Strasbourg et des filiales qu'elle détient majoritairement, directement ou indirectement, des informations d'ordre social et de leur permettre d'exprimer un avis sur les sujets tels que les grandes orientations stratégiques, les prévisions globales d'effectifs, les transferts d'activités entre maison-mère et filiales ou entre filiales ainsi que les éventuelles modifications significatives des activités de la maison-mère et de ses filiales générant un impact sur l'emploi. Cette instance a aussi pour mission d'être le lieu privilégié en matière de suivi des accords pluri-entreprises et pour finir, elle exerce les fonctions de contrôle et de surveillance du Service de Santé au Travail des entreprises au statut.

La présidence de l'instance est assurée par le Directeur général ou le Directeur général délégué de la maison-mère et des représentants de chaque société incluses dans le périmètre peuvent participer aux réunions en tant qu'observateurs.

Le personnel est représenté par 6 membres désignés parmi les membres élus des comités d'entreprise ou des délégations uniques du personnel des entreprises incluses dans le périmètre et chaque organisation syndicale représentative peut désigner un représentant à cette instance. Cette instance se réunit, à minima, une fois par trimestre.

Bilan des accords collectifs

En 2011, 17 accords ou avenants ont été signés, témoignant d'un dialogue social particulièrement riche.

Ces accords sont les suivants :

- **Au périmètre de l'entreprise Électricité de Strasbourg :**
 - accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (24/05/2011) ;
 - avenant n° 3 à l'accord d'entreprise portant adhésion au plan d'épargne du groupe EDF (24/05/2011).
- **Au périmètre de l'entreprise ÉS Énergies Strasbourg :**
 - accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (24/05/2011) ;
 - accord d'entreprise portant adhésion au plan d'épargne du groupe EDF (24/05/2011) ;

- avenant n° 1 à l'accord d'intéressement (24/05/2011) ;
- accord relatif au supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2010 (24/05/2011) ;
- accord d'entreprise relatif au régime de retraite supplémentaire (10/10/2011).

• **Au périmètre de l'entreprise Écotral :**

- accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (05/04/2011) ;
- avenant n° 2 à l'accord d'entreprise portant adhésion au plan d'épargne du groupe EDF (31/05/2011).

• **Au périmètre de l'entreprise Prestélec :**

- accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (24/05/2011) ;
- avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du plan d'épargne du Groupe ÉS (22/06/2011) ;
- avenants n° 3 et 4 à l'accord d'entreprise portant adhésion au plan d'épargne du groupe EDF (24/05/2011 et 22/06/2011).

• **Au périmètre des entreprises au statut des IEG : ÉS SA et ÉS Énergies :**

- accord relatif aux avancements au choix au 01/01/2011 et aux reclassements de technicité au cours de l'année 2011 (08/02/2011).

• **Au périmètre du Groupe ÉS :**

- accord « mieux-vivre au travail » – Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies Strasbourg, Écotral, Prestélec (24/05/2011) ;
- avenant n° 1 à l'accord d'intéressement de Groupe – Électricité de Strasbourg, Prestélec, ÉS Géothermie (24/05/2011) ;
- accord relatif au supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2010 du personnel des sociétés Électricité de Strasbourg, Prestélec, ÉS Géothermie (24/05/2011).

Œuvres sociales

Les entreprises du Groupe ÉS qui ont un comité d'entreprise ou une Délégation Unique du Personnel (DUP) respectent les obligations statutaires ou conventionnelles en matière de contribution au financement des activités sociales et culturelles.

Le Groupe ÉS favorise ainsi :

- l'accès à un restaurant d'entreprise ou interentreprises ou l'octroi de tickets-restaurants ;
- la distribution de chèques emploi-service universels « petite enfance ».

Le Groupe ÉS subventionne également depuis fort longtemps, des activités sportives et culturelles :

- l'ASÉS, association sportive comportant 12 sections (basketball, course à pied, cyclotourisme, football, golf, handball, ski-montagne, squash, tennis, tennis de table, tir, yoga) et comptant près de 1 000 adhérents ;
- l'OHÉS, orchestre d'harmonie de 75 membres dont 25 salariés du Groupe ÉS, ayant une solide réputation dans le domaine musical.

Ces institutions sont ouvertes à tous les salariés du Groupe ainsi qu'à leur famille.

2.4. Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Les entreprises du Groupe ÉS attachent une grande importance à la prévention des risques professionnels (accidents, maladies). Dans les entreprises ayant un CHSCT, le médecin du travail, l'ingénieur-sécurité ou l'intervenant en prévention des risques professionnels sont parties-prenantes aux travaux du CHSCT.

Dans les autres entreprises, les directeurs des filiales assurent une veille active dans ce domaine en collaboration avec leurs délégués du personnel.

En outre, dans la plupart des sociétés, des salariés «secouristes du travail», soit plus d'une centaine au niveau du Groupe ÉS, dûment formés et recyclés, sont aptes à prodiguer les premiers secours, si nécessaire.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Un accord de groupe « mieux-vivre au travail » a été conclu en 2011. Il a pour objectifs :

- de mesurer les effets des risques psychosociaux sur la santé au travail ;
- de comprendre pour agir sur les causes de ces risques ;
- de s'engager sur des actions concrètes visant le bien-être au travail, en particulier en réunissant les conditions d'une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie privée ;
- de tout mettre en œuvre contre les situations de violence au travail et de harcèlement.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles

Toutes sociétés confondues, en 2011, le Groupe ÉS a enregistré 7 accidents de travail (hors accidents de trajet), dont 6 avec arrêt. Ces derniers ont concerné Électricité de Strasbourg (3), Écotral (2) et Calorest (1).

Pour Électricité de Strasbourg et ÉS Énergies Strasbourg, ce résultat 2011 reste dans la tendance des deux dernières années, ce qui constitue une grande satisfaction pour la santé et l'intégrité physique de chaque salarié. Ces entreprises, comme toutes celles du Groupe ÉS, restent toutefois mobilisées pour confirmer, voire améliorer encore, ces résultats dans les années à venir.

Le taux de fréquence au niveau du Groupe s'établit à 3,65.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée par le Groupe ÉS.

Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Toutes les entreprises du Groupe appliquent les recommandations des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

2.5. Formation

Nombre total d'heures de formation

Le nombre total d'heures de formation dispensées au profit des employés du Groupe ÉS s'est élevé à 27 793 dont 22 630 pour les salariés de maison-mère, chiffre à mettre en regard du nombre plus élevé de ses salariés.

La moyenne est proche de 23,78 heures de formation annuelle par salarié du Groupe.

Ceci démontre que la formation du personnel, le maintien de son savoir-faire voire l'acquisition de nouvelles compétences sont essentielles aux yeux du management du Groupe ÉS, car ils concourent directement à la performance globale.

Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés

Sur les 27 793 heures de formation précitées, 11 320 heures, soit 41 %, sont des formations spécifiques de nature technique. Suivent, par ordre d'importance, les formations en matière de prévention des risques, puis dans les domaines administratif, commercial et informatique.

Enfin, il convient de ne pas omettre les 689 heures de formation qualifiante et les 896 heures prises par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF).

2.6. Diversité et égalité des chances

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité des hommes et des femmes

Conformément aux dispositions légales, Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies Strasbourg et Écotral établissent chaque année un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes, ainsi qu'un plan d'actions et des objectifs de progression pour l'année suivante avec des indicateurs associés.

Ces documents sont soumis pour consultation aux membres des comités d'entreprise concernés, après avoir été débattus en commission « égalité professionnelle femmes/hommes ». Puis, conformément aux dispositions légales, ils sont envoyés

à l'inspecteur du travail. Ils sont enfin soumis pour délibération aux conseils d'administration de ces sociétés.

Électricité de Strasbourg et ÉS Énergies Strasbourg ont également négocié un accord d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- pour Électricité de Strasbourg : signature d'un 2^e avenant le 14/12/2010 pour une nouvelle période de 3 ans (accord d'origine conclu le 17/12/2004) ;
- pour ÉS Énergies : signature d'un accord le 23/06/2010 pour une durée de 3 ans.

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et des personnes handicapées

Un accord de groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap a été conclu le 05/03/2010 et dûment agréé pour la durée de son application du 01/01/2010 au 31/12/2012, par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Les sociétés signataires sont Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies Strasbourg et Écotral.

L'accord privilégie les objectifs suivants :

- démultiplier les actions en faveur des personnes en situation de handicap et les développer de manière cohérente au sein du Groupe ÉS ;
- éviter la désinsertion et la désocialisation des personnes en situation de handicap ;
- amener les collaborateurs à percevoir le monde du handicap différemment ;
- adapter les schémas de fonctionnement de l'entreprise pour faciliter l'intégration de personnes handicapées et les situations de maintien dans l'emploi ;
- encourager et promouvoir les parcours professionnels formants pour les travailleurs handicapés ;
- faire du handicap une valeur intégrée des Ressources Humaines.

En 2011, le *diversity day* portait sur le handicap et l'insertion des personnes handicapées et, tout au long de l'année, le correspondant handicap a initié diverses actions en collaboration avec les acteurs internes et externes au Groupe ÉS.

Enfin, dans le cadre de l'accord en faveur des personnes en situation de handicap, le Groupe ÉS a participé à la 15^e édition de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Présent au Forum emploi handicap mis en place par l'AGEFIPH à l'EM Strasbourg, le Groupe ÉS a aussi organisé pour ses salariés une journée de sensibilisation le 17/11/2011 sur son site de Mundolsheim. À cette occasion, les salariés ont pu affronter deux champions paralympiques multi-médailleurs salariés d'EDF et rencontrer des partenaires en matière de handicap. Ils pouvaient également apprendre la langue des signes française avec leurs collègues sourds.

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité

Le 23/02/2007 un accord d'entreprise en faveur de la diversité et contre les discriminations a été signé à Électricité de Strasbourg. Cet accord a été transposé à ÉS Énergies Strasbourg le 28/06/2010. Ces entreprises ont décidé de s'engager en faveur de la diversité en adoptant une démarche citoyenne, en prenant les engagements d'une entreprise socialement responsable et en favorisant une plus grande harmonie sociale.

Trois axes de travail se sont dégagés :

- le recrutement ;
- l'intégration dans les équipes de travail et la gestion des parcours professionnels ;
- l'accès au marché de l'emploi.

Pour chaque action identifiée, des indicateurs de suivi ont été mis en place. Une information annuelle est donnée à l'Instance Représentative du Groupe.

Le Groupe ÉS a également décidé de se mobiliser en faveur de l'emploi des seniors.

Afin de garantir l'employabilité des salariés tout au long de leur vie professionnelle, et de les maintenir ainsi dans l'emploi au sein du Groupe ÉS, l'accord du 18/11/2009 prévoit de :

- privilégier un dialogue social permanent et constructif, consistant à échanger des informations, discuter, adapter et mettre en œuvre des mesures et bonnes pratiques utiles au maintien dans l'emploi et au recrutement de salariés âgés ;
- développer une approche coresponsable de la construction du parcours professionnel de chaque salarié, en étant attentif au déroulement de la seconde partie de carrière ;
- poursuivre la dynamique actuelle de garantie collective d'emploi des salariés sous contrat à durée indéterminée.

Pour chaque objectif fixé dans l'accord, un indicateur a été identifié. Le suivi est assuré au sein de l'Instance Représentative du Groupe.

3. Protection de l'environnement

Les sociétés concernées par ce volet sont Électricité de Strasbourg et ÉS Énergies Strasbourg.

Le Groupe ÉS est depuis de nombreuses années attentif à la protection de l'environnement. Il a entrepris une démarche de progrès s'appuyant sur un système de management environnemental qui conforte, en particulier, son ambition d'améliorer en continu ses performances environnementales.

Les activités de gestionnaire de réseau de distribution, de centre de formation, de commercialisateur d'énergies et les activités supports sont certifiées ISO 14001 depuis 2003. La performance et la pérennité du système de management environnemental ont d'ailleurs été confirmées par la reconduction de la certification en 2011 tant pour Électricité de Strasbourg que pour ÉS Énergies Strasbourg. Par ailleurs, le Groupe ÉS étant distributeur d'électricité, ses actions en faveur de la protection de l'environnement présentent 2 facettes : l'une orientée « interne », qui est la prise en compte de l'impact environnemental de ses propres activités, en ce compris les actions auprès de ses salariés, et l'autre orientée « clients », avec la promotion de l'éco-efficacité énergétique, du « bâti vert » et des énergies renouvelables.

3.1. Politique générale en matière environnementale

L'intégration des réseaux dans l'environnement fait également partie des engagements forts d'Électricité de Strasbourg en tant que distributeur d'énergie : l'engagement d'ÉS Réseaux est d'enfouir les nouveaux réseaux ou réseaux renouvelés, en totalité en Moyenne Tension et pour les trois quarts en Basse Tension. En 2011, le taux d'enfouissement réalisé est de 100 % pour les réseaux HTA, et de 85 % pour les réseaux BT neufs.

Plusieurs chantiers concernant l'insertion des réseaux BT dans l'environnement ont été identifiés, réalisés et co-financés avec les collectivités locales dans le cadre de plusieurs conventions avec le Conseil Régional, le Conseil général et l'Association des maires du Bas-Rhin : L'engagement d'ÉS Réseaux d'enfouir les lignes électriques existantes en Moyenne Tension dans les zones boisées (suite au retour d'expérience de la tempête de décembre 1999) s'est traduit en 2011 par des chantiers dans les communes de La petite Pierre, Boersch-Klingenthal, La Broque, Windstein-Nehwiller, Rosteig-Wingen s/Moder, Mietesheim et Lichtenberg.

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Électricité de Strasbourg et sa principale filiale ÉS Énergies sont certifiées « Environnement » selon la norme ISO 14001, certifications confirmées par l'audit externe de suivi mené par l'AFAQ en novembre 2011.

Deux responsables environnement, l'un pour Électricité de Strasbourg et l'autre pour ÉS Énergies, s'assurent tout au long de l'année du suivi du programme environnemental, véritable plan d'actions d'amélioration portant sur les impacts environnementaux significatifs des activités du Groupe.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une formation santé sécurité environnement est fournie à l'ensemble des nouveaux arrivants. Cette formation santé sécurité environnement a pour objet d'instruire le salarié sur les précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celles des autres tout en respectant l'environnement. Celle-ci explique à chaque personne les risques liés à son activité et à son environnement, en définissant les mesures de prévention mises en place. Elle se décline en deux phases, l'une relative aux principes communs à tous les salariés, l'autre spécifique au poste occupé.

Tous les ans, à *minima*, un sujet environnemental est sélectionné par le responsable environnement. Une information détaillée sur ce sujet est inscrite dans les PAPE (Plans d'Actions et de Préventions par Entités) et donc déployée à l'ensemble des salariés d'Électricité de Strasbourg et d'ÉS Énergies Strasbourg.

La politique environnementale du Groupe est accessible à tous les salariés via l'intranet.

Le Groupe ÉS a mis en œuvre un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) en 2009 qui s'est poursuivi en 2011 par sa phase 2 :

- Après une première phase de test en 2010, la formation professionnelle intègre dorénavant un programme d'éco-conduite. Le retour d'expérience mesuré sur un an de suivi du Groupe test fait apparaître une réduction de 8 % de la consommation de carburant, ce qui représenterait à terme pour l'ensemble des trajets des salariés du Groupe près de 200 tonnes de CO₂ économisées par an.
- Le Groupe a également mis en place en 2011 un « jeu par l'intranet » sur l'éco-conduite. Plus de trois cents participants ont répondu aux dix questions portant sur les règles pratiques de bonne conduite. Trois stages d'éco-conduite ont été offerts aux trois premiers.
- En 2011, ont été remis à tous les salariés des porte-clefs avec les messages principaux d'éco-conduite, qui s'ajoutent aux autocollants spécifiques également remis et aux panneaux d'affichages dans les ascenseurs et sur les portes d'accès aux garages.

- Un parc de VAE (Vélo à Assistance Electrique) a été mis à disposition des salariés. Son taux d'utilisation est élevé avec près de mille réservations par an représentant 5 000 kilomètres parcourus.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La préservation de l'environnement est, pour le Groupe ÉS et ses salariés, une préoccupation déjà ancienne qui se trouve renforcée dans le cadre d'une politique forte en faveur du développement durable.

Des exercices périodiques de simulation (mise en place de scénarii de fuite suite à dépotage de gazole lié à une livraison d'huile, mise en place d'un incident simulé de transformateur HTA/BT avec perte d'huile diélectrique, mise en place d'un déversement accidentel d'huile moteur usagée etc.) et d'entraînement du personnel sont effectués et ont permis d'améliorer les procédures de maîtrise des situations d'urgence environnementale (pollution, fuites et déversements de produits chimiques).

L'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement consacrées à l'environnement par Électricité de Strasbourg et Énergies Strasbourg en 2011, s'élève à 6 563 k€. Ces dépenses intègrent :

- la protection des sols par le remplacement des disjoncteurs à huile ;
- l'enfouissement des réseaux ;
- la protection de la biodiversité et du paysage ;
- l'élimination des derniers transformateurs contenant plus de 500 ppm de PCB ;
- le coût direct d'achat des CEE ;
- les frais de collecte et de tri des déchets ;
- les dépenses et charges du personnel dédié du Groupe ÉS.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au vu de l'analyse des risques, le Groupe ÉS n'a provisionné ou garanti aucun montant spécifique pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe ÉS n'a versé au cours de l'exercice aucune somme au titre d'indemnités en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a mené aucune action en réparation de dommages causés.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives

Le pôle expertise juridique d'Électricité de Strasbourg est chargé de la veille juridique et informe quotidiennement les différents responsables de macroprocessus des évolutions légales susceptibles d'avoir une incidence sur leur activité. Cette activité entre dans le processus de certification de l'entreprise et est régulièrement audité.

Les évolutions législatives en matière environnementale sont transmises au pôle « Sécurité, Environnement et Management » (SEM) d'Électricité de Strasbourg qui à son tour transmet les informations susceptibles de concerner la filiale ÉS Énergies Strasbourg à son « référent environnement ».

La mise en œuvre des éventuelles actions de mise en conformité est suivie par le système des « AMELIE » (fiches d'amélioration).

3.2. Pollution et gestion des déchets

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Aucune indemnité de ce type n'a été versée par une société du Groupe ÉS au cours de l'exercice écoulé.

Prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Il convient préalablement de préciser qu'aucune des sociétés du Groupe ÉS n'exerce d'activité de type industriel susceptible d'affecter gravement l'environnement.

Le site du Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM) est toutefois classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). De ce fait des prélèvements réguliers des sols et de la nappe phréatique sont réalisés et analysés. Un responsable pilote l'ensemble des obligations liées au statut d'ICPE et s'assure tout au long de l'année de la conformité à la réglementation des différents bâtiments du COM et du suivi des plans d'actions existants (exemples : travaux de mise en conformité des paratonnerres des sites ICPE selon le décret de 2011, modification des infrastructures de dépotage d'huiles selon la demande de la DREAL, modification des nomenclatures ICPE selon les textes du Grenelle 2 etc.). Ce responsable est également l'interlocuteur unique de la DREAL en la matière.

Signalons également l'achèvement en 2010, par ÉS Réseaux, de son programme de remplacement des transformateurs pollués au PCB (polychlorobiphényles) à plus de 500 ppm. ÉS Réseaux poursuit aujourd'hui son action pour les transformateurs pollués au PCB entre 50 et 500 ppm.

Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets

Le système de management environnemental intègre la prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets, qui concerne tant la distribution d'électricité que les activités d'infrastructure et de soutien. Il traite par exemple de la gestion ou de l'élimination des surplus de chantier, de la gestion des déchets, etc.

ÉS Réseaux poursuit sa politique environnementale en faveur de la maîtrise des consommations de ressources naturelles en réutilisant, dès que cela s'avère possible, les matériaux extraits des fouilles lors des travaux de réseaux. Elle sensibilise les communes sur les avantages de cette démarche lors des présentations de chantier.

Les sites du Groupe ÉS sont organisés pour la récupération de papier, hormis le site de l'Avancée qui, pour des raisons administratives, ne peut se doter d'une benne de récupération de papier. En 2011, pas moins de 55 tonnes de papier et carton ont ainsi pu être récupérées pour revalorisation.

Le Groupe ÉS contribue à la fois au respect de l'environnement mais aussi au développement économique régional en valorisant certains déchets auprès d'autres entreprises. Pour minimiser l'impact environnemental lié au traitement des déchets, plus de 30 % de ceux-ci sont valorisés.

Le tri sélectif des déchets est mis en place, ce qui permet de valoriser le cuivre isolé, le cuivre nu, les palettes en bois, le béton, le bois, les emballages, le papier, les piles, le carton, les matériels informatiques, les transformateurs réformés, l'huile hydraulique, le polychlorobiphényle, les batteries, les pneus, le plomb, etc.

Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à l'activité

La lutte contre le bruit et les vibrations des transformateurs est également une action du Groupe en faveur de l'environnement. En effet, les nouveaux transformateurs HTA/BT (20 000 V/400 V) à bruit et pertes réduits contribuent à l'économie d'énergie, puisque plus performants en matière de réduction des pertes électriques, ainsi qu'à la baisse significative du bruit émis. L'achat de ceux-ci a été généralisé par ESR.

3.3. Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

L'utilisation durable des ressources est, pour le Groupe ÉS et ses salariés, une préoccupation déjà ancienne qui se trouve renforcée dans le cadre d'une politique forte en faveur du développement durable. De ce fait, la consommation d'eau dans les différents sites du Groupe ÉS est suivie et analysée.

La consommation d'eau (puits et réseau d'eau potable) pour Électricité de Strasbourg, ÉS Énergies et Écotral est d'environ 1 514 969 m³ en 2011 contre 1 853 751 m³ en 2010.

Approvisionnement en fonction des contraintes locales

Afin de contribuer aux enjeux sociétaux de la région et conformément à l'accord du Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, certains achats sont réalisés directement auprès du secteur protégé, les Établissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT).

La politique du Groupe en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et des énergies renouvelables crée également un effet de levier sur l'économie locale dans les métiers du bâti. En effet, le Groupe sollicite des entreprises régionales pour réaliser les prestations proposées dans ses offres permettant d'améliorer l'éco-efficacité énergétique des bâtiments ou de produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire. L'effet est difficile à quantifier pour le moment, mais le Groupe n'en reste pas moins un acteur majeur du dynamisme économique de cette filière.

Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Aucune société du Groupe ÉS ne consomme de matières premières.

Consommation d'énergie et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe ÉS étant distributeur et fournisseur d'énergie, il convient de distinguer les mesures prises pour ses salariés d'une part et pour ses propres activités d'autre part.

• À l'égard de ses salariés

Le Groupe ÉS est conscient de la nécessité d'économiser les ressources naturelles et, de ce fait, de contribuer au développement des moyens de transport à faible taux d'émission de gaz à effet de serre. Il agit en ce sens par :

- le maintien d'un parc de véhicules électriques à un niveau supérieur à 11 % du parc complet des véhicules légers, avec à fin 2011 un taux de 13,8 % ;
- un programme de renouvellement du parc de véhicules électriques par des véhicules de nouvelle génération, débuté en 2011 par l'acquisition de 4 Kangoo ZE ;
- la poursuite de l'expérimentation de véhicules hybrides rechargeables en partenariat avec Toyota, EDF et la Communauté urbaine de Strasbourg, jusqu'en 2013 ;
- la mise à disposition d'un parc de vélos à assistance électrique, fortement utilisé par les salariés avec près de 1 000 réservations par an représentant 5 000 km sans émissions de CO₂.

Dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), le Groupe ÉS incite également ses salariés à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels :

- Il contribue aux frais de déplacement domicile-travail des salariés utilisant les transports en commun depuis le 01/01/2009.
- Il promeut l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, avec la remise d'équipements de protection et la mise en libre-service de vélos à assistance électrique.

- Il organise un programme de formation à l'éco-conduite dans le cadre du plan de formation professionnelle (gain de consommation mesurée sur une période d'1 an de 8 % sur les personnes formées).
- Il met en place un suivi trimestriel des consommations de carburant et l'identification des consommations hors standard le cas échéant.

• À l'égard de ses propres activités

- La maîtrise des consommations d'énergie débute par celle du chauffage des locaux. A cet égard, il est à noter que le site du Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM), le plus important site du Groupe avec plus de 600 personnes, est chauffé en hiver et climatisé en été par une pompe à chaleur avec COP (Coefficient de Performance) de trois. Ceci permet de réduire de façon durable les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ liées au chauffage et au rafraîchissement des locaux.
- Le Groupe ÉS souhaite aussi montrer l'exemple dans le recours à l'éco-efficacité énergétique dans son propre patrimoine.

Citons à cet égard le chantier « Modern'Art », initié en 2011, qui illustre parfaitement l'approche globale de développement menée par le Groupe ÉS en matière de bâti vert, en prévoyant la réhabilitation de son magasin central historique sur le site ARM/Vauban en résidence hôtelière avec des objectifs de très haute performance énergétique, dans le respect de son architecture classée et de son insertion dans l'urbanisme strasbourgeois.

- Le Groupe participe à la promotion des énergies renouvelables au travers des achats d'énergies auprès des autoproducteurs, et surtout il investit directement dans le développement des énergies renouvelables.

Il a constitué une expertise reconnue nationalement dans le domaine de la géothermie du fait de son implication dans l'exploitation de la centrale géothermique de Soultz-sous-Forêts depuis 20 ans. En 2011, il a créé avec l'industriel Roquette Frères et la Caisse des Dépôts la société Écogi afin de construire et exploiter à Rittershoffen (au nord de l'Alsace) une centrale géothermique qui alimentera en eau chaude surchauffée le site industriel de Roquette Frères à Beinheim. Cet investissement de 44 M€ devrait fournir annuellement 190 000 MWh thermiques et éviter l'émission de 39 000 tonnes de CO₂.

Enfin, le Groupe a pris en 2011 des participations dans des centrales de production de petite hydraulique, pour favoriser le sourcing du Groupe en énergie verte :

- Il a créé avec Shema, filiale d'EDEV, une société détenue à 50/50 dénommée ÉShema Hydro afin de procéder à des acquisitions dans la petite hydraulique et qui a d'ores et déjà acquis des petites centrales à Frouard et Huingue,
- et il a pris une participation minoritaire dans la société Serhy, dont le siège social est dans le Tarn. La société Serhy est un producteur micro-hydraulique (70 GWh en biens propres et/ou gérance long terme) avec des centrales dans le Sud-Ouest et les Alpes, un exploitant de centrales (140 GWh en exploitation-maintenance), et un bureau d'études de renommée dans la construction et la rénovation de centrales. Cette société

possède également de nombreux projets de développement. Le partenariat avec cette société porte également sur la commercialisation d'énergie en fin d'obligation d'achat.

Utilisation des sols

Des exercices périodiques de simulation et d'entraînement du personnel sont effectués et ont permis d'améliorer les procédures de maîtrise des situations d'urgence (pollution PCB, fuites et déversements de produits chimiques) susceptibles de causer un dommage aux sols. Ces exercices permettent de parfaire la réactivité des personnels en réalisant des scénarii proches de situations réelles comme par exemple la rupture accidentelle de câbles de manutention faisant chuter un transformateur, la fuite accidentelle d'huile ou de gazole etc.).

Il est à noter que le site du Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM) est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et que de ce fait des prélèvements réguliers des sols et de la nappe phréatique sont réalisés et envoyés à la DREAL. À ce jour, aucune anomalie n'a été constatée.

Une autre action, rendue possible par les récents progrès technologiques, consiste à limiter les emprises au sol des postes électriques HTB, lors de leurs renouvellements, en utilisant la technique PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique), avec un important gain de superficie de 1 pour 10.

3.4. Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

En tant qu'énergéticien, le Groupe ÉS lutte contre le réchauffement climatique par ses actions auprès de sa clientèle.

Le Groupe ÉS favorise la production d'énergies réparties à partir d'énergies renouvelables intégrées au bâtiment. En 2011, le Groupe ÉS a ainsi poursuivi ses engagements pour le développement des énergies réparties au travers de son offre « solution PV » dans l'habitat individuel, qui intègre dans un package « matériel pose assurance financement » des kits de production photovoltaïque.

Sur le marché des clients résidentiels, ÉS Énergies poursuit ses actions avec notamment le 36^e chantier pionnier en rénovation BBC livré en novembre 2011 dans le cadre du programme de rénovation BBC de 50 logements « *Je rénove BBC* », lui-même intégré au Plan Énergie Alsace (PEA) conclu avec EDF et la Région Alsace.

En 2011, le Groupe ÉS a également complété ses actions de communication dans ce domaine par la mise en place d'un site dédié éco-citoyen à destination de la clientèle résidentielle. Ce site qui promeut les éco-gestes fournit un ensemble de conseils et de recommandations pour une utilisation maîtrisée des énergies. La fréquentation du site sur l'année est importante : plus de 16 000 visiteurs sont venus sur Eco-citoyen et ont consulté plus de 52 000 pages.

ÉS Énergies propose par ailleurs une gamme étendue d'offres permettant à ses clients d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti, comme les offres ÉSprit (avec ses déclinaisons PAC, Isolation, Élec, etc.) mais aussi des offres d'accompagnement pour l'étude thermique et la labellisation BBC du domicile ainsi que des diagnostics éco-énergétiques.

Les actions d'efficacité énergétique associées à ces offres donnent lieu à des certificats d'économie d'énergie (CEE). ÉS Énergies a en effet une obligation légale de collecter ces certificats, qu'elle atteint en développant des actions effectives en faveur de l'efficacité énergétique chez ses clients. En particulier, la majorité de ces CEE sont assurés par les conventions mises en place en 2011 avec les bailleurs sociaux pour accompagner leurs projets de rénovation.

Il s'agit là d'autant d'exemples qui témoignent de la volonté du Groupe d'être un acteur majeur des enjeux énergétiques régionaux d'aujourd'hui et de demain.

Prise en compte des impacts du changement climatique

Le changement climatique est susceptible de conduire à des dérèglements augmentant la fréquence ou l'intensité de phénomènes climatiques indésirables (orages, inondations, fortes chaleurs etc.) générant des dysfonctionnements du réseau de distribution.

Pour y faire face, ESR a défini une organisation de crise pour faire face à des aléas climatiques. Cette organisation de crise s'articule avec les organismes de l'État, comme par exemple la préfecture et son dispositif ORSEC. Trois phases ont été identifiées :

- une phase d'alerte avec la préparation aux réponses à apporter à la situation de crise ;
- une phase de mobilisation où les équipes d'intervention sont constituées ;
- et enfin une phase d'intervention avec les actions idoines et leur suivi.

Suite à la tempête de décembre 1999, des plans d'actions ont été mis en place comme la sécurisation des lignes par des pylônes anti-cascade, un renouvellement et un renforcement des lignes, notamment par leur mise en souterrain.

On peut aussi relever, que dans un souci évident d'entraide et consciente de sa responsabilité d'entreprise, le Groupe ÉS a porté main-forte, via la FIRE (Force d'Intervention Rapide Électricité), en envoyant son propre personnel, à des équipes d'autres distributeurs lors des dernières tempêtes.

La FIRE a été créée par ERDF suite à la tempête de 1999 pour intervenir rapidement, 7 jours sur 7, en cas d'endommagement du réseau électrique national, notamment suite à des tempêtes. À ce titre les équipes d'ÉS Réseau sont intervenues en décembre 2011 dans la région de Pontarlier suite à la tempête Joachim, en fournissant une équipe de 10 personnes ainsi que des moyens matériels : trois camions-nacelle, un camion atelier, un véhicule tout-terrain et des véhicules de soutien.

3.5. Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver la biodiversité notamment en limitant les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées et le cas échéant son développement

Pour protéger la biodiversité sur son territoire, ÉS Réseaux travaille en partenariat avec des associations locales de protection de la faune aviaire, comme SOS Cigognes, le Gorna et Aprecial. ESR met notamment à disposition un véhicule nacelle et une équipe de monteurs électriciens afin de procéder au recensement et au baguage des cigogneaux dont les nids sont installés sur les poteaux électriques. Des dispositifs de protection de l'avifaune contre les risques électriques sont mis en place et l'élagage des arbres aux abords des lignes est réalisé hors période de nidification.

Faisant suite au Grenelle de l'environnement, la législation s'est renforcée dans le domaine de la protection de l'environnement, imposant aux maîtres d'ouvrages d'être de plus en plus précis dans l'analyse des risques possibles que font courir la construction de nouveaux ouvrages et les mesures prévues pour les réduire et les compenser. Les études à remettre aux autorités représentant l'État comme la DREAL, la DDT, l'ARS allongent la durée des procédures d'autorisation administratives qui est prise en compte dans l'établissement des plannings prévisionnels de réalisation.

De plus, l'impact des nouveaux ouvrages sur le patrimoine culturel et touristique est systématiquement évalué dans le cadre d'enquêtes publiques et des mesures sont prises afin de le réduire.

Enfin, l'engagement en faveur de la biodiversité se traduit aussi dans les offres commerciales puisque, depuis 2011, ÉS Énergies propose de reverser pour chaque souscription à la facture électronique une contribution financière d'un montant de 2 € à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour l'entretien et la rénovation des cours d'eau sur grès. Non seulement le service de facture électronique permet de réduire la consommation de papier, mais le Groupe ÉS sensibilise ainsi ses clients aux enjeux liés à l'économie des ressources naturelles et au respect de la biodiversité en permettant à chaque souscripteur du service de devenir un acteur du développement durable.

4. Impact économique, relations avec les tiers et loyauté des pratiques

4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

Impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

• **S'agissant des ressources humaines**, il convient de relever qu'avec un effectif global de 1 169 salariés au 31/12/2011, le Groupe ÉS est un des premiers employeurs régionaux.

Depuis deux ans, l'effectif du Groupe a progressé de plus d'une trentaine de personnes, ce qui témoigne de son dynamisme en matière de création d'emplois.

Ce poids dans l'emploi régional se manifeste par la part importante qu'occupent les charges de personnel dans les dépenses du Groupe. Ainsi, près de 80 M€ ont été consacrés aux ressources humaines en 2011, comprenant la part de charges de personnel et les frais liés au personnel extérieur au Groupe ainsi que les dispositifs liés à l'actionnariat, l'épargne salariale ou la retraite. Ils irriguent directement l'économie locale puisque les salariés du Groupe habitent pour la quasi-totalité sur le territoire alsacien.

• **S'agissant de la gestion des réseaux**, le Groupe ÉS poursuit année après année une politique ambitieuse d'investissements dans les ouvrages du réseau électrique (près de 41 M€ investis en 2011). Cette politique permet à ÉS Réseaux (ESR) de garantir à ses clients l'une des meilleures qualités d'alimentation en électricité de France. Ces investissements font partie intégrante de la contribution du Groupe au développement économique de la région.

Par ailleurs, l'excellente qualité de fourniture d'électricité assurée dans la durée par ESR, au profit des entreprises régionales, contribue directement à leur performance et par conséquent à l'attractivité de la région pour les PME-PMI.

• **S'agissant des achats d'énergie**, ÉS Énergies Strasbourg achète de l'électricité pour fournir ses clients particuliers, professionnels et collectivités. Elle en achète en particulier auprès des autoproducteurs situés sur le territoire historique et participe ainsi au développement de la production d'énergies renouvelables issue de dispositifs solaires, hydrauliques ou encore éoliens.

Cette contribution au développement économique mais aussi environnemental de la région est valorisée à hauteur de 40,1 M€ pour l'année 2011.

• **S'agissant de la fiscalité**, le Groupe ÉS participe au développement économique à travers la fiscalité locale et les redevances de concession.

Ainsi, pour l'année 2011, le Groupe ÉS a versé plus de 4 M€ pour les redevances de concession (hors concession de Saverne). Le poste fiscalité et taxes, représentant près de 30 M€ en 2011 au profit de la région, se répartit en plusieurs taxes : taxes départementales, taxes communales, Contribution Économique Territoriale, redevances de bassin, taxes sur les pylônes, etc.

- Mais la contribution du Groupe ÉS à l'économie régionale se manifeste également au travers **des offres et des services proposés par le Groupe**.

Ainsi, depuis 1976, le centre de formation du Groupe ÉS propose des formations techniques et de secourisme. D'abord réservées au seul personnel du Groupe, les formations techniques aux Travaux Sous Tension, de prévention sécurité et de secourisme, se sont progressivement ouvertes aux artisans de la région, aux personnels des collectivités et des Entreprises Locales de Distribution (ELD) afin qu'ils s'adaptent aux évolutions techniques et réglementaires de leurs métiers. En 2011, sur 31 293 heures de formation dispensées par le centre, près des 2/3 (soit 20 913,5 heures) ont été destinées à des personnels externes au Groupe.

L'effet induit par l'activité du centre sur l'économie régionale est difficile à mesurer, mais elle contribue à améliorer la compétitivité et la productivité de nos entreprises régionales.

Enfin, la politique du Groupe en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et des énergies renouvelables crée également un effet levier sur l'économie locale dans les métiers du bâti. En effet, le Groupe sollicite des entreprises régionales pour améliorer l'éco-efficacité énergétique des bâtiments ou installer les énergies renouvelables. L'impact en reste, là encore, difficile à quantifier pour le moment, mais le Groupe n'en est pas moins un acteur majeur du dynamisme économique de cette filière.

Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe ÉS distribue l'électricité à tous ses clients, résidentiels, PME, se trouvant dans sa zone de concession. À cet égard, la qualité exceptionnelle de fourniture qui est la sienne, puisqu'elle se hisse au niveau des meilleurs distributeurs européens, constitue un facteur d'excellence qui impacte positivement le quotidien de la population locale, qu'il s'agisse des particuliers ou des professionnels.

Il faut rappeler en outre que les activités de distribution et de fourniture d'énergies pèsent peu sur l'environnement (cf. infra volet environnemental).

4.2. Relations avec les parties prenantes

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont les salariés, les clients, les fournisseurs, les collectivités, les associations, etc.

Le Groupe est conscient de sa responsabilité à l'égard des parties prenantes de la région, du fait de son statut, de sa mission, de sa notoriété et de son poids économique.

Il a donc entrepris, et va encore intensifier, une politique de diversification des relations contractuelles notamment avec ses fournisseurs et va maintenir ses actions de soutien et de communication auprès de ses parties prenantes.

Le Groupe ÉS cherche à entretenir des relations saines et durables avec ses fournisseurs, basées sur la performance et la confiance réciproque. C'est pourquoi, au sein de l'entité « achats » du Groupe ÉS, chaque acheteur est tenu :

- de donner les mêmes informations et instructions à tous les fournisseurs en concurrence sur un même appel d'offres, et de s'assurer que tous les concurrents restent sur un même pied d'égalité tout au long de la procédure ;
- d'assurer la protection de toutes les informations confidentielles communiquées par les fournisseurs, et dont ces derniers demeurent propriétaires.

Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

Le mécénat constitue l'un des volets de l'engagement du Groupe ÉS pour le développement économique et culturel de la région. Cet engagement révèle une double ambition, d'une part favoriser un développement durable, et d'autre part encourager le dialogue entre les hommes et les cultures. Il s'agit de soutenir, sans recherche d'un profit économique ou commercial direct, une action initiée par des partenaires ou un réseau de partenaires dans les domaines en lien direct avec les quatre valeurs du Groupe, à savoir la proximité, la performance, la responsabilité et l'engagement pour l'environnement,

• Axe « Culture à portée régionale »

Le Groupe ÉS intervient en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel et de la diversité, tout en s'engageant pour l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Le Groupe ÉS a soutenu en 2011 plus de 10 festivals pour un montant global de plus de 80 000 €.

• Axe « Responsabilité sociétale »

Le Groupe ÉS accompagne les associations locales qui agissent auprès des plus démunis et des personnes en situation de handicap. Par le biais d'aides financières et matérielles, il contribue à l'amélioration de leur quotidien et de leur qualité de vie. Le Groupe ÉS soutient ainsi des associations qui œuvrent dans les domaines de la santé, de l'insertion professionnelle, de la solidarité, de l'éducation et de la jeunesse. Pour 2011, ce soutien a concerné environ

25 associations pour un montant de près de 80 000 €. Relevons en particulier les deux actions phares de l'année 2011 :

- Les concerts de gala de l'Orchestre d'Harmonie d'Électricité de Strasbourg (OHÉS) donnés au bénéfice des associations Village d'Enfants SOS d'Alsace et Croix Rouge Alsace-Lorraine et qui ont permis de reverser une somme globale de 30 000 €.
- La 32^e édition des Courses de Strasbourg-Europe pour lesquelles le Groupe ÉS a remis un chèque de 5 840 € représentant les 5 840 km parcourus par les 474 salariés, clients et adhérents des associations de handicap, et ce au bénéfice des malvoyants du Centre Louis Braille.

Par ailleurs, le Groupe démontre également un fort engagement dans la formation des jeunes de la région (1 200 élèves de la filière électrotechnique formés dans le centre de formation du Groupe) et la sensibilisation des élèves et des enseignants aux impacts des choix énergétiques (conférences, visites de site...). Le Groupe ÉS participe également en partenariat avec l'association Entreprendre pour Apprendre Alsace, au dispositif mini-entreprises (cible collèges et lycées) par un soutien financier et des interventions autour du développement durable (11 interventions par des salariés du Groupe ont été réalisées sur l'année scolaire 2010/2011).

• Axe « Engagement pour l'environnement »

le Groupe ÉS soutient des associations environnementales s'engageant pour la préservation de la biodiversité, et en particulier pour la protection de l'avifaune. Ainsi, en 2011, en partenariat avec SOS Cigognes et Aprécial, ce sont plus de 75 cigogneaux dans des nids sur des pylônes électriques qui ont pu être bagués grâce à la mise à disposition de compétences humaines et techniques.

• Axe « Lumière »

Le Groupe ÉS est engagé dans des actions d'illumination et de mise en valeur du patrimoine architectural par le soutien financier de projets d'éclairage utilisant des techniques innovantes, économiques et écologiques. Le Groupe a ainsi soutenu en 2011, 5 projets d'éclairage et de mise en lumière, pérennes ou temporaires, favorisant les économies d'énergie pour un montant global de plus de 30 000 €.

On peut par ailleurs noter les actions de mécénat en faveur de :

- Redécome, association qui s'engage à aider l'insertion d'un public en grande difficulté sociale et/ou professionnelle (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, du RSA, de l'API, personnes âgées, personnes handicapées...) dans le but de renforcer la cohésion du tissu social : le projet soutenu consiste à sensibiliser ce public à la maîtrise de la consommation d'énergie à travers des réunions collectives.
- Les Restaurants du Cœur, association qui a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes les plus démunies en favorisant leur insertion sociale et économique : il s'agit de soutenir la sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie et le programme Rendez-vous Cinéma, qui offre des séances de cinéma aux populations les plus démunies.

- Le Village du Partage, ville de Strasbourg, avec un soutien à la mise en place de chalets au pied du grand sapin sur la place Kleber à Strasbourg pour les associations caritatives tout au long de l'opération Strasbourg, Capitale de Noël.
- L'Association des Commerçants de Strasbourg pour les Illuminations de Noël, Vitrites de Strasbourg.
- L'Association Village d'enfants SOS d'Alsace, à laquelle l'Orchestre Harmonique d'Électricité de Strasbourg a reversé l'intégralité des revenus de son concert du 19/11/2011.
- La ville de Strasbourg, Musée Tomi Ungerer pour une action de mécénat à l'occasion du quatre vingtième anniversaire de l'artiste Tomi Ungerer.

Un soutien sous forme de don a par ailleurs été fourni à diverses associations comme l'Acosca pour l'événement « Strasbourg, au temps des Cathédrales », l'Abraça (Association de service, d'aide et d'accompagnement à la personne), le syndicat des Jeunes Agriculteurs pour leur événement « Les Terres à l'envers » en septembre 2011 ainsi qu'à de nombreuses écoles.

Le montant global de ces dépenses ci-dessus s'est élevé à près de 450 k€ en 2011.

Enfin, il convient de mentionner que dans le cadre de son partenariat avec le RCS football, le Groupe ÉS met à disposition des associations qui représentent les populations les plus démunies 2 000 billets de places de match, offrant ainsi aux publics concernés de pouvoir participer aux rencontres sportives. Ces actions, menées depuis 5 ans déjà, rencontrent chaque année adhésion et intérêt au regard de la démarche. Les associations bénéficiaires sont par exemple les Restos du Cœur ou « Tôt ou t'ard », qui œuvrent majoritairement au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

4.3. Sous-traitance et fournisseurs

Les données du paragraphe ci-après concernent les sociétés Électricité de Strasbourg et ÉS Énergies Strasbourg, dont les achats, hors achats d'énergies, sont centralisés au niveau de l'entité « achats » d'Électricité de Strasbourg.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux et sociaux

La démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les relations avec les fournisseurs, prestataires et sous-traitants est intégrée dans nos processus d'achats depuis plusieurs années. Ainsi :

- la sélection des fournisseurs tient compte des critères environnementaux, sociaux et éthiques en fonction de la nature de l'achat ;
- les contrats d'achats intègrent une « Charte de bonne conduite » précisant les limites et les attendus des prestataires ;
- la performance globale des fournisseurs est appréciée au travers des évaluations trimestrielles faites auprès des intervenants internes ;

- des audits sont effectués auprès des entreprises ;
- chaque nouveau fournisseur s'engage à prendre en compte la lutte contre tout travail obligatoire ou forcé et la non-discrimination.

Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Pour couvrir l'ensemble de ses domaines d'activité, le Groupe ÉS a fait appel en 2011 à plus de 1200 sous-traitants, prestataires et fournisseurs. Pour conforter le partenariat avec nos fournisseurs, le Groupe ÉS a continué de mettre en place des marchés cadres. Le taux de marchés cadres est ainsi passé de moins de 35 % en 2009 à près de 42 % à fin 2011.

Des exigences spécifiques sont intégrées dans nos consultations pour réduire les impacts et améliorer la performance environnementale des produits utilisés (produits chimiques).

En plus de toutes ces actions, le Groupe ÉS a développé la dématérialisation des appels d'offres et a mis en place l'édition recto/verso de ses commandes amenant une économie substantielle de papier (40000 feuilles par an pour les seules commandes).

4.4. Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

Le haut niveau des achats (65,2 M€ en 2011 hors achats d'énergies et achats télécom) effectués par l'entité « achats » pour le compte d'Électricité de Strasbourg et de sa principale filiale ÉS Énergies Strasbourg implique pour cette activité une attention particulière et une très grande rigueur intellectuelle et morale.

C'est pourquoi une « Charte de l'acheteur », s'imposant aux collaborateurs de cette entité, a été mise en place. Elle se superpose aux dispositions du Règlement Intérieur d'ÉS, de la Charte de confidentialité du GRD et de la Charte Informatique d'ÉS.

Elle prévoit les dispositions suivantes :

- la protection de l'image du Groupe ÉS ;
- le respect de la confidentialité ;
- le règlement des conflits d'intérêts : en particulier, un conflit d'intérêt peut apparaître lorsqu'un acheteur ou un membre de sa famille possède des intérêts financiers chez un fournisseur ou si un proche exerce des fonctions importantes au sein d'un fournisseur actuel ou envisagé du Groupe ÉS ;
- le traitement des sujétions, lorsqu'un fournisseur peut par la connaissance de faits, d'actes ou de situations compromettant l'acheteur, même si ceux-ci ont eu lieu en dehors de son activité voire dans sa vie privée, tenter d'imposer à l'acheteur de le favoriser ;
- la limitation des cadeaux d'entreprise et l'information sur ceux-ci ;

- l'appropriation par les salariés de la démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise dans laquelle s'est inscrite ÉS ;
- l'interdiction d'utiliser les marchés conclus par l'entreprise pour les besoins propres des salariés ;
- des sanctions en cas d'inobservation des dispositions précitées.

Le Groupe ÉS se préoccupe de la lutte contre la fraude, en affichant une tolérance zéro vis-à-vis de ces pratiques. Les managers et salariés exposés ont ainsi été prioritairement sensibilisés et formés à ces risques dans le cadre de réunions internes.

Toutes les entités du Groupe ont mis en œuvre dans le cadre de leur plan de maîtrise des risques au moins une action de contrôle interne concernant le thème de la fraude intégrée dans les plans annuels de contrôle interne des entités.

Le dispositif de lutte contre la fraude de la Société a été établi de manière proportionnée aux risques identifiés, cette démarche étant conduite dans le respect des valeurs du Groupe ÉS, au titre desquelles l'intégrité et l'éthique.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe s'efforce à travers une communication qui peut prendre plusieurs formes (notamment mailing) de sensibiliser ses clients aux risques électriques mais aussi gaziers, en lien avec l'activité de fournisseur d'énergie. Il met en œuvre également des campagnes de prévention ciblées sur des populations particulières comme les pêcheurs par exemple.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe ÉS œuvre en faveur des droits de l'homme, notamment en affichant clairement sa volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination.

La lutte contre les discriminations est en effet un des axes majeurs de la politique du Groupe en matière de développement durable. Pour déployer cet axe vers toutes les parties prenantes, le Groupe consacre des ressources avec notamment la nomination d'un chargé de la diversité qui exerce également la mission de correspondant handicap.

Le Groupe ÉS se mobilise depuis de nombreuses années en faveur de la diversité. Dès 1994, Électricité de Strasbourg a accueilli et encadré des jeunes sans qualification issus de quartiers sensibles dans le but de les aider à obtenir un diplôme d'état dans le domaine de l'électricité (opération QualiJeunes en partenariat avec des entreprises sous-traitantes). Cette mobilisation s'est réaffirmée en 2007 par la signature d'un accord d'entreprise en faveur de la diversité et contre les discriminations, lequel définit les orientations et actions destinées à adopter une démarche citoyenne et à respecter ses engagements en matière de responsabilité sociétale.

La lutte contre les discriminations est également une valeur importante de la politique du Groupe qui se matérialise tant par les ressources humaines allouées que par d'autres actions. Un correspondant solidarité à ÉS Énergies Strasbourg a notamment pour mission d'établir un contact avec les clients en difficulté de paiement de leur facture d'énergie avant que leur situation ne devienne délicate. Pour prévenir ces situations, il conseille et met en place des solutions pour permettre aux clients les plus démunis d'avoir accès à l'énergie (échancier de paiement, Fonds Solidarité Logement (FSL), compteur Libergy, Tarif Première Nécessité (TPN) dont bénéficient plusieurs milliers de clients).

Enfin, la prise de conscience de la responsabilité sociétale du Groupe se manifeste aussi au travers du mécénat de compétences grâce auquel les salariés peuvent dédier une partie de leur temps de travail à des organisations humanitaires. Ainsi, des actions sont menées au travers d'associations comme « Électriciens Sans Frontières » permettant d'apporter soutien et expertise sur des projets concrets hors des frontières régionales.

Rapport des commissaires aux comptes

1. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	76
2. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration</u>	77
3. <u>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	78
4. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	80



1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Électricité de Strasbourg S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 1.2, 1.4, 1.12 et 2.1 de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables retenues au titre des concessions de distribution publique d'électricité, de la valorisation des immobilisations financières, de la comptabilisation des engagements en faveur du personnel et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Faits marquants et évolutions réglementaires

Nous avons également apprécié la traduction comptable des faits marquants et évolutions réglementaires de l'exercice écoulé qui sont présentés en pages 8 à 10 de l'annexe ainsi que, le cas échéant, celle des événements postérieurs à la clôture exposés en page 37, au vu des éléments probants qui les caractérisent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim et Strasbourg, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé

2. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Article L.225-235 du Code de commerce Exercice clos le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Électricité de Strasbourg S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim et Strasbourg, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé

3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Conventions avec Électricité de France

La convention de subdélégation de l'activité de distribution d'énergie électrique pour les communes de Saverne et de Monswiller s'est poursuivie en 2011 et a donné lieu à un versement net de 833 604,51 € enregistré en charges dans les comptes d'Électricité de Strasbourg S.A.

• Convention d'intégration fiscale avec la société ÉS Énergies Strasbourg S.A.

Le Conseil d'administration de votre société réuni le 12 février 2009 a donné son accord à la signature d'une convention d'intégration fiscale avec ÉS Énergies Strasbourg détenue à 100 % par Électricité de Strasbourg S.A., pour une durée conventionnelle de 5 ans à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2009.

Il est stipulé dans la convention, qu'en cas de sortie de la filiale intégrée avant le terme de la convention, ou en cas de non-renouvellement de la convention, la filiale intégrée ÉS Énergies Strasbourg sera éventuellement indemnisée des surcoûts fiscaux (en particulier, perte du droit à report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par elle) dont son appartenance au groupe fiscal Électricité de Strasbourg S.A. aura été la cause.

Il est prévu également que les éventuels crédits d'impôts dérogés par ÉS Énergies Strasbourg soient définitivement attribués à Électricité de Strasbourg S.A.

• Conventions avec la Société Sofidal S.A.

Dans le cadre de l'opération TRANSEUROPE, Électricité de Strasbourg S.A. a perçu en 2011 une somme de 154 687,32 € hors taxes au titre de baux à construction et de loyers répartis comme suit :

- Bail 1^{ère} tranche : 87 007,42 €
- Bail 2^e tranche : 67 679,90 €

• Le Conseil d'administration du 28 mars 2000 a donné son accord à la signature avec SOFIDAL d'un bail à construction pour la mise à disposition d'un terrain de 2 324 m² situé rue G.A. Hirn à Strasbourg dont Électricité de Strasbourg S.A. est propriétaire pour une durée de 40 ans moyennant un loyer annuel de 22 486,23 €. Ce loyer est indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Au titre de ce bail, Électricité de Strasbourg S.A. a perçu en 2011 une somme de 33 188,96 €.

• Dans sa séance du 27 mars 2008, le Conseil d'administration de votre société a autorisé l'option par Électricité de Strasbourg S.A. pour le régime de l'intégration fiscale avec SOFIDAL détenue à 99,99 % par FIPARES.

Il est stipulé dans la convention, qu'en cas de sortie de la filiale intégrée avant le terme de la convention, ou en cas de non-renouvellement de la convention, la filiale intégrée SOFIDAL pourra sur sa demande et en accord avec Électricité de Strasbourg S.A., être indemnisée des surcoûts fiscaux (en particulier, perte du droit à report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par elle) dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Il est prévu également que les éventuels crédits d'impôts dérogés par SOFIDAL lui seront acquis.

- **Convention d'intégration fiscale avec Fipares S.A.**

Par délibération en date du 21 novembre 1995, renouvelée pour 5 ans le 20 décembre 2005, votre Conseil d'administration a entériné l'option par Électricité de Strasbourg S.A. pour le régime de l'intégration fiscale avec FIPARES détenue à 99,99% par Électricité de Strasbourg S.A.

Les conventions signées en date du 27 juillet 1996 prévoient que l'économie d'impôt ainsi réalisée par la société tête du groupe lui restera définitivement acquise.

Dans sa séance du 7 janvier 2001, votre Conseil d'administration a avalisé le principe de non indemnisation par Électricité de Strasbourg S.A. de la société intégrée en cas de sortie du groupe d'intégration.

Afin d'harmoniser la rédaction de la convention d'intégration fiscale signée entre Électricité de Strasbourg S.A. et Fipares le 20 décembre 2005 (applicable du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010) avec la rédaction de la convention-type EDF actuellement en vigueur, et pour tenir compte de la possibilité légale de renouveler cette convention par tacite reconduction à l'expiration du terme initial de 5 ans, le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg S.A. a, lors de sa séance du 23 octobre 2009, donné son accord pour renouveler cette convention d'intégration fiscale par anticipation, avec effet au 1^{er} janvier 2009, pour une nouvelle période de 5 ans, sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, en application du dispositif prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts, et d'y prévoir la possibilité d'un renouvellement par tacite reconduction à partir du 1^{er} janvier 2014.

Il est précisé que la charge d'impôt n'est pas modifiée par rapport à la convention actuellement en vigueur et que le principe de l'indemnisation éventuelle en cas de sortie de Fipares du périmètre sera à déterminer entre les parties contractantes.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim et Strasbourg, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé



4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Électricité de Strasbourg S.A. (« le Groupe »), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 7.3 et 7.10 ainsi que 7.6 et 8.1 de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables retenues au titre des concessions de distribution publique d'électricité,

de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs financiers et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Recours à des estimations

La note 3.3 de l'annexe décrit les principales méthodes comptables pour lesquelles la Direction a recours à des jugements, estimations et hypothèses significatifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier ces estimations, notamment les données et hypothèses sur lesquelles ces dernières sont fondées, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et enfin à vérifier que les notes aux états financiers restituent une information appropriée.

Faits marquants et évolutions réglementaires

Nous avons également apprécié la traduction comptable des faits marquants et évolutions réglementaires de l'exercice écoulé qui sont présentés en notes 1 et 2 ainsi que, le cas échéant, celle des événements postérieurs à la clôture exposés en dernière page de l'annexe, au vu des éléments probants qui les caractérisent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim et Strasbourg, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé

Assemblée générale du 20 avril 2012

1. <u>Ordre du jour</u>	82
2. <u>Résolutions soumises au vote des actionnaires</u>	82

1. Ordre du jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2011.
2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.
3. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial ainsi que du rapport complémentaire sur le rapport du Président du Conseil d'administration établis par les commissaires aux comptes.
4. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 et présentation du rapport Développement Durable du Groupe ES.
5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011.
6. Affectation du résultat.
7. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
8. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011.
9. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire.
10. Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant.
11. Pouvoirs à donner en vue des publications légales.

2. Résolutions soumises au vote des actionnaires

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31/12/2011.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 55 026 291,92 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 55 026 291,92 € telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte-tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000 € :

Total à répartir :	60 026 291,92 €
- dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	0 €
- distribution d'un dividende de 6,10 € par action (7 154 386 actions)	43 641 754,60 €
- dotation à la réserve facultative	11 384 537,32 €
- report à nouveau 2011	5 000 000,00 €
Total réparti :	60 026 291,92 €

Le dividende sera versé à partir du 21/05/2012.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

EXERCICE	DIVIDENDE VERSÉ PAR ACTION (€)
2008	5,90
2009	6,20
2010	5,90

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur (article 158-3-2° du Code général des impôts), ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement de 40 % sur la totalité de son montant, sous réserve d'absence d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire optionnel de 21 %, codifié à l'article 117 quater du CGI et modifié par l'article 20 de la loi de finances pour 2012 (dividendes perçus à compter du 01/01/2012). Par ailleurs, pour ces mêmes actionnaires, ce dividende donnera obligatoirement lieu (sauf actions détenues sur un PEA) aux prélèvements sociaux de 13,5 % retenus à la source par l'établissement payeur (dividendes payés depuis le 01/10/2011).

Le résultat fiscal comprend une réintégration de charges non déductibles de 32 882 €, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale en application de l'article 223 quater du CGI.

Le tableau de la page 30 du rapport de gestion indique les résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices dans la forme définie par l'article R. 225-83 5°b du Code de commerce.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur la gestion du Groupe ÉS au cours de l'exercice 2011, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31/12/2011.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part de Groupe) de 60 148 152 €.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, constatant l'échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS, dont le siège est 20, avenue de la Paix, 67000 Strasbourg, décide de le renouveler pour la durée légale de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, constatant l'échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet FIBA, décide de ne pas le renouveler et de nommer pour le remplacer, pour la durée légale de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017, M. Pierre LUTZ, domicilié 20 avenue de la Paix 67000 Strasbourg, associé du cabinet MAZARS.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

États financiers 2011

1. Comptes sociaux

1.1. États financiers sociaux	87
1.2. Annexe aux comptes sociaux	92
1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices	92
1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2011	92
1.2.3. Évolutions réglementaires	92
1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables	93
1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux	99
1.2.6. Événements postérieurs à la clôture	112

2. Comptes consolidés

2.1. États financiers consolidés	115
2.2. Notes aux états financiers consolidés Normes IFRS	121
2.2.1. Informations générales	121
2.2.3. Notes aux comptes consolidés	137
2.2.4. Événements postérieurs à la clôture	160

1. Comptes sociaux

1.1. États financiers sociaux	87
1.2. Annexe aux comptes sociaux	92
1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices	92
1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2011	92
1.2.3. Évolutions règlementaires	92
1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables	93
Note 1 : Concernant les postes du bilan	93
Note 2 : Concernant les postes du compte de résultat (soldes intermédiaires de gestion)	97
1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux	99
A. Bilan	99
Note 3 : État de l'actif immobilisé	99
Note 4 : État des amortissements	100
Note 5 : État des échéances des créances et des dettes	101
Note 6 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	102
Note 7 : État des produits à recevoir	102
Note 8 : État des charges et produits constatés d'avance	102
Note 9 : Composition du capital	102
Note 10 : Réévaluation	103
Note 11 : État des emprunts et dettes financières diverses	103
Note 12 : État des provisions	104
Note 13 : Charges à payer	105
B. Compte de résultat	105
Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires net	105
Note 15 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	105
Note 16 : Rémunération allouée aux membres des organes de Direction de l'entreprise	106
Note 17 : Charges et produits exceptionnels	106
C. Autres informations	106
Note 18 : Engagements envers le personnel	106
Note 19 : Autres engagements	108
Note 20 : Transactions entre parties liées	109
Note 21 : Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	109
Note 22 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	110
Note 23 : Intégration fiscale	110
Note 25 : Liste des filiales et participations	111
Note 26 : Portefeuille titres à la clôture	112
Note 27 : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société	112
1.2.6. Événements postérieurs à la clôture	112

1.1. États financiers sociaux

Bilan actif

(en euros)	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS	31 /12 2011	31/12 2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	-
Frais d'exploration géothermique	360 225,00	0,00	360 225,00	103 425,00
Logiciels informatiques	25 829 620,73	19 774 614,04	6 055 006,69	6 002 896,88
Autres immobilisations	6 515 074,48	2 202 215,38	4 312 859,10	4 615 870,27
Immobilisations incorporelles en cours	4 693 417,76	0,00	4 693 417,76	3 337 031,23
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 398 337,97	21 976 829,42	15 421 508,55	14 059 223,38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Domaine privé				
Terrains & constructions	65 164 974,69	45 226 689,35	19 938 285,34	20 097 413,53
Installations techniques, matériel, outillage industriels	77 956 021,88	55 384 388,58	22 571 633,30	23 542 999,62
Autres immobilisations corporelles	23 253 177,49	18 161 103,70	5 092 073,79	4 189 594,97
Immobilisations en cours	8 426 013,91	0,00	8 426 013,91	3 920 061,04
Domaine concédé				
Distribution aux services publics	337 765 090,53	140 553 556,16	197 211 534,37	202 664 066,91
Distribution publique	629 507 518,89	259 480 325,04	370 027 193,85	365 489 574,17
Immobilisations en cours	39 409 703,14	0,00	39 409 703,14	22 671 641,54
Avances et acomptes	4 668 199,34	0,00	4 668 199,34	5 611 138,50
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 186 150 699,87	518 806 062,83	667 344 637,04	648 186 490,28
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	201 649 793,11	43 800 000,00	157 849 793,11	154 749 803,11
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	607 936,24	0,00	607 936,24	156 286 402,24
Prêts	1 916 944,05	0,00	1 916 944,05	1 945 785,29
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	204 174 673,40	43 800 000,00	160 374 673,40	312 981 990,64
ACTIF IMMOBILISÉ	1 427 723 711,24	584 582 892,25	843 140 818,99	975 227 704,30
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 965 749,87	133 196,44	2 832 553,43	2 671 048,98
En-cours de production de services	165 648,85	0,00	165 648,85	948 281,69
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	-
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	92 788 337,64	589 922,97	92 198 414,67	84 552 718,91
Autres créances	23 722 150,49	0,00	23 722 150,49	13 648 022,73
Compte courant ÉS Énergies Strasbourg	5 591 296,64	-	5 591 296,64	807 063,91
Compte courant EDF	296 031 755,01	0,00	296 031 755,01	149 894 594,62
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	21 239,13	0,00	21 239,13	21 054,40
	0,00	0,00	0,00	-
DISPONIBILITÉS	38 161 922,54	0,00	38 161 922,54	25 343 219,17
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 471 194,03	0,00	1 471 194,03	1 266 741,23
ACTIF CIRCULANT	460 919 294,20	723 119,41	460 196 174,79	279 152 745,64
TOTAL GÉNÉRAL	1 888 643 005,44	585 306 011,66	1 303 336 993,78	1 254 380 449,94

Bilan passif

(en euros)	31/12 2011	31/12 2010
Capital	71 543 860,00	71 543 860,00
Primes d'émission	6 111 590,47	6 111 590,47
Réserve légale	7 154 386,00	7 134 386,00
Réserves réglementées	0,00	-
Autres réserves	68 971 235,06	56 705 533,44
Report à nouveau	5 000 000,00	5 000 000,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 026 291,92	54 496 579,02
Acomptes sur dividendes	0,00	-
SITUATION NETTE	213 807 363,45	200 991 948,93
Subventions d'investissements	0,00	-
Provisions réglementées	6 960 053,93	6 874 793,63
CAPITAUX PROPRES	220 767 417,38	207 866 742,56
Droits du concédant	373 448 841,51	368 011 725,20
AUTRES FONDS PROPRES	373 448 841,51	368 011 725,20
Provisions pour risques et charges	51 508 003,75	47 608 940,24
Provisions pour renouvellement du domaine concédé	362 565 058,18	362 763 545,14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	414 073 061,93	410 372 485,38
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes financières divers	341 523,78	415 710,42
Compte courant Fipares	93 155 101,20	91 162 609,02
Comptes courants ES Énergies Strasbourg	79 364 616,12	72 524 232,86
Compte courant EDF	508 772,12	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 187 003,29	22 146 675,93
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 192 867,97	12 338 378,87
Dettes fiscales et sociales	45 204 431,94	35 328 344,92
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 930 740,52	14 412 569,22
Autres dettes	13 972 940,39	11 095 717,62
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	8 189 675,63	8 705 257,94
DETTES	295 047 672,96	268 129 496,80
TOTAL GÉNÉRAL	1 303 336 993,78	1 254 380 449,94

Compte de résultat

(en euros)	31/12 2011	31/12 2010
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Ventes d'énergie et services	13 846 424,41	1 201 381,71
Ventes d'acheminement d'électricité	195 215 921,32	197 521 128,76
Ventes de matières et déchets	276 758,00	341 397,30
Travaux, prestations de services et autres produits d'activités annexes	31 027 842,37	27 073 463,25
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	240 366 946,10	226 137 371,02
Production stockée	- 782 632,84	174 923,25
Production immobilisée	10 714 583,05	9 366 125,93
Subventions d'exploitation	99 628,76	133 037,66
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	13 200 054,69	12 111 513,89
Autres produits	2 557 927,88	2 482 231,84
PRODUITS D'EXPLOITATION	266 156 507,64	250 405 203,59
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	0,00	0,00
Variation de stock (marchandises)	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	6 600 806,02	5 557 590,35
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	- 164 280,23	6 886,49
Achats d'énergie, services et péages	56 392 445,10	50 835 552,98
Autres achats non stockés	2 649 904,75	2 438 895,10
Charges externes	18 131 048,82	18 580 704,58
Impôts, taxes et versements assimilés	14 158 411,70	12 058 285,40
Salaires et traitements	39 643 712,55	39 760 850,10
Charges sociales	17 860 275,95	17 411 255,90
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	33 525 887,05	33 251 943,96
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions	459 346,44	386 451,67
Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 103 872,45	18 765 545,35
Autres charges	5 424 852,06	5 204 620,69
CHARGES D'EXPLOITATION	211 786 282,66	204 258 582,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	54 370 224,98	46 146 621,02

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12 2011	31/12 2010
QUOTE-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	16 299 804,50	20 099 758,80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	66 177,42	56 606,65
Autres intérêts et produits assimilés	4 905 566,75	3 008 229,10
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 487 294,00	3 868 532,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	184,73	179,80
PRODUITS FINANCIERS	24 759 027,40	27 033 306,35
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	1 352 745,33	770 417,69
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	1 352 745,33	770 417,69
RÉSULTAT FINANCIER	23 406 282,07	26 262 888,66
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	77 776 507,05	72 409 509,68
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	81 337,05
Produits exceptionnels sur opérations en capital	164 742,40	55 196,35
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 160 328,65	2 865 583,88
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 941 042,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 266 113,05	3 002 117,28
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	239 806,55	63 628,50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 052 543,68	111 750,42
Dotations amortissements dérogatoires	2 245 588,95	2 064 363,02
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	706 041,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 243 980,18	2 239 741,94
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 977 867,13	762 375,34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	21 772 348,00	18 675 306,00
TOTAL DES PRODUITS	297 181 648,09	280 440 627,22
TOTAL DES CHARGES	242 155 356,17	225 944 048,20
BÉNÉFICE OU PERTE	55 026 291,92	54 496 579,02

Soldes intermédiaires de gestion

RUBRIQUES (en euros)			VARIATIONS	
	31/12/2011	31/12/2010	ÉCARTS	%
1 Ventes d'énergie, recettes de péages et services	209 062 345,73	198 722 510,47	10 339 835,26	5,20
2 Achats d'énergie, rétrocession de péages et services	56 392 445,10	50 835 552,98	5 556 892,12	10,93
= 3 MARGE BRUTE	152 669 900,63	147 886 957,49	4 782 943,14	3,23
+ 4 Ventes de marchandises matières et déchets	276 758,00	341 397,30	- 64 639,30	- 18,93
+ 5 Travaux, prestations de service, activités annexes	31 027 842,37	27 073 463,25	3 954 379,12	14,61
CHIFFRE D'AFFAIRES (1 + 4 + 5)	240 366 946,10	226 137 371,02	14 229 575,08	6,29
+ 6 Prod. immob., stockée et var. en cours	9 931 950,21	9 541 049,18	390 901,03	4,10
- 7 Achats march., autres approv., achats stockés et variat. stock	6 436 525,79	5 564 476,84	872 048,95	15,67
- 8 Autres achats et charges externes	20 780 953,57	21 019 599,68	- 238 646,11	- 1,14
= 9 VALEUR AJOUTÉE	166 688 971,85	158 258 790,70	8 430 181,15	5,33
+ 10 Subventions d'exploitation	99 628,76	133 037,66	- 33 408,90	- 25,11
- 11 Impôts et taxes et versements assimilés	14 158 411,70	12 058 285,40	2 100 126,30	17,42
- 12 Charges de personnel	57 503 988,50	57 172 106,00	331 882,50	0,58
= 13 EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	95 126 200,41	89 161 436,96	5 964 763,45	6,69
+ 14 Autres produits de la gestion courante	2 557 927,88	2 482 231,84	75 696,04	3,05
- 15 Redevances et charges diverses	5 424 852,06	5 204 620,69	220 231,37	4,23
= 16 EBITDA	92 259 276,23	86 439 048,11	5 820 228,12	6,73
- 17 Dotations aux amortissements	33 525 887,05	33 251 943,96	273 943,09	0,82
- 18 Dotations aux provisions	17 563 218,89	19 151 997,02	- 1 588 778,13	- 8,30
+ 19 Reprises sur amortissements et provisions et transfert charges	13 200 054,69	12 111 513,89	1 088 540,80	8,99
= 20 EBIT	54 370 224,98	46 146 621,02	8 223 603,96	17,82
+ 21 Produits financiers	21 271 733,40	23 164 774,35	- 1 893 040,95	- 8,17
+ 21a Reprises de provisions sur titres Fipares	3 100 000,00	2 300 000,00	800 000,00	34,78
+ 21b Reprises de provisions sur Placement EDF	387 294,00	1 568 532,00	- 1 181 238,00	- 75,31
- 22a Charges financières	1 352 745,33	770 417,69	582 327,64	75,59
- 22b Dotations aux provisions sur Placement EDF	0,00	0,00	0,00	
= 23 RÉSULTAT FINANCIER	23 406 282,07	26 262 888,66	- 2 856 606,59	- 10,88
+ 24 Produits exceptionnels	6 266 113,05	3 002 117,28	3 263 995,77	108,72
- 25 Charges exceptionnelles	7 243 980,18	2 239 741,94	5 004 238,24	223,43
= 26 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 977 867,13	762 375,34	- 1 740 242,47	- 228,27
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS (20 + 23 + 26)	76 798 639,92	73 171 885,02	3 626 754,90	4,96
- 27 Impôts sur les bénéfices	21 772 348,00	18 675 306,00	3 097 042,00	16,58
= 28 BÉNÉFICE NET	55 026 291,92	54 496 579,02	529 712,90	0,97

1.2. Annexe aux comptes sociaux

1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011. Le total du bilan est de 1 303 336 993,78 € et le compte de résultat dégage un bénéfice s'élevant à 55 026 291,92 €. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 01/01 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg le 15/02/2012.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2011

• Début 2011, la société d'économie mixte de distribution de gaz naturel Réseau GDS avait annoncé vouloir renforcer sa filiale Énerest au travers d'un partenariat stratégique et d'une ouverture de son capital. Après analyse des dossiers des différents acteurs intéressés par ce projet, le Réseau GDS a annoncé début novembre 2011 que la candidature d'Électricité de Strasbourg a été retenue pour entamer une négociation exclusive.

L'opération envisagée prévoit l'acquisition de 100 % des actions et droits de vote d'Énerest par Électricité de Strasbourg, qui deviendrait ainsi grâce au partenariat entre la filiale actuelle de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg, et Énerest, le premier commercialisateur d'énergies du Bas-Rhin, avec plus de 450 000 clients particuliers et professionnels et un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 750 M€.

À la clôture des comptes du 31 décembre 2011, ce projet fait l'objet d'un dialogue social approfondi avec les instances représentatives du personnel concernées d'Énerest afin de recueillir leur avis et une demande d'autorisation a également été déposée auprès de l'Autorité de la Concurrence.

En attendant, les frais accessoires déjà engagés à la clôture des comptes et liés à l'acquisition future des titres sont comptabilisés dans le poste « Autres créances » à l'actif du bilan.

• Conformément à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (cf. ci-dessous Évolutions réglementaires) qui donne la possibilité aux gestionnaires de réseau de sourcer leurs achats de pertes au tarif de cession des entreprises

locales de distribution jusqu'au 31/12/2013, Électricité de Strasbourg a souscrit un contrat auprès d'EDF pour la période du 09/12/2010 au 31/12/2013.

De ce fait les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant promulgation de la loi et destinées à couvrir une partie des pertes de réseau jusqu'au 31/12/2013 ne peuvent plus être considérées comme des opérations de couverture au sens des normes françaises, mais comme des opérations de négoce. Ces transactions sont suivies depuis la clôture des comptes 2010 dans un portefeuille spécifique dit « de négoce » et respectent les règles comptables Françaises correspondantes.

• Le plafond du compte courant d'associé ouvert entre Électricité de Strasbourg et Fipares S.A. a été porté de 76,22 M€ à 95 M€ fin 2011.

• Au 31/10/2011, le ruban de trésorerie placé auprès d'EDF est arrivé à échéance. Le ruban de 160 M€ (montant initial de 100 M€ auquel il faut rajouter le complément versé en janvier 2010 soit 50 M€ et les intérêts capitalisés sur la période soit 10 M€) a une valeur liquidative finale de 157,8 M€. Les impacts liés à cette cession se retrouvent dans le compte de résultat 2011 au niveau des produits financiers pour 1,9 M€ (intérêts sur la période 1,5 M€ et reprise de dépréciation de 0,4 M€ en tenant compte de la valeur liquidative estimée du placement au 31/10/2011) et au niveau des charges et produits exceptionnels qui se compensent (la moins value nette de cession de 3,9 M€ étant équivalente à la reprise du solde de la dépréciation constatée lors de clôtures antérieures). Il n'y a donc plus de risques financiers à mentionner à la clôture 2011 liés à ce placement.

1.2.3. Évolutions réglementaires

• La loi NOME a été promulguée le 07/12/2010. Ses principaux décrets d'application ont été publiés au 1^{er} semestre 2011.

Les principes essentiels de cette loi, visant à favoriser le développement de la concurrence sur le marché de l'électricité en France, sont les suivants :

- le développement de la concurrence par l'accès temporaire jusqu'en 2025 des autres fournisseurs à une part de la production d'énergie nucléaire en base d'EDF. C'est le principe de « l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique », l'ARENH, dont le prix a été fixé par arrêté (40 €/MWh pour le 2^d semestre 2011 et 42 €/MWh à partir du 01/01/2012) ;
- l'obligation pour chaque fournisseur de disposer de garanties directes ou indirectes de capacités de production et/ou d'effacement de consommation, afin d'inciter à la maîtrise de la pointe de consommation ;
- le maintien du tarif bleu pour les particuliers et les professionnels avec droit de retour en cas de sortie. Le mode de calcul du tarif sera modifié à partir de 2015 pour refléter les conditions de l'ARENH ;
- la suppression des tarifs jaunes et verts pour les entreprises au 31/12/2015 et ;
- le report de 5 ans (jusqu'au 29/06/2016) de l'échéance de constitution des actifs dédiés par EDF.

Le dispositif de l'ARENH débute au 01/07/2011. Dans ce cadre les fournisseurs bénéficiant des volumes cédés par EDF devront alimenter leurs clients en France. Les volumes cédés ne pourront excéder 100 TWh par an, augmentés à partir d'août 2013 des quantités fournies aux gestionnaires de réseaux pour les pertes. La CRE a notifié le 15 juin à EDF les volumes d'ARENH à livrer pour le 2^d semestre 2011.

Dans ce contexte, le dispositif du TRTAM a cessé de fonctionner au 01/07/2011.

L'article 23 de la loi NOME a également institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité au 01/01/2011 qui remplace les taxes communales et départementales applicables jusqu'au 31/12/2010. Cette nouvelle taxation comporte une Taxe Locale sur la Consommation Finale de l'Électricité (TLCFE), une Taxe Départementale sur la Consommation Finale de l'Électricité (TDCFE) et une Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE).

- Suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 12/05/2011 (CRER1119845V), les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE) ont été augmentés à compter du 01/08/2011 respectivement de 2,6 % et 3,9 % en moyenne.

- L'arrêté du 28/07/2011 (INDR1120959A) a relevé de 1,3 % à compter du 01/08/2011 le tarif de cession de l'électricité refacturé par EDF aux entreprises locales de distribution, pour l'approvisionnement de leurs clients qui n'ont pas fait jouer leur éligibilité.

1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables

Note 1 : Concernant les postes du bilan

1.1. Immobilisations incorporelles

Sous ce poste figurent les logiciels acquis et développés en interne par la Société pour un montant brut de 25,8 M€ (hors immobilisations en cours). Conformément à l'article 236-II du CGI, ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel effectué prorata temporis sur une période de douze mois. La quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements linéaires sur 3 ans (logiciels standards) ou 7 ans (logiciels spécifiques) est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Ce poste enregistre également la participation au raccordement 225 kV du poste de Seltz (soit 6 M€) amorti sur la durée résiduelle de la concession DSP.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Les immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composant.

Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, est amorti séparément.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ou les constructions, ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité, lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle. La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

L'actif immobilisé comprend les biens concédés par l'État ou les communes d'une part (domaine concédé), et les biens hors concession d'autre part (domaine privé).

1.2.1. Immobilisations du domaine concédé

Concession DP

Les contrats de concession (DP) ont été signés par 376 communes pour une durée de 40 ans. La date moyenne de fin des contrats est l'année 2037.

La concession a pour périmètre les limites territoriales de la commune.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire avec l'accord de l'autorité concédante ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire. Peuvent toutefois faire exception à cette disposition les ouvrages ayant vocation, du fait de leur rôle de répartition de l'énergie ou de desserte de plusieurs concessions, à être ou à rester intégrés dans la concession de Distribution aux Services Publics d'Électricité de Strasbourg (ci-après dénommée concession DSP).

Électricité de Strasbourg bénéficie également de remises gratuites qui se composent :

- d'une part, des circuits aériens d'éclairage public situés sur les supports du réseau concédé et des circuits souterrains inclus dans les câbles dudit réseau ;
- d'autre part, des colonnes montantes remises au concessionnaire pour les raccordements dont la date d'autorisation administrative est antérieure au 01/01/2009 (date d'entrée en vigueur de la loi SRU) ou pour les cas de réalisation des travaux par les clients eux-mêmes.

Les ouvrages remis gratuitement à Électricité de Strasbourg sont enregistrés en immobilisations du domaine concédé et traités comme les autres immobilisations. La contrepartie de l'amortissement est imputée en droit du concédant. En fin de concession, il faut remettre l'ouvrage au concédant. Les cas

de remises gratuites sont amenés à fortement diminuer avec l'application de la loi SRU.

Le concessionnaire s'acquiesce de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, renouvellement des réseaux, ...).

Un an au moins avant le terme de la concession, les deux parties se rapprocheront aux fins d'examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service public de distribution d'électricité.

L'autorité concédante décidera du renouvellement ou non de la concession.

En cas de non-renouvellement, le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante sera subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire recevra de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Les immobilisations en concession donnent lieu à la comptabilisation :

- d'un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens, réparti entre amortissement des financements du concédant et du concessionnaire ;
- d'une provision pour renouvellement (différence entre valeur de remplacement et valeur historique des biens).

Concession DSP

Le réseau de distribution départemental est exploité dans le cadre d'une concession de distribution aux services publics (DSP) signée avec l'État. Après renouvellement de la concession DSP, celle-ci est en vigueur jusqu'en 2029.

Avant le commencement de la dixième année précédant la fin de la concession, les pouvoirs publics décideront du renouvellement ou non de la dite concession. En cas de non-renouvellement l'État aura, moyennant un préavis de trois ans avant l'expiration de la concession, la faculté de se subroger aux droits du concessionnaire et de prendre possession de tous les immeubles et ouvrages de la distribution et de ses dépendances.

Font partie de la concession les lignes, les postes et d'une façon générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de distribution aux services publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production. Sous réserve des droits de concessionnaire du réseau d'alimentation générale et des concessionnaires de distribution publique, relèvent en principe des ouvrages concédés, les installations des tensions de la classe HTB, ainsi que celles de la classe HTA dont la fonction est la répartition de l'énergie ou la desserte de plusieurs concessions de distribution publique ou clients directs DSP.

Les biens concédés de la concession DSP font l'objet :

- d'un amortissement industriel linéaire, calculé selon la durée de vie prévue des biens ;
- et d'une provision pour renouvellement calculée sur la base de valeur de remplacement afin de faire face à l'obligation contractuelle de renouvellement des ouvrages.

Les principales durées d'amortissement retenues pour les biens des concessions DP et DSP sont les suivantes :

- constructions industrielles : 30/45 ans ;
- lignes Haute Tension 63kV-225kV : 45 ans ;
- lignes Moyenne et Basse Tension 230V-20kV : 40 ans ;
- équipement des postes : 30 ans ;
- équipement de télécommande : 30 ans ;
- branchements : 40 ans.

1.2.2. Immobilisations du domaine privé

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- agencements et aménagements : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;
- gaines de télégestion : 30 ans ;
- compteurs : 20 ans ;
- appareils de mesure : 5 ou 10 ans ;
- véhicules légers : 8 ans ;
- véhicules poids lourds : 10 ans ;
- équipement informatique : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

Les immeubles à usage interne et de placement ont fait l'objet d'une analyse par composants. Les différents composants identifiés sont amortis suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

- structure : 40 ans ;
- électricité plomberie - sanitaire chauffage : 30 ans ;
- ascenseurs - étanchéité - ravalement : 18 ans ;
- menuiseries extérieures : 30 ans ;
- installations de climatisation : 10 ans.

1.3. Dépréciation d'actifs incorporels et corporels

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché de l'actif et sa valeur d'utilité. Afin de déterminer la valeur d'utilité, Électricité de Strasbourg s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt généré par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie (UGT) sur la durée d'utilité de l'actif

ou de l'UGT testée. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, Électricité de Strasbourg détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs, qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Au 31/12/2011, aucune provision n'a été constituée.

1.4. Immobilisations financières

Selon les dispositions de l'avis n° 2007C du 15/06/2007 du Comité d'urgence, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés, sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Les titres concernés relèvent de l'article 39.1.5 du Code général des impôts. Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.

Les plus et moins-values de cession des titres de participation et titres immobilisés sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré premier sorti ».

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en fonction de la situation financière et des perspectives d'évolution, est inférieure à la valeur d'actif.

Le poste « Participations » de 157,8 M€ net correspond à la valeur d'actif de notre filiale Fipares S.A. pour 133,8 M€ et de notre filiale ÉS Énergies Strasbourg S.A. pour 24 M€.

Une reprise de provision de 3,1 M€ a été réalisée en 2011 sur les titres Fipares S.A. en prenant en compte à la fois le résultat bénéficiaire de Fipares S.A., la valorisation des titres Écotral et VIALIS, ainsi qu'une nouvelle valorisation des actions de ses filiales immobilières Sofidal S.A. et S.C.I. EVM, basée sur une expertise externe de leur patrimoine immobilier locatif au 31/12/2011.

Cette méthode permet de revaloriser le poste « Participations » précité en tenant compte de la reprise de provision.

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CMP), calculé par article.

Les travaux et services en cours sont valorisés au prix de revient comprenant les charges directes et les coûts de structure, correspondant à un coût complet.

Les provisions sur stocks constituées annuellement permettent de tenir compte de la valeur nette de réalisation.

1.6. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent essentiellement des créances clients et tiers valorisées à leur valeur nominale, qui font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation, afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles

elles sont susceptibles de donner lieu. Le total de cette provision s'élève à 0,59 M€ au 31/12/2011. Les comptes rattachés comprennent l'acheminement livré, non relevé, non facturé, dénommé « Acheminement en compteurs », à hauteur de 23,1 M€.

1.7. Autres créances

Les autres créances comprennent les postes habituellement indiqués sous cette rubrique c'est-à-dire essentiellement les créances fiscales.

1.8. Compte courant EDF

Le compte courant est composé d'un ensemble de placement conclu dans le cadre de la convention de trésorerie du 09/11/2001 entre Électricité de Strasbourg et EDF pour un capital investi de 295 M€ et des intérêts courus s'y rattachant pour 1 M€.

1.9. Charges constatées d'avance

Ce poste enregistre notamment l'abonnement de début de période payé à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour 1,1 M€ et la prime fixe de début de période payée à EDF pour 0,2 M€.

1.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent les amortissements dérogatoires (y compris amortissements des frais accessoires sur titres de participations) et une provision pour investissement dans le cadre du PERCO constituée en 2011.

1.11. Droits du concédant

Cette rubrique enregistre la part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant des provisions pour renouvellement utilisées se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés.

1.12. Provisions pour risques et charges

1.12.1. Provisions pour renouvellement

Les provisions pour renouvellement sont déterminées selon les méthodes comptables du groupe EDF. Elles sont destinées au renouvellement des ouvrages avant le terme des concessions et sont assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens. Ces provisions sont constituées sur la durée de vie des ouvrages.

1.12.2. Provisions pour engagements envers le personnel

Depuis le 01/01/2005, Électricité de Strasbourg applique la méthode préférentielle préconisée par le CNC 2003-R01 dans les comptes individuels et provisionne l'ensemble de ses engagements envers le personnel.

• Mode de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

Conformément à ce règlement et à la norme IAS19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies,

les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations sont revues chaque année. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements tiennent compte en particulier des données suivantes :

- salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de rémunération projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraite;
- âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants);
- effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles;
- réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents IEG;
- taux d'actualisation de 5,00 % au 31/12/2010 et au 31/12/2011.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements ou des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements peuvent faire l'objet d'une couverture. Dans ce cas, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan, en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés au compte de résultat. L'excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour l'entreprise.

Les avantages à court terme sont comptabilisés selon la meilleure estimation connue à la clôture des comptes.

• Engagements concernant les retraites

Le régime de retraites des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG) est un régime de Sécurité sociale spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite, fixées par le Statut National du personnel (décret 22/06/1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des IEG, loi n° 2004-803 du 09/08/2004, sont entrées en vigueur au 01/01/2005 puis ont subi des modifications par décrets publiés au Journal Officiel.

Les provisions comptabilisées au titre du régime spécial de retraite correspondent aux droits spécifiques des agents, qui comprennent les prestations non couvertes par les régimes de droit commun, soit :

- les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 01/01/2005 pour les activités régulées (les droits passés étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement);

- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général;
- les droits spécifiques passés pour l'impact résultant de la création de deux échelons complémentaires pour les activités régulées (droits acquis avant le 01/01/2005).

L'évaluation tient également compte des frais de gestion de la CNIEG qui sont à la charge de l'entreprise, la CNIEG assurant la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs.

• Engagements concernant les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués de :

L'avantage en nature énergie

L'article 28 du Statut National du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'énergie à un tarif préférentiel (électricité, gaz, ...). Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement d'Électricité de Strasbourg relatif à la fourniture d'énergie à ses agents correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis à ces agents, pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût moyen d'achat.

Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation en 1998. Jusqu'au 31/12/2009, une sur-couverture était constatée liée à cet engagement.

Les indemnités de secours immédiat

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (article 26-§ 5 du Statut National). Elle est versée aux ayants-droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 2 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

L'engagement est évalué à partir des actifs et des inactifs concernés par l'engagement retraite et les hypothèses utilisées pour l'estimer sont identiques à celles utilisées pour le régime de retraite.

Les indemnités de congés exceptionnels

Tous les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

Le compte épargne jours retraite

Les agents recrutés à compter du 01/01/2009 et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année

de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite.

Les indemnités compensatrices de frais d'études

L'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE) est un avantage familial extra-statutaire. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

• Engagements concernant les avantages à long terme

Les rentes d'invalidité

À l'issue d'une période maximale de 5 ans d'incapacité temporaire (à ce titre les engagements sont mutualisés dans un régime commun aux Entreprises Non Nationalisées (ENN) à cotisations définies et ne génèrent donc pas de provisions spécifiques), l'agent est mis en invalidité s'il ne peut reprendre son activité professionnelle.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (art. 4-§ de l'annexe 3 du Statut National). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50 % de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de 5 ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail.

L'engagement de l'entreprise correspond à la valeur actuelle probable des prestations en cours de service.

Les médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. L'engagement correspond à la valeur actuelle probable de verser les indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles (pour les actifs et inactifs)

À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

• Engagements concernant les avantages à court terme

L'abondement

Les bénéficiaires de l'intéressement ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement au « Plan d'Épargne Entreprise » (PEE) au lieu d'en disposer immédiatement. La charge d'abondement liée aux placements de l'intéressement du résultat de l'année faisant l'objet de la clôture est immédiatement provisionnée.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le dispositif du DIF, prévu par la loi n° 2004-391 du 04/05/2004, crée un droit individuel à la formation au profit du salarié à l'égard de l'entreprise d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Seul un accord écrit de l'employeur et du salarié sur le choix de l'action de formation permet de rendre l'obligation certaine et a pour conséquence de provisionner ce droit dans les comptes.

1.12.3. Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend notamment :

- une provision pour risque sur contrats à terme ;
- une provision relative à l'acheminement en compteurs, constituée au titre des frais de relève ;
- une provision pour litige envers des clients ;
- une provision pour risque fiscal ;
- une provision pour démontage de ligne électrique ;
- et une provision pour risque liée à la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

1.13. Dettes financières

Ce poste comprend les éventuels comptes courants créditeurs de la filiale Fipares S.A. et ÉS Énergies Strasbourg, les comptes courants *cash pooling* ÉS Énergies Strasbourg, les avances sur acheminement, les avances pour financement de travaux et des dépôts de garantie de loyers.

1.14. Dettes diverses

Ce poste comprend les postes habituellement indiqués sous cette rubrique ainsi que les charges à payer liées au Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification Rurale (FACE).

1.15. Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre essentiellement l'acheminement facturé sur les abonnements de début de période et les locations de fibres optiques facturées en avance.

Note 2 : Concernant les postes du compte de résultat (soldes intermédiaires de gestion)

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement :

- de ventes d'acheminement (transport d'électricité) ;
- de travaux et autres prestations de service comprenant la participation des clients aux travaux de raccordement aux réseaux, des travaux et études facturées, des produits de locations d'immobilisations et des prestations de services et de mises à disposition de personnel facturées aux filiales ;
- et des ventes de négoce depuis 2010. En effet à compter du 09/12/2010, Électricité de Strasbourg source les pertes réseau via un contrat conclu avec EDF au tarif de cession (cf. Faits marquants 2010). Les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant cette date et destinées à couvrir une partie des pertes réseau du 09/12/2010 jusqu'au 31/12/2013, sont revendues via le marché organisé

SPOT ou via des contrats conclus sur le marché OTC. Au terme de ces contrats, lors des livraisons d'énergie, ces ventes sont classées en «ventes de négoce» et incrémentent le chiffre d'affaires.

Les ventes sont constatées quand :

- l'existence d'un contrat est prouvée ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) ;
- et le prix est fixé ou déterminable.

L'acheminement en compteur lié aux quantités d'énergie livrée, non relevée, non encore facturée est déterminé à partir des achats et des ventes connues ou certaines qui ont transité sur le réseau.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

En 2010, ce poste comprenait également une facturation complémentaire d'Électricité de Strasbourg à ÉS Énergies Strasbourg S.A., lié à l'acheminement en compteur début de période 2009 pour un montant de 1,5 M€.

2.2. Achats d'énergie, rétrocession de péages et services

Ce poste comprend les péages RTE, les achats liés aux pertes du réseau d'électricité et des achats liés aux ventes de négoce (voir détail ci-dessus).

2.3. Production immobilisée

L'entreprise enregistre sous ce poste les travaux sur les réseaux électriques faits par son personnel ayant le caractère d'investissements (branchements, ...), ainsi que certains travaux réalisés par le personnel du département Informatique concourant à la mise en place de nouveaux logiciels.

2.4. Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend des revenus immobiliers et divers produits de gestion courante.

Depuis le 09/12/2010, les transactions incluses dans le portefeuille négoce peuvent également générer des produits de gestion courante tels que les plus-values générées par les opérations dénouées, mais non livrées réalisées sur le marché gré à gré (sur les mêmes quantités et maturités, avec la même contrepartie et constitué de prix fermes pour l'achat et la vente).

À fin 2011, il n'y a pas d'impact lié à ce type d'opérations.

2.5. Redevances et charges diverses

Ce poste comprend essentiellement les redevances dues aux communes au titre des contrats de concession mentionnés à la note 1, paragraphe 1.2.1, les jetons de présence et les pertes sur créances irrécouvrables.

Depuis le 09/12/2010, les transactions incluses dans le portefeuille négoce peuvent également générer des charges de gestion courante telles que les moins values dénouées sur des opérations achats/ventes du portefeuille négoce comptabilisées suivant la même règle que les plus values dénouées (voir note 2.4. ci-dessus).

À fin 2011, il n'y a pas d'impact lié à ce type d'opérations.

2.6. Dotations Reprises aux provisions d'exploitation

Ce poste comprend notamment les dotations et reprises aux provisions pour renouvellement, pour avantages au personnel, pour litiges et pour pertes latentes sur opérations ouvertes du portefeuille de négoce sur le marché OTC.

2.7. Produits financiers

Ce poste comprend essentiellement les intérêts générés par la rémunération du placement de la trésorerie, y compris le compte courant et le ruban auprès d'EDF échu au 31/10/2011 et le versement de dividende de la filiale ÉS Énergies Strasbourg S.A. pour un montant de 16,3 M€ (soit 32,60 € par action).

2.8. Charges financières

Ce poste comprend les intérêts rémunérant le compte courant de nos filiales Fipares S.A. et ÉS Énergies Strasbourg S.A.

2.9. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels incluent essentiellement les produits de cession d'immobilisations corporelles, les reprises sur amortissements dérogatoires et en 2011 la reprise du solde de dépréciation du ruban EDF échu pour 3,9 M€ (cf. détail - Faits marquants 2011).

2.10. Charges exceptionnelles

Ce poste comporte notamment la valeur nette comptable des immobilisations (incorporelles et corporelles) cédées, la dotation aux amortissements dérogatoires et en 2011 la valeur nette de cession du ruban EDF échu soit 3,9 M€ (cf. détail - Faits marquants 2011).

1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux

A. Bilan

Note 3 : État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSIONS OU MISES HORS SERVICE	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 762	-	2 965	-	22	32 705
Immobilisations incorporelles en cours	3 337	-	4 320	2 964	-	4 693
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 099	0	7 285	2 964	22	37 398
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Domaine privé						
Terrains	7 176	-	320	-	-	7 496
Agencements et aménagements de terrains	2 548	-	165	-	-	2 713
Constructions	23 016	-	-	-	-	23 016
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	30 775	6	1 160	-	1	31 940
Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 865	-	1 610	-	519	77 956
Autres immobilisations corporelles	22 227	-	2 315	6	1 283	23 253
Immobilisations du domaine privé	162 607	6	5 570	6	1 803	166 374
Domaine concédé						
Distribution aux services publics	334 963	0	3 716	25	889	337 765
Distribution publique	610 446	1 230	19 351	103	1 416	629 508
Immobilisations du domaine concédé	945 409	1 230	23 067	128	2 305	967 273
Immobilisations corporelles en cours	26 592	13 247	36 633	28 636	-	47 836
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	5 611	-	2 228	3 171	-	4 668
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 140 219	14 483	67 498	31 941	4 108	1 186 151
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	201 650	-	-	-	-	201 650
Créances rattachées à des participations	0	-	-	-	-	0
Autres titres immobilisés	160 614	-	-	-	160 006	608
Prêts	1 946	28	252	-	309	1 917
Autres créances immobilisées	0	-	-	-	-	0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	364 210	28	252	0	160 315	204 175
TOTAL GÉNÉRAL	1 537 528	14 511	75 035	34 905	164 445	1 427 724

Immobilisations du domaine concédé

Au 31/12/2011, les immobilisations brutes en service du domaine concédé (DSP et DP) s'élèvent à 967,3 M€ et se répartissent comme suit :

Constructions	27,6 M€
Équipement des postes	332,5 M€
Lignes et câbles	550,9 M€
Transformateurs	56,3 M€
Total	967,3 M€

Note 4 : État des amortissements

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	AMORTISSEMENTS EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS AFFÉRENTS AUX ÉLÉMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES	AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres postes d'immobil. incorporelles	19 040	2 959	22	21 977
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 040	2 959	22	21 977
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Domaine privé				
Agencements et aménag. de terrains	2 203	58	-	2 261
Constructions	16 102	505	-	16 607
Install. générales, agencements et aménagements des constructions	25 111	1 247	-	26 358
Install. techniques, matériel et outillage industriels	53 322	2 497	435	55 384
Autres immobilisations corporelles	18 038	1 383	1 259	18 162
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PRIVÉ (A)	114 776	5 690	1 694	118 772
Domaine concédé				
Distribution aux services publics	132 299	9 165	910	140 554
Distribution publique	244 956	16 043	1 519	259 480
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ (B)	377 255	25 208	2 429	400 034
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (A + B)	492 031	30 898	4 123	518 806
TOTAL GÉNÉRAL	511 071	33 857	4 145	540 783

Note 5 : État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)(2)	1 917	279	1 638
Autres créances immobilisées	0	0	0
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 591	1 591	0
Autres créances clients	91 197	91 197	0
Personnel et comptes rattachés	154	154	0
Taxe sur la valeur ajoutée	17 327	17 327	0
Impôt sur les sociétés	2 588	2 588	0
Groupe et associés (2)	301 623	301 623	0
Débiteurs divers	3 652	3 652	0
Charges constatées d'avance	1 471	1 406	65
TOTAUX	421 520	419 817	1 703
(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	252		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	309		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-		

ÉTAT DES DETTES (en euros)	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
			ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes financières divers (1) et (2) (dont avances sur travaux 251 milliers d'euros)	342	33	251	58
Comptes courants ÉS Énergies et EDF (<i>cash pooling</i>)	79 873	79 873	0	0
Compte courant Fipares	93 155	93 155	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	15 193	15 193	0	0
Personnel et comptes rattachés	8 703	8 703	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 912	5 912	0	0
Impôt sur les sociétés	2 550	2 550	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	24 938	24 938	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	3 101	3 101	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 931	16 931	0	0
Autres dettes	13 973	13 973	0	0
Produits constatés d'avance	8 190	2 942	2 845	2 403
TOTAUX	272 861	267 304	3 096	2 461
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	néant			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
(2) Montant divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	néant			

État des créances :

- Les « Autres créances clients » comprennent l'acheminement sur énergie livrée, non relevée, non facturée, dénommé « Acheminement en compteurs » à hauteur de 23,1 M€.
- Le poste « Groupe et Associés » comprend le compte courant EDF et les intérêts courus s'y rattachant et le compte courant ÉS Énergies Strasbourg.

Note 6 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF CIRCULANT (en milliers d'euros)	ÉVALUATION AU BILAN	ÉVALUATION AU DERNIER PRIX DE MARCHÉ
Valeurs mobilières de placement	21	21

Note 7 : État des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT
Créances clients et comptes rattachés	54 535
Autres créances	362
Intérêts courus sur placements	1 032
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	0
Intérêts bancaires courus	222
TOTAL	56 150

Note 8 : État des charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	1 471 ⁽¹⁾	8 190 ⁽²⁾
TOTAL	1 471	8 190

(1) Dont abonnement RTE et EDF 1 313 k€.

(2) Dont acheminement sur abonnement début de période 1 655 k€.

Note 9 : Composition du capital

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE (en euros)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 154 386	10
2. Actions émises pendant l'exercice	0	0
3. Actions composant le capital social en fin d'exercice	7 154 386	10

Note 10 : Réévaluation

Variation de la réserve de réévaluation

(en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUTRES VARIATIONS	MONTANT EN FIN D'EXERCICE	POUR MÉMOIRE : ÉCART INCORPORÉ AU CAPITAL
Terrains	-	-	-	2 353
Participations	-	-	-	1 147
TOTAL	-	-	-	3 500

Variations de la provision spéciale de réévaluation

(en milliers d'euros)	DÉTERMINATION DES ÉCARTS		UTILISATION DE LA MARGE SUPPLÉMENTAIRE D'AMORTISSEMENT		
	AUGMENTATION DES MONTANTS BRUTS	AUGMENTATION DES AMORTISSEMENTS	AU COURS DE L'EXERCICE		MONTANT CUMULÉ EN FIN D'EXERCICE
			SUPPLÉMENT D'AMORTISSEMENT	ÉLÉMENTS CÉDÉS	
Constructions	1 302	373	-	-	1 302
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 171	445	-	-	1 171
Autres immobilisations corporelles	5	2	-	-	5
TOTAL	2 478	820	-	-	2 478

Note 11 : État des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements	30	-
Avances sur loyers et travaux	279	390
Emprunts	-	0
Autres dettes financières	33	25
TOTAL	342	415

Note 12 : État des provisions

NATURE DES PROVISIONS (en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES CONSOMMÉES DE L'EXERCICE	REPRISES NON UTILISÉES DE L'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Pour investissements PERCO	-	41	-	-	41
Amortissements dérogatoires	6 875	2 205	2 161	-	6 919
TOTAL I	6 875	2 246	2 161	-	6 960
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé ⁽¹⁾	362 764	8 539	3 760 ⁽¹⁾	4 978	362 565
Charges de personnel avantages à court et long terme	9 895	2 611	2 378	-	10 128
Charges de personnel avantages postérieurs à l'emploi	33 881	5 847	2 381	-	37 347
Énergie non relevée non facturée	196	25	-	-	221
Pertes latentes sur contrats à terme	1 889	-	422	-	1 467
Autres litiges	1 366	81	183	7	1 257
Pour démontage ligne RTE	382	-	-	-	382
Pour risque fiscal	-	706	-	-	706
TOTAL II	410 373	17 809	9 124	4 985	414 073
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION					
Sur immobilisations financières	46 900	-	-	3 100	43 800
Sur autres titres immobilisés	4 328	-	3 941	387	-
Sur stocks et en-cours	130	133	-	130	133
Sur comptes clients	454	326	40	150	590
Sur autres débiteurs	-	-	-	-	-
Sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL III	51 812	459	3 981	3 767	44 523
TOTAL GÉNÉRAL	469 060	20 514	15 266	8 752	465 556

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation	17 562	10 669	
- financières		3 487	
- exceptionnelles	2 952	6 102	
- impôt			
Dont impact lié au traitement comptable des concessions ⁽¹⁾		3 760	

(1) 3 760 k€ de transfert de provision pour renouvellement en droit du concédant conformément au Plan Comptable des entreprises concessionnaires.

Note 13 : Charges à payer

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	8 527
Dettes fiscales et sociales (essentiellement charges de personnel et congés payés)	16 094
Dettes sur immobilisations	7 501
Autres dettes (essentiellement fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale)	8 353
TOTAL	40 508

B. Compte de résultat

Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	MONTANT
Ventes d'énergies et services	13 846
Ventes d'acheminement	195 216
Ventes de matières et déchets	277
Travaux et prestations de services	5 577
Produits des activités annexes	25 451
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	240 367

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) liée à la réforme des retraites, vient diminuer le chiffre d'affaires pour un montant de 1,1 M€ en 2011.

Les ventes d'énergies et services comprennent des ventes de négoce pour 13,8 M€.

Les produits des activités annexes d'un total de 25,4 M€ incluent des participations de clients aux travaux de raccordements pour 12,1 M€, des locations de matériels pour 3,9 M€, des refacturations à ÉS Énergies Strasbourg pour 5,6 M€, et d'autres produits refacturés pour 3,8 M€.

Note 15 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT
Résultat courant	77 776	21 863
Résultat exceptionnel	- 977	- 90
Résultat comptable	76 799	21 772

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29/12/1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% qui s'applique à Électricité de Strasbourg conformément aux dispositions de la loi. La loi de finances rectificative pour 2011 a instauré une contribution exceptionnelle d'IS de 5% due par les grandes entreprises au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et le 30/12/2013 et qui s'applique à Électricité de Strasbourg.

À la clôture 2011, Électricité de Strasbourg S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2008 à 2009 et pour lequel une proposition de rectification a été réceptionnée le 15/12/2011. Une provision pour risque exceptionnelle de 706 k€ a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du 31/12/2011.

Concernant le contrôle précédant portant sur les années 2005 à 2007, l'avis de mise en recouvrement a été réceptionné en août 2011 concernant deux points remis en cause par l'Administration. Le premier point a déjà été accepté

par Électricité de Strasbourg S.A. via la liasse fiscale 2009 et n'a donc pas d'impact sur les comptes 2011 (déductibilité de la provision FACE). Pour le second point, la Société va mener une procédure contentieuse et estime ne pas devoir constater de provision compte tenu de ses arguments et de la jurisprudence fiscale en vigueur (déductibilité de la provision des rentes accidents du travail et maladies professionnelles).

Note 16 : Rémunération allouée aux membres des organes de Direction de l'entreprise

La rémunération allouée aux membres du Comité de direction de l'entreprise s'élève globalement à 332 k€ pour l'exercice 2011.

Note 17 : Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice (7,2 M€) comportent les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (0,1 M€), les dotations aux amortissements dérogatoires et dégressifs (2,2 M€), une dotation pour risques et charges liée au contrôle fiscal (0,7 M€) et la valeur nette de cession du ruban EDF échu soit 3,9 M€ (cf. détail - Faits marquants 2011).

Les produits exceptionnels de l'exercice (6,3 M€) comprennent les produits de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles (0,2 M€), les reprises des amortissements dérogatoires et dégressifs (2,2 M€) et la reprise du solde de dépréciation du ruban EDF échu pour 3,9 M€ (cf. détail - Faits marquants 2011).

C. Autres informations

Note 18 : Engagements envers le personnel

Tableau chiffré des engagements envers le personnel comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
Valeur actualisée des engagements financés	-	-	-	-	0	0	0	0	
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	0	0	0	0	
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	0	0	0	0	
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	0	0	0	0	
ACTIFS DES RÉGIMES FINANCÉS - EXCÉDENT	-	-	0	0	0	0	0	0	
Valeur actualisée des engagements non financés ou partiellement financés	1 937	1 683	8 191	8 212	43 733	42 658	53 861	52 553	
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	- 3 695	- 5 428	- 3 695	- 5 428	
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	- 631	- 705	- 631	- 705	
Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	-	-	-	-	- 2 060	- 2 644	- 2 060	- 2 644	
PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN	1 937	1 683	8 191	8 212	37 347	33 881	47 475	43 776	
Traduits au bilan comme suit :									
Provisions avantages au personnel (au passif)	1 937	1 683	8 191	8 212	37 347	33 881	47 475	43 776	
Préfinancement des régimes (à l'actif)	-	-	0	0	0	0	0	0	
PASSIF NET AU BILAN	1 937	1 683	8 191	8 212	37 347	33 881	47 475	43 776	

(1) Les actifs des régimes sont constitués pour moitié d'un fonds obligataire « Collectif Predica » et pour moitié d'un fonds en actions. Le taux de rendement réel constaté à fin 2011 est respectivement de 2,5% et - 3,4%.

Variation des engagements nets comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Passif net au 1 ^{er} janvier	1 683	1 619	8 212	7 795	33 881	30 805	43 776	40 219
Coût des régimes	1 924	1 670	688	1 107	5 847	5 341	8 459	8 118
Coût des services passés acquis	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations versées aux fonds	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	- 1 670	- 1 606	- 709	- 690	- 2 381	- 2 265	- 4 760	- 4 561
Transfert de compte à compte	0	0	0	0	0	0	0	0
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN	1 937	1 683	8 191	8 212	37 347	33 881	47 475	43 776

Détail du coût des régimes

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 924	1 670	166	141	3 350	2 948	5 440	4 759
Coût financier	-	-	403	399	2 217	2 063	2 620	2 462
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	0	0	- 93	- 113	- 93	- 113
Amortissement du coût des services passés	-	-	0	0	112	75	112	75
Écarts actuariels comptabilisés dans l'année	-	-	119	567	261	368	380	935
Pré-retraites, réductions, liquidations	-	-	0	0	-	0	0	0
COÛT DES RÉGIMES	1 924	1 670	688	1 107	5 847	5 341	8 459	8 118

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2011	31/12/2010
Taux actualisation	5,00 %	5,00 %
dont taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	4,00 %	4,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,90 %	2,00 %
Taux attendu d'augmentation des retraites	2,00 %	2,00 %
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	12,9 ans	14,7 ans
Âge moyen de départ à la retraite	58,9 ans	58,7 ans

Le taux d'actualisation des engagements envers le personnel a été déterminé sur la base du taux d'intérêt des obligations du Trésor français de durée comparable à celle des engagements de retraites – OAT 2032 de durée 14 ans environ, et sur la base du *spread* des obligations des entreprises non financières de première catégorie de notation comparable à celle d'EDF, en rapprochant la durée des obligations concernées de celle des engagements de retraites.

L'application de cette méthode a conduit le Groupe à conserver le taux d'actualisation des engagements envers le personnel à 5,00 % au 31/12/2011 (même taux au 31/12/2010).

Droits individuels à la formation

Les accords souscrits entre Électricité de Strasbourg et ses salariés depuis l'entrée en vigueur du dispositif représentent un total cumulé de 3 244 h, dont 1 017 heures ont fait l'objet d'une provision au 31/12/2011 pour 20,3 k€.

	CUMUL AU 31/12/2011 (en heures)
Droits acquis au titre du DIF	89 454
dont droits acquis au titre du DIF n'ayant pas fait l'objet d'un accord	86 210

Note 19 : Autres engagements

(en milliers d'euros)	TOTAL	ÉCHÉANCE <1 AN	ÉCHÉANCE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE >5 ANS
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS				
1. Engagements liés à l'exploitation				
Engagements (commandes exploitations et d'investissements)	15 356	14 678	678	-
Engagements achats d'énergie (pertes de réseau et négoce) ⁽¹⁾	32 914	18 244	14 670	-
Autres engagements (yc loyers)	839	683	156	-
2. Engagements liés au financement				
Cautions sur emprunts	446	145	301	-
Comptes courants filiales	105 000	105 000	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
3. Engagements liés aux investissements				
	-	-	-	-
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS				
1. Engagements liés à l'exploitation				
Engagements ventes d'énergie négoce ⁽¹⁾	8 543	8 543	-	-
Autres engagements (yc loyers)	13 690	1 671	4 249	7 770
2. Engagements liés au financement				
Externalisation engagements sociaux	2 075	2 075	-	-
3. Engagements liés aux investissements				
	37	37	-	-

(1) Dans le cadre de son activité de gestionnaire de réseau, Électricité de Strasbourg supporte les achats d'électricité pour couvrir les pertes réseau sur son territoire. À compter du 09/12/2010 et jusqu'au 31/12/2013, ces achats sont effectués auprès d'EDF au tarif de cession (cf. Faits marquants 2010). Au 31/12/2011, les engagements mentionnés dans le tableau ci-dessus mentionnent les transactions comprises dans le portefeuille négoce et les engagements liés aux achats au tarif de cession.

Note 20 : Transactions entre parties liées

Les transactions listées ci-dessous ont été conclues à des conditions normales du marché.

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CRÉANCES REPRÉSENTÉES PAR EFFETS DE COMMERCE
	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	201 650	-	-
Provision sur participation	43 800	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	68 672	-	-
Autres créances	302 003	-	-
Disponibilités	0	-	-
Charges constatées d'avance	1 313	-	-
Emprunts et dettes financières divers	173 028	-	-
Avances et Acomptes reçus	16 100	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 227	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22	-	-
Autres dettes	480	-	-
Produits constatés d'avances	1 805	-	-
Charges financières	1 334	-	-
Produits financiers	7 477	-	-

Note 21 : Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	MONTANT
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	55 026
Impôt sur les bénéfices	21 772
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	76 798
Variation des provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires et dégressifs : + 85 k€	85
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	76 883

Note 22 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES (en milliers d'euros)	MONTANT
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	5 369
Amortissements dégressifs	1 550
TOTAL	6 919
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	2 306
ALLÈGEMENT POTENTIEL DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (sur moins values à long terme)	2 335

Note 23 : Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1996, la Société Électricité de Strasbourg a constitué un groupe en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts. La Société Électricité de Strasbourg est la société mère du périmètre d'intégration fiscale. Les sociétés incluses dans le groupe fiscal sont :

- Fipares S.A. : du 01/01/2009 au 31/12/2013 ;
- Sofidal S.A. : du 01/01/2008 au 31/12/2012 ;
- ES Énergies Strasbourg S.A. : du 01/01/2009 au 31/12/2013.

Mode de répartition de l'impôt retenu dans la convention :

CONVENTION	CHARGES D'IMPÔT COMME EN L'ABSENCE D'INTÉGRATION	ÉCONOMIES D'IMPÔT LIÉES AUX DÉFICITS (SURVENUS DURANT L'INTÉGRATION)	CHARGES OU ÉCONOMIES D'IMPÔT RÉSULTANT DES CORRECTIFS	AVOIR FISCAUX ET CRÉDITS D'IMPÔTS DES SOCIÉTÉS DÉFICITAIRES
2° conception retenue	Filiales et société mère bénéficiaires	Pour la société déficiaire	Pour la société opérant les correctifs	Pour la société déficiaire

Au 31/12/2011, l'impôt comptabilisé par Électricité de Strasbourg est de 21,8 M€, en l'absence d'intégration fiscale l'impôt supporté aurait été de 22 M€.

Note 24 : Effectif à la clôture

	STATUTAIRE	NON STATUTAIRE	PERSONNEL MIS À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	132	2	-
Agents de maîtrise et techniciens	414	0	-
Employés et ouvriers	191	83	19
TOTAL	737	85	19

Note 25 : Liste des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	CAPITAL PROPRE AUTRES QUE LE CAPITAL	CAPITAUX PROPRES LE CAPITAL	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (%)	VALEUR COMPTABLE		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	BÉNÉFICE OU PÉRIE DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE	NOTES
				DES TITRES DÉTENUS	BRUTE						
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
A. Filiales											
(50 % au moins du capital détenu par la Société)											
Fipares S.A.											
67000 Strasbourg	174 750	- 61 611	99,99	177 603	133 803	-	-	0	1 639	-	-
ÉS Énergies Strasbourg S.A.											
67000 Strasbourg	5 000	54 438	99,99	24 047	24 047	-	-	505 588	21 207	16 300	-
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)											
II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
A. Filiales non reprises au paragraphe 1											
a) Filiales Françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Participations non reprises au paragraphe 1											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 26 : Portefeuille titres à la clôture

DÉSIGNATION DES TITRES	VALEUR D'INVENTAIRE (en milliers d'euros)
A. Titres de participation	
11 649 994 actions Fipares	177 603
499 995 actions ES Énergies Strasbourg S.A.	24 047
TOTAL A	201 650
B. Autres immobilisations financières	
2 470 actions Pfalzwerke AG	533
3 134 actions CTS	48
Titres divers	27
TOTAL B	608
C. Valeurs mobilières de placement	
Actions Sicav	21
Certificats de dépôt	0
TOTAL C	21
TOTAL A + B + C	202 279

Électricité de Strasbourg est aussi engagée depuis de nombreuses années dans le projet géothermique de Soultz-sous-Forêts, dont l'intérêt dépasse largement les frontières régionales. Ce projet, soutenu également par des subventions de l'Union Européenne et des fonds publics français et allemands, offre des perspectives prometteuses étant entendues que la faisabilité et la viabilité économiques doivent être confirmées dans la durée.

Électricité de Strasbourg est étroitement associée au sein d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique regroupant à fin 2011 également EDF, les Pfalzwerke, EnBW et Evonik.

Le GEIE assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion opérationnelle d'un projet de recherche à long terme (35,8 M€ de frais de recherche et développement au 31/12 2010), qui a pour objectif la mise à l'épreuve du procédé d'extraction de la chaleur des roches chaudes profondes pour la production d'électricité. Le pilotage scientifique est assuré par un consortium d'organismes européens et de laboratoires de recherche.

Après une première mise en exploitation de la centrale pilote en juin 2008, la phase de tests de l'installation s'est terminée fin 2010. Le tarif de rachat de l'énergie produite à partir de géothermie profonde a été publié en juillet 2010 soit 0,20 €/kWh d'électricité produite. Début 2011 après la signature d'un contrat de ventes d'électricité auprès d'ES Énergies Strasbourg, le GEIE a démarré la production pendant quelques mois puis a subi une panne nécessitant l'arrêt de la production pour réparation.

Note 27 : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la Société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

Électricité de France
Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
RC : Paris 552 081 317

1.2.6. Événements postérieurs à la clôture

Les deux étapes nécessaires à l'acquisition de la société Énerest, soit l'avis du Comité d'entreprise d'Énerest et l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, ont été passées avec succès début février 2012. En conséquence l'opération d'acquisition de 100 % des actions et droits de vote de la société Énerest interviendra vraisemblablement au 1^{er} semestre 2012 et sera réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de l'ordre de 120 M€.

2. Comptes consolidés

2.1. États financiers consolidés 115

2.2. Notes aux états financiers consolidés Normes IFRS 121

2.2.1. Informations générales 121

Note 1 : Faits marquants de l'exercice	121
Note 2 : Évolutions règlementaires	122
Note 3 : Principes généraux et normes comptables	123
Note 4 : Périmètre de consolidation	124
Note 5 : Information sectorielle	125
Note 6 : Gestion du risque financier	125

2.2.2. Présentation des méthodes comptables et des bases d'évaluation utilisées 128

Note 7 : Concernant les postes du bilan	128
Note 8 : Concernant les postes du compte de résultat	136

2.2.3. Notes aux comptes consolidés 137

A. Notes liées au compte de résultat 137

Note 9 : Produits des activités ordinaires	137
Note 11 : Impôts et taxes	137
Note 12 : Amortissements et dépréciations	138
Note 13 : Autres produits et charges d'exploitation	138
Note 14 : Autres produits et charges opérationnelles	138
Note 15 : Coût de l'endettement financier net	139
Note 16 : Autres produits et charges financières	139
Note 17 : Charge d'impôt sur le résultat	140
Note 18 : Résultat par action	140

B. Notes liées au bilan 141

Note 19 : Goodwill	141
Note 20 : Immobilisations incorporelles	141
Note 21 : Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	142
Note 22 : Autres immobilisations corporelles du domaine propre	144
Note 23 : Immeubles de placement	145
Note 24 : Titres mis en équivalence	146
Note 25 : Autres actifs financiers non courants	147
Note 26 : Autres actifs non courants	148
Note 27 : Stocks	148
Note 28 : Créances clients et autres débiteurs	149
Note 29 : Impôt différé actif/passif	149
Note 30 : Actifs financiers courants	150
Note 31 : Trésorerie et équivalent de trésorerie	150
Note 32 : Capital émis	150
Note 33 : Primes et réserves	151
Note 34 : Passifs spécifiques des concessions	151
Note 35 : Provisions	152
Note 36 : Passifs financiers courants et non courants	152
Note 37 : Autres passifs courants et non courants	152

C. Autres informations	153
Note 38 : Tableau des flux de trésorerie	153
Note 39 : Engagements envers le personnel	153
Note 40 : Engagements liés aux certificats d'économies d'énergie	155
Note 41 : Autres engagements	156
Note 42 : Transactions entre parties liées	157
Note 43 : Information sectorielle	158
Note 44 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre	159
Note 45 : Liste des sociétés non consolidées	160
2.2.4. Événements postérieurs à la clôture	160

2.1. États financiers consolidés

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires		562 094	577 147
Autres produits de l'activité		47 290	31 342
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	9	609 384	608 489
Achats et variations de stocks	10	- 348 061	- 356 173
Charges externes		- 27 940	- 27 122
Impôts, taxes et versements assimilés	11	- 18 318	- 16 052
Frais de personnel		- 77 914	- 76 330
Amortissements	12	- 37 871	- 37 520
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		- 1 031	- 1 655
Dépréciations nettes	12	- 895	- 134
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		- 972	162
Autres produits et charges d'exploitation	13	- 5 972	- 7 089
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		90 410	86 576
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	7, 6-8, 3	1 451	- 1 810
Autres produits et charges opérationnels	14	- 321	- 68
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		91 540	84 698
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6 209	4 804
Coût de l'endettement financier brut		- 106	- 118
Coût de l'endettement financier net	15	6 103	4 686
Autres produits financiers	16	398	400
Autres charges financières	16	- 3 924	- 3 502
RÉSULTAT FINANCIER		2 577	1 584
Charge d'impôt sur le résultat	17	- 33 894	- 29 638
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	24	- 57	86
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		60 166	56 730
Dont résultat net part des minoritaires		18	48
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		60 148	56 682
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base par action	18	8,41	7,93
Résultat dilué par action	18	8,41	7,93

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		60 166	56 730
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		228	149
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée en résultat		-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat		-	-
Différences de conversion		-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-	-
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		60 394	56 879
Dont part du Groupe		60 376	56 831
Dont part des minoritaires		18	48

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	EXERCICE 31/12/2011	EXERCICE 31/12/2010
<i>Goodwill</i>	19	1 433	1 433
Immobilisations incorporelles	20	22 973	21 434
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	21	670 921	657 196
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	22	1 623	1 041
Immeubles de placement	23	44 936	41 910
Titres mis en équivalence	24	13 228	133
Autres actifs financiers non courants	25	7 665	7 840
Autres actifs non courants	26	7 739	7 504
Impôt différé actif	29	20 350	18 996
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		790 868	757 487
Stocks	27	3 256	4 314
Créances clients et autres débiteurs	28	159 529	152 823
Créance d'impôt à recouvrer		2 838	1 857
Actifs financiers courants	30	139 703	272 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31	232 192	86 896
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		537 518	518 714
TOTAL DE L'ACTIF		1 328 386	1 276 201

PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	EXERCICE 31/12/2011	EXERCICE 31/12/2010
Capital émis	32	71 544	71 544
Primes	33	8 408	8 408
Réserves	33	137 970	123 268
Résultat		60 148	56 682
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		278 070	259 902
Intérêts minoritaires		795	823
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		278 865	260 725
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	34	233 901	235 422
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	34	502 113	495 353
Provisions	35	69 199	65 038
Passifs financiers non courants	36	4 829	5 415
Autres passifs non courants	37	5 335	6 058
Impôts différés passif	29	15 240	14 703
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		830 617	821 989
Provisions	35	10 889	10 145
Passifs financiers courants	36	2 301	1 635
Fournisseurs et autres créiteurs	37	203 140	179 670
Impôts à payer		2 574	2 037
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		218 904	193 487
TOTAL DU PASSIF		1 328 386	1 276 201

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	91 540	84 698
Autres produits et charges opérationnels	321	68
Dotations aux amortissements et provisions	53 717	52 903
Reprises des amortissements et provisions	- 9 766	- 8 910
Résultat brut d'exploitation	135 812	128 759
Variation de stock	1 058	- 517
Variation des créances d'exploitation	- 8 500	- 12 817
Variation des dettes d'exploitation	8 769	10 244
Variation du BFR d'exploitation	1 327	- 3 090
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	137 139	125 669
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	- 23 573	- 37 939
Frais financiers	- 4 030	- 3 627
Produits financiers	6 429	5 109
Dividendes reçus sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts payés sur le résultat	- 34 905	- 32 581
Autres charges et produits liés à l'activité	- 393	- 12
Éléments non générateurs de trésorerie	0	717
Autres	9 326	- 7 545
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	113 566	87 730
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement /acquisition immobilisations incorporelles	- 6 098	- 5 997
Décaissement /acquisition immobilisations corporelles	- 47 315	- 40 582
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	206	69
Subventions d'investissement encaissées - Droits des concédants	3 308	3 181
Décaissement /acquisition actifs financiers	- 340	- 833
Encaissement/cession actifs financiers	1 029	837
Encaissement/décaissement placements effectués auprès d'EDF	135 979	- 38 104
Trésorerie nette /acquisitions & cessions de filiales	- 13 224	- 20
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	73 545	- 81 449
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	-	1 757
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 42 211	- 44 233
Dividendes versés aux minoritaires	- 44	- 54
Encaissement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	1 673	152
Remboursement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	- 1 233	- 561
FLUX NET TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 41 815	- 42 939
VARIATION DE TRÉSORERIE	145 296	- 36 658
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	86 896	123 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	232 192	86 896
VARIATION DE TRÉSORERIE SUIVANT DÉTAIL FOURNI EN NOTE 38⁽¹⁾	8 645	1 428
Trésorerie à l'ouverture	358 500	357 072
Trésorerie à la clôture	367 145	358 500

(1) Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ne présente pas la trésorerie effectivement mobilisable par le Groupe ÉS ce qui nous amène à compléter l'information financière par un tableau supplémentaire.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	NOTES	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010 PUBLIÉS		71 544	187 769	589	259 902	823	260 725
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-	0	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		-	-	228	-	-	-
Capitaux propres après variation de la juste valeur des instruments financiers et des actifs disponibles à la vente		71 544	187 769	817	260 130	823	260 953
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	60 148	-	-	-	-
Dividendes distribués ⁽¹⁾		-	-42 210	-	-	-	-
Autres variations		-	2	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011		71 544	205 709	817	278 070	795	278 865

(1) Soit un dividende de 5,90€ par action.

(en milliers d'euros)	NOTES	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009 PUBLIÉS		71 344	150 881	440	222 665	831	223 496
Retraitement lié à l'application d'IFRIC18		-	22 164	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2010 RETRAITÉS		71 344	173 045	440	244 829	831	245 660
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-	0	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		-	-	149	-	-	-
Capitaux propres après variation de la juste valeur des instruments financiers et des actifs disponibles à la vente		71 344	173 045	589	244 978	831	245 809
Augmentation de capital		200	2 275	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	56 682	-	-	-	-
Dividendes distribués ⁽¹⁾		-	- 44 233	-	-	-	-
Autres variations		-	0	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010		71 544	187 769	589	259 902	823	260 725

(1) Soit un dividende de 6,20€ par action.

2.2. Notes aux états financiers consolidés

Normes IFRS

2.2.1. Informations générales

Note 1 : Faits marquants de l'exercice

1.1. Faits marquants concernant la maison mère

- Début 2011, la société d'économie mixte de distribution de gaz naturel Réseau GDS avait annoncé vouloir renforcer sa filiale Énerest au travers d'un partenariat stratégique et d'une ouverture de son capital. Après analyse des dossiers des différents acteurs intéressés par ce projet, le Réseau GDS a annoncé début novembre 2011 que la candidature d'Électricité de Strasbourg a été retenue pour entamer une négociation exclusive.

L'opération envisagée prévoit l'acquisition de 100 % des actions et droits de vote d'Énerest par Électricité de Strasbourg, qui deviendrait grâce au partenariat entre la filiale actuelle de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg, et Énerest, le premier commercialisateur d'énergies du Bas-Rhin, avec plus de 450 000 clients particuliers et professionnels et un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 750 M€.

À la clôture des comptes du 31 décembre 2011, ce projet fait l'objet d'un dialogue social approfondi avec les instances représentatives du personnel concernées d'Énerest afin de recueillir leur avis et une demande d'autorisation a également été déposée auprès de l'autorité de la concurrence.

Les frais accessoires liés à l'acquisition future des titres et déjà engagés à la clôture des comptes sont portés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat au 31/12/2011.

- Conformément à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (cf. ci-dessous évolutions règlementaires) qui donne la possibilité aux gestionnaires de réseau de sourcer leurs achats de pertes au tarif de cession des entreprises locales de distribution jusqu'au 31/12/2013, Électricité de Strasbourg a souscrit un contrat dans ce sens auprès d'EDF pour la période du 09/12/2010 au 31/12/2013.

De ce fait les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant promulgation de la loi et destinées à couvrir une partie des pertes jusqu'au 31/12/2013 ne peuvent plus être considérées comme faisant partie de l'activité normale selon le sens de la norme IAS39, mais comme des opérations de négoce. Conformément à la norme IAS39, ces transactions sont suivies dans un portefeuille spécifique dit « de négoce » avec comptabilisation de la juste valeur de ces opérations en compte de résultat.

- Au 31/10/2011, le ruban de trésorerie placé auprès d'EDF est arrivé à échéance. Le ruban de 160 M€ (montant initial

de 100 M€ auquel il faut rajouter le complément versé en janvier 2010 soit 50 M€ et les intérêts capitalisés sur la période du 01/11/2006 au 31/10/2010 soit 10 M€) a une valeur liquidative finale de 157,8 M€ dont 1,7 M€ d'intérêts courus. Les impacts liés à cette cession se retrouvent dans le compte de résultat 2011 au niveau des « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » pour 1,9 M€. Ce ruban étant valorisé à la valeur liquidative depuis l'origine, il n'y a pas d'autre impact à constater sur le compte de résultat 2011.

Il n'y a donc plus lieu de mentionner de risques de crédit liés à ce placement à la clôture 2011.

1.2. Faits marquants concernant les filiales

- Le Tarif Règlementé Transitoire d'Ajustement du Marché (TRTAM) lié à la loi relative au secteur de l'énergie permettant la transposition de la 2^e directive européenne de 2003, est resté applicable jusqu'au 30/06/2011 (voir note ci-dessous évolutions règlementaires loi NOME). L'accord contractualisé en mai 2007 avec EDF, a permis à ÉS Énergies Strasbourg de bénéficier de la même compensation que celle prévue par la loi jusqu'au 30/06/2011, calculée conformément au mécanisme décrit dans le décret.

Conformément à la loi NOME et ses principaux décrets d'application qui ont mis en place le dispositif de l'ARENH (cf. note ci-dessous évolutions règlementaires), ÉS Énergies Strasbourg a signé avec EDF le 20/05/2011 un accord cadre pour « l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique » à compter du 01/07/2011.

De ce fait le contrat d'accès à des outils de production présents en Alsace signé en 2006 avec EDF a fait l'objet d'une renégociation pour tenir compte des nouveaux besoins de couverture de la Société.

- En matière d'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour la nouvelle période triennale du 01/01/2011 au 31/12/2013, la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010 ainsi que les décrets et arrêtés parus fin décembre 2010 (cf. note Évolutions règlementaires de l'annexe consolidée du 31/12/2010) clarifient l'obligation incombant à ÉS Énergies Strasbourg.

En tenant compte des certificats obtenus, des certificats attendus liés aux dépôts de dossiers en cours de traitement et de notre plan de développement prévisionnel, nous estimons ne pas avoir à comptabiliser au 31/12/2011 de provision pour versement éventuel de pénalité.

- Début mai 2011, Fipares a souscrit à hauteur de 40 % au capital d'une nouvelle société Écogi S.A.S., les autres actionnaires étant Roquette Frères et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations). Cette société a pour objet :

- la construction et l'exploitation d'une centrale de géothermie et les réseaux d'alimentation y afférents qui alimentera en énergie thermique prioritairement l'unité industrielle de la société Roquette Frères à Beinheim ;
- la production et la vente d'eau surchauffée ;
- et plus généralement la valorisation de l'énergie d'origine géothermique.

Cette co-entreprise entre dans le périmètre de consolidation du Groupe ÉS dès sa constitution en appliquant la méthode de mise en équivalence.

- La filiale ÉS Développement Durable, détenue à 100 % par ÉS Énergies Strasbourg, a fait l'objet d'une augmentation de capital de 5 M€ début juin 2011 afin que cette filiale puisse souscrire au capital d'une nouvelle société ÉShema Hydro S.A.S. à hauteur de 50 %. Cette société a pour objet l'acquisition et la gestion d'actifs industriels dans le domaine de la mini-hydraulique, la commercialisation de l'énergie produite et la prise de participation dans toutes entreprises pouvant se rattacher à ce domaine d'activité. Cette co-entreprise entre dans le périmètre de consolidation du Groupe ÉS au 31/12/2011 en appliquant la méthode de mise en équivalence.

- Le 13/07/2011, ÉS Énergies Strasbourg a pris une participation de 10,8 M€ pour 35,5 % au capital de la société Serhy (Société d'Études de Réalisations Hydroélectriques). Acteur reconnu dans le domaine de l'ingénierie et l'exploitation de petites centrales hydroélectriques, Serhy exploite plus de 40 centrales hydrauliques dans les Alpes et Pyrénées. Ce partenariat permet de commercialiser sur les marchés, l'énergie produite par les centrales de Serhy et des producteurs autonomes qui ne peuvent plus bénéficier des tarifs d'obligation d'achat et de développer avec Serhy plusieurs projets d'investissements dans la petite hydraulique. Cette co-entreprise entre dans le périmètre de consolidation du Groupe ÉS au 31/12/2011 en appliquant la méthode de mise en équivalence.

- L'année 2011 est comme l'année 2010 marquée par une forte augmentation du nombre d'installations photovoltaïques mises en service qui génèrent une obligation d'achat d'électricité pour ÉS Énergies Strasbourg et une compensation du surcoût lié aux conditions tarifaires de ces contrats, via la subvention « Contribution au Service Public de l'Électricité » (CSPE).

- Conformément à la mention portée dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2010 (note 1.2. - Faits marquants concernant les filiales), la filiale Protires a arrêté son exploitation de l'usine d'incinération de Strasbourg le 05/07/2010. Cette filiale reste toutefois consolidée suivant la règle de mise en équivalence jusqu'à sa liquidation définitive, décidée par une Assemblée générale extraordinaire le 18/11/2011.

Note 2 : Évolutions réglementaires

- La loi NOME a été promulguée le 07/12/2010. Ses principaux décrets d'application ont été publiés au 1^{er} semestre 2011.

Les principes essentiels de cette loi, visant à favoriser le développement de la concurrence sur le marché de l'électricité en France, sont les suivants :

- le développement de la concurrence par l'accès temporaire jusqu'en 2025 des autres fournisseurs à une part de la production d'énergie nucléaire en base d'EDF. C'est le principe de « l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique », l'ARENH, dont le prix a été fixé par arrêté (40 €/MWh pour le 2^d semestre 2011 et 42 €/MWh à partir du 01/01/2012);
- l'obligation pour chaque fournisseur de disposer de

garanties directes ou indirectes de capacités de production et/ou d'effacement de consommation, afin d'inciter à la maîtrise de la pointe de consommation;

- le maintien du tarif bleu pour les particuliers et les professionnels avec droit de retour en cas de sortie. Le mode de calcul du tarif sera modifié à partir de 2015 pour refléter les conditions de l'ARENH;
- la suppression des tarifs jaunes et verts pour les entreprises au 31/12/2015 et;
- le report de 5 ans (jusqu'au 29/06/2016) de l'échéance de constitution des actifs dédiés par EDF.

Le dispositif de l'ARENH débute au 01/07/2011. Dans ce cadre les fournisseurs bénéficiant des volumes cédés par EDF devront alimenter leurs clients en France. Les volumes cédés ne pourront excéder 100 TWh par an, augmentés à partir d'août 2013 des quantités fournies aux gestionnaires de réseaux pour les pertes. La CRE a notifié le 15 juin à EDF les volumes d'ARENH à livrer pour le 2^d semestre 2011.

Dans ce contexte, le dispositif du TRTAM a cessé de fonctionner au 01/07/2011.

L'article 23 de la loi NOME a également institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité au 01/01/2011 qui remplace les taxes communales et départementales applicables jusqu'au 31/12/2010. Cette nouvelle taxation comporte une Taxe Locale sur la Consommation Finale de l'Électricité (TLCFE), une Taxe Départementale sur la Consommation Finale de l'Électricité (TDCFE) et une Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE).

- En matière d'obligation d'achat d'électricité produite par des installations utilisant l'énergie solaire, un décret (EFIR1106455D) et deux arrêtés (DEV1106450A et DEV1106448A) ont été publiés le 05/03/2011 au Journal Officiel afin de fixer les nouvelles conditions d'achat.

- Un arrêté du 28/06/2011 (INDR1117736A) publié au Journal Officiel du 30 juin relatif au prix de l'électricité, fixe l'entrée en vigueur d'une hausse des tarifs règlementés de vente d'électricité au 01/07/2011, soit une augmentation moyenne :

- de 1,7 % pour le tarif bleu ;
- de 3,2 % pour le tarif jaune ;
- de 3,2 % pour le tarif vert.

Suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 12/05/2011 (CRER1119845V), les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE) ont été augmentés au 01/08/2011 respectivement de 2,6 % et 3,9 % en moyenne.

Parallèlement l'arrêté du 28/07/2011 (INDR1120959A) a relevé de 1,3 % à compter du 01/08/2011 le tarif de cession de l'électricité refacturé par EDF aux entreprises locales de distribution, pour l'approvisionnement de leurs clients qui n'ont pas fait jouer leur éligibilité.

Suite à l'adoption de la loi de finances rectificatives pour 2011 (loi n° 2011-900 du 29/07/2011), le montant de la CSPE applicable aux consommations d'électricité a été augmenté de 1,5 €/MWh le 31/07/2011 et ainsi porté à 9 €/MWh.

Note 3 : Principes généraux et normes comptables

3.1. Référentiel comptable

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19/07/2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers et suit le concept de résultat opérationnel courant conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

La publication de ces états financiers a été autorisée le 15 février par le Conseil d'administration.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du Groupe est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers qui est en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile et sont des entités situées en France.

Les parties liées comprennent EDF et les sociétés non consolidées avec lesquelles le Groupe ES a un lien capitalistique.

3.2. Évolution des principes comptables au 01/01/2011

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31/12/2011 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31/12/2010, à l'exception des normes adoptées par l'Union Européenne dont l'application est obligatoire à compter du 01/01/2011.

Les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne sont d'application obligatoire à partir du 01/01/2011 :

- la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » révisée ;
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » ;
- l'amendement « Classement des émissions de droits » à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- les amendements « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » à IFRS 1 ;
- les amendements « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » à IFRIC 14 ;
- les améliorations annuelles (2008/2010) des IFRS.

La mise en œuvre de ces normes, interprétations et amendements de normes n'a pas eu d'impact significatifs sur les comptes consolidés du Groupe ES.

De plus, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne en 2011 et dont l'application n'est pas obligatoire.

L'impact potentiel de ces amendements est en cours d'évaluation par le Groupe.

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union Européenne au plus tôt en 2012 :

- les normes relatives à la consolidation adoptées par l'IASB en 2011, à savoir :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
 - IFRS 11 « Partenariats » ;
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
 - IAS 27 (2011) « États financiers individuels » ;
 - IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » ;
- l'interprétation IFRIC 20 intitulée « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les amendements à IAS 1 intitulés « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- les amendements à IAS 12 intitulés « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » relatifs aux régimes à prestations définies ;
- les amendements à IFRS 1 intitulés « Sévère hyper-inflation et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- les amendements à IFRS 7 sur les informations à fournir se rapportant à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31/12/2011.

3.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, et les notes qui les accompagnent.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions

économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après.

3.3.1. Retraites et autres avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

3.3.2. Énergie en compteurs

Comme précisé en note 8.1, les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées en date d'arrêt à partir du quantum des achats d'énergie moins les pertes en ligne ainsi que des statistiques de consommations et d'estimations de prix de vente. Ces statistiques et estimations sont sensibles aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part de chiffre d'affaires non facturée à la date de clôture des comptes.

3.3.3. Évaluation des obligations sur les biens à renouveler au titre des concessions de distribution publique

Compte tenu des spécificités des contrats de concession de distribution publique, le Groupe a privilégié, pour présenter au bilan les obligations au titre des biens à renouveler une évaluation consistant à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué dans le cadre de comptes rendus annuels d'activité. Une approche alternative consisterait à évaluer les obligations sur la base d'une valeur actuelle des montants à décaisser pour faire face au renouvellement de ces biens à l'issue de leur durée de vie industrielle. Les effets qu'aurait eus l'adoption de cette dernière approche sur les comptes sont présentés à titre d'information dans la note 7.10. Quelle que soit la méthode d'évaluation retenue, l'évaluation du passif des concessions sur les biens à renouveler est notamment sujette à des aléas en termes de coûts et de dates de décaissements.

3.3.4. Autres jugements

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt également une importance particulière pour l'évaluation des montants de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) à recevoir au titre de l'exercice.

Note 4 : Périmètre de consolidation

4.1. Principes

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle exclusif. La notion de contrôle exclusif représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au compte de résultat dans une catégorie distincte.

En cas de contrôle conjoint avec des partenaires, les co-entreprises concernées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. Cette option a trouvé à s'appliquer pour la première fois en 2011 aux entités Écogi, Serhy et ÉShema (cf. Faits marquants). Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

La mise en équivalence est également appliquée aux sociétés dans lesquelles Électricité de Strasbourg exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La liste des sociétés non consolidées figure au chapitre des Notes explicatives aux comptes consolidés - note 45.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

4.2. Évolution du périmètre au cours de l'année 2011

Les modifications de périmètre du Groupe ES en 2011 sont constituées de (cf. note 1.2. - Faits marquants des filiales) :

- l'acquisition de 40 % de la société Écogi S.A.S. (création de société) ;
- l'acquisition de 50 % de la société ÉShema Hydro S.A.S. (création de société) ;
- l'acquisition de 35,5 % de la société Serhy S.A.S.

La liste détaillée des filiales incluses dans les états financiers arrêtés au 31/12/2011 figure au chapitre des notes explicatives aux comptes consolidés - note 44.

4.3. Évolution du périmètre au cours de l'année 2010

Aucune évolution du périmètre n'avait été constatée durant l'exercice 2010.

Note 5 : Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle présentée par le Groupe est basée sur le *reporting* effectué en interne. Les secteurs sont définis par entité et activité, l'information par zone géographique n'étant pas pertinente pour le Groupe Électricité de Strasbourg, qui a ses actifs et ses clients essentiellement sur le Nord de l'Alsace.

L'information sectorielle est composée de 3 secteurs opérationnels :

- distributeur d'électricité : activité de gestion de réseau de la maison mère Électricité de Strasbourg ;
- ventes d'énergies : activité de commercialisation d'énergies et de services de la filiale ES Énergies Strasbourg ;
- autres secteurs : regroupant les différentes activités des autres filiales.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché ou tarifs réglementés.

Note 6 : Gestion du risque financier

Dans un environnement en perpétuelle mutation, caractérisé par une forte volatilité des marchés de l'électricité et une importante évolution des techniques financières, l'objectif du Groupe est de couvrir de manière optimale les risques financiers, en étroite concertation avec les diverses entités opérationnelles concernées.

6.1. Risques de crédit

6.1.1. Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 31/12/2011, le poste clients et autres débiteurs et le poste autres actifs non courants représentent 167 268 k€ au bilan et comprend un solde net de 104 043 k€ de créances clients, soit 18,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 18,2 % en 2010. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du Groupe, les pertes sur en cours clients se sont élevées pour l'année 2011 à 1 460 k€, soit 0,26 % du chiffre d'affaires, contre 0,34 % au cours de l'exercice précédent.

Avant une procédure contentieuse, les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté de la créance (dépréciation progressive, soit 100 % au bout de 5 ans). Dès l'ouverture d'un dossier en contentieux, les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation de 50 %, ou de 80 % pour une société en redressement judiciaire ou de 100 % pour une société en liquidation judiciaire. Une dépréciation des créances douteuses a été constatée pour 3 960 k€ fin 2011 pour un total de créances douteuses de 7 818 k€, soit un taux moyen de dépréciation de 51 % contre 46 % en 2010. Les créances douteuses représentent 7,2 % des créances clients en 2011 contre 6,8 % en 2010.

Le Groupe ES gère environ 450 000 clients particuliers et professionnels. Les créances ne présentent pas de risque particulier supérieur au ratio historique précité eu égard à l'existence d'un effet de dilution et de foisonnement, au fait que toutes les créances sont en devise euro et qu'une forte proportion des clients est prélevée (environ 75,3 % des clients).

6.1.2. Risque sur les actifs financiers courants et non courants

ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en milliers d'euros)	VALEUR BILAN 31/12/2011	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	INSTRUMENTS (⁽¹⁾) DÉRIVÉS
		JV EN CAPITAUX PROPRES	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	JV EN RÉSULTAT	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	
Titres de participation	3 795	3 795	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	21	21	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 739	-	-	1 739	-	-
Prêts et créances émises par l'entreprise	2 502	-	2 502	-	-	-
Dépôt et cautionnement	32	-	32	-	-	-
Compte courant EDF et autres créances	138 172	-	138 172	-	-	-
Instruments financiers dérivés - Couverture ⁽¹⁾	0	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	1 107	-	-	-	-	1 107
Trésorerie	232 192	-	-	-	-	-
TOTAL	379 560	3 816	140 706	1 739	0	1 107

(1) Voir note 7.6 - Actifs et passifs financiers (courants et non courants).

- **Titres de participation**

Les titres de participations comprennent essentiellement des titres non cotés de la société non consolidée VIALIS SAEM.

- **Autres titres immobilisés**

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées.

- **Compte courant EDF et autres créances**

Le compte courant EDF représente 296 032 k€. Les fonds sont placés sur ce compte courant pour une période définie initialement et à un taux de placement donné.

6.2. Risques de liquidité

PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (en milliers d'euros)	VALEUR BILAN 31/12/2011	PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	PASSIFS À ÉCHÉANCE FIXE	PASSIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	AUTRES PASSIFS	INSTRUMENTS (¹) DÉRIVÉS
		JV EN RÉSULTAT	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	JV EN RÉSULTAT	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	
Dépôts et cautionnements reçus	3 166	-	-	-	3 166	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	2 496	-	-	-	2 496	-
Fournisseurs et comptes rattachés	68 054	-	-	-	68 054	-
Dettes fiscales et sociales	85 010	-	-	-	85 010	-
Fournisseurs d'immobilisations	17 704	-	-	-	17 704	-
Compte courant créditeur	119	-	-	-	119	-
Autres dettes diverses	24 438	-	-	-	24 438	-
Produits constatés d'avance	13 150	-	-	-	13 150	-
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	1 468	-	-	-	-	1 468
TOTAL	215 605	0	0	0	214 137	1 468

(1) Voir note 7.6. - Actifs et passifs financiers (courants et non courants).

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs.

6.3. Risques marché

Le Groupe qui est un acteur sur le marché de gros français de l'électricité a décliné une politique de gestion des risques marché visant à maîtriser ses résultats dans un marché ouvert et volatil.

Cette politique de gestion des risques marché se décline en une politique de gestion du risque prix et une politique de gestion du risque de contrepartie.

Conformément à la politique générale validée par le Conseil d'administration, la gestion du risque est pilotée et gérée indépendamment des services d'achats d'énergie, ce qui assure un équilibre des rôles au sein de l'entreprise.

6.3.1. Gestion du risque prix

Le Groupe achète et vend une partie de son électricité sur les marchés de gros pour l'approvisionnement de certains des clients d'ÉS Énergies Strasbourg et des achats de pertes d'Électricité de Strasbourg. L'exposition « risque de marché » est gérée en cohérence avec les méthodologies et standards financiers. À cet effet, des calculs de *Value-at-risk* ainsi que des calculs d'*Earning-at-Risk* sont menés et analysés en lien avec la politique déclinée. Ces analyses ainsi que la politique générale tiennent compte des recommandations techniques et prudentielles de Bâle II. Des limites d'exposition à court, moyen et long terme sont définies et comparées chaque jour aux expositions réelles du portefeuille global. Un comité spécifique

de gestion des risques analyse et oriente la stratégie de gestion des risques prix en cohérence avec la politique validée.

La gestion du risque prix est suivie par entité :

- pour ÉS Énergies Strasbourg, le portefeuille est essentiellement constitué des contrats de vente de ses clients (entreprises et particuliers) qui du fait des aléas (climatique, règlementaire) induisent des ajustements (vente/achat) en volume sur le marché SPOT. Ces opérations d'ajustement sont comptabilisées en chiffre d'affaires ou en achats d'énergie ;
- pour Électricité de Strasbourg, le portefeuille est constitué d'une part des achats de pertes réseau pour 2014 et 2015 et d'autre part de la revente des positions d'achats de pertes réseau excédentaires pour 2012 et 2013 (cf. Faits marquants concernant la maison mère).

6.3.2. Gestion du risque de contrepartie

Au delà du risque prix, le Groupe a décliné une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité d'achat/revente sur les marchés de gros. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de remplacement ou de non paiement en cas de défaillance d'un tiers.

Pour le choix des contreparties et leur suivi régulier, le Groupe s'appuie sur des références du marché (*rating*, études sectorielles) pour analyser et mesurer son exposition.

6.3.3. Value-at-risk

La *Value-at-risk* (VaR) mesure la dégradation potentielle de valeur des positions pour un horizon et une probabilité de volatilité donnée.

Chaque entité l'évalue selon la méthode *risk-metrics* ou dite « des variances-covariances » dans le respect des conventions appliquées au sein du groupe EDF : l'horizon de temps observé est de 10 jours pour un intervalle de confiance de 99 %.

Les paramètres pris en compte sont :

- les volatilités des produits et marchés sur lesquels chaque entité est exposée ;
- la corrélation entre les différents produits ;
- les prix du marché ;
- les positions ouvertes.

Au 31/12/2011, la VaR (10j-99 %) s'élève à 0,05 M€ pour l'ensemble des positions ouvertes portefeuilles couverture et négoce d'ÉS Énergies Strasbourg et 0,06 M€ pour l'ensemble des positions ouvertes chez Électricité de Strasbourg, contre respectivement 0,07 M€ et 0,17 M€ au 31/12/2010.

6.4. Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la Société n'est pas exposée aux risques de change.

6.5. Risque sur le modèle d'activité

Le modèle économique d'Électricité de Strasbourg repose sur le mécanisme du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) : achats effectués auprès de RTE au TURPE Transport et reventes essentiellement aux fournisseurs d'électricité au TURPE Distribution. Le risque du modèle d'activité est directement lié à l'évolution de ces tarifs pilotés par la CRE.

Le modèle économique d'ÉS Énergies Strasbourg comme celui des autres entreprises locales de distribution d'électricité repose largement sur l'existence des tarifs réglementés de vente et de leur *sourcing* spécifique, appelé tarif de cession. La loi prévoit que les tarifs réglementés de vente devront converger sur un niveau intégrant le prix d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) d'ici fin 2015. S'il devait en ressortir une réduction significative du périmètre desdits tarifs, la situation de l'entreprise serait nécessairement affectée et une telle occurrence constitue donc à moyen terme un risque à intégrer.

2.2.2. Présentation des méthodes comptables et des bases d'évaluation utilisées

Note 7 : Concernant les postes du bilan

7.1. Goodwill

Les *goodwill* représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle. Lorsque la différence est négative, elle est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les justes valeurs des actifs et des passifs et la détermination du *goodwill* sont définitives au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les *goodwill* provenant de l'acquisition de filiales sont présentés séparément au bilan. Les pertes de valeur relatives à ces *goodwill* sont présentées sur la ligne « Dépréciations nettes » du compte de résultat.

Les *goodwill* provenant de l'acquisition de co-entreprises ou d'entreprises associées sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Les pertes de valeur relatives à ces *goodwill* sont enregistrées dans la ligne « Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ».

Après leur comptabilisation initiale, les *goodwill* sont inscrits à leurs coûts diminués des pertes de valeur constatées. Au minimum une fois par an, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur un test de dépréciation est effectué. Pour ce test, les *goodwill* sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le Groupe a retenu comme UGT les entités juridiques. La valeur recouvrable de ces unités est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés issus des prévisions financières à moyen terme. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence en compte de résultat, la perte s'imputant en priorité sur les *goodwill* puis sur les actifs immobilisés de l'UGT concernée.

Au 31/12/2011, aucune dépréciation n'a dû être constatée.

7.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels informatiques, d'un droit d'usage correspondant à une participation au raccordement du poste de Seltz.

Les frais de développement et les immobilisations générées en interne (essentiellement des logiciels) sont enregistrés en immobilisations incorporelles, si les critères de comptabilisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles »

sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les frais de développement et les immobilisations générées en interne sont comptabilisés lorsqu'il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la disponibilité de ressources techniques et/ou financières appropriées pour achever le développement ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité :

Logiciels standards : 3 ans

Logiciels métiers : 7 ans

Droit d'usage : durée résiduelle de la concession (soit 18 ans).

7.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Les immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composant.

Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, est amorti séparément.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ou les constructions, ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité, lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle. La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

7.3.1. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité

Le Groupe comptabilise les contrats selon les normes et interprétations IAS 16, IAS 17, IAS 18, IAS 37, IFRS 6, et IFRIC 4 en fonction des spécificités des contrats.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concessions de services » a été adoptée par l'Union Européenne le 25/03/2009 et est appliquée par le Groupe depuis le 01/01/2010. Après analyse, cette interprétation ne s'applique pas aux comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe est concessionnaire de deux types de concessions de service public :

- les concessions de distribution publique d'électricité (DP), dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes). Les contrats de concession (DP) ont été signés par 376 communes pour une durée de 40 ans. La date moyenne de fin des contrats est l'année 2037. La concession a pour périmètre les limites territoriales de la commune ;
- une concession de distribution de service public (DSP) qui a pour concédant l'État. Le réseau de distribution départemental est exploité dans le cadre d'une concession de distribution aux services publics (DSP) signée avec l'État. Après renouvellement de la concession DSP, celle-ci est en vigueur jusqu'en 2029.

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concession et particulièrement sur leurs clauses spécifiques. Il prend en compte l'éventualité que le statut de concessionnaire obligé d'Électricité de Strasbourg puisse un jour être remis en cause. Ces contrats relèvent généralement d'un cahier des charges type des concessions de 1992 négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et approuvé par les pouvoirs publics.

Les actifs utilisés par Électricité de Strasbourg dans le cadre de contrats de concessions de distribution publique d'électricité sont regroupés sur une ligne dédiée de l'actif du bilan « Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité », quel que soit leur propriétaire (concédant ou concessionnaire), pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur estimée d'apport pour les biens remis par le concédant.

Pour les biens acquis en location – financement relevant de cette activité, ils sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location – financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les contrats ayant fait l'objet de retraitement sont des contrats de location de fibres optiques, qui ont été immobilisés et amortis sur la durée d'utilité des biens soit 15 ans pour les câbles et 30 ans pour les gaines, en prenant pour hypothèse le renouvellement des contrats (durée initiale des contrats : 15 ans).

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- constructions industrielles : 30/45 ans ;
- lignes Haute Tension 63 kV-225 kV : 45 ans ;
- lignes Moyenne et Basse Tension 230V-20 kV : 40 ans ;
- branchements : 40 ans ;
- équipement des postes : 30 ans ;
- équipement de télécommande : 30 ans ;
- gaines de télégestion : 30 ans ;
- compteurs : 20 ans ;
- appareils de mesure : 5 ou 10 ans ;
- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- autres immobilisations corporelles (agencements, installations, ...) : de 5 à 10 ans.

7.3.2. Autres immobilisations corporelles du domaine propre

Les biens relevant d'une autre activité que les concessions sont compris dans cette rubrique.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- agencements et aménagements : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;
- installations photovoltaïques : 20 ans ;
- véhicules légers : 8 ans ;
- équipement informatique : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

7.4. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût amorti avec une valorisation à la juste valeur uniquement pour le premier bilan d'ouverture IFRS en 2004. Cette valorisation reposait sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens (bureaux essentiellement).

La juste valeur avait fait l'objet d'une analyse par composants. Les différents composants identifiés sont amortis suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

- structure : 40 ans ;
- électricité/plomberie - sanitaire /chauffage : 30 ans ;
- ascenseurs - étanchéité - ravalement : 18 ans ;
- menuiseries extérieures : 30 ans ;
- installations de climatisation : 10 ans.

7.5. Dépréciation d'actifs incorporels et corporels

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché de l'actif et sa valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt,

généré par l'actif ou l'UGT sur la durée d'utilité de l'actif ou de l'UGT testée, et construites à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- les concessions ;
- l'exploitation d'un parc immobilier.

Au 31/12/2011, aucune dépréciation n'a dû être constatée.

7.6. Actifs et passifs financiers (courants et non courants)

Les actifs financiers comprennent le portefeuille titres et les placements (hors titres consolidés), les autres immobilisations financières, les instruments dérivés, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

7.6.1. Actifs financiers

• Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis dans l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement.

• Prêts et créances

Cette catégorie inclut essentiellement des prêts émis envers les salariés du Groupe. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable.

• Actifs disponibles à la vente

Il s'agit des titres de participation de sociétés non consolidées et de titres de placements (obligations, certificats de dépôt négociables).

Ils sont évalués en date d'arrêt à leur juste valeur. Les variations de valeur sont constatées en capitaux propres. Les justes valeurs de référence sont les valeurs de marché de ces titres. Si les titres ne sont pas cotés, le Groupe a recours à des méthodes d'évaluation communément utilisées. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthode d'évaluation admise comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués en tenant compte de la valorisation la plus récente des capitaux propres.

S'il existe une baisse significative ou durable de la juste valeur des actifs disponibles, la moins value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Dans ce cas limité des instruments de dettes, un accroissement de valeur justifié par la disparition d'un indicateur de pertes motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée.

• **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui ont été acquis ou conservés dans le but de dégager des profits à court ou moyen terme.

• **Instruments dérivés**

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés (voir § ci-dessous pour le détail des instruments dérivés).

• **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à très court terme dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

7.6.2. Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers comprennent également les instruments dérivés (cf. § ci-dessous pour le détail des instruments dérivés).

7.6.3. Instruments dérivés

Les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz font l'objet d'une analyse pour déterminer s'ils ont été conclus et maintenus dans le cadre de l'activité dite « normale », auquel cas ils sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Cette analyse consiste à démontrer que l'intention de gestion sur le contrat au moment de sa mise en place et tout au long de son existence conduit à une réception ou à une livraison physique de l'électricité ou du gaz et que celle-ci sera consommée dans le cadre de l'exploitation du Groupe (équilibre des emplois et ressources énergétiques, autoconsommation, couverture des pertes en ligne sur le réseau, etc.) ou destinée à un client consommateur final.

En complément, il convient de démontrer que :

- le Groupe ne pratique pas un règlement net sur ces contrats ;
- le contrat n'est pas négocié à des fins d'arbitrages sur les prix du marché ;
- le contrat ne constitue pas une option vendue d'achat ou de vente d'un élément non financier dont le montant net peut être réglé en trésorerie.

Les contrats d'approvisionnement (y compris les achats à terme sur les marchés organisés ou de gré à gré) conclus à l'origine, et maintenus avec l'intention de prendre livraison de l'énergie pour répondre aux besoins prévisionnels d'approvisionnement des clients finaux, entrent dans le cadre de l'activité dite « normale » du Groupe. Ces contrats font l'objet d'une livraison effective de l'énergie négociée et il y a absence de revente possible ou envisagée du contrat d'origine contre de la trésorerie.

Au 31/12/2011, pour des raisons de confidentialité liées à l'étroitesse des marchés de l'électricité et au nombre restreint d'acteurs, l'entreprise ne publie pas d'informations relatives aux montants et aux quantités des engagements contractés

en activité « normale ». De fait, les volumes concernés ne génèrent pas de risque à la revente (plus ou moins value) puisqu'ils sont exclusivement destinés à la livraison physique de nos clients.

• **Instruments dérivés de couverture**

Certains instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture par le Groupe dès lors :

- qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ;
- que le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ;
- que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ;
- que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable ;
- que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et la couverture déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Les variations de juste valeur de ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont évaluées et comptabilisées conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 c'est-à-dire en capitaux propres pour leur part efficace, et en résultat pour leur part inefficace.

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés de couverture – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés de couverture – courants » dans le cas contraire. Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants inscrits en capitaux propres sont repris en compte de résultat.

Les contrats à terme non affectés initialement à l'activité de couverture opérationnelle du Groupe et comptabilisés en tant que dérivés de négoce, peuvent ultérieurement être affectés à une relation de couverture, si par la suite ils remplissent les conditions décrites ci-dessus. Lorsque cette relation de couverture peut être établie et documentée, les variations de juste valeur ultérieures à la relation de couverture, entrent dans le champ d'application de l'IAS 39 et sont comptabilisées en capitaux propres.

Au 31/12/2011, il n'y a plus de juste valeur de dérivés de couverture à constater (pas de variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres).

• **Instruments dérivés relevant de l'activité de négoce**

Des contrats à terme ou *swaps* conclus à des fins de négoce sont à analyser comme des instruments dérivés, qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Les *swaps* consistent à fixer, au moment de leur mise en œuvre, un cours à l'achat ou à la vente d'une quantité d'électricité, pour une date future.

Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont évaluées et comptabilisées conformément à la norme IAS 39 dans le compte de résultat et plus précisément sur une ligne dédiée libellée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés – courants » dans le cas contraire.

Au 31/12/2011, il n'y a pas d'instruments dérivés relevant de l'activité de négoce.

• **Instruments dérivés dits « de négoce » suite à une déqualification de contrats**

En 2010, des contrats précédemment classés en « Activité normale » ont dû être déqualifiés en négoce (note 1-Faits Marquants concernant la maison mère). Ces contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 39.

Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont évaluées et comptabilisées conformément à la norme IAS 39 dans le compte de résultat et plus précisément sur une ligne dédiée libellée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés – courants » dans le cas contraire.

Au 31/12/2011, les instruments dérivés dits « de négoce » comprennent uniquement des contrats dérivés négociés sur les marchés gré à gré, dont la juste valeur a été évaluée soit selon une valeur marché soit selon un modèle interne.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - ACTIF		
Évalués selon valeur marché	974	0
Évalués selon modèle interne	133	78
TOTAL	1 107	78
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - PASSIF		
Évalués selon valeur marché	0	376
Évalués selon modèle interne	1 468	1 512
TOTAL	1 468	1 888
VARIATIONS DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT	1 451	- 1 810

• **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l'absence de prix cotés, le Groupe peut utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- niveau 2 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour partie sur des paramètres non observables.

7.7. Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués de matières consommables et de matériels d'exploitation, qui sont évalués au coût moyen pondéré.

Les travaux et services en cours sont valorisés au prix de revient comprenant les charges directes et indirectes correspondant à un coût complet et selon la méthode du degré d'avancement.

Les dépréciations sur stocks constituées annuellement permettent de tenir compte de la valeur nette de réalisation.

7.8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont inscrites à leur juste valeur, et intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable.

7.9. Impôts

Cette rubrique comprend l'impôt sur les bénéfices exigible sur le résultat ainsi que les impôts différés.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés à la clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat, sauf dans le cas où ils se rapportent à des éléments précédemment imputés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existe de futurs bénéfices imposables. Les impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

7.10. Passifs spécifiques des concessions

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité.

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont décomposés, à compter du 01/01/2007, au passif du bilan en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages = valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant,
 - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien. L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

La valeur des passifs spécifiques des concessions est déterminée comme suit :

- les droits du concédant sur les biens existants, représentatifs de la part réputée détenue par le concédant dans les biens, sont évalués sur la base des biens figurant à l'actif ;
- les obligations au titre des biens à renouveler sont calculées à partir de la valeur estimée du bien à renouveler déterminée à chaque fin d'exercice en prenant en compte l'usure du bien à cette date avec pour assiette de calcul :
 - pour la provision pour renouvellement, la différence entre

la valeur de remplacement du bien calculée en date de clôture et la valeur d'origine. Les dotations annuelles à la provision sont assises sur cette différence diminuée des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ce mode de dotation conduit à enregistrer des charges qui, pour un bien donné, progressent dans le temps,

- pour l'amortissement du financement du concédant, le coût historique pour la partie des biens financés par le concédant.

L'évaluation de ces passifs est sujette à des aléas, entre autres en termes de coûts et de dates de décaissements.

Le Groupe considère qu'il convient d'évaluer les obligations au titre des biens à renouveler sur la base des clauses spécifiques des contrats de concession. Cette approche consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes rendus d'activité.

En l'absence de telles dispositions contractuelles spécifiques, une approche alternative serait de déterminer le montant des engagements contractuels à partir de la valeur actuelle du montant à décaisser pour faire face au renouvellement des biens concédés à l'issue de leur durée de vie industrielle.

Le Groupe présente ci-après, à titre d'information, les effets de cette dernière approche, à savoir une actualisation des obligations de pourvoir au financement des biens à renouveler.

Les principales hypothèses retenues pour établir cette simulation sont les suivantes :

- l'assiette de calcul de la provision pour renouvellement repose sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2 % par an, minorée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé à partir d'un taux de 5,00 % pour 2010 et 2011 compte tenu de la durée restant à courir des contrats de concession ;
- l'amortissement du financement du concédant est également actualisé au taux de 5,00 % pour 2010 et 2011.

Le tableau qui suit donne les impacts d'une telle actualisation pour les exercices 2011 et 2010 :

Impact compte de résultat

AVANT IMPÔT (en millions d'euros)	2011	2010
Résultat d'exploitation	- 1,28	0,12
Résultat financier	- 9,47	- 14,68
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 10,75	- 14,56

Impact Bilan – Capitaux propres

AVANT IMPÔT (en millions d'euros)	2011	2010
Au 1 ^{er} janvier	22,87	37,43
AU 31 DÉCEMBRE	12,12	22,87

L'évaluation des passifs des concessions selon cette méthode est comme la précédente soumise à des aléas de coûts et de décaissements ; elle est de plus sensible aux variations de taux d'inflation et d'actualisation.

En 2011 et 2010, l'impact sur le résultat financier dû au changement de taux d'actualisation est de respectivement 0M€ et -5,1 M€.

7.11. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de ressources, nécessaires pour éteindre l'obligation, peuvent être estimées de manière fiable.

Lorsqu'il est attendu un remboursement total ou partiel de la dépense, qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement est comptabilisé si et seulement si, le Groupe estime qu'il a une forte probabilité de le recevoir et sans être compensé avec le montant provisionné.

7.12. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe sont composés essentiellement d'agents statutaires relevant du régime des Industries Électriques et Gazières.

7.12.1. Mode de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

Conformément à la norme IAS19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations sont revues chaque année. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements tiennent compte en particulier des données suivantes :

- salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de rémunération projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraite ;
- âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants) ;
- effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles ;
- réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents IEG ;
- taux d'actualisation.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements ou des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements peuvent faire l'objet d'une couverture. Dans ce cas, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan, en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés au compte de résultat. L'excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Pour l'ensemble des engagements comptabilisés, les droits acquis au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel, et les charges d'actualisation sont enregistrées en résultat financier.

Les avantages à court terme sont comptabilisés selon la meilleure estimation connue à la clôture des comptes.

7.12.2. Engagements concernant les retraites

Les engagements retraite ne concernent que les salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG). Le régime de retraite des salariés des autres entreprises du Groupe relève d'un régime à cotisations définies.

Le régime de retraites des entreprises des IEG est un régime de Sécurité sociale spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret 22/06/1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des IEG, loi n° 2004-803 du 09/08/2004, sont entrées en vigueur au 01/01/2005 puis ont subi des modifications par décrets publiés au journal officiel.

Les provisions comptabilisées au titre du régime spécial de retraite correspondent aux droits spécifiques des agents, qui comprennent les prestations non couvertes par les régimes de droit commun, soit :

- les droits spécifiques des agents des activités non régulées ou concurrentielles ;
- les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 01/01/2005 pour les activités régulées (les droits passés étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement) ;
- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général ;
- et depuis 2008, les droits spécifiques passés pour l'impact résultant de la création de deux échelons complémentaires pour les activités non régulées (droits acquis avant le 01/01/2005).

L'évaluation tient également compte des frais de gestion de la CNIEG qui sont à la charge de l'entreprise, la CNIEG assurant la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs.

Une externalisation partielle des droits spécifiques des agents des activités non régulées a été réalisée en 2007.

7.12.3. Engagements concernant les autres avantages postérieurs à l'emploi

- **L'avantage en nature énergie**

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières (IEG) prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'énergie à un tarif préférentiel (électricité, gaz, ...). Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement du Groupe relatif à la fourniture d'énergie aux agents du Groupe relevant du régime des IEG correspond à la valeur actuelle probable des KWh fournis à ces agents, pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût moyen d'achat.

- **Les indemnités de fin de carrière**

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation en 1998.

- **Les indemnités de secours immédiat**

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (article 26 -§ 5 du Statut National des IEG). Elle est versée aux ayants-droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 2 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

L'engagement est évalué à partir des actifs et des inactifs concernés par l'engagement retraite et les hypothèses utilisées pour l'estimer sont identiques à celles utilisées pour le régime de retraite.

- **Les indemnités de congés exceptionnels**

Tous les agents relevant du régime des IEG pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

L'engagement est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, basées sur les mêmes hypothèses que celles utilisées pour la valorisation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière.

- **Le compte épargne jours retraite**

Les agents relevant du régime IEG recrutés à compter du 01/01/2009 et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite.

- **Les indemnités compensatrices de frais d'études**

L'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE) est un

avantage familial extra-statutaire pour les agents du Groupe relevant du régime des IEG.

Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

7.12.4. Engagements concernant les avantages à long terme

Les engagements liés aux avantages à long terme ne concernent que les entreprises du Groupe relevant du régime des IEG.

- **Les rentes d'invalidité**

À l'issue d'une période maximale de 5 ans d'incapacité temporaire (à ce titre les engagements sont mutualisés dans un régime commun aux Entreprises Non Nationalisées (ENN) à cotisations définies et ne génèrent donc pas de provisions spécifiques), l'agent est mis en invalidité s'il ne peut reprendre son activité professionnelle.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (article 4-§ de l'annexe 3 du Statut National). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50 % de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de 5 ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail. L'engagement de l'entreprise correspond à la valeur actuelle probable des prestations en cours de service.

- **Les médailles du travail**

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. La méthode retenue pour évaluer l'engagement est celle des « unités de crédits projetées ». Celui-ci correspond à la valeur actuelle probable de verser les indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

- **Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles**

À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité Sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

7.12.5. Engagements concernant les avantages à court terme

- **L'abondement**

Les bénéficiaires de l'intéressement ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement au « Plan d'Épargne Entreprise » (PEE) au lieu d'en disposer immédiatement. La charge d'abondement liée aux placements de l'intéressement du résultat de l'année faisant l'objet de la clôture est immédiatement provisionnée.

• Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le dispositif du DIF, prévu par la loi n° 2004-391 du 04/05/2004, crée un droit individuel à la formation au profit du salarié à l'égard de l'entreprise d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Seul un accord écrit de l'employeur et du salarié sur le choix de l'action de formation permet de rendre l'obligation certaine et a pour conséquence de provisionner ce droit dans les comptes.

7.13. Avantages sur capitaux propres

Suivant la législation en vigueur en France, les salariés d'un groupe français peuvent bénéficier de mesures d'attribution d'actions. De même l'entreprise peut mettre en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites.

Au regard de la norme IFRS 2, ces avantages accordés aux salariés (et anciens salariés) constituent des charges de personnel pour l'entreprise, assimilables à des compléments de rémunération, et comptabilisés comme tels, en contrepartie des capitaux propres.

La valorisation de l'avantage dans le cas d'une offre réservée aux salariés, se fait sur la base de la différence entre le prix de souscription et le cours de l'action au jour de l'attribution, avec une évaluation par calcul actuariel des impacts, le cas échéant, des délais de paiement, de la période d'incessibilité, et de la non perception de dividendes pendant la période d'obtention d'actions gratuites.

Dans le cas d'attribution d'actions gratuites, l'avantage est valorisé sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution, en fonction du nombre d'actions accordées et de la non-perception de dividendes pendant la période d'obtention d'actions gratuites. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Note 8 : Concernant les postes du compte de résultat

8.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie (transport et distribution d'énergie) et des prestations de service.

Le Groupe constate les ventes quand :

- l'existence d'un contrat est prouvée ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) ;
- et le prix est fixé ou déterminable.

Les quantités d'énergie livrée non relevée, non facturée (=énergie en compteur) sont déterminées à partir des achats et des ventes connues ou certaines.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de négoce sur le marché de l'énergie (comprenant les livraisons physiques de l'énergie sur un marché organisé ou de gré à gré, les dénouements avant livraison et les plus/moins values latentes sur les instruments dérivés) sont comptabilisées nettes des achats conformément à la pratique du secteur.

Depuis le 01/01/2010 (IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance de clients »), les participations financières perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement aux réseaux de distribution d'électricité sont, pour l'essentiel, enregistrées en chiffre d'affaires de l'année.

8.2. Résultat opérationnel courant

Conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), le compte de résultat présente un agrégat « Résultat opérationnel courant » qui ne comprend pas les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

8.3. Variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie

Afin d'améliorer la lisibilité de sa performance opérationnelle, le Groupe présente dans son compte de résultat la variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie.

Ces éléments correspondent aux variations de juste valeur sur la période des instruments financiers dérivés de type contrats *own use* déqualifiés, qui ne répondent plus à la définition d'activité normale telle que définie dans la norme IAS 39. Ces variations sont par conséquent comptabilisées directement en résultat de la période.

Le Groupe a décidé d'isoler ces éléments au niveau d'une ligne dédiée de son compte de résultat intitulée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie », après le résultat opérationnel courant. Les justes valeurs liées aux opérations relevant de l'activité négoce restent elles par contre toujours classées et nettes en chiffre d'affaires.

8.4. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant, d'une part l'exercice des options existantes de souscription d'action, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations.

2.2.3. Notes aux comptes consolidés

A. Notes liées au compte de résultat

Note 9 : Produits des activités ordinaires

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ventes d'énergie et péage	513 790	529 445
Prestations de services	8 657	8 219
Ventes de marchandises	690	449
Autres produits d'exploitation	38 957	39 034
CHIFFRE D'AFFAIRES	562 094	577 147
Production immobilisée	13 097	11 569
Subventions d'exploitation	34 193	19 773
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	47 290	31 342
TOTAL	609 384	608 489

Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la subvention CSPE versée au titre de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Note 10 : Achats et variations de stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Achats matières premières et autres approvisionnements	- 6 439	- 5 782
Achats de sous-traitance	- 9 173	- 13 119
Achats d'énergie	- 327 622	- 333 806
Achats non stockés, matériel et fournitures	- 2 330	- 1 904
Achats de marchandises	- 2 497	- 1 562
TOTAL	- 348 061	- 356 173

Les montants ci-dessus incluent les variations de stocks.

Note 11 : Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôt et taxes	- 17 898	- 15 572
Dotations et reprises de provisions sur impôts et taxes	- 420	- 480
TOTAL	- 18 318	- 16 052

La ligne « Impôts et taxes » en 2010 est diminuée d'un dégrèvement accordé concernant le plafonnement à la valeur ajoutée de la Taxe Professionnelle 2009 pour un montant de 877 k€.

La ligne « Dotations et reprises de provisions sur impôts et taxes » comprend en 2010 une dotation liée au contrôle CNIEG pour 480 k€ et en 2011 une dotation liée au risque de versement d'une amende en matière de TVA pour 706 k€ ainsi qu'une reprise de la provision contrôle CNIEG-CTA pour 286 k€.

Note 12 : Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 37 871	- 37 520
Reprises sur amortissements sur immobilisations	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	- 37 871	- 37 520
Dotations pour perte de valeur du stock	- 133	- 130
Dotations pour perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs	- 2 230	- 1 919
Dotations pour litiges	- 57	- 93
Dotations pour engagement envers le personnel ⁽¹⁾	- 2 388	- 2 046
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	- 110	- 107
Reprises de perte de valeur sur stocks	130	128
Reprises de perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs	1 636	1 905
Reprises pour litiges	33	63
Reprises pour engagement envers le personnel ⁽¹⁾	2 053	2 003
Autres reprises de provisions pour risques et charges	171	62
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	- 895	- 134

(1) Concerne des avantages à court terme envers le personnel.

Note 13 : Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges d'exploitation ⁽¹⁾	- 7 199	- 8 119
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	1 227	1 030
TOTAL	- 5 972	- 7 089

(1) Il s'agit essentiellement de redevances versées aux communes dans le cadre des contrats de concessions et les pertes sur créances irrécouvrables.

(2) Comprend essentiellement des produits divers de gestion courante.

Note 14 : Autres produits et charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains sur cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	206	69
Pertes sur cessions d'immobilisations incorporelles	- 1	- 5
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles	- 133	- 120
Produits et charges non récurrents ⁽¹⁾	- 393	- 12
TOTAL	- 321	- 68

(1) En 2011, les charges non récurrentes comprennent les frais accessoires liés à l'acquisition en cours des titres Énerest.

Note 15 : Coût de l'endettement financier net

PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits de trésorerie (SICAV, obligations, ...)	1 768	647
Produits sur compte courant et <i>cash-pooling</i>	4 441	4 157
TOTAL	6 209	4 804

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'intérêts sur emprunts	0	- 1
Charges d'intérêts sur crédit bail ou location financement	- 106	- 117
Autres	-	-
TOTAL	- 106	- 118

Note 16 : Autres produits et charges financières

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits financiers des participations	152	225
Résultat de cessions d'immobilisations financières	143	99
Dotations et reprises de provisions sur titres immobilisés	- 4	- 18
Autres produits financiers	107	94
TOTAL	398	400
Coût d'actualisation des provisions liées au personnel	- 3 710	- 3 437
Autres charges financières	- 214	- 65
TOTAL	- 3 924	- 3 502

Note 17 : Charge d'impôt sur le résultat

DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)		31/12/2011
Impôt courant exigible		- 34 832
Impôts différés		938
TOTAL		- 33 894
LA PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)		31/12/2011
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt		94 061
Charge théorique d'impôt (au taux de 34,43 %)		32 385
Dividendes de filiales non consolidées - Régime fiscal particulier (mère fille)		- 43
Différences permanentes		633
Crédit d'impôts		- 251
Impôts sans base		- 25
Divers		1 195
Impôt effectivement constaté		33 894
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		36,03 %

Le taux de base de l'impôt courant exigible est de 33,33 % pour 2011 et 2010. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29/12/1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % conformément aux dispositions de la loi. La loi de finances rectificative pour 2011 a instauré une contribution exceptionnelle d'IS de 5 % due par les grandes entreprises au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et 30/12/2013. Seul le Groupe d'intégration fiscale ES est soumis à ces deux contributions.

Le taux d'impôt différé utilisé est donc de 34,43 % sauf pour les impôts différés échus courant de l'exercice 2012 où le taux est de 36,1 % (pas de retraitement effectué car l'impact est non significatif).

À la clôture 2011, Électricité de Strasbourg S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2008 à 2009 et pour lequel une proposition de rectification a été

réceptionnée le 15/12/2011. Une provision pour risque de 706 k€ a été comptabilisée au 31/12/2011 sur la ligne « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Concernant le contrôle précédant portant sur les années 2005 à 2007, l'avis de mis en recouvrement a été réceptionné en août 2011 concernant deux points remis en cause par l'Administration. Le premier point a déjà été accepté par Électricité de Strasbourg S.A. via la liasse fiscale 2009 et n'a donc pas d'impact sur les comptes 2011 (déductibilité de la provision FACE). Pour le second point, la Société va mener une procédure contentieuse et estime ne pas devoir constater de provision compte tenu de ses arguments et de la jurisprudence fiscale en vigueur (déductibilité de la provision des rentes accidents du travail et maladies professionnelles).

Note 18 : Résultat par action

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de base par action	8,41	7,93
Résultat net selon le compte de résultat	60 166 553	56 730 584
Nombre d'actions émises	7 154 386	7 154 386
Résultat dilué par action	8,41	7,93
Résultat net selon le compte de résultat	60 166 553	56 730 584
NOMBRE D'ACTIONNAIRES AUTORISÉS	7 154 386	7 154 386

B. Notes liées au bilan

Note 19 : Goodwill

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 433	1 433
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Pertes de valeur	-	-
Autres mouvements	-	-
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE	1 433	1 433

Note 20 : Immobilisations incorporelles

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2011	AMORT. ET PROV. 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2010
Concessions, brevets, licences	99	64	35	45
Logiciels informatiques	40 429	30 664	9 765	9 947
Droit d'usage	2 905	1 565	1 340	1 499
Autres immobilisations incorporelles	6 853	2 176	4 677	4 698
Immobilisations en-cours	7 156	-	7 156	5 245
Avances et acomptes s/immo incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	57 442	34 469	22 973	21 434

FLUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUG. GÉNÉRÉE EN INTERNE	AUG.	DIM.	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Concessions, brevets, licences	99	-	-	-	-	-	99
Logiciels informatiques	36 615	-	-	39	25	3 800	40 429
Droit d'usage	2 905	-	-	-	-	-	2 905
Autres immobilisations incorporelles	6 571	-	-	25	-	257	6 853
Immobilisations en-cours	5 245	-	-	6 034	-	-4 123	7 156
Avances et acomptes s /immo incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	51 435	-	-	6 098	25	- 66	57 442

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort./Concessions, brevets licences	54	-	10	-	-	-	64
Amort./Logiciels informatiques	26 668	-	4 020	-	24	-	30 664
Amort./Droit d'usage	1 406	-	159	-	-	-	1 565
Amort./Autres immobilisations incorporelles	1 873	-	303	-	-	-	2 176
TOTAL	30 001	-	4 492	-	24	-	34 469

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles au 31/12/2011.

ENGAGEMENTS	ACQUISITION
Concessions, brevets, licences	-
Logiciels informatiques	803
Autres immobilisations incorporelles	-
TOTAL	803

Note 21 : Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité

21.1. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité – Hors contrats de location financement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2011	AMORT. ET PROV. 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2010
Terrains	8 393	1 719	6 674	6 246
Construction	67 938	37 929	30 009	30 968
Réseaux	657 873	238 774	419 099	417 329
Autres installations, matériels et outillage	362 864	202 193	160 671	164 051
Autres immobilisations corporelles	24 581	19 188	5 393	4 520
Immobilisations en cours	42 910	-	42 910	26 748
Avances et acomptes s /mmo corporelles	4 668	-	4 668	5 612
TOTAL	1 169 227	499 803	669 424	655 474

FLUX DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	7 907	-	-	-	486	8 393
Construction	66 362	-	-	39	1 615	67 938
Réseaux	641 397	-	-	1 018	17 494	657 873
Autres installations, matériels et outillage	356 732	-	-	1 794	7 926	362 864
Autres immobilisations corporelles	23 535	-	-	1 325	2 371	24 581
Immobilisations en cours	26 748	-	41 817	-	- 25 655	42 910
Avances et acomptes s/immo corporelles	5 612	-	2 228	-	- 3 172	4 668
TOTAL	1 128 293		44 045	4 176	1 065	1 169 227

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort. Terrains	1 661	-	58	-	-	-	1 719
Amort. Construction	35 394	-	3 494	-	39	- 920	37 929
Amort. Réseaux	224 068	-	3 898	-	1 015	11 823	238 774
Amort. Autres Installations, matériel et outillage	192 681	-	7 268	-	1 711	3 955	202 193
Amort./Autres immobilisations corporelles	19 015	-	1 474	-	1 301	-	19 188
TOTAL	472 819		16 192		4 066	14 858	499 803

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet de dépréciation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES TOTALEMENT AMORTIES (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE
Terrains	2 054
Constructions	31 807
Réseaux	23 346
Autres installations, matériels et outillages	69 244
Autres immobilisations corporelles	14 591
TOTAL	141 042

ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)	ACQUISITION
Immobilisations corporelles en concessions de distribution publique	10 429
Dont échéance < 1 an	10 317
Dont échéance de 1 à 5 ans	112

JUSTE VALEUR APPLIQUÉE AU BILAN D'OUVERTURE IFRS EN 2004 (en milliers d'euros)	VALEURS NETTES 01/01/2004 CRC99-02	AJUSTEMENT	JUSTE VALEUR 01/01/2004 RETRAITÉ IFRS
IMMEUBLES À USAGE INTERNE			
Juste valeur du terrain	987	2 663	3 650
Juste valeur de la construction et des installations techniques	6 127	8 293	14 420
TOTAL	7 114	10 956	18 070

Cette valorisation reposait sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens (bureaux essentiellement).

21.2. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité - Contrats de location financement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2011	AMORT. 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2010
Autres installations, matériels et outillages	3 844	2 391	1 453	1 630
Autres immobilisations corporelles	194	150	44	92
TOTAL	4 038	2 541	1 497	1 722

LOYERS (en milliers d'euros)	VERSÉS		À VERSER		
	31/12/2011	CUMULÉS 31/12/2011	MOINS 1 AN	+ 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS
Autres installations, matériels et outillages	322	4 378	322	393	8
Autres immobilisations corporelles	88	359	53	29	-
TOTAL	410	4 737	375	422	8

Note 22 : Autres immobilisations corporelles du domaine propre

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2011	AMORT. ET PROV. 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2010
Terrains	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-
Autres installations, matériels et outillage	1 611	1 417	194	205
Autres immobilisations corporelles	1 173	467	706	614
Immobilisations en cours	723	-	723	222
Avances et acomptes s /mmo corporelles	-	-	-	-
TOTAL	3 507	1 884	1 623	1 041

FLUX DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Autres installations, matériels et outillage	1 704	-	36	129	-	1 611
Autres immobilisations corporelles	1 011	-	258	96	-	1 173
Immobilisations en cours	222	-	435	-	66	723
Avances et acomptes s/immo corporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 937	-	729	225	66	3 507

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort. Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Amort. Construction	-	-	-	-	-	-	-
Amort./Autres Installations, matériel et outil	1 499	-	47	129	-	-	1 417
Amort. Autres immobilisations corporelles	397	-	144	74	-	-	467
TOTAL	1 896	-	191	203	-	-	1 884

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet de dépréciation.

Note 23 : Immeubles de placement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2011	AMORT. ET PROV. 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2011	VALEURS NETTES 31/12/2010
Terrains	9 627	760	8 867	8 315
Constructions	44 809	13 708	31 101	33 595
Immobilisations en cours	4 968	-	4 968	-
TOTAL	59 404	14 468	44 936	41 910

FLUX DES IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUG.	DIM.	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	9 618	-	-	-	9	9 627
Constructions	44 680	-	102	-	27	44 809
Immobilisations en cours	-	-	4 968	-	-	4 968
TOTAL	54 298	0	5 070	-	36	59 404

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	1 303	-	19	-	-	- 562	760
Constructions	11 085	-	998	-	-	1 625	13 708
TOTAL	12 388	-	1 017	-	-	1 063	14 468

Au 31/12/2011, des immobilisations en cours concernant la restructuration d'un immeuble de placement vacant appartenant à Électricité de Strasbourg ont été comptabilisé pour 4,9 M€. L'engagement restant concernant ces travaux est de 2,3 M€.

Aucun immeuble de placement n'a fait l'objet de dépréciation.

CHARGES ET PRODUITS DIRECTEMENT LIÉES AUX IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	MONTANTS
Produits locatifs	3 256
Charges opérationnelles	3 261

JUSTE VALEUR APPLIQUÉE AU BILAN D'OUVERTURE IFRS ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)	VALEURS NETTES 01/01/2004 CRC99-02	AJUSTEMENT	JUSTE VALEUR 01/01/2004 RETRAITÉ IFRS
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
Juste valeur du terrain	2 741	6 877	9 618
Juste valeur de la construction et des installations techniques	18 652	21 991	40 643
TOTAL	21 393	28 868	50 261

(1) Y compris les éventuelles cessions d'immeubles de placement réalisées depuis 2004.

INFORMATION SUR LA JUSTE VALEUR AU 31/12/2011 (en milliers d'euros)	MONTANTS
Juste valeur des immeubles de placement	56 128

La valorisation 2011 repose sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens (bureaux essentiellement).

Note 24 : Titres mis en équivalence

FLUX DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
VALEUR DES TITRES EN DÉBUT D'EXERCICE	46	- 40
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	2 400	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	- 57	86
Dividendes distribués	-	-
Variations de périmètre et écarts de conversion	10 823	-
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE - À L'ACTIF DU BILAN	13 228	133
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE - EN PROVISION COURANTE	- 16	- 87

DÉTAIL PAR ENTREPRISES ASSOCIÉES	SECTEURS ⁽¹⁾	QUOTE-PART D'INTÉRÊTS DANS LE CAPITAL %	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT 31/12/2011	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT 31/12/2010
Protires S.A.	A	34,00	131	- 3	133	164
Géoforest S.A.S.	A	49,00	- 16	71	- 87	- 78
Écogi S.A.S.	A	40,00	537	- 63	-	-
ÉSchema S.A.S.	A	50,00	1 691	- 108	-	-
Serhy S.A.S.	A	35,50	10 869	46	-	-
TOTAL			13 212	- 57	46	86

(1) A = Autres secteurs.

DONNÉES FINANCIÈRES SOCIALES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	PROTIRES S.A. 31/12/2011	GÉOFOREST S.A.S. 31/12/2011	ÉCOGI S.A.S. 31/12/2011	ÉSCHEMA S.A.S. 31/12/2011	SERHY S.A.S. 31/12/2011
Pourcentage de détention	34,00 %	49,00 %	40,00 %	50,00 %	35,50 %
Chiffre d'affaires	0	421	0	0	2 119
Résultat net	- 3	129	- 242	- 331	235
TOTAL DES ACTIFS	644	639	6 609	8 037	11 334
TOTAL DES DETTES	261	643	4 446	4 768	1 875

Note 25 : Autres actifs financiers non courants

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (en milliers d'euros)	JUSTE VALEUR 31/12/2011	REVALORISATION RÉSULTAT 31/12/2011	REVALORISATION CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	REVENUS PERÇUS 31/12/2011
Actifs disponibles à la vente - Titres	3 795	-	349	153
Actifs disponibles à la vente - VMP	21	-	-	12
Actifs détenus à des fins de transaction	1 739	-	-	7
Compte courant EDF et autres (échéance > 1 an)	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - Négoce	0	- 15	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	5 555	- 15	349	172

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (en milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE 31/12/2011	REVENUS PERÇUS 31/12/2011
Prêts et créances émises par l'entreprise	2 083	50
Dépôt et cautionnement	27	112
TOTAL	2 110	162

ÉCHÉANCES (en milliers d'euros)	MONTANTS
+ 1 an à 5 ans	1 116
+ 5 ans	994
TOTAL	2 110

Note 26 : Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Acomptes versés à des fournisseurs	-	-
Autres créances diverses ⁽¹⁾	7 739	7 504
TOTAL VALEUR BRUTE	7 739	7 504

(1) Comprend en 2011 et 2010, le remboursement à la CRE de 7,1M€ pour le litige lié à la CSPE 2005 et 2006. Une provision pour litige a été constatée dès fin 2006 pour ce montant.

Note 27 : Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Stocks matières premières et autres approvisionnements	2 998	2 815
En cours de production de services	183	1 154
Stocks de produits intermédiaires et finis	-	-
Stocks de marchandises	208	475
TOTAL VALEUR BRUTE	3 389	4 444
Dépréciations à l'ouverture	130	128
Dotations	133	130
Reprises	130	128
Dépréciations à la clôture	133	130
TOTAL VALEUR NETTE DES STOCKS	3 256	4 314

Note 28 : Créances clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes	130	271
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	107 928	108 212
Débiteurs divers	50 150	40 047
Charges constatées d'avance	5 280	7 659
TOTAL VALEUR BRUTE	163 488	156 188
Dépréciations à l'ouverture	3 365	3 351
Dotations	2 230	1 919
Reprises	1 636	1 905
Dépréciations à la clôture	3 959	3 365
TOTAL VALEUR NETTE DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	159 529	152 823

(1) Le montant des créances échues est de 7 818 k€ au 31 /12/2011 et 7 352 k€ au 31/12 /2010.

Note 29 : Impôt différé actif passif

VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
À l'ouverture	18 996	17 264
Augmentation - Compte de résultat	1 354	1 732
Augmentation - Situation nette	-	-
À la clôture	20 350	18 996
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
À l'ouverture	14 703	15 238
Augmentation - Compte de résultat	417	- 613
Augmentation - Situation nette	120	78
À la clôture	15 240	14 703
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	5 110	4 293

Au niveau du Groupe ÉS, les déficits susceptibles de générer des actifs d'impôts différés sont au 31/12/2011 exclusivement des moins values à long terme de 42,7 M€. Compte tenu de l'absence de perspective d'imputation fiscale à court terme de ces moins values, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu à ce titre.

Les actifs d'impôts différés sont essentiellement imputables aux provisions pour engagements sociaux.

Les passifs d'impôts différés sont imputables à la juste valeur des actifs réévalués à la date de transition.

Note 30 : Actifs financiers courants

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (en milliers d'euros)	JUSTE VALEUR 31/12/2011	REVALORISATION RÉSULTAT 31/12/2011	REVALORISATION CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	REVENUS PERÇUS 31/12/2011
Valeurs mobilières de placement (échéance > 3 mois)	-	-	-	-
Actifs détenus à des fins de transaction (dont placements EDF)	-	-	-	-
Compte courant EDF et autres (placements > 3 mois)	138 172	-	-	4 441
Instruments financiers dérivés - Couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - Négoces	1 107	1 044	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	139 279	1 044	-	4 441

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (en milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE 31/12/2011	REVENUS PERÇUS 31/12/2011
Prêts et créances émises par l'entreprise	419	10
Dépôt et cautionnement	5	23
TOTAL	424	33

Note 31 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	71 790	56 683
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	-	-
Compte courant EDF (placements < 3 mois)	160 402	30 213
Autres	-	-
TOTAL	232 192	86 896

Note 32 : Capital émis

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capital émis	71 544	71 544
Nombre d'actions en circulation début d'exercice	7 154 386	7 134 386
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	20 000
Nombre d'actions en circulation fin d'exercice	7 154 386	7 154 386
Valeur nominale	10 €	10 €
Les actions ont toutes les mêmes droits de vote		
Nombre d'actions autorisées	7 154 386	7 154 386
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	7 154 386	7 154 386
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

Note 33 : Primes et réserves

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Primes d'émission - PPESV	8 408	8 408
TOTAL	8 408	8 408
Réserves légales	7 154	7 135
Autres réserves - Comptes sociaux	73 971	61 705
Réserves consolidées	56 845	54 428
TOTAL	137 970	123 268

Note 34 : Passifs spécifiques des concessions

DÉTAIL VALEUR AU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2011
Mise du concédant DP et DSP	19 744
Subventions DP et DSP	86 883
Subventions en cours	853
Provision pour renouvellement utilisée	126 421
CONCESSIONS SUR BIENS EXISTANTS	233 901
Amort. du financement du concédant	139 548
Provisions pour renouvellement	362 565
CONCESSIONS SUR BIENS À RENOUVELER	502 113

CONCESSIONS SUR BIENS EXISTANTS (en milliers d'euros)	MISE DU CONCÉDANT DP ET DSP	SUBVENTIONS DP ET DSP	SUBVENTIONS EN COURS	PROVISION POUR RENOUVELLEMENT UTILISÉE	TOTAL
À l'ouverture	19 153	87 934	709	127 626	235 422
Augmentations de l'exercice	0	3 164	144	0	3 308
Diminutions de l'exercice	0	347	0	2 181	2 528
Transferts compte à compte	591	- 3 868	0	976	- 2 301
TOTAL À LA CLÔTURE	19 744	86 883	853	126 421	233 901

CONCESSIONS SUR BIENS À RENOUVELER (en milliers d'euros)	AMORT. DU FINANCEMENT DU CONCÉDANT	PROVISION POUR RENOUVELLEMENT	TOTAL
À l'ouverture	132 589	362 764	495 353
Augmentations de l'exercice	15 718	8 540	24 258
Diminutions de l'exercice	4	4 978	4 982
Transferts compte à compte	- 8 755	- 3 761	- 12 516
TOTAL À LA CLÔTURE	139 548	362 565	502 113

Note 35 : Provisions

(en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE CONSO.	REPRISE SANS OBJET	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE	COURANT (< 1 AN)	NON COURANT (> 1 AN)
Prov. litiges ⁽¹⁾	9 119	-	57	27	6	-	9 143	2 000	7 143
Prov. garanties données	99	-	18	14	-	-	103	10	93
Prov. autres risques	89	-	-	-	-	-71	18	18	-
Prov. pour le personnel ⁽²⁾	63 429	-	11 245	6 578	-	-	68 096	6 940	61 156
Prov. pour impôts	881	-	-	74	-	-	807	74	733
Prov. pour autres charges	1 566	-	939	584	-	-	1 921	1 921	-
TOTAL	75 183	-	12 259	7 277	6	-71	80 088	10 963	69 125

(1) Provisions pour litiges : fin juillet 2009, le Conseil d'État a rendu deux arrêts concernant les recours engagés initialement par Électricité de Strasbourg le 06/07/2007 et transférés depuis à ES Énergies Strasbourg dans le cadre de la filialisation des activités de commercialisation. Ces recours concernent le litige avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et portent sur un trop perçu au titre de la subvention « Contribution au Service Public de l'Électricité » (CSPE) 2006 et 2007 pour un montant total de 7,14 M€. Ces deux arrêts ont renvoyé l'affaire au Tribunal Administratif de Paris, qui dans un jugement daté du 05/11/2010 a rejeté la requête engagée par ES Énergies Strasbourg. L'entité a interjeté appel de cette décision en date du 23/12/2010, et en attendant l'évolution de la procédure, la provision pour litige constatée fin 2007 est maintenue dans les comptes du 31/12/2011. Après un jugement du tribunal de grande instance de Strasbourg en faveur d'ES Énergies Strasbourg concernant le litige avec un de ses fournisseurs bénéficiaire de l'obligation d'achat d'électricité d'origine hydraulique, ce fournisseur a fait appel de cette décision fin 2010 auprès de la Cour d'appel de Colmar qui n'a pas encore rendu son jugement à la clôture 2011. La provision constituée en 2007 de 830 k€ est maintenue dans les comptes du 31/12/2011.

(2) Les provisions pour le personnel comprennent 55 332 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi, 2 415 k€ au titre des avantages à court terme et 10 349 k€ au titre des avantages à long terme.

Note 36 : Passifs financiers courants et non courants

(en milliers d'euros)	COURANT				NON COURANT	
	31/12/2011	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dépôts et cautionnements reçus	3 166	-	38	3 128		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés - Négoce	1 468	1 320	148	-		
Dettes financières diverses	2 496	981	1 455	60		
TOTAL	7 130	2 301	1 641	3 188		

Note 37 : Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	COURANT				NON COURANT	
	31/12/2011	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Fournisseurs et comptes rattachés	68 054	68 036	18	-		
Dettes sociales	19 998	19 998	-	-		
Dettes fiscales	65 012	65 012	-	-		
Comptes courants créditeurs	119	119	-	-		
Fournisseurs d'immobilisations	17 704	17 704	-	-		
Instruments de trésorerie	0	-	-	-		
Autres dettes diverses	24 438	24 438	-	-		
Produits constatés d'avance	13 150	7 833	2 908	2 409		
TOTAL	208 475	203 140	2 926	2 409		

C. Autres informations

Note 38 : Tableau des flux de trésorerie

Réconciliation du poste trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

(en milliers d'euros)	TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	TRÉSORERIE À LA CLÔTURE
Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	21	21
Actifs financiers à court terme ⁽¹⁾	271 609	135 630
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁽¹⁾	86 896	232 192
Autres passifs	- 26	- 698
TOTAL	358 500	367 145

(1) La variation de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend non seulement le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » mais également le placement et le compte courant EDF.

Note 39 : Engagements envers le personnel

1. Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés	-	-	0	0	0	0	0	0
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	0	0	0	0	0	0
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	0	0	0	0	0	0
ACTIFS DES RÉGIMES FINANÇÉS - EXCÉDENT	-	-	0	0	0	0	0	0
Valeur actualisée des engagements non financés ou partiellement financés	2 415	2 079	10 349	10 271	75 582	73 753	88 346	86 103
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	0	0	-5 310	-7 217	-5 310	-7 217
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	0	0	-744	-830	-744	-830
Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	-	-	0	0	-14 196	-14 627	-14 196	-14 627
PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN	2 415	2 079	10 349	10 271	55 332	51 079	68 096	63 429
Traduits au bilan comme suit :								
Provisions avantages au personnel (au passif)	2 415	2 079	10 349	10 271	55 332	51 079	68 096	63 429
Préfinancement des régimes (à l'actif)	-	-	0	0	0	0	0	0
PASSIF NET AU BILAN	2 415	2 079	10 349	10 271	55 332	51 079	68 096	63 429

(1) Les actifs des régimes sont constitués pour moitié d'un fonds obligataire «Collectif Predica» et pour moitié d'un fonds en actions. Le taux de rendement réel constaté pour fin 2011 est respectivement de 3,5% et - 3,4%.

2. Charges comptabilisées au compte de résultat

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		TOTAL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 388	2 046	215	180	4 209	3 685	6 812	5 911
Coût financier	-	-	504	495	3 776	3 518	4 280	4 013
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	0	0	- 570	- 574	- 570	- 574
Amortissement du coût des services passés	-	-	0	0	124	87	124	87
Écarts actuariels comptabilisés dans l'année	-	-	247	788	352	449	599	1 237
Pré-retraites, réductions, liquidations	-	-	0	0	-	0	0	0
COÛT DES RÉGIMES	2 388	2 046	966	1 463	7 891	7 165	11 245	10 674

3. Variations du passif net comptabilisées au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		TOTAL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Passif net au 1 ^{er} janvier	2 079	2 036	10 271	10 156	51 079	46 971	63 429	59 163
Coût des régimes	2 388	2 046	966	1 463	7 891	7 165	11 245	10 674
Coût des services passés acquis	-	-	0	0	0	0	0	0
Cotisations versées aux fonds	-	-	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	- 2 052	- 2 003	- 888	- 836	- 3 638	- 3 569	- 6 578	- 6 408
Transfert de compte à compte	-	-	0	- 512	0	512	0	0
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN	2 415	2 079	10 349	10 271	55 332	51 079	68 096	63 429

4. Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2011	31/12/2010
Taux actualisation	5,00 %	5,00 %
Dont taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	4,00 %	4,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,90 %	2,00 %
Taux attendu d'augmentation des retraites	2,00 %	2,00 %
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	12,9 ans	14,7 ans
Âge moyen de départ à la retraite	58,9 ans	58,7 ans

Le taux d'actualisation des engagements envers le personnel a été déterminé sur la base du taux d'intérêt des obligations du Trésor français de duration comparable à celle des engagements de retraites - OAT 2032 de duration 14 ans environ, et sur la base du *spread* des obligations des entreprises non financières de première catégorie de notation comparable à celle d'EDF, en rapprochant la duration des obligations concernées de celle des engagements de retraites.

L'application de cette méthode a conduit le Groupe à conserver le taux d'actualisation des engagements envers le personnel à 5,00% au 31/12/2011 (même taux au 31/12/2010).

Note 40 : Engagements liés aux certificats d'économies d'énergie

La filiale ES Énergies Strasbourg, par son activité de distribution d'électricité de plus de 400 millions de kWh, est une entreprise soumise à l'obligation légale d'économies d'énergie telle que définie par la loi n° 2005-781 du 13/07/2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

En matière d'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) incombant aux sociétés pour la nouvelle période triennale du 01/01/2011 au 31/11/2013, la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010 a fait évoluer le dispositif et a fixé l'objectif

global national à 345 TWh cumac contre 54 TWh cumac pour la première période triennale, répartis en 255 TWh cumac pour les entreprises déjà soumises lors de la première période (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) et 90 TWh cumac pour les vendeurs de carburants automobiles.

Les décrets n° 2010-1663 (DEVR1024897D) et 2010-1664 (DEVR1024885D) complétés de deux arrêtés du 29/12/2010 (DEVR1032056A et DEVR1032058A), décrits ci-dessus en note 2 - Évolutions réglementaires, viennent compléter le dispositif applicable à la nouvelle période triennale.

L'obligation d'économies d'énergie prévisionnelle pour la période comprise entre le 01/01/2011 au 31/12/2013, a été estimée à 2 060 000 000 kWh cumac (cumulés actualisés) pour la filiale ES Énergies Strasbourg.

Le plan de développement prévisionnel tient compte des actions réalisées et envisagées. Ces actions ciblent les marchés suivant :

- le marché résidentiel (rénovation, partenariat industriel et maîtres d'ouvrages);
- le marché des collectivités (chaufferie bois);
- le marché des entreprises (pompe à chaleur, système de variation électronique de vitesse, opérations standardisées).

SITUATION AU 31/12/2011	PÉRIODE TRIENNALE EN KWH CUMAC
Obligation d'économies d'énergie prévisionnelle	2 060 000 000
Certificats obtenus	991 007 383
Certificats attendus	118 870 867
Certificats acquis auprès de tiers	269 000 000
Plan de développement	1 055 000 000
Soit une insuffisance prévisionnelle de certificats de	0 kWh cumac
Provision constituée lors de la précédente clôture 2010	0 €
Dotation de provisions en 2011	0 €
Reprise de provisions en 2011	0 €
SOLDE DES PROVISIONS À FIN 2011	0 €

Note 41 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs.

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2011	ÉCHÉANCE À MOINS D'1 AN	ÉCHÉANCE DE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS
Avals et cautions	906	605	301	-
Engagements sur commandes d'investissements	11 302	11 190	112	-
Engagements sur commandes d'exploitation	9 188	8 065	1 123	-
Contrats de locations simple	3 716	1 571	1 862	283
Autres engagements (y compris comptes courants)	15 931	15 931	-	-
TOTAL	41 043	37 362	3 398	283

Au 31/12/2011, les engagements d'achats d'énergie de l'entreprise s'élèvent à 108,8 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité ainsi que des positions de négoce.

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2011	ÉCHÉANCE À MOINS D'1 AN	ÉCHÉANCE DE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS
Avals et cautions	945	945	-	-
Engagements liés à l'externalisation des engagements sociaux (fonds d'assurance)	14 277	14 277	-	-
Contrats de locations simple (loyers immobiliers)	12 833	2 326	4 444	6 063
Autres engagements (y compris comptes courants)	13 397	283	13 114	-
TOTAL	41 452	17 831	17 558	6 063

Note 42 : Transactions entre parties liées

Société mère directe :
 EDEV
 90 Esplanade du Gal de Gaulle
 92400 Courbevoie

Société mère ultime :
 EDF
 22/30 Avenue de Wagram
 75382 Paris Cedex 08

(en milliers d'euros)	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (GROUPE EDF)		TRANSACTIONS AVEC SOCIÉTÉS LIÉES (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)		TOTAL	
	31/12 2011	31/12 2010	31/12/2011	31 /12/2010	31 /12 2011	31/12/2010
Chiffres d'affaires	328	380	3 490	2 419	3 818	2 799
Achats et variations de stocks	- 282 513	- 284 386	0	0	- 282 513	- 284 386
Charges externes	0	0	- 55	- 36	- 55	- 36
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	- 96	- 38	- 96	- 38
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 093	- 1 076	29	3	- 1 064	- 1 073
Produits de trésorerie et équivalents trésorerie	4 648	4 379	0	0	4 648	4 379
Autres produits financiers	0	0	67	2 793	67	2 793
Autres charges financières	0	0	0	0	0	0
Créances clients et autres débiteurs	10 062	8 410	3 165	1 988	13 227	10 398
Actifs financiers courants	135 630	271 629	2 542	189	138 172	271 818
Trésorerie et équivalent trésorerie	160 911	34 226	1 124	0	162 035	34 226
Fournisseurs et autres créditeurs	34 811	36 567	28	0	34 839	36 567
Engagements donnés	250	0	15 870	3 646	16 120	3 646
Engagements donnés concernant les achats d'énergies	89 957	262 035	0	0	89 957	262 035
Engagements reçus	0	0	13 360	352	13 360	352

Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les principaux dirigeants du Groupe sont le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général délégué, et les membres externes du Conseil d'administration.

La rémunération facturée par EDF en 2011 concernant les principaux dirigeants du Groupe s'élève à 490 k€ (507 k€ en 2010). Cette rémunération recouvre les avantages à court terme (salaires, part variable, intéressement et avantages en nature) ainsi que les charges patronales correspondantes. Par ailleurs les dirigeants statutairement rattachés au régime des

IEG bénéficient des avantages liés au personnel – au sens de la norme IAS 19 – procurés par ce statut. Le coût des services rendus liés à ces avantages pour 2011 se trouve dans les comptes d'EDF S.A. et n'a pas d'impact sur le résultat d'ÉS.

En dehors de ce qui est indiqué, les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre régime spécifique de retraite, n'ont reçu aucune prime d'arrivée et ne bénéficient pas de primes de départ.

Les dirigeants ont pu bénéficier des plans d'actions EDF dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe ÉS et EDF, mais non de l'offre réservée aux salariés du Groupe ÉS.

Note 43 : Information sectorielle

(en milliers d'euros)	DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ		PRODUCTION ET COMMERCIALISATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ		AUTRES SECTEURS		ÉLIMINATIONS		CONSOLIDÉ	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires externe	36 866	32 487	501 024	517 069	24 204	27 591	-	-	562 094	577 147
Chiffre d'affaires inter-secteur	189 105	192 909	4 588	8 743	3 656	3 739	-197 349	-205 391	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	225 971	225 396	505 612	525 812	27 860	31 330	-197 349	-205 391	562 094	577 147
EBITDA	89 790	83 880	37 758	38 869	2 558	3 097	-	-	130 106	125 846
RÉSULTAT SECTORIEL	35 478	31 206	23 133	24 045	1 555	1 479	-	-	60 166	56 730
BILAN										
Immobilisations incorporelles et corporelles	703 048	683 567	8 911	8 742	29 927	30 704	-	-	741 886	723 013
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	12 561	0	667	133	-	-	13 228	133
Autres actifs sectoriels	401 490	304 928	153 180	228 684	18 602	19 443	-	-	573 272	553 055
TOTAL ACTIF CONSOLIDÉ	1 104 538	988 495	174 652	237 426	49 196	50 280	-	-	1 328 386	1 276 201
AUTRES INFORMATIONS										
Investissements corporels et incorporels	53 258	46 210	1 790	3 485	929	597	-	-	55 977	50 292

Note 44 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre

NOMS	N° SIREN	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	% D'INTÉRÊT 2011	% D'INTÉRÊT 2010	MÉTHODE DE CONSO- LIDATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Électricité de Strasbourg S.A. ^(f)	558 501 912	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	100,00	100,00	Mère	D
ÉS Énergies Strasbourg S.A. ^(f)	501 193 171	37 rue du Marais Vert 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	V
Fipares S.A. ^(f)	348 786 732	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
Prestelec S.A.R.L.	348 865 197	26c bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
Sofidal S.A. ^(f)	548 501 121	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	96,98	96,98	IG	A
Écotral S.A.	322 791 393	26c bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,53	99,47	IG	A
S.C.I. EVM	348 638 958	39 allée Gluck 68200 Mulhouse	96,99	96,99	IG	A
Protires S.A.S.	399 890 441	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	34,00	34,00	ME	A
BET Huguet S.A.S.	394 976 542	16-18 bd de la Mothe 54000 Nancy	99,53	99,47	IG	A
Calorest S.A.S.	415 059 260	43a rue de Gamsheim 67850 Herrlisheim	62,13	62,09	IG	A
ÉS Développement Durable S.A.S.U.	500 999 040	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
Géoforest S.A.S.	501 558 274	Route de Zinswiller 67110 Oberbronn	49,00	49,00	ME	A
ÉS Géothermie S.A.S.	501 455 448	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
Écogi S.A.S.	531 943 629	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	40,00	-	ME	A
Éshema S.A.S.	533 662 722	113 bd de la Bataille de St Tour Cristal Parc 69100 Villeurbanne	50,00	-	ME	A
Serhy S.A.S.	379 746 001	1b avenue de la Méditerranée 81240 Saint-Amans-Soult	35,50	-	ME	A

D : distributeurs d'électricité, V : ventes d'énergies, A : autres secteurs,
 IG : intégration globale, IP : intégration proportionnelle, ME : mis en équivalence

(f) Sociétés intégrées fiscalement.

Note 45 : Liste des sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% DE DÉTENTION	VALEUR NETTE AU 31/12/2011	CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	RÉSULTAT NET 31/12/2010
Participation détenue directement par Électricité de Strasbourg	Néant	Néant	Néant	Néant
Participations détenues par les sociétés intégrées globalement				
VIALIS	12,50 %	3 746,8	31 024,2	3 849,6
Hunelec	24,44 %	34,9	143	17
Parc Éolien de Grendelbruch	50 %	18,5	-	-
TOTAL	-	3 800,2	-	-

Électricité de Strasbourg est aussi engagée depuis de nombreuses années dans le projet géothermique de Soultz-sous-Forêts, dont l'intérêt dépasse largement les frontières régionales. Ce projet, soutenu également par des subventions de l'Union Européenne et des fonds publics français et allemands, offre des perspectives prometteuses étant entendues que la faisabilité et la viabilité économiques doivent être confirmées dans la durée.

Électricité de Strasbourg est étroitement associée au sein d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique regroupant à fin 2011 également EDF, les Pfalzwerke, EnBW et EVONIK.

Le GEIE assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion opérationnelle d'un projet de recherche à long terme (35,8 M€ de frais de recherche et développement

au 31/12 2010), qui a pour objectif la mise à l'épreuve du procédé d'extraction de la chaleur des roches chaudes profondes pour la production d'électricité. Le pilotage scientifique est assuré par un consortium d'organismes européens et de laboratoires de recherche.

Après une première mise en exploitation de la centrale pilote en juin 2008, la phase de tests de l'installation s'est terminée fin 2010. Le tarif de rachat de l'énergie produite à partir de géothermie profonde a été publié en juillet 2010 soit 0,20 €/kWh d'électricité produite. Début 2011 après la signature d'un contrat de ventes d'électricité auprès d'ÉS Énergies Strasbourg, le GEIE a démarré la production pendant quelques mois puis a subi une panne nécessitant l'arrêt de la production pour réparation.

Note 46 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTABILISÉS EN 2011 (en milliers d'euros)	MAISON MÈRE ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG	ENSEMBLE (1) DES FILIALES
Contrôle légal des comptes	282	199
Diligences et prestations directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	0	40
TOTAL	282	239

(1) Y compris filiales consolidées suivant la méthode de mise en équivalence.

2.2.4. Événements postérieurs à la clôture

Les deux étapes nécessaires à l'acquisition de la société Énerest, soit l'avis du Comité d'entreprise d'Énerest et l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, ont été passées avec succès début février 2012. En conséquence l'opération d'acquisition de 100 % des actions et droits de vote de la société Énerest interviendra vraisemblablement au 1^{er} semestre 2012 et sera réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de l'ordre de 120 M€.



Électricité de Strasbourg S.A.
26, boulevard du Président Wilson - F-67932 Strasbourg cedex 9
Tél. 03 88 20 69 08 - Fax 03 88 20 69 10
S.A. au capital de 71 543 860 € - RCS Strasbourg 558 501 912
www.es-groupe.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !